

La constitution de la bibliothèque du collège des jésuites wallons. Un indicateur de l'accommodation jésuite

Auteur : Thonar, Emile

Promoteur(s) : Delfosse, Annick

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en histoire, à finalité approfondie

Année académique : 2021-2022

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/16128>

Avertissement à l'attention des usagers :

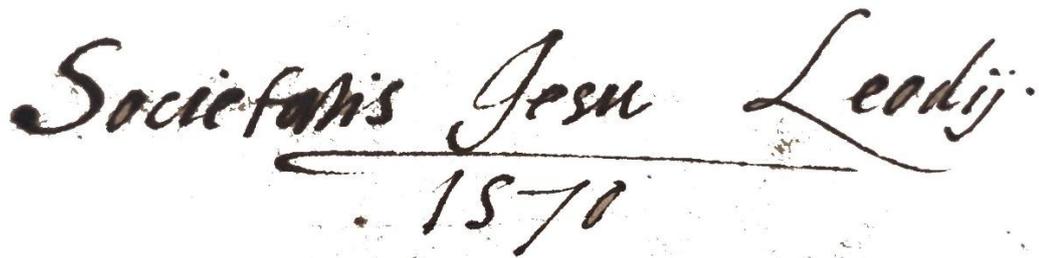
Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE
Faculté de Philosophie et Lettres
HISTOIRE

La constitution de la bibliothèque du collège des jésuites wallons

Un indicateur de l'accommodation jésuite

A handwritten title in cursive script, likely a reproduction of a historical document. The text reads 'Societas Jesu Leodij.' with a horizontal line underneath, and '1570' written below the line.

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Master en Histoire

par Emile THONAR

sous la direction d'Annick DELFOSSE

Membres du jury : Renaud ADAM & Frédérick VANHOORNE

Année académique 2021-2022

La constitution de la bibliothèque du collège des jésuites wallons

Un indicateur de l'accommodation jésuite

Remerciements

Un mémoire de fin d'études est une aventure à la fois solitaire et collective. Il m'est impensable de terminer ce travail sans exprimer ma reconnaissance envers toutes les personnes qui y ont contribué.

Mes remerciements s'adressent en tout premier lieu à madame Annick Delfosse, promotrice de ce mémoire, pour ses conseils, ses encouragements, ses relectures et sa confiance en moi, qui transparaissent dans tout ce travail. Je lui suis également reconnaissant de m'avoir fait découvrir il y a déjà quelques années le monde des bibliothèques jésuites ainsi que de m'avoir donné la chance d'encadrer à plusieurs reprises ses étudiants.

Je remercie également les membres de mon jury, messieurs Renaud Adam et Frédérick Vanhoorne. Leurs lectures m'ont été plus que précieuses et leur accompagnement, sans faille, jusque dans les moments les plus cruciaux.

Je tiens à remercier tous les professeurs du département des Sciences historiques, qui ont, de près ou de loin, participé à ma formation d'historien. Ils ont contribué, à leur manière, à ce mémoire de fin d'études.

Il me faut aussi chaleureusement remercier l'équipe du département de Conservation et Patrimoine de l'Université de Liège, particulièrement mesdames Cécile Oger, Marie Goukens et Cécile Lambrechts. Sans leur collaboration et leur efficacité, ce travail n'aurait tout simplement pas vu le jour.

Ces mêmes remerciements vont à Yves Charlier, directeur de la bibliothèque du Séminaire épiscopal de Liège, qui m'a non seulement autorisé à arpenter librement les couloirs de cette belle bibliothèque, mais m'a également aiguillé dans mes recherches.

Je dois également exprimer ma gratitude envers tous les chercheurs avec qui j'ai échangé, même succinctement : Christine Bénévent, Emmanuelle Chapron, Marguerite Cinotti, Bart Op de Beeck, Araceli Teresa de Tezanos et Natale Vacalebri.

Je remercie ma famille qui m'a soutenu dans ce projet jusqu'au bout, particulièrement ma mère qui a volontairement porté le poids de toutes ces relectures.

Ma reconnaissance va bien évidemment à mes amis, avec qui j'ai traversé cette aventure : Hugo, Alice, Florian et Raphaël, le Collège, Florian, mon parrain de la section, ceux qui ont partagé avec moi l'épreuve qu'est la rédaction d'un mémoire, et bien sûr tous ceux que je n'ai pas cités, mais qui se reconnaîtront.

Enfin, je ne peux terminer ces remerciements sans en adresser de tout particuliers à celle qui m'a soutenu du début à la fin, dans les pires moments comme dans les meilleurs, et à côté de qui rédiger ces pages fut un véritable plaisir.

Table des abréviations

- AÉL : Archives de l'État à Liège
AGR : Archives générales du Royaume
AHL : *Annuaire d'histoire liégeoise*
AHSI : *Archivum Historicum Societatis Iesu*
ARB : académie royale Académie royale de Belgique
BCRH : *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*
BIAL : *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*
BM : Bibliothèque Mazarine
BN : *Biographie Nationale*
BNF : Bibliothèque nationale de France
BSAHDL : *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*
BSBL : *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*
BSRLVL : *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*
BTCHF : *Bulletin trimestriel du Cercle historique de Fléron*
CUP : Cambridge University Press
DBF : *Dictionnaire de biographie française*
DBI : *Dizionario Biografico degli Italiani*
DHGE : *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*
EHES : École des hautes études en sciences sociales
ENS : École normale supérieure
Enssib : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
Ibidem : même ouvrage que celui référencé juste précédemment, à la même page.
Idem : même ouvrage que celui référencé juste précédemment.
JJS : *Journal of Jesuit Studies*
KBR : Koninklijke Bibliotheek van België/Bibliothèque royale de Belgique
KUL : Katholieke Universiteit Leuven
OUP : Oxford University Press
PUF : Presses universitaires de France
RFHL : *Revue française d'histoire du livre*
RHEF : *Revue d'histoire de l'Église de France*
UGent : Universiteit Gent
ULiège : Université de Liège

Introduction

Le 19 septembre 1622, Jean t'Serclaes de Tilly¹, généralissime brabançon des troupes de la Ligue catholique pendant la guerre de Trente Ans, prenait la ville palatine d'Heidelberg. Maximilian von Wittelsbach, duc de Bavière l'avait en effet chargé d'occuper le Bas-Palatinat, territoire calviniste de son cousin Frédéric V, récemment élu roi de Bohême². La cité rhénane abritait d'une des plus anciennes universités d'Europe, au sein de laquelle se trouvait la *Bibliotheca Palatina*, une impressionnante collection de livres de plus de 8800 volumes. Les puissances participantes cherchent toutes à s'arroger le butin et se disputent la prestigieuse bibliothèque³. Finalement, c'est le pape Grégoire XV qui récupère ces livres, après avoir fait comprendre à Maximilien qu'un tel don à la Curie témoignerait de son immense piété⁴. Au milieu de ces querelles, t'Serclaes réussit à faire main basse sur quelques ouvrages qu'il décide de garder pour lui. Trois ans plus tard, il offre un de ces livres à Adrien de Fléron, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert de Liège⁵. Ce dernier immortalise cette donation en l'inscrivant comme marque dans le bas de la page de titre du livre⁶. Il le lègue

¹ Nous avons dans ce travail choisi d'adopter une certaine politique vis-à-vis des identifications de personnages. Seront systématiquement identifiés : les membres de la Compagnie de Jésus et les personnes avec qui le collège des jésuites wallons de Liège entretient une relation directe. Si ceux-ci ne peuvent pas être identifiés via un instrument de travail, ce sera mentionné. Ne seront pas identifiés : les auteurs des livres convoqués comme exemples (sauf s'ils sont jésuites), les personnages considérés comme connus (comme les princes-évêques de Liège ou les papes), ou les individus non-jésuites mentionnés dans des exemples impliquants d'autres collèges. Une fois qu'un personnage est identifié, nous nous passerons de rappeler sa biographie en note à chacune de ses mentions, sauf si un événement marquant doit être rappelé.

² WILSON P., *The Thirty Years War. Europe's Tragedy*, Cambridge, Harvard University Press, 2009, p. 281-339.

³ BEPLER J., « *Vicissitudo Temporum: Some Sidelights on Book Collecting in the Thirty Years' War* », in *The Sixteenth Century Journal*, vol. 32 (2001), n° 4, p. 955.

⁴ KEUNEKE H.-O., « Maximilian von Bayern und die Entführung der Bibliotheca Palatina nach Rom », in *Archiv für Geschichte des Buchwesens*, vol. 19 (1978), p. 1407. La Bibliothèque apostolique vaticane conserve, encore aujourd'hui, ces ouvrages dans un fonds qui leur est dédié.

⁵ Liège, ca. 1577 – Liège, 1633. Adrien de Fléron est reçu chanoine de Saint-Lambert en 1619. Ami de Juste Lipse et ayant voyagé notamment en Italie, il est réputé habile diplomate et est donc sollicité plusieurs fois par Jean t'Serclaes de Tilly dans le cadre de négociations. DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, vol. 3, Bruxelles, François Gobbaerts, 1871, p. 245-247 ; DUBOIS A., *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège au XVII^e siècle*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, 1949 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège – CXI), p. 53-54 ; VANDER MEERSCH A., « Fléron (Adrien de) », in *Biographie nationale*, vol. 7, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1883, col. 107-108.

⁶ « 1625, [livre] d'Adrien de Fléron chanoine de Liège, en don du très illustre et excellent seigneur comte de Tilly, issu du butin palatin lors de la prise de Heidelberg ». *Ex manubiis Palatinis capta Heydelberga dono Ill^{mi} et Exc^{mi} Dⁿⁱ Comitibus de Tilly Adriani de Fleron Canonici Leodien^s a^o 1625*. Notre traduction. TERTULLIEN, *Scripta, & plura quam ante, & diligentius per industriam bene literatorum... non omissis accuratis Beati Rhenani annotationibus*, Bâle, Jérôme Froben, 1550 (Séminaire 27E18). Tout au long de ce travail, nous ferons appel aux ouvrages qui étaient possédés par le collège des jésuites wallons. Nous ajouterons systématiquement à leur référence bibliographique leurs lieu et cote de conservation. (Séminaire = bibliothèque du Séminaire épiscopal de Liège ; ULiège = Université de Liège ; KBR = Bibliothèque royale de Belgique ; UGent = Universiteit Gent ; BNF = Bibliothèque nationale de France ; BM = bibliothèque Mazarine). Si aucune cote ne suit l'ouvrage référencé, c'est que le volume ne nous est pas parvenu et que nous le référençons *in abstracto*.

ensuite à son frère François⁷, qui le range dans la bibliothèque du collège des jésuites wallons de Liège, dont il est le recteur⁸. Tout juste 400 ans après le pillage de la *Bibliotheca Palatina*, et non sans certaines péripéties, ce livre a fini par se retrouver entre nos mains.

Cette simple marque, témoignant des vicissitudes du livre qui la présente, peut enseigner beaucoup sur la pratique culturelle du don de livres, sur la valeur symbolique des bibliothèques, ou encore sur le parcours et le cercle d'amitié de t'Serclaes. Lorsqu'on la croise avec d'autres traces similaires, un véritable réseau de sociabilités émerge, rendant compte d'un tissu social élaboré à partir d'une pratique largement répandue à l'époque. C'est donc de ces marques, signes furtifs d'un phénomène culturel généralisé, que démarre ce travail. Nous avons choisi de nous pencher précisément sur le cas du collège des jésuites wallons de Liège. Institués au cœur de la ville pendant près de 200 ans, les jésuites ont indéniablement marqué la société liégeoise en s'impliquant dans la vie de la cité, tout en s'efforçant de rester fidèles aux principes de leur ordre. Cette histoire « entre universel et local⁹ » de la Compagnie de Jésus à Liège est écrite à partir des livres que les jésuites ont possédés et qui nous sont parvenus. La consultation de ces livres nous permettra à la fois d'étudier le fonctionnement de la bibliothèque du collège et de révéler le réseau de donations et de sociabilité liégeois dans lequel celle-ci s'inscrit. La matérialité des livres anciens étant à la base de notre réflexion, il est tout d'abord nécessaire de rappeler son évolution comme objet d'histoire.

⁷ Liège, 1556 – Macerata, 1616. François de Fléron entre dans la Compagnie de Jésus en 1581 à Louvain. Il est recteur du collège jésuite de Louvain de 1603 à 1605 et du collège des jésuites wallons de Liège (1594-1601 ; 1612-1616). Il a lutté pour y instaurer un cours de philosophie. Il est également le dernier supérieur de la province jésuite belge (1605-1612). « François de Fléron », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon de Liège durant l'Ancien Régime*, vol. 1, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1999, p. 116-117.

⁸ GUSTIN J., « La bibliothèque du Séminaire », in DELVILLE J.-P. (dir.), *Le Grand Séminaire de Liège, 1592-1991*, Liège, Bibliothèque du Grand Séminaire, 1992, p. 270.

⁹ JULIA D., « Entre universel et local : le collège jésuite à l'époque moderne », in *Paedagogica Historica. International Journal of the History of Education*, vol. 40 (2004), n° 1-2, p. 15-31.

I. État de la question et repères contextuels

A. Histoire du livre et bibliographie matérielle

Bien du chemin a été parcouru en histoire du livre depuis *L'Apparition du livre* (1958) ouvrage fondateur (dans l'historiographie française) de Lucien Febvre et Henri-Jean Martin¹⁰. Il est cependant impensable pour nous de commencer ce travail sans rappeler les apports de ceux qui ont posé les premières pierres de cette « nouvelle histoire du livre¹¹ ». Les travaux de Febvre et Martin ont pour point de départ la critique d'une déconnexion quasi-totale entre l'histoire des idées et celle de leurs supports matériels. Le livre n'était alors qu'un vecteur de la pensée et l'étude de sa matérialité ainsi que de ses techniques était réservée aux bibliophiles passionnés¹². Sous l'impulsion de Febvre, Martin a ainsi reconnecté les dimensions intellectuelles des textes avec leurs contextes de production, pour s'inscrire dans le projet historique de l'École des Annales¹³. Cette réconciliation avait toutefois déjà eu lieu dans les pays anglo-saxons, qui ont par conséquent dominé le champ historiographique de la matérialité du livre, domaine qu'ils ont baptisé « *Physical Bibliography*¹⁴ ». À la fin du XX^e siècle, cette discipline, traduite en français par « bibliographie matérielle¹⁵ », a dépassé tant ses racines d'histoire économique et sociale que des mentalités, et s'est orientée vers des questions culturelles d'histoire de la lecture, de la circulation et réception des idées et des images¹⁶. C'est dans ce contexte que les historiens se sont tournés vers les marques d'appartenance et de lecture, ces interventions physiques sur les ouvrages témoignant des propriétés, des mouvements ainsi que des usages du livre, qui peuvent prendre diverses formes (note manuscrite, languette insérée, blason du

¹⁰ FEBVRE L. et MARTIN H.-J., *L'apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1958.

¹¹ BARBIER F., « 1958 : Henri-Jean Martin et l'invention de la "nouvelle histoire du livre", in BARBIER F. et MONOK I. (dir.), *Cinquante ans d'histoire du livre, de L'apparition du livre (1958) à 2008*, Budapest, Országos Széchényi Könyvtár, 2009 (L'Europe en réseaux. Contributions à l'histoire de la culture écrite, 1650-1918 – V), p. 7-26.

¹² MELLOTT J.-D., « Qu'est-ce qu'un livre ? Qu'est-ce que l'histoire du livre ? Points de départ et perspectives », in *Histoire et civilisation du livre*, vol. 2 (2006), p. 7-9.

¹³ Un excellent exemple est la thèse de Martin : MARTIN H.-J., *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, 2 vol., Genève, Droz, 1999 [1969] (Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IV^e section de l'École pratique des hautes études – 6) ; ainsi que la somme : MARTIN H.-J. et CHARTIER R. (dir.), *Histoire de l'édition française*, 4 vol. Paris, Promodis, 1982-1986.

¹⁴ MOUREN R., « De la bibliographie à l'histoire du livre, la réception des travaux d'Henri-Jean Martin en Grande-Bretagne », in *Histoire et civilisation du livre*, vol. 16 (2020), p. 87-97.

¹⁵ PITTION J.-P., *Le Livre à la Renaissance. Introduction à la bibliographie historique et matérielle*, Turnhout, Brepols, 2013, p. XI.

¹⁶ MARTIN H.-J. et VEZIN J. (dir.), *Mise en texte et mise en page du livre manuscrit*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1990 ; MARTIN H.-J. (dir.), *La naissance du livre moderne. Mise en page et mise en texte du livre français (XIV^e-XVII^e siècles)*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2000.

propriétaire)¹⁷. Nous préférons ici la formule « archéologie du livre » à « bibliographie matérielle ». La seconde renvoie davantage à une manière technique d'aborder le livre imprimé, là où l'archéologie couvre, de manière plus large, une méthode de production historique consistant à aborder l'humain par les traces matérielles qu'il a laissées¹⁸.

L'étude de ces marques, dites « de provenance¹⁹ », a assurément connu un certain succès. Utilisées pour les raisons évoquées ci-dessus, elles sont au centre de plusieurs projets de recherche européens stimulants. Le *Consortium of European Research Libraries* met à la disposition des chercheurs des outils et des bases de données extrêmement utiles²⁰. Les incunables et leurs annotations sont souvent au centre de ces projets : *Material Evidence in Incunabula* est une base de données fondée par Cristina Dondi qui répertorie les différentes traces matérielles sur incunables²¹. À ce titre, elle a pu jouir d'un financement par l'*European Research Council*, afin d'étudier, par ces marques, les réseaux de commerces et d'échanges de livres, les acteurs de ces réseaux et les idées qui circulent²². Le succès des études sur provenance des livres touche également la Compagnie de Jésus : sous l'impulsion de Kathleen Comerford s'est développé l'*European Jesuit Libraries Provenance Project*. L'idée est similaire au *MEI*, mais aucun projet de recherche n'est encore clairement dégagé : Comerford s'attache avant tout à la reconstitution de bibliothèques jésuites à travers leurs anciens catalogues et les marques de provenance de leurs livres conservés²³.

Les marques de provenance et de lecture sont en effet des sources historiques fécondes. Les historiens reconnaissent deux avantages principaux aux marques de propriété (qui peuvent prendre bien des formes différentes). Le premier est leur utilité dans la reconstitution du fonds d'une bibliothèque²⁴ : elles permettent de nuancer et de compléter

¹⁷ VARRY D., « La bibliographie matérielle : renaissance d'une discipline », in VARRY D. (dir.), *50 ans d'histoire du livre : 1958-2008*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2019, p. 96-109 ; PEARSON D., *Provenance Research in Book History. A Handbook*, 2^e éd., Oxford, The Bodleian Library, 2019.

¹⁸ RIFFAUD A., *Une archéologie du livre français moderne*, Genève, Droz, 2011 (Travaux du Grand Siècle – 39), p. 238-239.

¹⁹ PEARSON D., *Provenance Research in Book History*.

²⁰ DONDI C., « CERL's work and vision for provenance research I: CERL Thesaurus, Material Evidence in Incunabula, and the 15cBOOKTRADE Project », in *La Bibliofilia*, vol. 117 (2015), n° 3, p. 317-321 ; VAN DELFT M., « CERL's work and vision for provenance research II: The Provenance Digital Archive in CERL », in *La Bibliofilia*, vol. 117 (2015), n° 3, p. 321-324.

²¹ VAN DELFT M., « Researching Provenance with Two New Tools Developed by the Consortium of European Research Libraries (CERL) », in *Quaerendo*, vol. 50 (2020), n° 1-2, p. 194-206.

²² DONDI C., « "15cBooktrade". An evidence-based assessment and visualization of the distribution, sale and reception of printed books in the Renaissance », in *Gazette du livre médiéval*, vol. 60 (2013), n° 1, p. 92.

²³ COMERFORD K., « The European Jesuit Libraries Provenance Project », in *JJS*, vol. 7 (2020), n° 2, p. 299-310.

²⁴ BAUDOT O., « Les tribulations d'une bibliothèque : le témoignage des ex-libris des livres du séminaire de Vence », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 83 (1997), n° 210, p. 97-115.

les informations que donnent les catalogues de bibliothèques, sources précieuses mais lacunaires sans la critique nécessaire²⁵. Le second, inévitablement lié avec le précédent, est de permettre le retraçage du parcours d'un livre, de son passage d'un possesseur à l'autre²⁶. Les notes de lectures sont quant à elles moins fréquentes. Celles-ci témoignent de l'acte de lire, de l'appropriation du texte par le lecteur, et de l'opinion qu'il s'en fait. La plupart du temps, elles sont le fruit d'une seule main ; elles n'en sont pas moins révélatrices d'une pratique socio-culturelle²⁷.

Combinés et appliqués aux bibliothèques, ces deux éléments permettent d'éclairer l'histoire de ces dernières comme collections livresques, ainsi que leur constitution, leur fonctionnement ou encore leur dispersion²⁸. Ils renseignent aussi sur les bibliothèques en tant qu'institutions permettant l'enseignement, réceptacles d'une norme éducative ou d'une orthodoxie religieuse. Les marques d'appartenance de plusieurs livres différents peuvent, une fois mises en série, reconstituer un véritable réseau de possessions et de transmissions livresques dans un espace donné. Les études de provenance permettent une réelle anthropologie des bibliothèques et renouvellent ainsi l'histoire de ces dernières²⁹. Les permissions et le contrôle de l'accès au livre, l'ouverture au public, les modes de lecture, le rôle d'un bibliothécaire, ou de la bibliothèque au sein d'une institution, la sociologie des personnes la fréquentant ou augmentant son fonds, ou encore les relations interbibliothèques sont autant d'aspects que les études de provenance contribuent à éclairer³⁰.

²⁵ Nous reviendrons plus loin sur les écueils liés à l'utilisation de catalogues comme sources.

²⁶ ADAM R., « Les marques de provenance des incunables conservés à la Bibliothèque royale de Belgique : essai de synthèse (1) », in *Archives et bibliothèques de Belgique*, vol. 75 (2003), n° 1-4, p. 255.

²⁷ CHAPRON E., « Lire plume à la main. Lire et écrire à l'époque moderne à travers les ouvrages annotés du fonds ancien du Centre culturel irlandais de Paris », in *RFHL*, vol. 39 (2010), n° 131, p. 46-48.

²⁸ BIRON J., « Les ex-libris, ex-dono, lettres et notes manuscrites, ces témoins de l'unité et de la dispersion des collections des jésuites du Québec », in *Mémoires du livre. Studies in Book Culture*, vol. 5 (2013), n° 1, p. 1-54.

²⁹ BERTRAND A.-M., « Anthropologie de la bibliothèque, in VARRY D. (dir.), *50 ans d'histoire du livre*, p. 173-182.

³⁰ BARBIER F., « Où en est l'histoire des bibliothèques ? », in *Histoire et civilisation du livre*, vol. 10 (2014), p. 12.

B. Histoire des bibliothèques

L'histoire des bibliothèques d'Ancien Régime, après avoir été un fleuron de l'histoire culturelle du livre dans les années 1980-1990³¹, a connu une légère perte d'intérêt dans les années 2000, notamment en raison d'un manque de renouvellement des méthodes et des sources exploitées³². Face au constat quasi-apocalyptique de Philippe Martin sur la mort annoncée de l'histoire des bibliothèques, il est proposé de renouveler les sources qui y sont mobilisées (sources normatives, livres anciens, marques de lecture ou de la pratique) pour inscrire celle-ci dans une histoire des pratiques socio-culturelles (don, communication, lecture et appropriation des textes)³³. La place des marques de provenance est ici toute trouvée. En effet, les catalogues d'anciennes bibliothèques, sources principalement employées pour écrire leur histoire, présentent, à plus d'un titre, des lacunes qu'il faut garder à l'esprit et compenser. Premièrement, les catalogues offrent rarement des informations sur la date ou le processus d'acquisition des livres³⁴. Il faut ajouter à cela les compétences, parfois faibles, souvent irrégulières, du dresseur d'inventaire : si celui-ci n'est pas un bibliothécaire professionnel, des erreurs flagrantes peuvent survenir³⁵. Il faut également remédier à l'effet neutralisateur des catalogues et inventaires : ceux-ci présentent les ouvrages possédés dans une liste qui ne dit rien de leur importance relative au sein d'un fonds. L'ouvrage-phare d'une collection y trouve, à tort, la même place qu'un livre jamais ouvert. Ainsi, tenter de déterminer la « pesée globale » d'une collection peut se révéler trompeur : la composition d'une bibliothèque ne reflète pas systématiquement les tendances idéologiques de ses lecteurs³⁶. Nombreux sont les ordres religieux qui par exemple conservent les écrits de leurs adversaires, afin de polémiquer plus efficacement avec eux. En outre, les bibliothèques de la Compagnie de Jésus (que nous étudierons ici) sont en grande

³¹ Voir, pour la France, le numéro spécial de la *RHEF* dédié aux bibliothèques religieuses d'Ancien Régime : FROESCHLÉ-CHOPARD M.-H., (dir.), *RHEF*, vol. 83 (1997), n° 210, *Livres et culture du clergé à l'époque moderne* ; ou encore les actes du colloque de Marseille de 1997 : FROESCHLÉ-CHOPARD M.-H. et DOMPNIER B. (dir.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne. Actes du colloque de Marseille, 2 et 3 avril 1997*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2000.

³² CHAPRON E., « Histoire du livre et des bibliothèques », in LE ROUX N., (dir.), *Faire de l'histoire moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2020 (Rencontres – 483), p. 141-159.

³³ HENRYOT F., *Livres et lecteurs dans les couvents mendiants. Lorraine, XVI^e-XVIII^e siècles*, Genève, Droz, 2013 (Cahiers d'Humanisme et Renaissance – 110), p. 14-20. Philippe Martin rédige la préface d'Henryot.

³⁴ JULIA D., « La constitution des bibliothèques des collèges. Remarques de méthode », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 83 (1997), n° 210, p. 149.

³⁵ FROESCHLÉ-CHOPARD M.-H., « Une porte ouverte sur les lectures des religieux. Les catalogues des bibliothèques à l'époque révolutionnaire », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 83 (1997), n° 210, p. 15-24.

³⁶ FROESCHLÉ-CHOPARD M.-H., « Les inventaires de bibliothèques ecclésiastiques, témoins de l'évolution intellectuelle et spirituelle des religieux », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 86 (2000), n° 217, p. 498.

partie composées par les dons de bienfaiteurs. Ainsi les jésuites n'ont pas une emprise totale sur les livres qui arrivent sur leurs étagères. Tout au plus peuvent-ils les échanger, ou ne pas les consulter, mais refuser un don serait très mal perçu. Une bibliothèque ne rend donc pas compte des *desiderata* des religieux. En somme, en partant des catalogues de bibliothèques, on ne peut que très prudemment retracer l'activité intellectuelle d'une communauté. Par ailleurs, les études de cas consacrées exclusivement à la description d'un fonds de bibliothèque possèdent bien souvent un caractère hagiographique et ne s'aventurent pas assez au-delà de l'objet étudié³⁷. C'est pour cette raison que le croisement avec d'autres sources est nécessaire³⁸. Dans ce travail, nous mettrons ainsi l'archéologie du livre au service d'une histoire renouvelée des bibliothèques jésuites³⁹. Les marques de provenance seront le type de traces le plus utilisé. Nous n'abandonnerons pas les catalogues pour autant : ils seront toutefois davantage mobilisés comme instruments vivants de la pratique, dans leur matérialité, que comme listes de livres⁴⁰.

C. La Compagnie de Jésus

La recherche historique portant sur la Compagnie de Jésus connaît un essor remarquable depuis une trentaine d'années. Cette vitalité vient pourtant après une longue période au cours de laquelle la Compagnie n'a confié l'écriture de son histoire qu'aux historiens issus directement de ses rangs⁴¹. Ainsi, le XIX^e et le début du XX^e siècle ont vu la publication d'œuvres historiographiques d'une grande érudition telles que la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* de Sommervogel ou les histoires nationales de la Compagnie (toutes écrites par des membres de l'ordre)⁴². Celle-ci a longtemps souffert d'une image négative véhiculée par une historiographie anticléricale, et la réappréciation de son histoire

³⁷ BARBIER F., « Où en est l'histoire des bibliothèques ? », p. 9.

³⁸ BLANCHARD D., « Une archéologie du livre. Les marques manuscrites comme sources de l'histoire des bibliothèques bénédictines sous l'Ancien Régime », in FROESCHLE-CHOPARD M.-H. et DOMPNIER B. (dir.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne*, p. 195.

³⁹ CINOTTI M., *Saint-Omer, un collège et ses livres. Étude des livres et de la bibliothèque du collège des jésuites anglais de Saint-Omer (1593-1762)*, Thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, inédit, École des Chartes, année académique 2020-2021, p. 81.

⁴⁰ SORDET Y., « Pour une histoire des catalogues de livres : matérialités, formes, usages », in BARBIER F., DUBOIS T. et SORDET Y. (dir.), *De l'argile au nuage. Une archéologie des catalogues (II^e millénaire av. J.-C. - XXI^e siècle)*, Genève, Éditions des Cendres, 2015, p. 23-25.

⁴¹ FABRE P.-A. et ROMANO A., « Présentation », in *Revue de synthèse*, vol. 120 (1999), n° 2-3, p. 247-248.

⁴² SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, nouvelle éd., 12 vol., Bruxelles – Paris, Schepens – Picard, 1890-1960 ; Comme histoire nationale pour nos régions : PONCELET A., *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas*, 2 vol. Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1927.

ne s'est faite que vers la fin du XX^e siècle⁴³. Cette impulsion vient en partie de la Compagnie de Jésus elle-même, cette dernière ayant facilité l'accès des chercheurs laïcs à ses archives internes et mis en avant ses compilations de sources (les *Monumenta Historica*) et de travaux historiques (la *Bibliotheca Institutum Historicum*). C'est dans les années 1990 que les historiens s'attachent définitivement à réexploiter en profondeur ce riche corpus documentaire. Après s'être attelé à réécrire l'histoire des débuts de la Compagnie⁴⁴, le jésuite américain John O'Malley a relancé l'intérêt pour les études jésuites en organisant, au Boston College en 1997, un colloque dont les actes ont fait date⁴⁵. Dans le monde francophone, c'est Luce Giard qui a revigoré l'historiographie de la Compagnie, principalement en l'inscrivant dans le champ de l'histoire intellectuelle et des sciences⁴⁶. L'un des axes principaux de ce « désenclavement⁴⁷ » historiographique est la relecture des textes fondateurs de la Compagnie, essentiels pour comprendre sa manière de s'intégrer dans le monde et sa propre conception de sa mission⁴⁸. Depuis ces ouvrages fondamentaux, la publication de travaux portant sur les jésuites n'a fait qu'augmenter, au point que l'étude de ces derniers est aujourd'hui considérée (par son chantre principal) comme « *the hottest game in town*⁴⁹ ». Le *Journal of Jesuit Studies*, la collection *Jesuit Studies* de Brill (comptant 35 volumes à ce jour, et croissant presque mensuellement), ou encore le projet *Jesuitica* de la KUL sont autant d'indicateurs de la vitalité des études jésuites⁵⁰.

⁴³ CHATELLIER L., GIARD L., O'MALLEY J. et JULIA D., « Questions posées à Louis Châtellier, Luce Giard, Dominique Julia et John O'Malley », in *Revue de synthèse*, vol. 120 (1999), n° 2-3, p. 416.

⁴⁴ O'MALLEY J., *The First Jesuits*, Cambridge, Harvard University Press, 1993.

⁴⁵ O'MALLEY J., GAUVIN A., HARRIS S. et KENNEDY T. (dir.), *The Jesuits. Cultures, sciences, and the Arts, 1540-1773*, Toronto, University of Toronto Press, 1999 ; le succès a été tel qu'un second colloque a suivi en 2002 : O'MALLEY J., GAUVIN A., HARRIS S. et KENNEDY T. (dir.), *The Jesuits II. Cultures, sciences, and the Arts, 1540-1773*, Toronto, University of Toronto Press, 2006.

⁴⁶ GIARD L. et VAUCELLES L. (de), (dir.), *Les jésuites à l'âge baroque. 1540-1640*, Grenoble, Jérôme Millon, 1996 ; GIARD L. (dir.), *Les jésuites à la Renaissance. Système éducatif et production du savoir*, Paris, PUF, 1995.

⁴⁷ Le terme est de Luce Giard elle-même : GIARD L., « Le devoir d'intelligence, ou l'insertion des jésuites dans le monde du savoir », in *Idem*, p. XV-XVI. Sur le désenclavement, voir aussi le numéro spécial de la *Revue de synthèse* dirigé par Antonella Romano et Pierre-Antoine Fabre, et consacré au renouveau historiographique de l'histoire de la Compagnie : *Revue de synthèse*, vol. 120 (1999), n° 2-3, *Jésuites dans le monde moderne. Nouvelles approches*.

⁴⁸ GIARD L., « Relire les "Constitutions" », in GIARD L. et VAUCELLES L. (de), (dir.), *Les jésuites à l'âge baroque*, p. 37-59.

⁴⁹ O'MALLEY J., « Past, Present, and Future of Jesuit Studies: Historiographical Thoughts », in *JJS*, vol. 5 (2018), n° 4, p. 510.

⁵⁰ SHORE P., « The Historiography of the Society of Jesus », in ŽUPANOV I. (dir.), *The Oxford Handbook of the Jesuits*, Oxford, OUP, 2019, p. 769-771.

Ces travaux insistent tous sur le caractère incontournable de la Compagnie pendant l'époque moderne. Elle est devenue un passage obligé en histoire des sciences⁵¹, de l'éducation⁵², de la globalisation⁵³ ou encore de l'administration⁵⁴. Une des thèses de John O'Malley est en effet que l'ordre de Saint-Ignace se caractérise par une *manière jésuite de faire*, qui se constaterait dans tous leurs domaines d'activité⁵⁵. L'exploration de cette *quidditas jesuitica* est aujourd'hui au centre des préoccupations historiographiques⁵⁶. Parmi celles-ci figure la manière par laquelle la Compagnie a articulé ses dimensions globale et locale. Quel ancrage régional pouvait avoir un collège dont l'ordre prétendait à l'universalisme⁵⁷ ?

La Compagnie de Jésus se forme en 1539 à partir d'une groupe de sept, puis dix compagnons, ayant étudié à l'université de Paris et menés par Ignace de Loyola⁵⁸. Il rédige ensemble une ébauche de règle de vie, la *Formula vivendi*. Celle-ci est approuvée, moyennant quelques modifications, le 27 septembre 1540 par le pape Paul III dans la bulle *Regimini militantis ecclesiae* : la Compagnie de Jésus est née⁵⁹. La mission de ce nouvel ordre est clarifiée dans la bulle *Exposcit debitum* (Jules III, 1550) : il doit « se consacrer principalement au bien des âmes dans la vie et la doctrine chrétiennes et à la propagation de la foi, par le ministère de la Parole de Dieu, les exercices spirituels et les œuvres de charité, et nommément par la formation chrétienne des enfants et des ignorants, et la consolation

⁵¹ GORMAN M., *The Scientific Counter-Revolution: the Jesuits and the Invention of Modern Science*, New York, Bloomsbury Academic, 2020.

⁵² GRENDLER P.F., « Jesuit Schools in Europe. A Historiographical Essay », in *JJS*, vol. 1 (2014), n° 1, p. 7-25.

⁵³ BANCHOFF T. et CASANOVA J. (dir.), *The Jesuits and Globalization. Historical Legacies and Contemporary Challenges*, Washington, Georgetown University Press, 2016.

⁵⁴ FRIEDRICH M., « “Government in India and Japan is different from government in Europe”: Asian Jesuits on Infrastructure, Administrative Space, and the Possibilities for a Global Management of Power », in *JJS*, vol. 4 (2017), n° 1, p. 1-27.

⁵⁵ « *A Jesuit Way of Proceeding* ». O'MALLEY J., « The Historiography of the Society of Jesus: Where Does It Stand Today ? », in O'MALLEY J., GAUVIN A., HARRIS S. et KENNEDY T. (dir.), *The Jesuits*, p. 3-5 ; O'MALLEY J., « The Distinctiveness of the Society of Jesus », in *JJS*, vol. 3 (2016), n° 1, p. 2.

⁵⁶ MARYKS R., « Introduction », in MARYKS R. (dir.), *Exploring Jesuit Distinctiveness. Interdisciplinary Perspectives on Ways of Proceeding within the Society of Jesus*, Leiden – Boston, Brill, 2016 (Jesuit Studies – 6), p. 1-3.

⁵⁷ Le chapitre introductif d'Ines Županov dans *The Oxford Handbook of the Jesuits* est selon moi la meilleure courte synthèse actuelle sur ce qu'était la Compagnie de Jésus : ŽUPANOV I., « Introduction: Is One World Enough for the Jesuits ? », in ŽUPANOV I. (dir.), *The Oxford Handbook of the Jesuits*, p. XI-XXXV.

⁵⁸ Loyola, 1491 – Rome, 1556. Ignace de Loyola choisit la vie religieuse à la suite d'une convalescence due à une blessure lors d'une bataille en 1521. Il étudie la philosophie et la théologie à Alcalá, Salamanque et Paris. Il y constitue un groupe de compagnons, avec qui il fonde en 1540 la Compagnie de Jésus, dont il est le premier supérieur général. Ses *Exercices spirituels* ont profondément marqué la spiritualité catholique. LEWIS M., « Loyola, Ignatius of, SJ, St. (1491-1556) », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, Cambridge, CUP, 2017, p. 482-487 ; WORCESTER T., « Introduction », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Companion to the Jesuits*, Cambridge, CUP, 2008, p. 3

⁵⁹ O'MALLEY J., *The Jesuits. A History from Ignatius to the Present*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2014, p. 2-4.

spirituelle des fidèles par la confession⁶⁰. » L'éducation n'était pourtant pas, *a priori*, la vocation de la Compagnie. Le système universitaire médiéval paraissait en fait de moins en moins adapté aux réalités du temps : le devoir civique et les humanités n'en étaient pas la préoccupation principale⁶¹. C'est dans les collèges, ces établissements initialement destinés à loger les élèves et à accueillir les répétitions scolaires, que ces valeurs et leçons finissent par être enseignées. Ce système s'est peu à peu autonomisé et est devenu une source d'inspiration pour de nombreux autres établissements, dont le collège de Montaigu, où Loyola et ses compagnons ont résidé lors de leur séjour parisien⁶². Ainsi, la Compagnie s'inspire de ce *modus parisiensis* principalement pour son système progressif de classes et son programme d'auteurs à enseigner⁶³. En outre, les fondateurs de la Compagnie sont profondément marqués par le bouleversement du monde qu'ils connaissent : l'exploration de nouveaux territoires, habités par des populations inconnues, ainsi que la Réforme protestante sont des phénomènes qui exigent selon eux de repenser la prédication et le dialogue avec les fidèles⁶⁴. Il n'est donc pas surprenant que les fondateurs de la Compagnie aient été séduits par le modèle novateur des collèges, cherchant davantage à former un certain type de personne qu'un professionnel⁶⁵. Grâce au modèle éducatif des collèges, les responsabilités dont ont été investis les premiers jésuites vont pouvoir épouser les nouvelles exigences du monde en matière de vécu religieux et de piété. Cette pratique de l'enseignement va s'inscrire dans véritable projet jésuite de société.

D. L'intégration urbaine des jésuites et leur projet de société

Les jésuites sont convaincus que l'état du monde, au milieu du XVI^e siècle, exige la formation d'un nouveau type d'homme catholique⁶⁶. Cette personne doit être instruite et faire preuve d'esprit critique afin d'être capable de porter et défendre les valeurs portées par

⁶⁰ GIARD L., « Au premier temps de la Compagnie de Jésus : du projet initial à l'entrée dans l'enseignement », in GANTY É., HERMANS M. et SAUVAGE P. (dir.), *Tradition jésuite. Enseignement, spiritualité, mission*, Bruxelles, Lessius, 2002, p. 13-14.

⁶¹ O'MALLEY J., « Historical Perspectives on Jesuit Education and Globalization », in BANCHOFF T. et CASANOVA J. (dir.), *The Jesuits and Globalization*, p. 150-153.

⁶² FRIEDRICH M., *The Jesuits. A History*, trad. de l'allemand par J. D. DILLON, Princeton, Princeton University Press, 2022, p. 321.

⁶³ CODINA MIR G., *Aux sources de la pédagogie des jésuites. Le « Modus Parisiensis »*, Rome, Institutum Historicum Societatis Iesu, 1968 (Bibliotheca Instituti Historici Societatis Iesu – XXVIII), p. 288-305.

⁶⁴ GIARD L., « Au premier temps de la Compagnie de Jésus », p. 14-16.

⁶⁵ O'MALLEY J., « Historical Perspectives on Jesuit Education and Globalization », p. 150.

⁶⁶ GIARD L., « Le devoir d'intelligence », p. LIV-LVII.

l'ordre depuis sa fonction au sein de la société⁶⁷. En formant ceux qui feront partie de l'élite sociale, les jésuites cherchent à faire pénétrer leur idéal sociétal dans les sphères de la gouvernance. De la sorte, cet idéal déteint sur la conduite d'un pouvoir qui devrait, selon eux, être au service des plus vulnérables et viser le bien commun⁶⁸. Là où les jésuites se distinguent des ordres mendiants, c'est qu'ils inscrivent cette mission dans un ministère touchant la société dans son ensemble, pas juste aux pauvres et démunis. La place centrale accordée par les jésuites à l'enseignement est un autre facteur de distinction par rapport aux ordres médiévaux. Selon John O'Malley, ces deux éléments ont caractérisé leur modernité⁶⁹. Les collèges forment des jeunes gens (pour la plupart entre 12 et 18 ans) généralement issus des couches sociales aisées ou moyennes⁷⁰. Quelle que soit leur vocation, ils sont destinés à pérenniser un idéal catholique de société.

Les jésuites disposent d'autres ressources pour mener à bien leur apostolat urbain. Les congrégations mariales (ou sodalités) sont des vecteurs essentiels du projet de la Compagnie à l'époque moderne. L'idée naît en 1563 d'un Liégeois, Jean Leunis⁷¹ : il souhaitait réunir les meilleurs élèves du Collège romain après les cours pour leur faire réaliser des exercices spirituels⁷². Les personnes inscrites dans ces sodalités cherchent la sanctification personnelle par la pratique quotidienne des bonnes œuvres et la fréquentation des sacrements⁷³. Le développement de la piété personnelle laïque n'est pas nouveau et peut trouver ses origines, entre autres, au sein de la *Devotio moderna*, dont on connaît l'influence sur Loyola⁷⁴. Couplée avec le catholicisme baroque, cette forme de piété a mené à la constitution d'un

⁶⁷ CHATELLIER L., *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, 1987, p. 129-135

⁶⁸ GOUJON P., « Elites and the Constitution of Jesuit Identity », in ŽUPANOV I. (dir.), *The Oxford Handbook of the Jesuits*, p. 177-178.

⁶⁹ O'MALLEY J., « Introduction: The Pastoral, Social, Ecclesiastical, Civic and Cultural Mission of the Society of Jesus », in O'MALLEY J., GAUVIN A., HARRIS S. et KENNEDY T. (dir.), *The Jesuits II*, p. XXV-XXVIII.

⁷⁰ Néanmoins, toutes les origines sociales étaient représentées. La gratuité du collège pour les élèves était un facteur pour beaucoup déterminant lors de l'inscription : DAINVILLE F. (de), *L'éducation des jésuites (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de Minuit, 1978, p. 101-118.

⁷¹ Liège, 1535 – Turin, 1584. Leunis entre au noviciat de Rome en 1556 et prononce ses trois vœux profès en 1583. Il est considéré comme le fondateur des congrégations mariales. « Leunis, Jean », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 4, 1893, col. 1694-1695 ; LOISE F., « Leunis (Jean) », in *BN*, vol. 12, 1892-1893, col. 33-34.

⁷² CHATELLIER L., « Les jésuites et la naissance d'un type : le dévot », in DEMERSON G., DEMERSON G., DOMPNIER B. et REGOND A. (dir.), *Les jésuites parmi les hommes aux XVI^e et XVII^e siècles. Actes du Colloque de Clermont-Ferrand (avril 1985)*, Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Clermont-Ferrand, 1987, p. 257.

⁷³ PUT E., « Un nouveau modèle pastoral », in PUT E. (dir.), *Les jésuites dans les Pays-Bas et la principauté de Liège (1542-1773)*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 1991, p. 51-53.

⁷⁴ FAESEN R., « Jesuit Spirituality in the Low Countries in Dialogue with the Older Mystical Tradition », in FAESEN R. et KENIS L. (dir.), *The Jesuits of the Low Countries: Identity and Impact (1540-1773). Proceedings of the International Congress at the Faculty of Theology and Religious Studies, KU Leuven (3-5 December 2009)*, Louvain, Peeters, 2012 (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium – 251), p. 6.

genre de chrétien typique de la réforme catholique : le dévot⁷⁵. Ces congrégations finissent par recruter dans toutes les couches de la société et se distinguent l'une de l'autre par les personnes qui les fréquentent (chanoines, nobles, statut marital, femmes et hommes, artisans)⁷⁶. Devenues de véritables phénomènes sociaux les sodalités rentrent parfaitement dans le programme sociétal jésuite : dans de nombreuses villes, les hauts magistrats et classes dirigeantes sont gagnées au phénomène⁷⁷. Dans nos régions, elles ont connu un immense succès : en 1646, on y dénombre plus de 170 sodalités pour 25 000 personnes les fréquentant⁷⁸. À Liège, on a compté jusqu'à sept congrégations mariales⁷⁹. Les collèges ont cependant connu une plus grande postérité historiographique que les sodalités, et demeurent encore aujourd'hui la marque de fabrique de la Compagnie : c'est sous cette forme que les jésuites s'implantent dans les quatre coins du monde⁸⁰.

En 1579, l'Europe compte déjà 180 établissements. En outre, dix-neuf collèges sont également implantés sur les territoires extra-européens⁸¹. Ceux-ci prolifèrent, mais sont confrontés à des obstacles organisationnels. Il n'est pas aisé d'appliquer et d'exécuter mécaniquement les décisions d'un pouvoir central incarné par le supérieur général. Les réalités matérielles des implantations jésuites ne permettaient pas toujours une mise en œuvre idéale des ordres⁸². La communication, exclusivement épistolaire, n'était parfois plus d'actualité lors de sa réception⁸³. Enfin, les relations entretenues avec les populations indigènes demandaient régulièrement, si pas une acculturation mutuelle, au moins une adaptation des préceptes à enseigner et prêcher⁸⁴. L'apprentissage des langues autochtones

⁷⁵ CHATELLIER L., *L'Europe des dévots*, p. 47-61.

⁷⁶ Il est intéressant de noter que dans certains cas, cette distinction en groupes sociaux était perçue comme un facteur de discorde et de désordre, plutôt que comme une diffusion désirée dans chaque couche de la société : CHATELLIER L., « Les jésuites et l'ordre social » in GIARD L. et VAUCELLES L. (de), (dir.), *Les jésuites à l'âge baroque*, p. 149-150.

⁷⁷ Un des exemples privilégiés chez Châtellier est la ville d'Anvers, où beaucoup de grands artisans fréquentent les sodalités : CHATELLIER L., *L'Europe des dévots*, p. 73-83 ; CHATELLIER L., « À l'origine d'une société catholique. Le rôle des congrégations mariales aux XVI^e-XVIII^e siècles », in *Histoire, économie et société*, vol. 3 (1984), n° 2, p. 210-214.

⁷⁸ ROUSSEAU X., « La nébuleuse des dévots (1563-1824). Les sodalités », in DENEFF A., DUSAUSOIT X., EVERS C. et ROUSSEAU X. (dir.), *Les Jésuites belges, 1542-1992. 450 ans de Compagnie de Jésus dans les Provinces belgiques*, Bruxelles, AESM éditions, 1992, p. 89-91.

⁷⁹ Les congrégations des ecclésiastiques, des juristes, des adultes, des jeunes gens, des rhétoriciens des grammairiens et des anges : GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 33-42.

⁸⁰ LOACH J., « Revolutionary Pedagogues? How Jesuits used Education to Change Society », in O'MALLEY J., GAUVIN A., HARRIS S. et KENNEDY T. (dir.), *The Jesuits II*, p. 67-68.

⁸¹ DEMOUSTIER A., JULIA D. et COMPERE M.-M., *Ratio Studiorum. Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, trad. du latin par L. ALBRIEUX et D. PRALON-JULIA, Paris, Belin, 1997, p. 12.

⁸² FRIEDRICH M., « Jesuit Organization and Legislation: Development and Implementation of a Normative Framework », in ŽUPANOV I. (dir.), *The Oxford Handbook of the Jesuits*, p. 32-34.

⁸³ CLOSSEY L., *Salvation and Globalization in the Early Jesuit Missions*, Cambridge, CUP, 2008, p. 45

⁸⁴ *Idem*, p. 51-52.

permettaient par exemple aux missionnaires jésuites de coucher sur papier des traditions orales indigènes, et d'ainsi constituer des bibliothèques originales et fortement utiles dans leur mission d'évangélisation⁸⁵. Ces adaptations sont une des clefs de leur réussite. Le caractère flexible et interprétatif des textes normatifs permettait aux agents de la Compagnie de calquer ces réglementations sur des contextes très différents et a ainsi favorisé la réception de leur message⁸⁶. Évidemment, il s'agit de ne pas tomber dans le piège téléologique de la globalisation voyant dans les missions jésuites un modèle exemplaire et inexorable d'évangélisation par l'adaptation⁸⁷. Chaque contexte possède ses spécificités et a vu la Compagnie s'intégrer différemment. En outre, loin de se limiter à une propagation *top-down*, le cadre normatif jésuite et les réalités pratiques locales s'influencent mutuellement, dans un processus dialectique⁸⁸.

L'histoire des rapports entre les jésuites et les cités prennent souvent la forme d'études de cas collaboratives⁸⁹. Comme évoqué ci-dessus, l'accent est mis sur le processus dialectique entre populations locales et gouvernement central, matérialisé sous la forme du collège. La participation financière des pouvoirs publics est un premier indicateur de l'insertion des jésuites au sein de la cité. À Liège, le prince-évêque met lui-même la main au portefeuille⁹⁰. La prédication publique est une autre forme d'intégration des jésuites dans la vie de la cité, mais n'est qu'une des nombreuses autres activités qui font le succès de la Compagnie : controverses, festivités, aide aux malades et aux pauvres en sont autant d'exemples⁹¹. À Bruxelles, *litterae annuae* et représentations théâtrales sont des marqueurs

⁸⁵ DEL REY FAJARDO J., « The role of libraries in the missionary regions of Orinoquia », in *JJS*, vol. 2 (2015), n° 2, p. 217.

⁸⁶ CASALINI C., « Rise, Character, and Development of Jesuit Education: Teaching the World », in ŽUPANOV I. (dir.), *The Oxford Handbook of the Jesuits*, p. 157-158.

⁸⁷ BANCHOFF T. et CASANOVA J., « Introduction. The Jesuits and Globalization », in BANCHOFF T. et CASANOVA J. (dir.), *The Jesuits and Globalization*, p. 3-4.

⁸⁸ VAUCELLES L. (de), « Introduction », in GIARD L. et VAUCELLES L. (de), (dir.), *Les jésuites à l'âge baroque*, p. 19.

⁸⁹ FOUILLOUX É. et HOURS B. (dir.), *Les jésuites à Lyon. XVI^e-XX^e siècle*, Lyon, ENS Éditions, 2005 ; DENEFF K. et ROUSSEAU X. (dir.), *Quatre siècles de présence jésuite à Bruxelles. Vier eeuwen jezùieten te Brussel. Actes du colloque scientifique international, Bruxelles, Palais des Académies, 22-25 novembre 2006*, Bruxelles, Prosopon, 2012.

⁹⁰ HERMANS M., « La fondation des collèges jésuites dans les Pays-Bas et la principauté de Liège, et l'intervention des pouvoirs urbains », in *Cahiers du Centre de Recherches en Histoire du Droit et des Institutions*, vol. 29 (2008), p. 25.

⁹¹ RAYON VALPUESTA P., *La biblioteca del colegio de los jesuitas en Bilbao durante el Antiguo Régimen*, Thèse de doctorat en Histoire de l'éducation, inédit, Universidad Nacional de Educación a Distancia, année académique 2014-2015, p. 461-466.

de l'implantation jésuite au sein de la ville⁹². Le constat est similaire à Lyon, où l'adaptation de la *Ratio studiorum* au contexte local est un terreau sur lequel s'élabore ensuite une véritable culture intellectuelle lyonnaise jésuite. Les congrégations mariales et le collège jouent aussi leur rôle et permettent de tisser des liens avec les familles bourgeoises de la ville⁹³. L'originalité des travaux de Stéphane Van Damme doit ici être mentionnée : il démontre comment la fonction de *scriptor* a permis aux jésuites de s'allier aux éditeurs lyonnais en vue d'une monopolisation des pratiques de communication et d'une omniprésence littéraire dans la cité. La production écrite de la Compagnie séduit les pouvoirs urbains comme les populations et est influencée en retour par ceux-ci, si bien que les jésuites deviennent les porte-paroles de l'expression intellectuelle lyonnaise et des acteurs de la redéfinition identitaire de la cité⁹⁴.

E. Les jésuites à Liège

Bien que ce travail n'invite pas à voyager aux confins de l'expansion territoriale jésuite, les dimensions et ambitions globales d'une telle entreprise devaient être rappelées. La relative proximité de Liège avec le centre de gravité romain de la Compagnie ne signifie pas forcément que l'idéal normatif jésuite y pénètre avec moins de résistance qu'à Bogotá. La Nouvelle-Grenade était une terre d'évangélisation et de colonisation, alors que la région des Pays-Bas et de la principauté de Liège se situe en frontière de catholicité où les affrontements religieux sont féroces. Ainsi, Liège et les Pays-Bas méridionaux constituent la région d'Europe où la densité de collèges est la plus forte⁹⁵. Il ne faut pas attendre longtemps pour que la Compagnie de Jésus se fasse connaître à Liège : dès les premières

⁹² ROUSSEAU X., « Introduction. Inleiding », in DENEUF K. et ROUSSEAU X. (dir.), *Quatre siècles de présence jésuite à Bruxelles*, p. 11-12 ; PILETTE M., « Le collège et la ville, partenaires emblématiques », in STENUIT B. (dir.), *Les Collèges jésuites de Bruxelles. Histoire et pédagogie, 1604 – 1835 – 1905 – 2005*, Bruxelles, Lessius, 2005, p. 85-141.

⁹³ HOURS B., « Introduction : les jésuites, Lyon et les Lyonnais », in FOUILLOUX É. et HOURS B. (dir.), *Les jésuites à Lyon*, p. 9-10.

⁹⁴ VAN DAMME S., *Le temple de la sagesse. Savoirs, écriture et sociabilité urbaine (Lyon, XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005 ; VAN DAMME S., « Le collège, la cité et les livres : stratégies éducatives jésuites et culture imprimée à Lyon (1640-1730) », in *Littératures classiques*, vol. 37 (1999), n° 1, p. 169-183.

⁹⁵ La plaine du Pô et Castille-la-Manche sont également bien représentées : JEDIN H., LATOURETTE K. et MARTIN J. (dir.), *Atlas d'histoire de l'Église. Les églises chrétiennes hier et aujourd'hui*, trad. de l'allemand, Turnhout, Brepols, 1990, p. 78.

années, certains des compagnons de Loyola (Bobadilla⁹⁶, 1545 ; Salmerón⁹⁷, 1558 ; Laínez⁹⁸, 1561) y sont de passage⁹⁹. Dès le départ, des difficultés financières concernant l'entretien des pères empêchent l'implantation durable des jésuites dans la cité¹⁰⁰. Les princes-évêques de la seconde moitié du XVI^e siècle seront favorables à l'établissement de la Compagnie en Principauté. En 1563, un collège ouvre à Dinant, grâce au prince-évêque Gérard de Groesbeeck et Henri de Sommal¹⁰¹. L'aventure sera de courte durée car il sera supprimé en 1574¹⁰². Parallèlement, à Liège, des éléments viennent systématiquement retarder le projet : oppositions par le clergé séculier, manque de moyens, refus par les jésuites d'être logés avec un autre ordre religieux¹⁰³. Surr l'insistance de Gérard de Groesbeeck, une mission temporaire parvient tout de même à être établie en 1567. Les jésuites sont alors logés dans un bâtiment de la rue Souverain-Pont cédé par Laevinus Torrentius¹⁰⁴. Les princes-évêques étaient en effet parmi les plus fervents partisans de l'installation des jésuites en terre liégeoise¹⁰⁵, mais la Compagnie ne comptait pas accepter l'érection d'un collège tant que ses revenus et son entretien n'étaient pas garantis¹⁰⁶. Finalement, Groesbeeck propose de concéder aux jésuites la jouissance des revenus des prieurés de Saint-Séverin et de Muno. Les jésuites s'installent alors en bord de Meuse, dans le couvent des hiéronymites, qui

⁹⁶ Palencia, 1509 – Lorette, 1590. Nicolás Bobadilla est un des premiers compagnons d'Ignace de Loyola. Il a principalement eu une activité de prédicateur en Italie. Il connaît quelques différends avec les autres premiers jésuites, dont Ignace, à cause de la raideur normative de l'ordre. KEENAN C., « Bobadilla, Nicolás, SJ (1509-1590) », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, p. 107.

⁹⁷ Tolède, 1515 – Naples, 1585. Salmerón est un des compagnons originels d'Ignace. Il participe à toutes les sessions du concile de Trente et prêche en Germanie, en Autriche et dans les Pays-Bas. GAVIN J., « Salmerón, Alfonso, SJ (1515-1585) », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, p. 709-710.

⁹⁸ Almazán, 1512 – Rome, 1565. Laínez est un des compagnons originels de Loyola et lui succède comme supérieur général de l'ordre. Il a été théologien pontifical au Concile de Trente. KEENAN C., « Laínez, Diego, SJ (1512-1565) », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, p. 453-454.

⁹⁹ GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 105.

¹⁰⁰ HALKIN L.-E., « Les origines du collège des jésuites et du séminaire de Liège », in *BIAL*, vol. 51 (1926), p. 90-103.

¹⁰¹ Dinant, 1534 – Valenciennes, 1619. Henri de Sommal est reçu personnellement dans la Compagnie de Jésus par Ignace de Loyola en 1551. Il est le premier recteur du collège de Dinant, de 1563 à 1566. Il est nommé supérieur de la mission jésuite à Liège en 1569 : il y prononce les quatre vœux profès. Il est, selon Guérin, chargé de la bibliothèque de 1586 à 1592. « Henri de Sommal », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 108.

¹⁰² PONCELET A., *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas*, vol. 1, *Histoire générale*, p. 158-164.

¹⁰³ *Idem*, vol. 1, p. 201-203.

¹⁰⁴ Gand, 1525 – Bruxelles, 1595. Humaniste, Torrentius était ami, entre autres, de Juste Lipse. Il est chanoine de Saint-Lambert et archidiacre de Brabant de 1557 à 1594, et est évêque d'Anvers à partir de 1586. Il est nommé archevêque de Malines en 1594, mais meurt avant d'avoir pu prendre possession du siège épiscopal. DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le chapitre de Saint-Lambert*, vol. 3, p. 124-127 ; ROERSCH A., « Torrentius, Laevinus », in *BN*, vol. 25, 1930-1932, col. 462-475.

¹⁰⁵ BOULVAIN S., « La fondation de couvents à Liège aux Temps modernes », in *BIAL*, vol. 110 (1999), p. 68-69.

¹⁰⁶ La prolifération de collèges à cette époque donne, en effet, lieu à de nombreux échecs : beaucoup doivent fermer en raison de difficultés financières : FRIEDRICH M., *The Jesuits. A History*, p. 270-274.

accueillait des Frères de la vie commune¹⁰⁷. Groesbeeck meurt avant de voir la concrétisation du projet. C'est Ernest de Bavière qui officialise enfin l'implantation en 1581. Le 30 avril de l'année suivante, les premiers cours étaient donnés. Vingt ans plus tard, on comptait déjà plus d'un millier d'élèves. En 1613, un autre couvent jésuite s'installe à Liège. Ces jésuites anglais, n'étant pas les bienvenus dans leur pays, s'arrogent en 1624 les matières constituant l'enseignement supérieur (théologie, dialectique, jувénat, philosophie, métaphysique), précédemment refusées au collège wallon suite aux jalousies de l'Université de Louvain¹⁰⁸.

Les jésuites, conformément à leur idéal de projet sociétal, sont très actifs dans le vie de la cité : ils sont impliqués dans des conflits politiques, offrent des représentations théâtrales¹⁰⁹, organisent d'importantes processions à travers les rues de la ville pour célébrer leurs pères fondateurs, et accueillent les Liégeois au sein de leurs sodalités¹¹⁰. Le collège wallon a été un acteur incontournable de la société liégeoise, mais n'a pas toujours fait l'unanimité auprès de la population : les pouvoirs urbains s'étaient par exemple opposés à l'installation de la Compagnie, jugée trop coûteuse¹¹¹. En outre, les jésuites sont accusés d'être des agents espagnols et de conspirer contre la ville. Ces suspicions atteignent leur paroxysme lors du conflit politique opposant les Chiroux (parti du prince-évêque : riches bourgeois, clergé et noblesse, plutôt hispanophiles) aux Grignoux (bourgeois de robe et artisans, plutôt francophiles). Lorsque le bourgmestre grignoux de Liège Sébastien La Ruelle est assassiné (1637) par le comte de Warfusée René de Renesse, le peuple, convaincu de l'implication des jésuites dans le meurtre, se rue dans le collège wallon¹¹². Plusieurs pères sont battus et emprisonnés et le recteur de l'époque, Aloys d'Anthisnes, est tué par la

¹⁰⁷ HALKIN L.-E., « Un projet de partage du collège Saint-Jérôme de Liège entre les Frères de la vie commune et les jésuites », in PEETERS K. C. (dir.), *Miscellanea J. Gessler*, vol. 1, s.l., s.n., 1948, p. 585 ; JAVAUX J., LECHAT R. et WILLAERT L., *Les jésuites inaugurent Place du XX août. Le 30 avril 1582*, Liège, Collège Saint-Servais, 1982, p. 2.

¹⁰⁸ Sur les jésuites anglais, voir les travaux de Carmélia Opsomer et Geoffrey Holt : OPSOMER C., « La science au service de l'apostolat : l'enseignement des jésuites anglais à Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Archives Internationales d'Histoire des Sciences*, vol. 52 (2002), n° 148, p. 212-226 ; OPSOMER C., « Un foyer d'études sous l'Ancien Régime : le collège des jésuites anglais de Liège », in *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*, vol. 12 (2001), n° 1-6, p. 11-39 ; HOLT G., « The English Jesuits at Liège and Chèvremont », in *BIAL*, vol. 100 (1988), p. 111-127.

¹⁰⁹ CORSWAREM E., « Les jésuites et la musique à Liège ou l'exemple d'une intégration urbaine au XVII^e siècle », in *Revue de la société liégeoise de musicologie*, vol. 27 (2008), p. 23-65 ; STURAM C., *Le théâtre scolaire de la Compagnie de Jésus dans la province gallo-belge durant le XVII^e et la première moitié du XVIII^e siècle (1605-1830)*, Mémoire de Licence en Histoire, inédit, ULiège, année académique 2007-2008, p. 147-153.

¹¹⁰ DELFOSSE A., « La Compagnie de Jésus à Liège. Aperçu historique », in *Revue de la société liégeoise de musicologie*, vol. 27 (2008), p. 13-22.

¹¹¹ BOULVAIN S., « La fondation de couvents à Liège », p. 77.

¹¹² DEMOULIN B., « De 1505 à 1795. De la Renaissance à la Révolution », in DEMOULIN B. (dir.), *Histoire de Liège. Une cité, une capitale, une métropole*, Bruxelles, Marot, 2017, p. 129-131.

foule¹¹³. Les membres du collège doivent fuir à Huy et ne reviennent que quelques jours plus tard. Lors de leur retour, ils sont accueillis à Liège en grande pompe, avec un cortège d'honneur¹¹⁴. En outre, le collège wallon entretient d'étroites relations avec les réseaux d'imprimeurs de la ville : les pères jésuites choisissent d'y faire imprimer les livres de cours ou leurs propres travaux¹¹⁵. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces liens plus loin dans ce travail.

Les relations des jésuites avec le reste du clergé sont également ambiguës : réguliers comme séculiers sont inquiets de cette « invasion conventuelle », qui, à Liège, démarre entre autres avec les jésuites. Les premiers sont alors sommés de se démarquer des autres ordres par la distinction identitaire, les seconds craignent de voir les messes désertées et leurs offices récupérés par des réguliers plus séduisants pour les citoyens liégeois¹¹⁶. Parmi les tensions qui ont existé avec d'autres membres du clergé, l'affaire dite « du Séminaire » est un exemple d'intrigue déterminante pour la place des jésuites dans l'échiquier politique liégeois¹¹⁷. Il faut ajouter à cela les luttes internes au chapitre cathédral pour l'obtention de postes importants et l'élection des évêques¹¹⁸. En bref, il n'est pas rare que les rapports entre les jésuites et le reste du clergé liégeois soient caricaturalement présentés comme une opposition par essence : les premiers zélés et audacieux, contre les seconds immobiles et attachés à leurs privilèges¹¹⁹.

¹¹³ Inconnu, 1590 – Liège, 1637. Aloys d'Anthisnes fait ses humanités au collège wallon de Liège, puis y enseigne les rudiments (1610), la grammaire (1611-1612) et la syntaxe (1613). Il est recteur du collège de Dinant de 1626 à 1632, et du collège wallon de Liège de 1632 à son décès. Il meurt après avoir été poignardé et battu par la foule liégeoise, révoltée contre les jésuites après l'assassinat du bourgmestre Sébastien Laruelle (1637). Il est le frère de Godefroid, avoué d'Anthisnes et de François d'Anthisnes, chanoine de Saint-Lambert. « Aloys d'Anthine », in GUÉRIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 192-193 ; PONCELET A., « Sébastien La Ruelle et les jésuites de Liège », in *BSBL*, vol. 8 (1908), p. 179.

¹¹⁴ BOULVAIN S., « La fondation de couvents à Liège », p. 86-91.

¹¹⁵ HERMANS M., « Le livre liégeois. Stratégies éditoriales au début du XVII^e siècle », in BOUSQUET-BRESSOLIER C. (dir.), *François de Dainville. Pionnier de l'histoire de la cartographie et de l'éducation. Actes du colloque international organisé par l'UMR 8586 PRODIGUE à Paris, les 6 et 7 juin 2002*, Paris, École des Chartes, 2004 (Études et rencontres de l'École des Chartes – 15), p. 123-142.

¹¹⁶ BOULVAIN S., « La fondation de couvents à Liège », p. 82-86.

¹¹⁷ Celle-ci éclate en 1699 lorsqu'un jésuite anglais, le père Louis de Sabran, est nommé par le prince-évêque Joseph-Clément de Bavière comme président du Séminaire épiscopal. L'affaire est très mal perçue par certains professeurs du Séminaire proches des milieux jansénistes. VAN MEERBEECK M., « "L'affaire du Séminaire" dans les luttes entre jansénistes et anti-jansénistes, 1697-1700 », in DELVILLE J.-P. (dir.), *Le Grand Séminaire de Liège*, p. 69-78.

¹¹⁸ ÖZER E., *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert au siècle des Lumières : analyse institutionnelle, sociale et politique*, Mémoire de Master en Histoire, inédit, ULiège, année académique 2017-2018, p. 141 ; DEMOULIN B., *Politique et croyances religieuses d'un évêque et prince de Liège. Joseph-Clément de Bavière (1694-1723)*, Liège, Société des Bibliophiles Liégeois, 1983, p. 91-100.

¹¹⁹ HALKIN L.-E., « Les origines du collège des jésuites », p. 181-185.

Le 21 juillet 1773, le pape Clément XIV supprime la Compagnie de Jésus, par le bref *Dominus ac redemptor*. Elle avait déjà été expulsée, quelques années auparavant, des territoires portugais (1759), français (1763) et espagnols (1767)¹²⁰. Le courant philosophique des Lumières, les polémiques théologiques avec les ordres religieux concurrents ou avec d'autres mouvances théologiques du catholicisme (principalement le jansénisme) et le despotisme éclairé ont convergé et infléchi le sentiment général vers l'antijésuitisme¹²¹. Dans nos régions, la suppression est rigoureusement appliquée par Joseph II¹²². À Liège, le prince-évêque François-Charles de Velbrück est moins sévère : il crée une commission de chanoines, la *Jointe jésuitique*, chargée d'exécuter le bref. Les biens jésuites furent saisis, parfois gardés, souvent vendus¹²³. Le bâtiment garde sa fonction : Velbrück y fonde le Grand Collège en Île, institution publique d'enseignement secondaire¹²⁴. Les professeurs sont tous des prêtres séculiers formés au Séminaire épiscopal¹²⁵. En 1786, ce dernier s'installera également dans les anciens locaux jésuites, au même titre que d'autres institutions d'enseignement (École d'Architecture, 1774 ; École de Mathématiques, 1781 ; École de droit, 1785)¹²⁶. Les années qui suivent voient se succéder révolutions, restaurations et occupations. Pendant la période française (1795-1815), le bâtiment est occupé par l'École centrale du département de l'Ourthe¹²⁷ (1797-1804), un lycée impérial (1808-1814) et un Gymnase de fondation prussienne (1814-1817). Depuis 1817, c'est l'Université de Liège qui habite les lieux.

¹²⁰ WRIGHT J., « The Suppression and Restoration », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Companion to the Jesuits*, p. 263-277.

¹²¹ GUASTI N., « The Age of Suppression: From the Expulsions to the Restoration of the Society of Jesus (1759-1820) », in ŽUPANOV I. (dir.), *The Oxford Handbook of the Jesuits*, p. 918-922 ; FRIEDRICH M., *The Jesuits. A History*, p. 577-589 ; voir également : BURSON J. et WRIGHT J. (dir.), *The Jesuit Suppression in Global Context. Causes, Events, and Consequences*, Cambridge, CUP, 2015.

¹²² Voir à ce sujet : BONENFANT P., *La suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas autrichiens (1773)*, Bruxelles, Maurice Lamertin, 1925 (Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques – 19/5).

¹²³ MOREAU É. (de), « La suppression de la Compagnie de Jésus dans la principauté de Liège », in *BCRH*, vol. 110 (1945), p. 75-95.

¹²⁴ FRANCHIMONT J.-N., « Un établissement liégeois d'enseignement à la fin de l'Ancien Régime : le Grand Collège en Ile (1773-1794) », in *AHL*, vol. 18 (1977), p. 193-250.

¹²⁵ FRANCHIMONT J.-N., *Un établissement liégeois d'enseignement à la fin de l'Ancien Régime. Le Grand Collège en Île (1773-1794)*, Mémoire de Licence en Histoire, inédit, ULiège, année académique 1972-1973, p. 16.

¹²⁶ LAFFINEUR-CREPIN M., « L'ancien Collège des jésuites wallons », in DELVILLE J.-P. (dir.), *Le Grand Séminaire de Liège*, p. 231-233.

¹²⁷ Voir à ce sujet : MACOURS F., « L'École centrale du département de l'Ourthe à Liège (1797-1804) », in *BIAL*, vol. 74 (1961), p. 267-405.

F. La bibliothèque du collège wallon

L'histoire de la bibliothèque du collège des jésuites wallons, dont nous savons en réalité assez peu de choses, est inévitablement liée à celle du collège lui-même. La plupart des informations dont nous disposons sont en fait des hypothèses plausibles mais non confirmées. Ce travail servira en partie à les éprouver. Un collège ne peut pas ne pas avoir de bibliothèque : il est logique que les jésuites wallons s'en soient équipés dès l'implantation de la Compagnie sur l'*isle*. Il est d'ailleurs très vraisemblable qu'ils aient possédé des livres avant même la création du collège¹²⁸. Il est également possible qu'ils aient récupéré une partie des fonds des hiéronymites. La présence de deux catalogues dressés en 1678 suggère une potentielle reconfiguration des collections à cette date¹²⁹. On dit d'ailleurs des collections de cette bibliothèque qu'elles affichaient « une tendance assez conservatrice¹³⁰ ». Nous savons que le don a joué une part importante dans l'élaboration de cette bibliothèque, sans savoir exactement dans quelle mesure. Nous possédons en outre les noms de la plupart des bibliothécaires du collège (appelés, au sein de l'ordre, les *praefecti bibliothecae*), mais ne connaissons pas exactement l'étendue de leurs responsabilités¹³¹. Enfin, sur le modèle de beaucoup d'autres bibliothèques jésuites, il est supposé que la bibliothèque est divisée en deux sections : une *bibliotheca maior* et une *minor* (ou *communis*). Cette séparation est attestée, mais nous ne connaissons ni ses modalités exactes, ni ses raisons¹³². Hormis la potentielle reconfiguration suggérée par les catalogues de 1678, nous ne possédons aucune donnée chronologique sur cette bibliothèque avant la suppression de la Compagnie. Tout reste donc à faire.

Après la suppression de la Compagnie en juillet 1773, la bibliothèque reste en place dans les locaux du collège. Des inventaires sont alors dressés, probablement par la jointe jésuitique. Le premier, ne répertoriant que des ouvrages de théologie, est rédigé en septembre 1773¹³³. Le second l'est un mois plus tard¹³⁴. Les ouvrages sont restés dans une pièce réservée, pendant que le Grand Collège prenait ses quartiers dans les bâtiments. Nous ne

¹²⁸ Nous verrons plus loin que plusieurs dons prédatent effectivement l'institution du collège (1581).

¹²⁹ Ces deux catalogues seront détaillés plus loin.

¹³⁰ OPSOMER C., GASON P.-M. et JOZIC D., « Les bibliothèques d'Ancien Régime », in BRUYERE P. et MARCHANDISSE A. (dir.), *Florilège du livre en principauté de Liège du IX^e au XVIII^e siècle*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 2009, p. 501.

¹³¹ GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 26-28.

¹³² DESAIVE L., *L'histoire à travers les catalogues de la bibliothèque du collège jésuite en Isle de Liège*, Mémoire de Licence en Histoire, inédit, ULiège, année académique 2006-2007, p. 19.

¹³³ Liège, AÉL, *Couvent jésuite*, n° 73, *Bibliothecae Leodiensis Societatis Jesu Pars Prima, Theologia*.

¹³⁴ Liège, AÉL, *Couvent jésuite*, n° 74, *Inventarium Bibliothecae Leodiensis alias Societatis Jesu in insula incoeptum infra a Sinistra portae ingrediendo...*

trouvons trace de la bibliothèque que six années plus tard : sous la forme d'un « catalogue de vente publique de la bibliothèque du collège de Liège », daté de février 1779¹³⁵. Il semble que le Séminaire épiscopal y ait été un acheteur enthousiaste. Le fonds d'archives liégeois consacré au collège jésuite a été largement sous-exploité, malgré la richesse documentaire qu'il représente. Comme dit plus haut, le Séminaire s'installe en 1786 aux côtés du Grand Collège, mais ne semble pas avoir fusionné sa bibliothèque avec celle des jésuites supprimés¹³⁶. Le prince-évêque Hoensbroeck, désirant ne pas laisser ces livres à l'abandon, choisit de l'ouvrir au public en 1787. La bibliothèque est ensuite fermée au public pendant les troubles révolutionnaires, mais il est fort possible qu'elle fût pillée au fil des conflits. C'est toutefois de la seconde occupation française (1794-1795) que la bibliothèque va le plus pâtir. Le bâtiment est bombardé, et cette dernière reste à ciel ouvert pendant environ deux ans. Les ouvrages sont endommagés par les intempéries, réemployés comme combustible ou munitions, ou tout simplement pillés¹³⁷. En outre, les plus beaux éléments de la collection sont soigneusement sélectionnés par des *agents d'extraction* envoyés par la République et transférés à Paris¹³⁸. Certains ouvrages subsistent cependant : ceux-ci alimenteront la bibliothèque de l'École centrale (1797-1804). Avant que celle-ci ne devienne un lycée impérial (1808), un catalogue du fonds est dressé en 1805 par Jean-Nicolas Bassenge, révolutionnaire liégeois¹³⁹. Ce catalogue nous a servi pour retracer la provenance de certains ouvrages ayant appartenu au collège wallon. Avant l'ouverture du lycée, il est décidé de réorganiser et redistribuer les livres déjà tant ballotés¹⁴⁰. Le Séminaire épiscopal récemment réinstauré (1804) en hérite d'une partie, le reste échoit à la ville de Liège. En 1813, le catalogue de cette bibliothèque municipale est dressé par l'abbé J. Terwangne¹⁴¹. Il est,

¹³⁵ Liège, AÉL, *Couvent jésuite*, n° 75, *Vente publique de la bibliothèque du collège de Liège*.

¹³⁶ CHARLIER Y. et GUSTIN J., « La bibliothèque du Séminaire de Liège », in *Archives et bibliothèques de Belgique*, vol. 84 (2013), n° 1-4, p. 160.

¹³⁷ VANHOORNE F., *À propos de la bibliothèque des jésuites en Isle*, Mémoire de Licence complémentaire en Sciences du Livre, inédit, ULiège, année académique 1992-1993, p. 11.

¹³⁸ Au sujet de l'histoire complexe des saisies révolutionnaires, voir : OGER C., « Les bibliothèques des anciennes congrégations religieuses à l'origine des fonds patrimoniaux des bibliothèques de l'Université de Liège », in KAIRIS P.-Y. (dir.), *Nouveaux regards sur les saisies patrimoniales en Europe à l'époque de la Révolution française. Actes de colloque, Bruxelles, Institut royal du Patrimoine artistique, 30-31 mai 2018*, Turnhout, Brepols, 2020, p. 193-207.

¹³⁹ BASSENGE J.-N., *Premier catalogue*, ULiège, Salle Marie Delcourt, ms. 6753. Nous remercions Cécile Oger, du département de Conservation et Patrimoine de l'ULiège, de nous avoir fait connaître ce document.

¹⁴⁰ VERBEECK M., « Les bibliothèques de Liège de 1789 à 1914 », in *Archives et bibliothèques de Belgique*, vol. 59 (1988), n° 1-2, p. 103-126.

¹⁴¹ TERWANGNE J. P. J., *Catalogue des livres de la bibliothèque de la ville de Liège*, Liège, Desoer, 1813 ; Voir à son sujet et plus largement pour toute l'histoire du fonds dans cette période troublée : PUTTEMANS B., *Le catalogue de l'abbé-bibliothécaire : Approche de la bibliothèque de la ville de Liège en 1813. Histoire, collections et provenances*, Mémoire de Licence complémentaire en Sciences du Livre, inédit, ULiège, année académique 1997-1998.

logiquement, très proche de celui rédigé par Jean-Nicolas Bassenge. En 1817, la Ville cède ses collections à la nouvelle université. Après des tribulations mouvementées, les livres restants retrouvent enfin leurs locaux d'origine. Aujourd'hui, de nombreux ouvrages témoins de ces vicissitudes peuvent être retrouvés à l'Université et au Séminaire de Liège, ainsi qu'à Bruxelles, à Gand et à Paris. Ces livres encore conservés constituent le cœur de ce travail.

Bien que nous disposions de peu de certitudes la concernant, la bibliothèque du collège des jésuites wallons n'est heureusement pas vierge de toute étude historique ; plusieurs travaux y ont été consacrés¹⁴². Ces études proposent cependant des analyses selon les modalités que nous avons décrites précédemment et qui sont, selon moi, insatisfaisantes. À l'instar de nombreuses études de cas sur les bibliothèques d'Ancien Régime, elles consistent en la reconstitution du fonds à partir des catalogues de ladite bibliothèque. Nous avons déjà évoqué les écueils des catalogues en tant qu'unique source de l'historien. À cela, nous ajoutons un manque d'inscription de ces études dans un cadre problématique plus large. Ces travaux sont fort utiles et bien exécutés dans l'objectif qu'ils se donnent, mais se limitent à donner un portrait de la culture intellectuelle des jésuites wallons concernant un domaine précis (ici, l'histoire ou les sciences), portrait qui, selon les réserves que nous avons évoquées plus haut, présente des limites.

G. Les bibliothèques de la Compagnie de Jésus

Les bibliothèques jésuites n'échappent pas à cette grille d'analyse. Elles répondent, comme les collèges, dont elles sont inséparables, à un ensemble normatif altéré par des réalités pratiques et matérielles locales¹⁴³. Leur étude a suivi le développement des travaux historiques sur la Compagnie de Jésus. Les bibliothèques ont toutefois connu leur « désenclavement » – dont la caractéristique majeure est la relecture des textes normatifs et fondateurs de la Compagnie – avec un léger retard par rapport aux travaux d'histoire des sciences ou de l'administration. Cette ouverture est toutefois aujourd'hui bien accomplie : pas une seule histoire des bibliothèques jésuites ne manque d'interroger leur rapport aux

¹⁴² Hormis la prosopographie de Pierre Guérin, citons : VANHOORNE F., *À propos de la bibliothèque des jésuites* ; DESAIVE L., *L'histoire à travers les catalogues de la bibliothèque* ; KEMPENEERS T., *Étude des ouvrages à caractère scientifique de la bibliothèque des jésuites wallons de Liège*, Mémoire de Licence en Histoire, inédit, ULiège, année académique 2005-2006. Mentionnons, en outre, que Thomas Kempeneers se base sur un instrument spécifique dont la section catalographique ne rend vraisemblablement pas compte de la bibliothèque du collège des jésuites wallons.

¹⁴³ DANIELUK R., « Archives and Libraries », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, p. 43-44.

nombreuses règles (*Constitutions, Ratio Studiorum, Regulae Praefecti Bibliothecae*) auxquelles elles sont soumises¹⁴⁴. Ce renouvellement s'accompagne, bien sûr, des avancées plus générales en histoire des bibliothèques. Longtemps après les travaux fondateurs de Brendan Connolly¹⁴⁵, pourtant très modernes dans leurs interrogations, les travaux sur les bibliothèques jésuites se sont cantonnés à la reconstitution de collections livresques. Ils cherchaient ainsi à faire de ces fonds des reflets des activités intellectuelles des communautés religieuses, tendance généralisée en histoire des bibliothèques¹⁴⁶. Les écueils sous-jacents à ces postulats, déjà exprimés ci-dessus, ont pu être dépassés par le croisement de nombreuses sources autres que les catalogues de bibliothèques. Les bibliothèques ignatiennes n'ont pas fait exception : coupler les marques manuscrites et de provenance aux sources normatives permet d'en apprendre beaucoup sur le rapport que les jésuites entretenaient avec leurs bibliothèques et avec leurs livres en général¹⁴⁷. C'est avec cette intention qu'a été mis en œuvre le *European Jesuit Library Provenance Project* de Comerford évoqué plus haut¹⁴⁸.

Les questions posées en histoire des bibliothèques jésuites concernent aujourd'hui la place du bibliothécaire et son rôle dans la constitution des collections¹⁴⁹, ou encore les enjeux

¹⁴⁴ Outre l'ouvrage de référence de Natale Vacalebri, VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi. Per una storia delle antiche biblioteche della Compagnia di Gesù. Con il caso di Perugia*, Florence, Leo Olschki, 2016 (Biblioteca di Bibliografia – 205), voir par exemple : JATIVA MIRALLES M. V., *La biblioteca de los jesuitas del Colegio San Esteban de Murcia*, Thèse de doctorat en Information et Documentation, inédit, Universidad de Murcia, année académique 2007-2008 ; SANCHEZ HERRADOR M. Á., *La biblioteca del Colegio de la Encarnación de los jesuitas de Montilla*, Thèse de doctorat en Philosophie et Lettres, inédit, Universidad de Córdoba, année académique 2014-2015.

¹⁴⁵ CONNOLLY B., « Jesuit Library Beginnings », in *The Library Quarterly*, vol. 30 (1960), n° 4, p. 243-252 ; CONNOLLY B., *The Roots of Jesuit Librarianship: 1540-1599*, Thèse de doctorat en Philosophie, University of Chicago, année académique 1954-1955.

¹⁴⁶ Idali García Aguilar explique que cette tendance historiographique reste la méthode la plus souvent employée. Dans les territoires hispanophones (principalement le Mexique colonial et l'Espagne), l'étude historique des bibliothèques jésuites a connu un succès retentissant, souvent basé sur l'analyse monographique de l'inventaire d'un collège : GARCIA AGUILAR I., « Suma de bibliotecas novohispanas: hacia un estado de la investigación », in GARCIA AGUILAR I. et RUEDA RAMIREZ P. (dir.), *Leer en Tiempos de la Colonia: Imprenta, bibliotecas y lectoras en la Nueva España*, México, Universidad Nacional Autónoma de México, 2010, p. 284-285. Ces études de cas font l'objet d'une mise en base de données (projet SIBHA) : SOLANA PUJALTE J., SANCHEZ HERRADOR M. Á. et SUAREZ M.A., « Las bibliotecas españolas e hispanoamericanas de la Compañía de Jesús de los siglos XVI-XVIII (proyecto SIBHA) », in MARTINEZ MILLAN J., PIZARRO LLORENTE H. et JIMENEZ PABLO E. (dir.), *Los jesuitas. Religión, política y educación (siglos XVI-XVIII)*, vol. 3, Madrid, Universidad de Comillas, 2012, p. 1585-1597.

¹⁴⁷ ROBERTS K., « Archiving Jesuit Libraries: Past, Present, and Future », in CASALINI C., COLOMBO E. et MEEHAN S. (dir.), *Engaging Sources: The Tradition and Future of Collecting History in the Society of Jesus. International Symposium on Jesuit Studies, June 11-13, 2019*, Boston, Institute for Advanced Jesuit Studies, 2019, n. p., DOI : 10.51238/ISJS.2019.08.

¹⁴⁸ COMERFORD K., « The European Jesuit Libraries Provenance Project ».

¹⁴⁹ MANCINI L., « I bibliotecari del Collegio Romano (1551-1873): un contributo per la storia delle biblioteche della Compagnia di Gesù », in *AHSI*, vol. 89 (2020), n° 177, p. 45-115 ; VACALEBRE N., « I canali di acquisizione libraria negli ordini di chierici regolari. Il caso della Compagnia di Gesù », in *Bibliothecae.it*, vol. 3 (2014), n° 2, p. 187-202.

liés à l'emprunt de livres, et les conséquences de ces prêts sur la propriété personnelle¹⁵⁰. La configuration physique des fonds est également étudiée et permet d'entrevoir la cartographie des savoirs développée par la Compagnie¹⁵¹. La synthèse aujourd'hui la plus aboutie concernant les bibliothèques de la Compagnie de Jésus est la thèse de Natale Vacalebri, portant sur la bibliothèque du collège jésuite de Pérouse. Celui-ci y propose une grille de lecture des bibliothèques jésuites européennes qui sera largement reprise ici¹⁵². Plusieurs travaux présentent également des caractéristiques annonçant un potentiel *global turn* de l'histoire des bibliothèques jésuites, mais une telle entreprise n'a pas réellement pris forme¹⁵³. Avec ce courant historiographique, les monographies et études de cas spécifiques s'ouvriraient à de nouvelles perspectives en envisageant l'organigramme jésuite comme un ensemble en dialogue avec ses ramifications. Les compositions des collections ainsi que les pratiques bibliothéconomiques pourraient être comparées entre elles ou avec le cadre normatif jésuite¹⁵⁴.

II. Problématique et questions de recherche

Notre travail s'inscrit directement dans la conjonction des traditions historiographiques évoquées ci-dessus. Il cherche à mesurer la tension qui existe, au sein d'un collège jésuite, entre l'universalisme de son ordre et son ancrage local. Pour ce faire, nous avons choisi d'exploiter principalement une source riche et encore inexploitée à l'échelle liégeoise : l'ensemble des ouvrages anciens de ce collège, étudiés sous le prisme de l'archéologie du livre. Les traces matérielles qui figurent sur ces livres permettent d'articuler notre problématique autour de deux axes : la bibliothèque, d'une part, et son réseau de donateurs, d'autre part. Ces deux éléments répondent, chacun à leur manière, à la problématique de l'équilibre « entre universel et local ».

¹⁵⁰ LAPLANA GIL J. E., « Noticias y documentos relativos a la biblioteca del colegio de la Compañía de Jesús en Huesca », in *Voz y Letra*, vol. 9 (1998), n° 1, p. 123-140.

¹⁵¹ PEPE L., « La biblioteca maggiore e minore del collegio dei gesuiti di Ferrara », in BORGATO M. T. (dir.), *Giambattista Riccioli e il merito scientifico dei gesuiti nell'età barocca*, Florence, Leo Olschki, 2002, p. 397-418.

¹⁵² VACALEBRE N., *Come le armature e l'armi*.

¹⁵³ COMERFORD K., « Jesuits and Their Books. Libraries and Printing around the World », in *JJS*, vol. 2 (2015), n° 2, p. 179-188.

¹⁵⁴ TEZANOS A. (de), « El isomorfismo de la bibliotecas jesuitas (siglos XVI-XVIII) », in *Revista de Historia Social y de las Mentalidades*, vol. 18 (2014), n° 2, p. 105-138 ; TEZANOS A. (de), *Un lecteur collectif. La Compagnie de Jésus (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Thèse de doctorat en Lettres, Langues Spectacles, inédit, Université Paris Ouest – Nanterre-La Défense, année académique 2009-2010.

Dans un premier temps, l'étude du fonctionnement de la bibliothèque du collège et des pratiques bibliothéconomiques qui s'y déploient formera un premier indicateur de la fidélité de cet établissement au système normatif de la Compagnie. Ensuite, l'analyse des individus participant à la constitution de la bibliothèque par les donations de livres déterminera l'échelle à laquelle est placé le réseau de sociabilité jésuite : observe-t-on un poids significatif des personnalités liégeoises, ou plutôt une circulation des ouvrages à l'échelle globale permise par l'inscription du collège dans une structure hiérarchique jésuite efficace ? *In fine*, ce travail mènera, à la fois à une réévaluation de la place du collège wallon dans la société liégeoise ainsi qu'à une réappréciation du caractère globalisant du système normatif de l'ordre de Saint Ignace.

Nous exposerons ci-après en profondeur le corpus des livres imprimés qui sous-tendent ce travail du début à la fin. La problématique « entre universel et local » sera ensuite développée en deux grandes parties.

La première sera dédiée à la bibliothèque en tant que telle. Nous étudierons d'abord les catalogues de cette bibliothèque, non pas en tant que reflet d'une collection mais bien comme témoins de la vitalité de celle-ci et des pratiques bibliothéconomiques y ayant cours. La disposition physique des lieux sera ensuite abordée : différentes pièces, classement des livres, et présence d'un enfer de bibliothèque seront autant de sujet à évoquer. Enfin, nous analyserons plus finement la fonction de bibliothécaire (appelé *praefectus bibliothecae*) comme agent de la bibliothèque du collège wallon. Son rôle dans la gestion des prêts et dans l'acquisition des livres sera expliqué. Nous en profiterons également pour cerner le profil des personnages qui ont occupé cette fonction¹⁵⁵. Tout au long de cette section, les différentes règles et sources normatives propres à la Compagnie de Jésus seront mobilisées afin de mesurer l'écart entre les recommandations universelles jésuites et les pratiques bibliothéconomiques liégeoises. Ce sera également l'occasion de comparer ces pratiques avec celles des autres collèges jésuites d'Europe et du monde.

La seconde partie approfondit la section sur l'acquisition des livres et est consacrée à la constitution de la bibliothèque. Trois facteurs d'accroissement du fonds sont généralement reconnus : les relations avec les typographes locaux, l'achat de livres et le don de livres. Pour chacune de ces sections, l'accent sera mis sur les individus donateurs, les groupes sociaux qu'ils constituent et les éléments qui les caractérisent. Enfin, un coup de

¹⁵⁵ Les acquis historiographiques spécifiques à chacune de ces dimensions seront développés plus loin.

projecteur sera mis sur certains donateurs remarquables par leur statut ou par l'ampleur de leurs donations. La constitution de la bibliothèque repose en grande partie sur la présence d'un réseau de relations, de commerce ou de donations. Ainsi, il sera nécessaire de faire appel à la sociologie historique du don pour donner de la profondeur aux interprétations de ce chapitre.

III. Corpus de sources

A. Les catalogues de la bibliothèque du collège des jésuites wallons

Malgré les défauts que nous leur avons reprochés, les catalogues et inventaires constituent des sources de premier plan pour étudier l'histoire d'une bibliothèque. Trois catalogues ont été conservés pour celle du collège wallon, ce qui représente un taux de survie assez exceptionnel. Il est d'abord nécessaire de rappeler la distinction entre un catalogue et un inventaire. Un catalogue est un instrument de la pratique bibliothéconomique¹⁵⁶ : il sert à lister, souvent sous forme d'un classement rationnel, les collections d'une bibliothèque. Son but premier est d'informer le lecteur (ou le bibliothécaire) afin de le diriger vers l'ouvrage qu'il recherche. Le catalogue est un outil propre à la bibliothèque, contrairement à l'inventaire, qui peut être dressé dans de nombreux contextes différents¹⁵⁷. L'inventaire est un état des lieux, et sert donc, pour la personne qui l'établit, à connaître précisément l'ensemble des éléments possédés par l'établissement ou la pièce qu'il examine à un moment donné. Les catalogues offrent des informations bibliographiques nécessaires à la consultation des ouvrages (cotes de rangement, données d'édition), là où les inventaires se passent bien souvent de ces données¹⁵⁸. Il arrive qu'un inventaire présente les caractéristiques d'un catalogue (la division interne du document en catégories disciplinaires,

¹⁵⁶ Le cas des catalogues de ventes est particulier et partage davantage de familiarités avec les inventaires après décès. Voir à ce sujet : CHARRON A. et PARINET É. (dir.), *Les ventes de livres et leurs catalogues, XVII^e-XX^e siècle. Actes des Journées d'études organisées par l'École nationale des Chartres (Paris, 15 janvier 1998) et par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Villeurbanne, 22 janvier 1998)*, Paris, École des Chartres, 2000.

¹⁵⁷ NEBBIAI-DALLA GUARDA D. et GERZ VON BÜREN V., « Les catalogues de bibliothèque comme source pour l'histoire intellectuelle : le cas de trois bibliothèques monastiques françaises à la fin du XV^e siècle », in CHEVALIER B. et CONTAMINE P. (dir.), *La France de la fin du XV^e siècle. Renouveau et apogée*, Paris, Éditions du CNRS, 1985, p. 290-291.

¹⁵⁸ TINTI P., « *Ratio e usus nei cataloghi manoscritti delle biblioteche gesuitiche fra Sei e Settecento* », in GUERCIO M., TAVONI M. G., TINTI P. et VECCHI GALLI P. (dir.), *Disciplinare la memoria. Strumenti e pratiche nella cultura scritta (secoli XVI-XVIII). Atti del Convegno Internazionale Bologna, 13-15 marzo 2013*, Bologne, Pàtron, 2014, p. 249.

par exemple) : c'est souvent le résultat de la copie du second dans le premier¹⁵⁹. Les inventaires sont généralement dressés lors de décès de particuliers ou de suppressions d'institutions. En ce sens, ils possèdent une dimension juridique indéniable : des notaires sont souvent présents lors de leur rédaction, car une liste minutieuse des biens meubles doit être établie avant de les distribuer¹⁶⁰. Ils peuvent ainsi faire office de pièces justificatives.

1. Le catalogue des auteurs externes

Nous disposons pour le collège wallon de trois catalogues de bibliothèques, de deux inventaires de cette même bibliothèque ainsi que d'un inventaire des biens mobiliers du collège. Les plus anciens catalogues que nous possédons sont des catalogues topographiques, c'est-à-dire qu'ils décrivent une collection livresque en fonction de l'agencement et de la disposition des livres sur les armoires et étagères¹⁶¹. Ils constituent, en quelque sorte, une cartographie de la bibliothèque. Le premier de ces deux instruments est le *Catalogus Scriptorum Externorum* (Ms. 92). Comme son nom l'indique, il ne répertorie que les ouvrages rédigés par des auteurs non jésuites¹⁶². Il est organisé par discipline : chaque armoire correspond à un genre littéraire. Ses notices bibliographiques sont assez complètes. Elles se présentent de la manière suivante : le nom de l'auteur au génitif, suivi du titre de l'œuvre, de son format, de son type de reliure, de son lieu et de sa date d'impression. Chaque volume est ensuite lié à une cote, constituée de deux chiffres flanquant une lettre (par exemple 1A1)¹⁶³. Il arrive que plusieurs titres soient reliés en un seul volume. L'auteur du catalogue a jugé bon d'explicitier la logique derrière ce système de cotation (Annexe 1 pour la version en latin) :

« Afin d'assurer une compréhension plus facile de l'ordre à conserver.

1° Une lettre et un chiffre sont attachés à chaque catégorie de cette bibliothèque : la lettre (A, B, C &c.) indique l'armoire, le chiffre (1, 2, 3 &c.) indique l'étagère, soit le groupe de livres disposé sur cette armoire.

2° Cette lettre des catégories est apposée sur le dos de chaque livre et se trouve entre deux chiffres : le premier chiffre désigne la place de l'étagère au sein de

¹⁵⁹ FROESCHLE-CHOPARD M.-H., « Une porte ouverte sur les lectures des religieux », p. 19.

¹⁶⁰ PEDRAZA GRACIA M. J., *Inventari e biblioteche: una questione di metodo*, trad. de l'espagnol par N. VACALEBRE, Milan, Milano CUSL, 2013, p. 8-9 ; PEDRAZA GRACIA M. J., « Lector, lecturas, bibliotecas...: el inventario como fuente para so investigación histórica », in *Anales de documentación*, vol. 2 (1999), p. 139.

¹⁶¹ Pour une description codicologique précise des deux catalogues topographiques, voir : DESAIVE L., *L'histoire à travers les catalogues de la bibliothèque*, p. 27-31.

¹⁶² *Catalogus Scriptorum Externorum qui in Bibliotheca maiore Collegii Leodiensis habentur, Nigro Charactere notati*, ULiège, Salle Marie Delcourt, ms. 92. Appelé ci-après Ms. 92.

¹⁶³ Par exemple : *Conradi Lagi Methodus utriusque iuris*, Lovanii, 1565, 8^{vo}, Cor. Nig. - - - - 7K6. (Ms. 92, f. 42r^o).

cette armoire ; le second chiffre [désigne] en quelle position le livre se trouve sur cette étagère. Si le livre est noté ainsi : « 3B6 », cela signifie que ce livre se trouve dans l'armoire B, sur la troisième étagère, en sixième position, et que c'est là qu'il faut aller le chercher et le replacer.

3^o Cette lettre, qu'elle soit indiquée sur l'armoire ou imprimée sur le dos du livre, est de diverses couleurs. Il va sans dire qu'elle est rouge ou noire. Si la lettre est rouge, elle renvoie à un auteur de la Compagnie ; si elle est noire, à un auteur externe¹⁶⁴. »

La rédaction de ce catalogue a commencé ou s'est terminée en 1678, comme l'indique sa page de titre. Les raisons de sa rédaction restent inconnues. Frédérick Vanhoorne suggère un récolement (passage en revue des collections d'une bibliothèque afin de mieux les connaître, de les actualiser ou de les réorganiser), ce qui reste, sans autre élément de réponse, une hypothèse tout à fait plausible¹⁶⁵. Le *Ms. 92* est composé de 160 folios. 131 servent au catalogage « régulier », tandis que les 10 suivants forment une rubrique de livres divers (*miscellanei*), ou d'ajouts irrégulièrement catalogués. Les folios restants sont vierges. Ce catalogue des externes comprend 31 catégories, censées correspondre à des disciplines ou genres littéraires. Il faut ajouter à cela la rubrique des *miscellanei* ainsi qu'une catégorie N^{2a} (soit N^{bis}), composée de collections d'ouvrages de prédication et de sermons (*concionatores*), portant le total à 33 catégories.

2. Le catalogue des auteurs jésuites

Outre ce catalogue des externes, existe un autre consacré aux auteurs jésuites (*Ms. 1421*)¹⁶⁶. Rédigé lui aussi en 1678, il est, en quelque sorte, le faux jumeau du *Ms. 92*. Les deux instruments obéissent aux mêmes règles de rédaction et possèdent la même logique interne. Le système de cotation du catalogue des auteurs jésuites est le même que celui des externes, les notices bibliographiques sont de même qualité. La remarque introductive sur le classement des livres est identique aussi. Une légère différence se trouve au niveau de la cote : la lettre indiquant l'armoire est annoncée être colorée en rouge, non pas dans le catalogue, mais sur le dos des livres qu'il répertorie. Le catalogue des auteurs jésuites s'étend sur les 89 premiers folios, couvrant seize catégories littéraires différentes. Les 9 folios suivants sont, comme dans le *Ms. 92*, consacrés à deux rubriques spéciales : les *miscellanei Societatis* (*Classis MM*) et les *concionatores Societatis* (également sous la classe *MM*, les

¹⁶⁴ *Ms. 92*, f. 1v^o. Notre traduction.

¹⁶⁵ VANHOORNE F., *À propos de la bibliothèque des jésuites*, p. 10.

¹⁶⁶ *Catalogus Scriptorum Societatis Iesu qui in Bibliotheca maiore Collegii Leodiensis habentur, Rubro Characteribus notati*, ULiège, Salle Marie Delcourt, ms. 1421. Appelé ci-après *Ms. 1421*.

livres étant toutefois différents). Une section spéciale, rédigée en 1744 et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, est ensuite consacrée aux éditions de la Bible (pas forcément par des jésuites), entre les folios 99r^o et 102v^o. Le reste du document a été réemployé au début du XIX^e siècle, par les responsables de la Bibliothèque de la Ville, puis de la jeune Université de Liège. C'est un registre de prêts pour les professeurs des différentes matières universitaires.

3. Le catalogue alphabétique

Aucune date de rédaction n'est fournie au sujet du dernier des trois catalogues (*Ms. 90*)¹⁶⁷. Nous estimons qu'il a été rédigé très peu de temps après les deux premiers¹⁶⁸. C'est un répertoire alphabétique des auteurs dont les œuvres figurent dans la *bibliotheca maior* du collège. Chaque auteur constitue une notice, sous laquelle sont listées les œuvres possédées par les jésuites wallons. Il diffère ainsi des deux premiers dans le sens où il ne reproduit pas la configuration matérielle de la bibliothèque, mais constitue un instrument de travail pratique lorsqu'il s'agit de localiser toutes les œuvres d'un auteur spécifique. Ses notices bibliographiques sont beaucoup plus succinctes que celles des deux outils précédents. Elles se résument bien souvent au titre abrégé de l'œuvre, suivi de sa cote, rendant l'identification des éditions parfois compliquée. Dans ce catalogue-ci, les livres rédigés par des auteurs jésuites voient la lettre composant leur cote être écrite en rouge. Ce catalogue présente également moins de ratures que les deux premiers. Il est le plus volumineux des trois, épais de 278 folios pour le répertoire des auteurs, et de 17 pour les volumes anonymes. Sept folios sont consacrés aux *miscellanei anonymi*. Enfin, la dernière page liste une série de bibles notables¹⁶⁹.

Un des intérêts de ces trois catalogues est de pouvoir les croiser et recouper. Ainsi, la personne cherchant un livre d'un auteur précis peut se référer d'abord au *Ms. 90* pour savoir où il se trouve et avoir accès, par la même occasion, au reste de la production de cet auteur. S'il souhaite effectuer une recherche thématique, il peut directement consulter une des rubriques d'un des deux catalogues topographiques (*Mss. 92 et 1421*). Les trois outils renvoient à des cotes de bibliothèques, ce qui permet de vérifier les correspondances entre les ouvrages répertoriés d'un catalogue à l'autre, et donc d'affiner l'identification de certains

¹⁶⁷ *Catalogus cognominum alphabeticus Bibliothecae maioris Societatis Iesu Leodii*, ULiège, Salle Marie Delcourt, ms. 90. Appelé ci-après *Ms. 90*.

¹⁶⁸ Les détails et apports de ces catalogues seront développés plus loin dans ce travail.

¹⁶⁹ *Ms. 90*, f. 309v^o

ouvrages. Par exemple, un jésuite souhaitant consulter l'intégrale des œuvres de Grégoire le Grand trouvera, dans le *Ms. 90*, à la notice « Gregorius Magnus », ses *Opera omnia* (six tomes en deux volumes), aux cotes 3C1 et 3C2¹⁷⁰. Il peut ensuite se référer au catalogue des auteurs externes (*Ms. 92*). Dans la catégorie C (*Patres graeci et latini*), il trouvera que ces deux volumes ont été imprimés à Douai en 1615¹⁷¹. Cette méthode d'identification s'est montrée utile dans la constitution de notre corpus de livres à consulter.

4. La taille du fonds

Nous avons tenté de déterminer l'ampleur, en livres, de la bibliothèque du collège en 1678. En théorie, les livres répertoriés dans les deux catalogues topographiques sont les mêmes que dans le *Ms. 90*. En réalité, nous avons constaté des erreurs de correspondance. Toutefois, il serait nécessaire de compter une à une les notices du *Ms. 90* pour avoir une idée précise de son contenu. Nous n'avons par conséquent recensé que les ouvrages listés dans les deux premiers catalogues, l'exercice étant facilité par leur caractère topographique. Nous avons dénombré plus de 4050 volumes dans le catalogue des auteurs externes, et environ 2150 ouvrages dans celui des auteurs jésuites. Le total de 6200 volumes est fort éloigné de l'estimation de Frédérick Vanhoorne, qui donne une fourchette de 12 000 à 15 000 volumes¹⁷². Il est toutefois très proche de la moyenne des collèges gallo-belges estimée par Véronique Castagnet à 6300 volumes lors de la suppression¹⁷³. En Bourgogne, les données à la même époque semblent similaires : une petite bibliothèque contient entre 1000 et 3000 ouvrages, alors qu'une bibliothèque moyenne possède environ 5000 volumes¹⁷⁴. Au sein des espaces hispaniques (Nouveau Monde et Ibérie), la bibliothèque jésuite moyenne compte entre 3500 et 4000 volumes à la fin du XVIII^e siècle¹⁷⁵. Une grande bibliothèque est

¹⁷⁰ *Idem*, f. 94v^o.

¹⁷¹ *Ms. 92*, f. 10v^o. Voici l'édition en question : GREGOIRE LE GRAND, *Sancti Gregorii Magni Papae primi Opera. Sisti V Pont. Max. iussu, emendata, aucta, & in tomos sex distributa*, 6 t. en 2 vol., Douai, Balthazar Bellère, 1615.

¹⁷² Ce comptage est simplifié par l'indication du nombre de volumes sur une étagère, signalé par le dernier chiffre de la cote du dernier ouvrage de cette étagère. 1C11 signifie qu'il y a onze volumes sur l'étagère. De là, il n'y a qu'à additionner pour chaque étagère. VANHOORNE F., *À propos de la bibliothèque des jésuites*, p. 12.

¹⁷³ Véronique Castagnet ne donne toutefois pas les sources des chiffres qu'elle a obtenus pour tous les collèges. CASTAGNET V., « Les catalogues des bibliothèques, reflet du commerce des livres au profit des établissements scolaires durant les XVI^{ème} -XVIII^{ème} siècles. Réflexion menée à partir des archives des collèges jésuites de la France du Nord », in *Revue du Nord*, Hors-série n° 29 (2013), p. 79.

¹⁷⁴ SEICHEPINE F., « Les bibliothèques de collèges jésuites en Bourgogne d'après les inventaires de 1763 », in *Annales de Bourgogne*, vol. 77 (2005), n° 1-2, p. 202. Les plus grandes collections dépassent les 10 000 volumes.

¹⁷⁵ BETRAN MOYA J.L., « Bibliotecas de ultramar : la biblioteca del Colegio de San Luís de Potosí de la Compañía de Jesús en Nueva España en el momento de la expulsión », in FERNANDEZ CORTIZO C., MIGUES

constituée d'environ 10 000 ouvrages. Le collège wallon posséderait alors en 1678 autant de volumes qu'un collège gallo-belge ou français moyen, et plus qu'une bibliothèque espagnole (ou coloniale) moyenne, à la fin du XVIII^e siècle.

Nous pensons néanmoins que ces 6200 volumes énumérés dans les catalogues ne constituent pas la totalité de la collection et que ce montant peut être revu à la hausse¹⁷⁶. En effet, nous avons retracé et consulté un maximum d'ouvrages venant de la bibliothèque du collège wallon (v. *infra*). Or, des presque 1000 ouvrages que nous avons identifiés comme provenant du collège, environ 450 n'ont pas été retrouvés dans les catalogues mentionnés. Parfois, l'ouvrage ne se trouve pas sous le nom de son auteur, dans le catalogue alphabétique. Il arrive également que l'auteur n'y soit même pas répertorié. Enfin, dans les rares cas où le volume présente encore sa cote de bibliothèque, il est possible que celui-ci ne corresponde pas avec l'ouvrage rangé à cette cote-là dans les catalogues.

Il est évidemment très difficile de déterminer la quantité de livres contenus dans une bibliothèque. Nous avons la chance de posséder deux catalogues datés, qui offrent une photographie de la collection jésuite, mais aucune étude diachronique n'est envisageable. La bibliothèque a-t-elle doublé de taille entre 1600 et 1678 ? A-t-elle stagné au cours du XVIII^e siècle ? Le caractère éphémère de ces listes de livres doit toujours être pris en compte lorsqu'on estime la taille d'une bibliothèque. Des livres entraient et sortaient de la bibliothèque en permanence, témoignant de sa vitalité. Les catalogues démontrent parfaitement cette dynamique : des titres sont barrés, d'autres sont ajoutés, parfois maladroitement entre deux lignes. Les livres changent parfois de place, certains sont acquis, d'autres indésirables. Ces pratiques se révèlent sous la forme de marques manuscrites, indices qui, s'éclairant les uns les autres nous apprennent beaucoup sur le fonctionnement de la bibliothèque du collège.

5. L'inventaire de septembre 1773

Les deux derniers outils dont nous nous servons ont été rédigés par la jointe jésuitique, cette commission de chanoines chargée d'administrer les biens des jésuites lors de la suppression du collège en 1773. Le premier a été rédigé le 1^{er} septembre 1773 (*Ms.*

RODRIGUEZ V.M. et PRESEDO GARAZO A. (dir.), *El mundo urbano en el siglo de la Ilustración*, vol. 1, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2009, p. 309 ; VALENZUELA MATUS C., « Griegos y romanos en un colegio jesuita del fin del mundo. Renacimiento y libros clásicos en el inventario de la biblioteca del Colegio Máximo de San Miguel », in *Revista Historias del Orbis Terrarum*, vol. 17 (2016), p. 77.

¹⁷⁶ En outre, la bibliothèque n'est pas le seul lieu de conservation et de consultation des livres au sein d'un collège. Nous verrons plus loin que d'autres pièces y sont consacrées.

73)¹⁷⁷. Il se présente comme une *pars prima*. En effet, son titre indique qu'il n'inventorie que des ouvrages de théologie (plutôt des ouvrages religieux au sens large). Il recouvre douze catégories, des bibles à la scolastique en passant par la liturgie et la patristique. Il ne comprend aucun livre d'histoire, de droit, ou de grammaire. Ses notices bibliographiques sont assez complètes pour identifier les ouvrages inventoriés et couvrent les 208 pages du volumes. Peu d'informations nous parviennent sur cet inventaire. Il possède toutefois un lien très étroit avec l'inventaire suivant.

6. L'inventaire d'octobre 1773

Le second inventaire a été dressé du 9 au 23 octobre de la même année sous ordre du prince-évêque Velbrück¹⁷⁸. Ses auteurs sont les membres de la jointe jésuitique Philippe-François Henault, Gaspard-Antoine-Joseph Larmoyer et Ferdinand-Marcel Mols, chanoines de la cathédrale Saint-Lambert. Il est dressé en faisant le tour de la pièce, en commençant à gauche de la porte en rentrant. Il possède une dimension cartographique, étant donné qu'il procède par *columna*, c'est-à-dire par armoire renfermant des livres, sur un principe similaire aux catalogues topographiques de 1678. Il ne donne cependant pas les cotes des ouvrages inventoriés. Au sein de chaque *columna*, l'inventoriage a été réalisé par format. Les in-folio sont les premiers recensés, puis les in-quarto, et ainsi de suite. La pratique est fréquente, dans les bibliothèques, de disposer les livres de même format sur les mêmes étagères, afin d'harmoniser l'espace pris et de gagner de la place. L'inventaire *Ms. 74* témoigne de cette pratique. Il est moins volumineux que le *Ms. 73*, mais répertorie davantage de livres. En fait, la totalité de l'inventaire précédent est reprise dans celui-ci. Il est aisé de se rendre compte que les douze catégories du *Ms. 73* se retrouvent au début du *Ms. 74*, et dans le même ordre. Ainsi, en creusant un peu, on se rend compte que les sections sous les fenêtres appelées dans le *Ms. 74* « *Super tabulis infra fenestram* » correspondent aux chapitres « appendices » du *Ms. 73*. En outre, les ouvrages de ces catégories correspondent parfaitement. Les catégories et l'ordre de présentation des ouvrages étant assez différents de ce que l'on retrouve dans les catalogues de 1678, effectuer une comparaison entre ces deux étapes de la collection s'avère ardu.

¹⁷⁷ Liège, AÉL, *Couvent jésuite*, n° 73, *Bibliothecae Leodiensis Societatis Jesu Pars Prima, Theologia*. Appelé ci-après *Ms. 73*.

¹⁷⁸ Liège, AÉL, *Couvent jésuite*, n° 74, *Inventarium Bibliothecae Leodiensis alias Societatis Jesu in insula incoeptum infra a Sinistra portae ingrediendo...* Appelé ci-après *Ms. 74*.

Enfin, des pièces d'archives portant sur le collège et sa suppression nous seront utiles, telles que l'inventaire, pièce par pièce, de ses biens mobiliers¹⁷⁹, son registre aux cens et rentes¹⁸⁰, ou encore son registre aux charges¹⁸¹.

B. Les sources secondaires

D'autres instruments de la pratique bibliothéconomique seront mobilisés dans la première partie de ce travail. Nous avons la chance de disposer d'un registre des bienfaiteurs du collège, où des personnages qui ont donné de l'argent ou des livres à la bibliothèque sont honorés¹⁸². Cet outil sera particulièrement essentiel dans la seconde partie de ce travail : c'est là que nous en ferons la présentation. Enfin, nous ferons appel à un dernier ouvrage, en réalité assez mal connu. Cet instrument comprend une première section qui semble faire office de registre de prêts, tandis que l'autre partie se rapproche plutôt d'un catalogue¹⁸³. Nous ne savons toutefois pas à quelle collection de livres ce catalogue pourrait faire référence ; ce travail contribuera à clarifier sa (ses) nature(s). Lui aussi sera présenté en temps voulu.

Il sera également nécessaire d'explicitier le cadre normatif tant évoqué dans cette introduction. Au sein de la Compagnie de Jésus, plusieurs niveaux de règles se superposent et se complètent¹⁸⁴. Le premier ensemble comporte les textes fondateurs, désormais incontournables lorsque le chercheur souhaite étudier la Compagnie de Jésus. Parmi ceux-ci nous trouvons les *Constitutions*, rédigées par Ignace de Loyola et fondements-mêmes de la mission des jésuites, de leur organisation et de leur *way of proceeding*¹⁸⁵. Nous ferons également appel à la *Ratio studiorum*, texte régulant spécifiquement le modèle

¹⁷⁹ Liège, AÉL, *Couvent jésuite*, n° 76, *Inventarium quorumcumque in collegio studiorum Leodii ante hanc Patrum Jesuitarum Societatis Jesu in insula repertorum, tam in mobilibus tum in immobilibus*. Appelé ci-après *Ms. 76, inventaire mobilier*.

¹⁸⁰ Liège, AÉL, *Couvent jésuite*, n° 3, *Lettraiges et Documens de tous les biens, cens, rentes et revenus appartenans a la maison du college des Peres de la Societe de Jesus en la cite de Liege*. Appelé ci-après *Ms. 3, cens et rentes*.

¹⁸¹ Liège, AÉL, *Couvent jésuite*, n° 12, *Registre aux charges*. Appelé ci-après *Ms. 12, registre aux charges*.

¹⁸² *Nomina benefactorum Bibliothecae Collegii Societatis Jesu Leodii*, ULiège, Salle Marie Delcourt, ms. 93. Appelé ci-après *Ms. 93*.

¹⁸³ *Liber Majoris Bibliothecae ad inscribendos libros qui ad cubacula afferuntur*, ULiège, Salle Marie Delcourt, ms. 91. Appelé ci-après *Ms. 91*.

¹⁸⁴ L'ensemble normatif auquel nous faisons appel est tiré de l'étude fondamentale de Javier Vergara et Fermín Sánchez : VERGARA CIORDIA J. et SANCHEZ BAREA F., « Marco documental para el estudio de los colegios y bibliotecas jesuíticas en la España moderna », in *Anuario de Historia de la Iglesia*, vol. 20 (2011), p. 373-391.

¹⁸⁵ LOYOLA I. (de), *Constitutions de la Compagnie de Jésus*, éd. par F. ROUSTANG, trad. du latin par F. COUREL, 2 vol., Paris, Desclée de Brouwer, 1967 (Christus – 23). Appelés ci-après *Constitutions* ; GIARD L., « Relire les "Constitutions" », p. 37-59.

d'enseignement des collèges, établi sous le généralat de Claudio Acquaviva en 1599¹⁸⁶. Enfin, les *Regulae Praefecti Bibliothecae* seront immanquablement convoquées, non sans rappeler leur progressive élaboration et leurs fondements intellectuels¹⁸⁷.

Dans le même registre, Nous emploierons des manuels de bibliothéconomie jésuite. Bien qu'ils ne fassent pas partie du corpus normatif officiel ignatien, ils restent l'œuvre de jésuites et leur influence s'est ressentie dans de nombreux collèges¹⁸⁸. Les deux manuels ayant fait florès sont le *Musei, sive bibliothecae usus* de Claude Clément (1635)¹⁸⁹ et le *Systema bibliothecae* de Jean Garnier (1678)¹⁹⁰.

Dans la deuxième partie de ce travail, consacrée spécifiquement aux donations et aux donateurs, nous utiliserons, outre les marques de provenance et de dons figurant sur les livres anciens, le registre des bienfaiteurs brièvement évoqué *supra*¹⁹¹. Parmi les groupes sociaux représentés dans les donateurs à la bibliothèque du collège, les chanoines des différentes collégiales et de la cathédrale de Liège constituent un ensemble important par sa taille. Ainsi, un coup de projecteur sera mis sur ces personnages, principalement par la consultation de leurs testaments¹⁹². Enfin nous chercherons à éclairer le profil des donateurs dits « remarquables » ainsi que leur relations avec le collège, toujours avec des sources d'archives.

¹⁸⁶ DEMOUSTIER A., JULIA D. et COMPERE M.-M., *Ratio Studiorum. Plan raisonné et institution des études*. Appelée ci-après *Ratio studiorum*.

¹⁸⁷ *Regulae Societatis Iesu, Auctoritate Septimae Congregationis Generalis auctae*, Rome, Collège Romain, 1616, f. Q1r^o-Q2v^o. Appelées ci-après *Regulae*.

¹⁸⁸ MIGUEL ALONSO A., « El sistema clasificatorio de las bibliotecas de la Compañía de Jesús y su presencia en la bibliografía española », in VERGARA CIORDIA J. (dir.), *Estudios sobre la Compañía de Jesús: los jesuitas y su influencia en la cultura moderna (s. XVI-XVIII)*, Madrid, Universidad Nacional de Educación a Distancia, 2003, p. 361-422.

¹⁸⁹ CLEMENT C., *Musei, sive bibliothecae tam privatae quam publicae Extractio, Instructio, Cura, Usus, Libri IV*, Lyon, Iacobus Prost, 1635 ; Ormans, 1594 – Madrid, 1642. Claude Clément entre dans la Compagnie en 1612. Il a enseigné longtemps les lettres grecques et latines au Colegio Imperial de Madrid, collège réputé pour sa bibliothèque. LIMOUZIN-LAMOTHE R., « Clément (Claude) », in PREVOST M. et ROMAN D'AMAT J.-C. (dir.), *Dictionnaire de Biographie Française*, vol. 8, Paris, Letouzey et Ané, 1959, col. 1437-1438 ; DIDIER H., « Un franc-comtois au service de l'Espagne. Claude Clément S.I. (1594-1642) », in *AHSI*, vol. 44 (1975), n° 88, p. 254-264 ; Au sujet de Claude Clément, voir : GEAL F., *Figures de la bibliothèque dans l'imaginaire espagnol du siècle d'Or*, Paris, Honoré Champion, 1999 (Bibliothèque littéraire de la Renaissance – 3 ; XL), p. 303-412.

¹⁹⁰ GARNIER J., *Systema bibliothecae collegii Parisiensis Societatis Iesu*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1678 ; Paris, 1612 – Bologne, 1686. Jean Garnier a étudié au collège de Clermont avant de rentrer dans l'ordre en 1628. Il enseigne la philosophie et la théologie dans plusieurs collèges pendant 36 ans. Il consacre la fin de sa vie à la bibliothèque de son collège. BEYLARD H., « Garnier (Jean) », in PREVOST M., ROMAN D'AMAT J.-C. et TRIBOUT DE MOREMBERT H. (dir.), *DBF*, vol. 15, Paris, Letouzey et Ané, 1982, col. 499-500.

¹⁹¹ Ms. 93.

¹⁹² Liège, AÉL, *Cathédrale Saint-Lambert, Secrétariat*, n° 270-283, *Registres aux testaments des chanoines et des bénéficiaires (1563-1579)-(1770-1793)*. Dorénavant abrégé de la sorte : Liège, AÉL, *CSL*, S, n° X, *Testaments*.

C. Les anciens livres de la bibliothèque

1. Méthodologie et dépouillement des différents fonds

Au départ et au centre de ce travail se trouvent les livres imprimés de la bibliothèque du collège wallon. Ils sont la source qui nous permettra à la fois de déterminer les pratiques bibliothéconomiques en place au collège, et de révéler quels réseaux de donations les jésuites ont tissé à Liège. L'objectif ici est donc de répertorier et de dépouiller systématiquement les ouvrages ayant appartenu à cette bibliothèque. Élaborer ce corpus a déjà constitué une enquête en soi : il n'existe pas de répertoire reprenant l'intégralité des anciennes possessions de cette bibliothèque, aujourd'hui éparpillées à travers l'Europe. En outre, les instruments de travail à la disposition du chercheur et l'orientant vers des livres anciens du collège sont imparfaits. Deux pistes se sont offertes à nous. La première consiste en une inspection systématiquement des anciens catalogues de la bibliothèque du collège présentés ci-dessus (*Mss. 90, 92 et 1421*). Nous aurions alors identifié chaque ouvrage catalogué et aurions tenté de tous les retrouver parmi les différentes bibliothèques de Belgique (et en l'occurrence, de France). Cette méthode aurait été excessivement chronophage pour les résultats qu'elle aurait produits : rien n'aurait, en outre, permis de s'assurer qu'un ouvrage présente la marque d'appartenance du collège wallon avant de l'avoir consulté.

Nous avons ainsi privilégié une autre voie : démarrer des fichiers de provenance des catalogues des différentes institutions. Nous savions que des volumes du collège wallon étaient conservés à l'Université de Liège ainsi qu'au Séminaire épiscopal de Liège. À cela, nous avons pu ajouter la bibliothèque de l'Universiteit Gent, la Bibliothèque royale de Belgique, la Bibliothèque nationale de France et la bibliothèque Mazarine. Ces fichiers de provenance comprenaient parfois quelques erreurs, qui nous ont fait consulter davantage d'ouvrages qu'il n'aurait fallu. Toutefois, certaines incohérences dans ces fichiers ont également poussé notre curiosité à nous tourner vers d'autres outils indiquant la provenance des livres anciens, ce qui a permis d'accroître notre corpus.

Le noyau de notre corpus s'est formé sur base du catalogue en ligne de l'Université de Liège, qui mentionne la provenance des livres anciens. Celui-ci dénombrait un peu plus de 200 volumes ayant appartenu au collège wallon. D'autres outils sont venus compléter ce corpus, qui s'est finalement révélé fort lacunaire : le premier est une liste d'ouvrages établie par Frédérick Vanhoorne dans son travail sur la bibliothèque du collège. Il liste les livres des

jesuites wallons faisant partie du fonds « Théologie » de l'ULiège (317 volumes)¹⁹³. Y sont mentionnés de nombreux ouvrages qui n'étaient pas encore catalogués en ligne et qui ont donc échappé à notre recherche de provenance initiale.

Un deuxième instrument nous ayant permis d'agrandir ce corpus est le *Premier catalogue* établi en 1805 par Jean-Nicolas Bassenge¹⁹⁴. Cet inventaire – car c'est plutôt d'un inventaire qu'il faut parler – répertorie les livres de l'École centrale du département de l'Ourthe avant qu'elle ne devienne un lycée impérial. L'intérêt du travail de Bassenge est que ses notices des anciens volumes du collège se terminent par la mention *{j.d.l.}*, pour « jésuites de Liège ». Nous avons tiré une liste de livres à partir de ces mentions. Les notices de ces livres ont été vérifiées en ayant recours au catalogue de la bibliothèque de la Ville de Liège, dressé huit ans plus tard (1813) par l'abbé Terwangne¹⁹⁵ et comprenant moins d'erreurs que celui de Bassenge. Au total, 828 livres anciens de l'ULiège ont été consultés¹⁹⁶.

Le second fonds liégeois d'imprimés anciens est la bibliothèque du Séminaire épiscopal. Les catalogues établis par Jean Gustin¹⁹⁷ et Gaëtan Rousseaux¹⁹⁸ nous ont permis d'y rassembler près de 200 volumes, et ont été complétés par le recours aux fiches de provenance manuscrites de cette bibliothèque, portant le total à 258 volumes¹⁹⁹.

Le fichier de provenance (en partie sous forme numérique, l'autre étant manuscrite) de la Bibliothèque royale de Belgique nous a, quant à lui, dirigé vers 32 exemplaires de livres autrefois possédés par les jésuites wallons.

¹⁹³ VANHOORNE F., *À propos de la bibliothèque des jésuites*, p. 32-34.

¹⁹⁴ BASSENGE J.-N., *Premier catalogue*, ms. 6753.

¹⁹⁵ TERWANGNE J. P. J., *Catalogue des livres de la bibliothèque de la ville de Liège*. Sur le travail de Terwangne, voir : PUTTEMANS B., *Le catalogue de l'abbé-bibliothécaire*. Il consacre un chapitre à la provenance de plusieurs ouvrages figurant dans le catalogue de Terwangne.

¹⁹⁶ Notre reconnaissance envers le département de Conservation et Patrimoine de l'ULiège est immense. Sans leur collaboration, consulter et rassembler ces livres aurait été extrêmement fastidieux, sinon irréalisable.

¹⁹⁷ GUSTIN J., *Catalogue des imprimés du XVI^e siècle conservés à la Bibliothèque du Séminaire de Liège*, Bruxelles, Archives et Bibliothèques de Belgique, 1996.

¹⁹⁸ ROUSSEAU G., *Catalogue chronologique des ouvrages des anciens Collèges Jésuites de Liège conservés à la bibliothèque du Grand Séminaire (Liège)*, Travail pour l'obtention du titre de bibliothécaire-documentaliste gradué, inédit, Institut Supérieur de l'Information et du Social (Liège), année académique 1992-1993.

¹⁹⁹ Nous remercions Yves Charlier de nous avoir montré ces fiches et de nous avoir laissé le quartier libre dans la bibliothèque du Séminaire.

Le catalogue numérisé des imprimés du XVI^e siècle de la bibliothèque de l'UGent, établi par Jeroom Machiels nous a permis de trouver 42 autres volumes conservés dans cette université²⁰⁰.

Enfin, quatorze livres se trouvaient à Paris. Nous n'avons pas pu les consulter, mais les informations concernant les treize premiers ont pu être obtenues grâce aux notices catalographiques en ligne de la bibliothèque Mazarine. Le quatorzième est conservé à la Bibliothèque nationale de France et a été trouvé grâce à un travail du directeur de la bibliothèque du Séminaire épiscopal de Liège, Yves Charlier²⁰¹. Le montant total de livres consultés s'élève donc à 1174 volumes, parus entre 1473 et 1767.

Comme nous l'avons dit, cette recherche de provenance a pu mener à des impasses en fonction des erreurs s'étant glissées dans les instruments de travail que nous avons utilisés (la confusion entre le collège wallon et le collège anglais est assez fréquente). Ainsi, après dépouillement, il ressort que 252 des 1174 livres consultés ne présentent aucune marque d'appartenance du collège. Les 922 autres portent une marque qui peut prendre plusieurs formes, mais dont la manifestation la plus commune (467 occurrences) est *Collegii Soc^{tis} Jesu Leodii*. Certains voient se rajouter *in insula* à la suite de cette marque, d'autres arborent plus sobrement *Societatis Jesu Leodii* : ils datent certainement d'avant l'institution du collège.

2. Exceptions

L'absence de marque ne signifie pas forcément que l'ouvrage n'a jamais occupé les étagères des jésuites wallons. Sur les 252 livres vierges de toute marque d'appartenance jésuite, nous estimons que 58 ont pu appartenir à la bibliothèque du collège. Plusieurs facteurs permettent de supposer cette possession. Le premier élément renvoie aux catalogues de la bibliothèque : nous avons tenté d'identifier les 1174 livres consultés avec leurs notices respectives dans les catalogues. Pour ce faire, il faut en premier lieu parcourir le *Ms. 90*,

²⁰⁰ MACHIELS J., *Catalogus van de boeken gedrukt voor 1600 aanwezig op de Centrale Bibliotheek van de Rijksuniversiteit Gent*, 2 vol. Gand, Uitgaven van de Centrale Bibliotheek, 1979.

²⁰¹ CHARLIER Y., « Les princes-évêques et la formation des prêtres : le Grand Séminaire de Liège », in *BSAHD*, vol. 69 (2011), p. 133. L'ouvrage en question est un mandement du prince-évêque Ernest de Bavière entérinant l'érection à Liège d'un séminaire dédié à la formation des prêtres. Sa page de titre témoigne du don d'un exemplaire au collège par le vicaire-général du diocèse de Liège, Jean Chapeville : *Johannes Chapeville dono dedit Patribus Societatis J[esu] Collegii leodii 1592*. BAVIERE E. (de), *Institutio et Erectio Seminarium clericorum in Civitate Leodiensi*, Liège, Christian Ouwerx, 1592 (BNF M-5112).

catalogue alphabétique des auteurs, et y retrouver l'auteur de chaque livre²⁰². Sous cette entrée, il s'agit ensuite d'identifier ledit ouvrage, souvent en se raccrochant à un titre laconique, faiblesse habituelle des catalogues de bibliothèque d'Ancien Régime. Il donc faut rester attentif quand les titres ne correspondent que vaguement : le *De nemeto Spirensis Centenarii XVI* de Guillaume Eysengrin correspond à la notice *Sedecim centenarii continentis descriptionem rerum memorabilium in Ecclesia*²⁰³. La concordance entre l'ouvrage retrouvé et la notice n'est pas pour autant établie : il est impératif de prendre note de la cote de cet ouvrage donnée dans le *Ms. 90* – 1G8 dans ce cas – pour la retrouver dans un des deux autres catalogues, le *Ms. 1421* si l'auteur est jésuite, le *Ms. 92* s'il ne l'est pas. Ceux-ci sont ordonnés par cote et fournissent des informations bibliographiques plus précises. En comparant les dates et lieux d'impressions du livre physique avec les données de ces catalogues, on s'assure que l'exemplaire tenu en main est bien celui qui a habité le collège : pour l'ouvrage d'Eysengrin, on constate qu'Ingolstadt et 1566 concordent²⁰⁴. Établir ces concordances permet avant tout d'éclairer l'organisation de la bibliothèque, mais sert également à lui attribuer certains ouvrages ne portant pas de marque, toutes précautions gardées²⁰⁵.

Parfois, la cote ancienne est toujours visible sur le dos ou le contre-plat du livre : nous avons pu alors directement l'identifier avec son correspondant dans les catalogues et ainsi déterminer son appartenance. Une remarque essentielle doit ici être formulée : tous les ouvrages présentant l'ex-libris du collège ne sont pas retrouvables dans les catalogues. Plus de la moitié des livres examinés n'ont pas pu être associés à une cote. La plupart de ces situations sont avant tout imputables à l'absence de l'auteur dans le document. Si néanmoins ce dernier est catalogué, c'est parfois le livre consulté qui fait défaut dans la liste de ses œuvres. Le phénomène paraît étrange : d'après sa marque, un volume a assurément appartenu au collège, mais n'a pas laissé de trace dans les documents destinés à le répertorier.

²⁰² Il faut évidemment prendre en compte les éventuelles latinisations des patronymes, irrégulières dans les catalogues (Foullon devient Fullonius, mais Reuchlin reste Reuchlin, et non Capnion). Les noms à particules sont généralement classés sous la lettre du nom, plutôt que sous celle de la particule. Enfin, d'autres éléments entrent en jeu, parfois de manière très peu cohérente : Érasme se trouve, par exemple, sous l'entrée « Roterodamus » et Albert le Grand à « Albertus ».

²⁰³ EYSENGRIN G., *Guilielmi Eysengreinei de nemeto Spirensis Centenarii XVI, continentis descriptionem rerum memorabilium in Orthodoxa et Apostolica Christi Ecclesia*, Ingolstadt, Alexander & Samuelis Weissenhornius, 1566 (ULiège TH5060).

²⁰⁴ *Ms. 92*, f. 24r^o-v^o.

²⁰⁵ Pour une méthode similaire dans un contexte italien : BRUNI F., « How to Untangle Historic Libraries. Illuminating Collections through Inventories », in *Quaerendo*, vol. 46 (2016), n° 2-3, p. 165-177.

Des considérations concernant la configuration de la bibliothèque pourront bien évidemment être tirées de ce constat.

Il arrive également que le bibliothécaire n'inscrive pas la marque d'appartenance du collège sur tous les ouvrages d'une même collection. Par exemple, seuls trois des quatre volumes du traité de droit de Goffredus Saligniacus présentent la marque du collège. Les quatre livres forment définitivement un ensemble, étant donné leur parenté d'impression (Lyon, 1552) ainsi que leur appartenance commune à la bibliothèque de Walther Hennea, qui lègue ces volumes au collège²⁰⁶. Nous avons donc raisonnablement ajouté le quatrième volume à notre corpus et avons fait de même pour les autres ouvrages faisant partie d'ensembles qui répondent à ces critères, élargissant celui-ci à 980 livres.

Les premiers mois de ce travail ont donc été consacrés à arpenter les bibliothèques et à dépouiller ces nombreux ouvrages en quête d'éléments matériels servant à l'histoire de la bibliothèque du collège ou de ses donateurs. Tous ces livres ont été consultés, manipulés et leurs caractéristiques (nom de l'auteur, titre du livre, date et lieu d'impression) encodées dans un tableur. À côté de celles-ci, nous avons également encodé toute intervention manuscrite sur le livre : cote de bibliothèque inscrite sur le contre-plat ou la page de garde, ex-libris ou autre témoignage d'appartenance (blason ou initiales du possesseur), ainsi que les ex-dono, type de marque le plus convoité dans notre cas. Les traces de la pratique bibliothéconomique ont également été retenues. Il n'est pas rare de rencontrer une page de titre garnie d'une note du bibliothécaire. Dans la plupart des cas, ce dernier rappelle par quelles dispositions l'œuvre a été interdite à la lecture. Les marques de lecture n'ont pas été retenues. Bien qu'éminemment intéressantes et pouvant témoigner, de plein droit et à leur manière, d'une forme d'écart à la norme imposée par les règles de la Compagnie, elles s'éloignent de notre objet de départ, à savoir la mesure de l'insertion du collège jésuite dans son milieu liégeois, grâce aux réseaux de donations et à la constitution de sa bibliothèque. De plus, parcourir consciencieusement les centaines de milliers de pages composant notre corpus, déchiffrer les différentes écritures et traduire ces annotations aurait été un travail excessivement chronophage, sinon irréalisable à cette échelle²⁰⁷.

²⁰⁶ Membre de la famille de François Hennea. Chokier, 1608 – Huy, 1685. François Hennea est professeur de syntaxe au collège wallon en 1641 et de 1647 à 1663. « François Hennea », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 318.

²⁰⁷ Un travail entier pourrait être consacré à l'abondamment annotée *Institution de la religion chrétienne* que possédaient les jésuites wallons. CALVIN J., *Institutio Christianae religionis*, Genève, Robert Estienne, 1553 (ULiège TH08700).

IV. Cadre normatif des bibliothèques de la Compagnie de Jésus

Afin de comparer avec justesse l'écart entre les pratiques bibliothéconomiques ayant cours au collège wallon et les règles préconisées dans le corpus normatif jésuite, il s'agit tout d'abord de définir ce cadre normatif. Il est composé de quatre éléments : les *Constitutions*, la *Ratio studiorum*²⁰⁸, les *Regulae praefecti bibliothecae* et les manuels de bibliothéconomie rédigés par des jésuites²⁰⁹.

A. Les *Constitutions*

L'unité première de l'ensemble normatif jésuite est les *Constitutions*. Elles transmettent la vocation et les finalités de la Compagnie de Jésus. Elles se présentent comme un ensemble d'ordonnances déterminant l'exercice et la répartition des pouvoirs dans l'ordre²¹⁰. Contrairement à la *Ratio studiorum* (v. *infra*), les *Constitutions* ne forment pas un ensemble détaillé ; elles renvoient à un idéal de comportement, un esprit à comprendre et à adopter²¹¹. Elles n'en sont pas moins le texte essentiel de l'ordre. Inspirées de la *Formula instituti* de 1540, texte qui constitue en quelque sorte la règle fondatrice de la Compagnie, elles constituent un corpus législatif qui définit l'ordre comme institution et l'organise, en énumérant et assignant les charges. Peu après la fondation de la Compagnie, les nouveaux arrivants se multiplient et cette base institutionnelle est nécessaire. C'est avec l'arrivée de Juan de Polanco (1547)²¹² dans l'ordre que la rédaction des *Constitutions* s'accélère. La version définitive paraît en 1556.

²⁰⁸ Bien que la *Ratio studiorum* soit un texte normatif s'appliquant avant tout aux méthodes et contenus de l'enseignement jésuite, certains éléments concernant les bibliothèques et le livre de manière générale peuvent en être extraits.

²⁰⁹ Pour une explication approfondie du cadre normatif utile à l'étude des bibliothèques jésuites : VERGARA CIORDIA J. et SANCHEZ BAREA F., « Marco documental para el estudio de los colegios y bibliotecas jesuíticas », p. 373-391.

²¹⁰ O'LEARY B., « Constitutions », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, p. 194-199.

²¹¹ DEMOUSTIER A., « La distinction des fonctions et l'exercice du pouvoir selon les règles de la Compagnie de Jésus », in GIARD L. (dir.), *Les jésuites à la Renaissance*, p. 17.

²¹² Burgos, 1517 – Rome, 1576. Polanco est devenu, dès 1547, le secrétaire de la Compagnie et le confident le plus proche de Loyola. COLOMBO E., « Polanco, Juan Alfonso de, SJ (1517-1576) », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, p. 625.

1. L'esprit des *Constitutions*

Les *Constitutions* établissent la norme, mais surtout sa finalité et ses objectifs d'ensemble, en énonçant des principes généraux et des manières de faire communes²¹³. Ainsi, en accord avec ce que nous avons évoqué dans l'introduction, ce texte offre une armature générale rendant compte d'un modèle vers lequel tendre, tout en permettant son inflexion au gré des situations. Ses règles sont universelles « sauf s'il est nécessaire de faire autrement²¹⁴ ». Le résultat est une dynamique où chaque décision remonte et redescend la structure hiérarchique de la Compagnie, entre l'ordonnant et l'ordonné. La base normative des *Constitutions* est ainsi rigide sans être écrasante. Dans son plan de sauver la totalité de la société en la réformant, la Compagnie a confiance en les capacités de chacun d'accomplir, à sa manière mais dans le cadre jésuite, le projet sotériologique²¹⁵.

2. Implications des *Constitutions* pour les bibliothèques

Le quatrième livre des *Constitutions*, consacré à l'enseignement, est celui dans lequel sont formulées les quelques règles touchant au livre et aux bibliothèques. Comme annoncé, ces règles ne donnent pas de consignes précises ; elles posent plutôt des grandes lignes de conduite qui véhiculent un idéal de vie jésuite. Dans les *Constitutions*, les livres semblent avant tout jouer un rôle de support pédagogique. La plupart des préceptes à leur sujet concernent leur place dans l'enseignement des collèges. Dans le texte, le livre paraît cantonné à ce statut ; quelques éléments témoignent toutefois de son omniprésence dans la vie jésuite. Il faut lire au réfectoire, lors des repas, par exemple²¹⁶. Le reste des règles insiste sur les auteurs et les ouvrages à lire et éviter. L'orthodoxie de chaque œuvre, lors de sa rédaction par un père ou de sa lecture par un étudiant, est vérifiée²¹⁷. En règle générale, si l'auteur n'est pas considéré comme suspect, on examine ses livres et les expurge avant de les enseigner. Si toutefois l'auteur est « déshonnête », même ses bons livres ne peuvent pas être étudiés²¹⁸.

Les *Constitutions* rappellent, par ailleurs, que la bibliothèque d'un collège est une conséquence matérielle du vœu de pauvreté des jésuites : seuls les biens mis en communs

²¹³ DEMOUSTIER A., « La distinction des fonctions et l'exercice du pouvoir », p. 6-7.

²¹⁴ GIARD L., « Relire les "Constitutions" », p. 58-59.

²¹⁵ MOSTACCIO S., *Early Modern Jesuits between Obedience and Conscience during the Generalate of Claudio Acquaviva (1581-1615)*, Farnham, Ashgate, 2014, p. 166.

²¹⁶ LOYOLA I. (de), *Constitutions de la Compagnie de Jésus*, vol. 1, p. 90, n° 251 (3.1.5). Appelées ci-après *Constitutions*.

²¹⁷ *Idem*, vol. 1, p. 96, n° 293 (3.1.18).

²¹⁸ *Idem*, vol. 1, p. 121, n° 359 (4.5.E) ; p. 147, n° 464 (4.14.1).

sont admis, livres inclus²¹⁹. Une bibliothèque commune est obligatoire dans chaque collège, mais aucune indication n'est donnée sur ses fonctions et caractéristiques²²⁰. Tout jésuite peut demander d'accéder à un livre, que le responsable de la bibliothèque lui fournit. Ce dernier est responsable de ces prêts et des éventuels dommages faits aux ouvrages. Il est un vecteur nécessaire : il est le seul à avoir accès aux livres, la bibliothèque étant fermée à clef²²¹.

B. La *Ratio studiorum*

Le second cadre normatif auquel peuvent se référer les jésuites wallons est la *Ratio studiorum*. La *Ratio* est le texte régissant l'organisation pratique de l'enseignement dans la Compagnie de Jésus²²². Elle se concentre principalement sur l'explicitation de tâches précises assignées à chaque personnage faisant fonction dans le collège (professeurs, recteur, préfets). Sa version officielle est publiée en 1599, soit près de 60 ans après la fondation de l'ordre. Ce délai s'explique par le contexte éducatif européen au milieu duquel la Compagnie fait irruption : n'étant initialement pas destinée à l'enseignement, celle-ci s'y consacre finalement au vu de la demande d'éducation sur le continent²²³. Dans les jeunes collèges, les jésuites pris de court cherchent d'abord à suivre l'esprit de l'ordre et à stabiliser les établissements mis en place. Chaque collège (parfois chaque province) développe un ensemble de règles qui lui sont propres. La généralisation et l'harmonisation de ces règles viennent dans un second temps²²⁴.

1. Une élaboration dialectique

Dès les débuts de l'ordre, les pratiques du collège de Messine (fondé en 1548) servent d'exemple aux établissements successifs. Jerónimo Nadal²²⁵, par ses voyages et correspondances, est le principal artisan de la circulation de ces règlements. Dans les années qui suivent, les collèges composent leurs propres *rationes* qui arrivent à Rome et influencent la conception pédagogique centrale. Nadal rédige lui-même des textes uniformisés pour

²¹⁹ *Idem*, vol. 1, p. 196-197, n° 623 (6.2.E).

²²⁰ *Idem*, vol. 1, p. 125, n° 372 (4.6.7).

²²¹ Seul le recteur peut délivrer ces clefs à un père. *Idem*, vol. 1, p. 125, n° 373 (4.6.G).

²²² *Ratio studiorum*.

²²³ *Idem*, p. 16.

²²⁴ ROMANO A., « Modernité de la *Ratio studiorum*, (plan raisonné des études) : genèse d'un texte normatif et engagement dans une pratique enseignante », in GANTY É., HERMANS M. et SAUVAGE P. (dir.), *Tradition jésuite*, p. 59.

²²⁵ Palma de Mallorca, 1507 – Rome, 1580. Nadal a été un des compagnons originels de Loyola et un acteur central dans la définition de l'identité spirituelle et pédagogique jésuite. GAY J.-P., « Nadal, Jerónimo, SJ (1507-1580) », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, p. 546-548.

certaines provinces (Espagne 1553 ; Germanie supérieure 1563). Après la mort du quatrième supérieur général Éverard Mercurian (1580²²⁶), la Congrégation générale²²⁷ de l'ordre demande à ce qu'une règle générale et commune soit rédigée : Claudio Acquaviva²²⁸, successeur de Mercurian, en fait sa préoccupation principale. Un premier jet est terminé en 1586. Cette version accorde une importance particulière aux matières enseignées et aux auteurs à étudier, les plus essentiels étant Thomas d'Aquin et Aristote. Cette première *Ratio* expérimentale est envoyée aux collèges en attendant leurs retours critiques²²⁹. La deuxième mouture du document (1591) est très différente : les dimensions pédagogiques abstraites s'effacent pour faire place à une règle désormais axée sur les fonctions précises du collège. En fait, la remarquable expansion de l'ordre à la fin du XVI^e siècle le contraint à la rigidité dans ses règles. La multiplication des pères inexpérimentés mais destinés à l'enseignement rend nécessaire la promulgation de pratiques précises et strictes. Cette raideur normative facilite aussi la tournante des professeurs, habitués à voyager d'un collège à un autre²³⁰.

À nouveau, le texte de 1591 est envoyé dans les différentes provinces afin de l'éprouver aux pratiques locales. Il semble que la province belge ait assez peu contribué à nuancer ces règles. Les collèges les plus jeunes, comme celui de Liège, étaient davantage préoccupés par le fait de « bricoler » avec ce dont ils disposaient. En outre, la situation politico-religieuse des Pays-Bas n'a pas encouragé les jésuites à prendre la plume pour soumettre leurs propositions. Les jésuites de Louvain semblent avoir été les plus impliqués. Parmi leurs apports notables, il y a la recommandation de la mise en place d'une bibliothèque commune, destinée aux étudiants d'humanités, de philosophie et de théologie²³¹. La dialectique « entre universel et local » se constate ici dans l'élaboration-même du cadre normatif. Elle est tout autant présente dans son application : un professeur peut choisir de s'écarter de la *Ratio* pour des raisons pratiques, mais également parce qu'une certaine liberté

²²⁶ Marcourt, 1514 – Rome, 1580. Formé chez les Frères de la vie commune à Liège, Mercurian a été provincial de la province de Germanie inférieure (1558-1564), puis de Belgique (1564-1565). Il fut ensuite élu comme quatrième supérieur général de la Compagnie (1573-1580). MCCOOG T., « Mercurian, Everard, SJ (1514-1580) », in *Idem*, p. 514-516.

²²⁷ Assemblée réunissant des membres de chaque province dans le but d'élire un nouveau supérieur général ou de discuter de points critiques à l'échelle de la Compagnie ; CORKERY J., « Congregations », in *Idem*, p. 191-192.

²²⁸ Atri, 1543 – Rome, 1615. Acquaviva a été professeur au Collège romain, recteur du Collegium Maximum de Naples, provincial de Naples (1576-1579), puis de Rome (1579-1581). Il est le cinquième supérieur général de la Compagnie (1581-1615). KEENAN C., « Acquaviva, Claudio, SJ (1543-1615) », in *Idem*, p. 12-14.

²²⁹ JULIA D., « Généalogie de la "Ratio studiorum" », in GIARD L. et VAUCELLES L. (de), (dir.), *Les jésuites à l'âge baroque*, p. 115-130.

²³⁰ *Ratio studiorum*, p. 38-46.

²³¹ GIARD L., « Les collèges jésuites des anciens Pays-Bas et l'élaboration de la *Ratio studiorum* », in FAESEN R. et KENIS L. (dir.), *The Jesuits of the Low Countries*, p. 83-108.

d'action lui est concédée. Le cadre normatif jésuite s'est voulu général, et valable partout comme tout le temps²³². Pour autant, des circonstances particulières peuvent légitimer une adaptation. La Compagnie croit ainsi en l'adaptation de ses membres ; elle a confiance en ses agents et en leur discernement pour transmettre correctement l'esprit et le message jésuite²³³. L'imbrication de la *Ratio* avec les *Constitutions* est toute trouvée : ces dernières sont précisément le guide vers cet état d'esprit jésuite.

2. Implications de la *Ratio studiorum* pour les bibliothèques

La version définitive de la *Ratio studiorum* paraît en 1599. Elle est divisée en sections, chacune étant consacrée à une fonction (sauf exception, comme la section pour les examens). Règlementant précisément le programme pédagogique, elle ne concerne pas la tenue d'une bibliothèque. Elle témoigne cependant de la hiérarchie en place dans un collège (et dans la province), de la répartition stricte des tâches et des pouvoirs, ainsi que de l'étroite collaboration entre des fonctions distinctes²³⁴. En matière livresque, elle consacre l'autorité du recteur et du provincial. C'est ce dernier qui s'assure de la bonne allocation d'un revenu fixe à la bibliothèque et qui décide, à l'échelle de la province, des ouvrages à écarter²³⁵. Les préfets des études décident des livres à acquérir dans le cadre de leurs cours²³⁶. Chacun avertit le recteur et peut s'entretenir directement avec les libraires de la ville²³⁷. Le bibliothécaire semble exclu du processus décisionnel ; il n'est cependant pas impossible que les préfets des études lui passent commande et que celui-ci se charge de l'acquisition proprement dite. La même logique s'applique avec les règles du recteur : le bibliothécaire ne peut pas s'écarter des demandes des préfets. Il doit également conserver les dialogues et discours publics formulés par des membres du collège²³⁸. Ces textes sont sélectionnés par les préfets. Sans donner d'informations directement adressées au bibliothécaire, la *Ratio studiorum* annonce déjà son rôle ; il est un exécutant et ne paraît pas disposer d'une grande marge de manœuvre.

²³² *Ratio studiorum*, p. 30.

²³³ MOSTACCIO S., *Early Modern Jesuits between Obedience and Conscience*, p. 166.

²³⁴ GIARD L., « Les choix de la *Ratio studiorum* publiée en 1599 », in DENEFF K. et ROUSSEAU X. (dir.), *Quatre siècles de présence jésuite à Bruxelles*, p. 17-27.

²³⁵ *Ratio studiorum*, p. 85-86 (Règle du provincial – 33 ; Règle du provincial – 34).

²³⁶ *Idem*, p. 102 (Règle du préfet des études – 29 ; Règle du préfet des études – 30) ; p. 141-142 (Règle du préfet des études inférieures – 27).

²³⁷ *Idem*, p. 142 (Règle du préfet des études inférieures – 28).

²³⁸ *Idem*, p. 93 (Règle du recteur – 16 ; Règle du recteur – 17) ; Sur l'enjeu de la mémoire au sein de la Compagnie, particulièrement sur le plan épistolaire et des *litterae annuae*, voir : DELFOSSE A., « La correspondance jésuite : communication, union et mémoire. Les enjeux de la *Formula scribendi* », in *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, vol. 104 (2009), n° 1, p. 97-104.

Des versions locales et adaptées de la *Ratio studiorum* ont existé. Parmi celles-ci, nous avons consulté la *Ratio studiorum provincialis* ainsi que la *Ratio studiorum inferiorum*. La première s'adresse à l'intégralité de la province belge, la seconde à la province gallo-belge (ou wallonne), qui résulte de la scission en 1612 de la précédente²³⁹. Ces deux textes normatifs ne concernent cependant que le plan des études et les matières à étudier en classe : nous avons constaté après lecture qu'elles ne concernaient ni les bibliothèques, ni les livres. Il en va de même pour les *Leges studiosorum Collegii Societatis Jesu*, qui relèvent plutôt du règlement d'ordre intérieur adressé aux élèves que d'un modèle de gestion et d'organisation des collèges²⁴⁰.

C. Les *Regulae praefecti bibliothecae*

1. Historique

Enfin, il est impératif de consulter les *Regulae praefecti bibliothecae*, ensemble de douze principes directement destinés au bibliothécaire (ou préfet de la bibliothèque). Les *Regulae* sont un exemple-type de dialogue entre périphérie et centre dans le cadre de la construction normative. Le premier règlement destiné à une bibliothèque jésuite a été rédigé en 1545 à Coimbra par le père Simão Rodrigues²⁴¹, un des compagnons originels d'Ignace de Loyola²⁴². Ces règles sont rédigées en latin et en portugais et sont promulguées dans l'établissement jésuite de Coimbra l'année suivante. Comme les autres implantations de l'époque avant la fondation du collège de Messine²⁴³, Coimbra servait d'institution complémentaire à l'université de la ville en logeant les étudiants²⁴⁴. Rodrigues avait demandé, en vain, que le gouvernement central de la Compagnie édicte des règles communes

²³⁹ *Regulae studiorum inferiorum Societatis Iesu*, Lille, Pierre de Rache, 1628 (Séminaire 17B14) ; *Regulae Provincialis de iis, quae ad eius personam et communem totius provinciae administrationem spectant*, s. n., Douai, 1584, (Séminaire 17B15).

²⁴⁰ *Leges studiosorum Collegii Societatis Jesu*, Liège, Veuve de Guillaume Hovius, 1652 (ULiège R00177E).

²⁴¹ Vouzela, 1510 – Lisbonne, 1579. Simão Rodrigues est un des compagnons originels de Loyola. Il est le premier supérieur provincial de la province portugaise (1546) et est exclu de la Compagnie suite à son refus d'y faire entrer les convertis. Il est autorisé à y rentrer en 1573. MARCOCCI G., « Rodrigues, Simão, SJ (1510-1579) », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, p. 685.

²⁴² JULIA D., « La constitution des bibliothèques des collèges », p. 148.

²⁴³ La fondation du premier collège jésuite est sujette à débats. Messine (1548) est le premier établissement destiné à l'enseignement, fondé par des jésuites, sans être rattaché à une université. Une école de fortune existait déjà à Goa, sous l'impulsion du missionnaire Francisco Javier, dès 1543. En outre, à Gandia, le duc et futur supérieur général de la Compagnie Francisco de Borja avait confié aux jésuites la direction d'un collège (1545) qu'il avait lui-même fondé. COLOMBO E., « Messina », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, p. 515-516.

²⁴⁴ VACALEBRE N., « “Como un hospital bien ordenado”. Alle origini del modello bibliotecario della Compagnia di Gesù », in *Histoire et civilisation du livre*, vol. 10 (2014), p. 52.

pour la gestion et l'entretien des collections de livres. Il s'est donc mis lui-même à la tâche. Ces *Regulae conimbricenses* répondent ainsi à des interrogations pratiques *ad hoc* concernant le collège de Coimbra²⁴⁵. À la lecture de celles-ci, on constate avec étonnement une grande conscience de la bibliothéconomie, qui paraît excessive pour un établissement dont l'enseignement n'est pas (encore) la préoccupation principale et dont le livre n'est pas un outil privilégié.

Selon Natale Vacalebri, ce règlement, tellement pertinent qu'il annonce en très grande partie les règles définitives de 1582, trahit en réalité la présence d'une bibliothèque dont le rôle était de soutenir les études universitaires des étudiants. Il est invraisemblable qu'un tel ensemble de règles ait été rédigé pour s'appliquer à une collection peu consultée et manipulée uniquement par quelques pères. En outre, Vacalebri a constaté des similitudes importantes entre ces règles de Coimbra et les pratiques bibliothéconomiques mises en œuvre au collège parisien de la Sorbonne, où Loyola et Rodrigues ont étudié ; l'inspiration est évidente²⁴⁶.

2. Contenu des *Regulae praefecti bibliothecae*

En 1553, Jérónimo Nadal traduit ces règles en castillan afin d'élargir leur application aux provinces ibériques de la Compagnie. Francisco de Borja, troisième supérieur général, les inclut dans un règlement général qui paraît en 1567. Son successeur, Éverard Mercurian, les modifiera légèrement en 1580 et 1582²⁴⁷. Cette dernière version est celle que nous reproduisons en annexe (Annexe 2)²⁴⁸. Les règles 1, 10 et 11 portent sur la présence de certains livres au sein de la bibliothèque : un index des livres interdits, des doublons d'ouvrages de références, et une sorte d'archive de la production écrite du collège. Les règles 2 à 5 concernent la gestion du fonds de la bibliothèque : possession et actualisation d'un catalogue, recommandations quant au rangement et à l'identification des livres. Les règles 6, 7 et 12 règlementent le prêt. La règle 8 explicite la méthode d'entretien matériel de la bibliothèque (dépoussiérage). Enfin, la neuvième règle décrit la marche à suivre pour acquérir de nouveaux volumes, et complète ainsi la *Ratio studiorum*²⁴⁹.

²⁴⁵ VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi*, p. 37-46.

²⁴⁶ VACALEBRE N., « “Como un hospital bien ordenado” », p. 51-68.

²⁴⁷ VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi*, p. 46-55.

²⁴⁸ *Regulae*, f. Q1v^o-Q2v^o.

²⁴⁹ Au sujet des *Regulae*, voir : VACALEBRE N., « “Como un hospital bien ordenado” ».

3. Fondements des *Regulae Societatis Iesu*

Les règles du préfet de bibliothèque font partie d'un ensemble plus large appelé *Regulae Societatis Iesu*. À l'inverse des *Constitutions*, qui véhiculent davantage un état d'esprit qu'une réglementation stricte et rigide, celles-ci donnent des consignes concrètes censé répondre à des situations précises²⁵⁰. Elles peuvent, similairement à la *Ratio studiorum*, être considérées comme un complément aux *Constitutions*. Les *Regulae* sont formulées et approuvées au cours de Congrégations générales. Dans ces règlements additionnels, on trouve des règles adressées aux recteurs, aux préfets des études, aux cuisiniers ou encore aux visiteurs. Étant donné que les *Regulae* et les *Rationes* sont élaborées au cours des Congrégations générales, elles sont fondées sur les pratiques constatées dans différents établissements jésuites. Elles ont cependant pu être présentées comme la codification idéale et universelle des préceptes culturels et normatifs chrétiens. Giulio Negroni, théologien jésuite génois²⁵¹, a en effet démontré dans ses *Regulae communes Societatis Iesu commentariis asceticis illustratae*²⁵² que ces règles découlaient naturellement et parfaitement des enseignements des Pères de l'Église. Chaque article normatif est ainsi justifié par le recours à une citation issue d'un de ces grands théologiens. La densité et la complexité de l'œuvre de Negroni l'ont néanmoins empêché de connaître un succès retentissant²⁵³.

Il ressort de cette historicisation des *Regulae praefecti bibliothecae* qu'elles sont un cas d'école de l'étude de la construction normative jésuite : elles sont le produit d'une situation spécifique, basées à la fois sur des constats pratiques et sur les sources d'inspirations traditionnelles de la Compagnie (*modus parisiensis*). Elles connaissent des modifications mineures au fil de leur application à des espaces plus larges²⁵⁴. Enfin, après être arrivées à maturation, elles forment un ensemble à la fois rigide et adaptable à des

²⁵⁰ FRIEDRICH M., « Jesuit Organization and Legislation », p. 25-26.

²⁵¹ Gênes, 1553 – Milan, 1625. Negroni entre dans la Compagnie de Jésus en 1571. Il est notamment recteur des collèges de Vérone, Crémone et Gênes. « Negrone, Jules », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 5, 1894, col. 1614-1618 ; VACALEBRE N., « Il midollo e la corteccia. Uso dei libri e pratiche di lettura nell'antica Compagnia di Gesù », in *La Bibliofilia*, vol. 119 (2017), n° 1, p. 97.

²⁵² NEGRONI G., *Regulae communes Societatis Iesu commentariis asceticis illustratae*, Milan, Héritiers de Pacifico da Ponte & Giovanni Battista Piccaglia, 1613.

²⁵³ VACALEBRE N., « Il midollo e la corteccia. Uso dei libri e pratiche di lettura nell'antica Compagnia di Gesù », p. 96-98.

²⁵⁴ JULIA D., « La constitution des bibliothèques des collèges », p. 150.

contextes locaux²⁵⁵. Après coup, leur caractère normatif a été renforcé et justifié par le recours à des textes faisant autorité au sein du christianisme.

D. Les manuels de bibliothéconomie jésuite

Enfin, le dernier type d'ouvrages servant de canevas dans la gestion des bibliothèques jésuites sont les manuels et traités de bibliothéconomie. Les deux traités que nous mentionnons ici sont régulièrement associés dans l'historiographie, les deux étant en filiation. Ils ne font pas partie du corpus normatif officiel de la Compagnie. Toutefois, leurs auteurs étant issus des rangs de l'ordre, ils peuvent constituer un référent de choix pour les bibliothécaires jésuites.

1. Le *Musei sive bibliothecae* de Claude Clément

Le premier est le *Musei, sive bibliothecae tam privatae quam publicae Extractio, Instructio, Cura, Usus*²⁵⁶, publié en 1635 par Claude Clément. Ce traité résulte de la volonté de Clément de démontrer au roi d'Espagne Philippe IV tout le savoir-faire jésuite en matière de bibliothéconomie. Les pères de la Compagnie avaient auparavant demandé à Philippe II d'être les responsables de la remarquable collection de livres de l'Escorial. Celui-ci leur préféra cependant les hiéronymites. L'idée de Clément est de faire de la bibliothèque du Colegio Imperial de Madrid, où il enseigne les lettres grecques et latines, un fonds et un bâtiment encore plus prestigieux²⁵⁷.

Le traité est divisé en quatre livres. Le premier, le plus volumineux, est consacré à la disposition physique d'une bibliothèque. Celle-ci est pensée comme un tout, où la collection et le mobilier ne font qu'un. Clément plaide pour une disposition des livres suivant la hiérarchie des savoirs développée par Antonio Possevino²⁵⁸ dans sa *Bibliotheca selecta*²⁵⁹

²⁵⁵ Comerford K., « Jesuits and Their Books », p. 179-180.

²⁵⁶ CLEMENT C., *Musei, sive bibliothecae*.

²⁵⁷ MIGUEL ALONSO A., « La evolución del "Systema Bibliothecae" de la Compañía de Jesús y su influencia en la historia de la bibliografía española », in *Biblioteca Virtual Miguel de Cervantes* [en ligne], https://www.cervantesvirtual.com/obra-visor/la-evolucion-del-systema-bibliothecae-de-la-compaa-de-jess-y-su-influencia-en-la-historia-de-la-bibliografa-espaola-0/html/009016ca-82b2-11df-acc7-002185ce6064_5.html (page consultée le 19/06/2022 ; pas de date de mise à jour).

²⁵⁸ Mantoue, 1533 – Ferrare, 1611. Possevino est principalement connu pour ses nombreuses missions en Europe de l'est (en Pologne-Lituanie et en Moscovie, notamment), ainsi que pour sa *Bibliotheca selecta*. KEENAN C., « Possevino, Antonio, SJ (1533-1611) », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, p. 634-635.

²⁵⁹ POSSEVINO A., *Bibliotheca selecta qua agitur de ratione studiorum ad disciplinas, et ad salutem omnium gentium procuranda*, Rome, Typographia Apostolica Vaticana, 1593.

(Bibles et commentaires, philosophie, médecine, droit et jurisprudence, histoire humaine, Belles Lettres, *universalia* et trésors)²⁶⁰. Cet agencement se combine avec le décor impressionnant de la pièce pour former un modèle baroque de bibliothèque²⁶¹. La pièce doit être au dernier étage, le plus près possible du ciel, et flanquée de nombreuses fenêtres, afin de recevoir un maximum de lumière. Les armoires sont disposées sur les murs latéraux ; chacune est censée correspondre à une discipline. Au-dessus et à côté de celles-ci doivent se tenir des bustes d'auteurs illustres s'étant distingués dans lesdites disciplines. Clément prend également le temps de décrire avec précision quelles statues et gravures de figures bibliques ou antiques doivent s'y dresser²⁶².

Le livre II distingue les différentes armoires et pièces de la bibliothèque, correspondant aux genres littéraires. Vingt-quatre armoires sont ainsi présentées, dont deux sont respectivement consacrées aux manuscrits et aux ouvrages en langues orientales (arabe, hébreu, chaldéen, syriaque). Clément fait preuve d'une plus grande finesse que Possevino dans son classement des genres ; il s'en inspire toutefois clairement²⁶³. Si l'œuvre de Possevino a pour but d'être un repère et un outil dans la formation de la jeunesse catholique²⁶⁴, celle de Claude Clément cherche clairement à définir un modèle idéal de disposition. Une pièce séparée doit être prévue pour y abriter un cabinet de curiosités, ainsi qu'une autre pour les livres interdits. Le troisième livre porte sur le fonctionnement et l'entretien de la bibliothèque. Enfin, la dernière section traite de la bibliothèque comme espace de travail et d'élaboration du savoir²⁶⁵. Le *Musei, sive bibliothecae* a indéniablement exercé une influence sur de nombreuses autres bibliothèques espagnoles au XVII^e siècle²⁶⁶.

²⁶⁰ La *Bibliotheca selecta* se présente comme un guide bibliographique destiné aux bibliothécaires et lecteurs catholiques. Elle peut davantage être comparée à un « index des livres recommandés », commentant les raisons de ces recommandations, et guidant le lecteur à la recherche des disciplines ou des auteurs qu'il recherche qu'à un simple répertoire. Possevino s'est inspiré de collections qu'il connaissait ainsi que des pratiques communément répandues dans les bibliothèques de la Compagnie. BALSAMO L., *Antonio Possevino S.I., bibliografo della Controriforma, e diffusione della sua opera in area anglicana*, Florence, Leo Olschki, 2006 (Biblioteca di bibliografia italiana – 186), p. 59 ; COMERFORD K., « Jesuit Tuscan Libraries in the 1560s and 1570s: *Bibliotheca non-yet Selecta* », in *AHSI*, vol. 81 (2012), n° 162, p. 515-531.

²⁶¹ ROVELSTAD M., « Claude Clement's Pictorial Catalog: a Seventeenth-Century Proposal for Physical Access and Literature Evaluation », in *The Library Quarterly*, vol. 61 (1991), n° 2, p. 174-187.

²⁶² GEAL F., *Figures de la bibliothèque dans l'imaginaire espagnol*, p. 323.

²⁶³ *Idem*, p. 342.

²⁶⁴ MIGUEL ALONSO A., *La Biblioteca de los Reales Estudios de San Isidro*, Thèse de doctorat en Histoire Moderne, inédit, Universidad Complutense de Madrid, année académique 1991-1992, p. 42-43 ; GEAL F., *Figures de la bibliothèque dans l'imaginaire espagnol*, p. 343.

²⁶⁵ MIGUEL ALONSO A., *La Biblioteca de los Reales Estudios de San Isidro*, p. 100-114.

²⁶⁶ BARTOLOME MARTINEZ B., « Las librerías e imprentas de los jesuitas (1540-1767) : una aportación notable a la cultura española », in *Hispania Sacra*, vol. 40 (1988), n° 81, p. 315-388.

En accord avec les dialectiques normatives évoquées plus haut, il est fort probable que cette influence se soit fait sentir au moins dans le reste de l'Europe.

2. Le *Systema bibliothecae parisiensis* de Jean Garnier

L'autre ouvrage ici retenu n'est pas autant un traité qu'un exemple spécifique de gestion de bibliothèque (la bibliothèque du collège de Clermont, à Paris) qui a ensuite fait autorité : le *Systema bibliothecae parisiensis*²⁶⁷ de Jean Garnier. Le texte, publié anonymement, est en fait une sorte d'ouvrage collectif, résultant des apports successifs des bibliothécaires du collège parisien²⁶⁸. Deux parties le composent : la première est une explication des méthodes de classement au collège de Clermont et de leurs fondements intellectuels. La seconde reprend les quatre grandes disciplines distinguées par Garnier (*Theologia, Philosophia, Historia, Eunomia*) chacune, connaissant ses subdivisions propres²⁶⁹. Le *Systema* de Garnier est clairement inspiré des travaux de Clément et de Possevino. On constate cependant une division des matières encore plus approfondie. Cette catégorisation toujours plus raffinée témoigne d'une part de l'accroissement massif de la collection de livres (32 000 volumes à Clermont), d'autre part de la volonté des jésuites d'être en permanence au fait d'avancées scientifiques de plus en plus spécifiques²⁷⁰. Le *Systema* mentionne également deux *musea*, hébergeant des monnaies, manuscrits et autres curiosités.

Les jésuites wallons possédaient-ils seulement ces ouvrages ? Nous ne doutons pas qu'ils avaient connaissance des règles énoncées dans les *Constitutions*, la *Ratio* et les *Regulae*. Ces textes sont néanmoins introuvables dans les catalogues de leur bibliothèque. Ils étaient certainement conservés autre part, vu leur importance et leur utilisation probablement fréquente. En revanche, nous ne trouvons aucune trace des œuvres de Claude Clément et Jean Garnier dans ces catalogues. Cela ne signifie pas que les jésuites wallons n'ont aucune connaissance en matière de bibliothéconomie, mais c'est un élément qu'il faut garder à l'esprit lors de nos analyses et comparaisons.

²⁶⁷ GARNIER J., *Systema bibliothecae collegii Parisiensis*.

²⁶⁸ MIGUEL ALONSO A., « La evolución del "Systema Bibliothecae" de la Compañía de Jesús ».

²⁶⁹ TEZANOS A. (de), *Un lecteur collectif. La Compagnie de Jésus*, p. 166-167.

²⁷⁰ VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi*, p. 125.

Première partie

Les pratiques bibliothéconomiques

V. Les catalogues de la bibliothèque : rôles et modalités de rédaction

Les catalogues de bibliothèques sont les sources les plus communément mobilisées pour l'histoire des bibliothèques. Nous avons rappelé leurs faiblesses en tant que listes de livres ; ce n'est pas pour autant qu'il faut les éliminer totalement de notre enquête. Nous avons la chance, à Liège, d'avoir conservé trois catalogues, de deux types différents (deux topographiques et un alphabétique). Une telle conservation est remarquable pour les bibliothèques jésuites. À notre connaissance, seule la bibliothèque du collège de Palencia (Castille-et-León actuelle) peut également se targuer d'avoir conservé un tel système de catalogues²⁷¹. Nous savons également que de tels ensembles étaient utilisés dans d'autres bibliothèques jésuites des Pays-Bas²⁷². Cette multiplicité nous permet de jongler entre les instruments, et de les éclairer les uns avec les autres. Recouper les informations entre ces catalogues et examiner minutieusement les anciennes marques de leur usage nous apprend beaucoup sur les pratiques bibliothéconomiques ayant cours au collège wallon. Mieux connaître ces modalités de rédaction nous permettra ensuite d'étudier trois dimensions des catalogues de la bibliothèque du collège wallon : leur rôle d'instrument de la pratique bibliothéconomique, leur fonction de structuration et d'organisation des connaissances, et leur utilité mémorielle.

A. Le contexte de rédaction des catalogues

Ce petit chapitre introductif se penchera spécifiquement sur le contexte de rédaction des catalogues. Tout d'abord, nous expliciterons les conditions de production de ces documents, leurs tenants et aboutissants. Nous verrons ici à quelle période ils ont été écrits, par qui, ainsi que les raisons qui ont poussé à confectionner ces instruments.

1. Avant les catalogues

La règle 5 des *Regulae praefecti bibliothecae* demande que le bibliothécaire tienne un catalogue des livres possédés. Les jésuites wallons n'ont certainement pas attendu 1678

²⁷¹ TINTI P., « *Ratio e usus nei cataloghi manoscritti delle biblioteche gesuitiche fra Sei e Settecento* », p. 259.

²⁷² Les jésuites de Bruxelles possédaient apparemment un catalogue alphabétique, un topographique, un registre des donateurs, et un pour les prêts : OP DE BEECK B., *Jezuïetenbibliotheken in de Zuidelijke Nederlanden. De liquidatie 1773-1838*, vol. 1., Thèse de doctorat en Histoire, inédit, KUL, année académique 2007-2008, p. 84-85.

pour faire le point sur leurs collections. Une marque d'appartenance contenant *Inscr[iptus]* permet de déduire avec fiabilité d'un ouvrage qu'il a été inscrit dans un catalogue. Seul un livre de notre corpus présente cette particularité : l'*Historia provinciae Paraquariae* de Nicolás Del Techo²⁷³. Étant donné que cet ouvrage a été publié en 1673 et qu'il n'est pas un ajout postérieur dans les catalogues que nous consultons²⁷⁴, cette marque confirme l'existence d'un catalogue de bibliothèque avant 1678. Si d'autres catalogues existaient déjà auparavant, c'est que le besoin de les actualiser s'est fait sentir. Les hypothèses sont diverses : impraticabilité du document due à l'accroissement de la collection impliquant l'étoffement de celui-ci, déplacement majeur de la collection, ou récolement (passage en revue des collections d'une bibliothèque afin de mieux les connaître, de les actualiser ou de les réorganiser).

Nous savons en tous cas qu'un fonds important de livres existait bien avant 1678, date donnée en page de titre des deux catalogues topographiques (*Mss. 92 et 1421*). En effet, de nombreux dons précèdent la rédaction de ces catalogues. Les donateurs remarquables, que nous abordons dans un chapitre qui leur est consacré, lèguent par exemple leurs collections personnelles entre 1590 et 1637²⁷⁵. Nous avons même repéré 26 livres avec une marque d'appartenance datée d'avant l'institution officielle du collège en 1581²⁷⁶. Il n'y a cependant pas de *praefectus bibliothecae* avant cette date. Le premier bibliothécaire connu et mentionné dans les catalogues annuels des fonctions de l'ordre est Bernard Olivier en 1583²⁷⁷. En outre, la marque de propriété des jésuites récemment implantés à Liège est constituée de la simple formule *Societatis Jesu Leodii*, à laquelle vient parfois se greffer un *Collegii*, après coup²⁷⁸. De nombreuses autres marques de propriété et donations attestent la vitalité d'un fonds de livres et d'un réseau de donations avant 1581, mais celles-ci seront présentées dans la partie consacrée aux dons.

²⁷³ DEL TECHO N., *Historia provinciae Paraquariae Societatis Jesu*, Liège, Jean Mathias Hovius, 1673 (ULiège TH6860). Lille, 1611 – Apóstoles (Argentine actuelle), 1685. Nicolas Du Toict (ou Del Techo) commence son noviciat en 1630 et embarque pour la province jésuite du Paraguay en 1640. Son *Historia provinciae Paraquariae* est la première histoire connue du Paraguay. « Toict, Nicolas du », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 8, 1898, col. 62-63.

²⁷⁴ *Mss. 90*, f. 2r-3r^o ; *Mss. 1421*, f. 29r^o.

²⁷⁵ *Mss. 93*, f. 117r^o-v^o.

²⁷⁶ Par exemple : SALVIEN, *Salviani episcopi Massiliensis, de veri iudicio et providentia dei libri VIII*, Rome, Paolo Manuzio, 1564 (ULiège TH2610) présente une marque datée de 1574.

²⁷⁷ Péruwelz, 1544 – Paris 1605. Olivier a été prédicateur, confesseur et préfet de bibliothèque à Liège en 1583. L'année d'après, il est nommé recteur du collège de Valenciennes jusqu'en 1593. « Bernard Olivier », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 113.

²⁷⁸ *Missale ad usum insignis ecclesie Leodiensis iam recens a multis mendis (quibus alia scatebant) repurgatum*, Paris, Valerianus Natalis, 1540 (ULiège TH0424D). Ici, la page de titre arbore *Societatis Jesu Leodii 1578*. Un jésuite a rajouté *Collegii* devant la marque, après l'institution en collège.

2. Le rédacteur : le *praefectus bibliothecae* ?

La rédaction des catalogues topographiques ne s'est pas faite d'une traite. Bien évidemment, ils comportent tous les deux de nombreux ajouts qui témoignent du caractère organique de la bibliothèque. Cependant, dans le catalogue des auteurs externes (*Ms.* 92) même le texte principal est l'œuvre de plusieurs mains. La question du rédacteur des catalogues est un problème qui a très peu retenu l'attention des historiens. Il est régulièrement supposé que la rédaction de cet instrument va de pair avec son usage, et que, de fait, celle-ci est l'œuvre du préfet de la bibliothèque. La situation n'est pas aussi évidente. En réalité, le *praefectus bibliothecae* était épaulé dans sa fonction par des assistants. Ainsi, au Collegio Romano, Carlo Francesco de Luca²⁷⁹, préfet de la bibliothèque en 1654, est secondé de six assistants. Nous ne connaissons pas le rôle précis de ces auxiliaires. En revanche, il semble que, depuis les débuts du collège romain jusqu'au milieu du XVII^e siècle, le bibliothécaire était un étudiant en théologie, sur le point de prêter ses quatre vœux, qui accompagnait dans le même temps les classes des études inférieures (grammaire, syntaxes mineure et majeure, poésie et rhétorique). Ses assistants (*socii*) étaient du même statut que lui : pas encore prêtres, en cours d'études théologiques, et auxiliaires de cours²⁸⁰. La situation évolue vers la fin du XVII^e siècle ; c'est un jésuite ordonné qui est nommé bibliothécaire, et son mandat passe à vie.

Ces éléments permettent d'éclairer la situation liégeoise. Au moment où les catalogues sont rédigés (1678), nous savons que le préfet de la bibliothèque majeure du collège wallon n'officialiait jamais pendant qu'il était aux études : il était déjà pleinement rentré dans la Compagnie. En outre, au sein des deux catalogues topographiques, figurent parfois, dans les marges, des noms propres accompagnés d'une classe ou discipline (par exemple : *Gobart Rhetor.* ou *Liverlo Syntaxianis*)²⁸¹. Les exemples sont nombreux, mais la plupart sont des abréviations. L'écriture des notices change systématiquement après chaque

²⁷⁹ Rome, 1610 – Rome, 1685. Carlo Francesco de Luca entre dans la Compagnie en 1627 et est notamment professeur de rhétorique et bibliothécaire au Collegio Romano. MANCINI L., « I bibliotecari del Collegio Romano (1551-1873) », p. 89 ; « Luca, Charles François de », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 5, 1894, col. 143-144.

²⁸⁰ MANCINI L., « I bibliotecari del Collegio Romano (1551-1873) », p. 59-60.

²⁸¹ *Ms.* 92, f. 5v^o et f. 71v^o respectivement. Les seuls personnages que nous avons potentiellement pu identifier avec ces noms sont Laurent Gobart : Liège, 1659 – Liège, 1750. Il a fait ses humanités au collège wallon, et quitte le collège pour entrer au noviciat de Tournai en 1681. À partir de 1706, il revient au collège wallon où il exerce des fonctions jusqu'à son décès. « Laurent Gobart », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 492 ; « Laurent Gobart », in AUDENAERT W., *Prosopographia Iesuitica Belgica Antiqua (PIBA). A Biographical Dictionary of the Jesuits in the Low Countries (1542-1773)*, vol. 1, Louvain-Heverlee, Filosofisch en Theologisch College S.J., 2000, p. 383 ; Appelé ci-après *PIBA*. L'autre est Michel Liverlo étudiant, sixième de sa classe en syntaxe en 1652 (GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 65).

note marginale du même genre. Les conclusions deviennent évidentes à la vue du second folio du catalogue des auteurs jésuites. Au-dessus de la cote du tout premier livre catalogué, au même niveau que la mention *loculamentum primum*, est inscrit *D. de la Bawet Scriptor*²⁸². Il n'y a qu'une seule main dans ce manuscrit. Cette écriture concorde parfaitement avec celle de certaines sections du catalogue des externes, précédées de la marque *D. Labawet*²⁸³, *D. de la Bawet*²⁸⁴ ou *Mons^r de la Bawette script[or]*²⁸⁵.

Les noms mentionnés dans les marges des catalogues sont donc les rédacteurs de ces derniers. Ils ne sont pas systématiquement rappelés à chaque changement de main. Nous en avons dénombré seize dans le *Ms. 92* et un seul dans le *Ms. 1421* (Labawet ou de la Bawette). Certains se sont occupés de plusieurs sections. Le mot attaché à leur nom (soit *Rhetor.* soit *Synt.*) suggère un lien avec les classes du collège. De là, plusieurs hypothèses sont possibles : soit ces rédacteurs sont des assistants de la bibliothèque, soit ils sont convoqués spécifiquement pour la rédaction du catalogue. Rien n'indique que le catalogue ait été rédigé sur un long laps de temps. Ainsi, il est plus probable que ces personnages se soient relayés lors d'une courte rédaction ; ils n'étaient alors pas des assistants effectifs de la bibliothèque, mais ont apporté leur aide spécifiquement pour l'occasion (seize assistants permanents en même temps est invraisemblable). La seule exception pourrait être ce fameux Labawet. Aucune classe ne suit l'inscription marginale de son nom. Il rédige trois sections différentes dans le *Ms. 92* ainsi que l'intégralité du *Ms. 1421*, témoignant d'une certaine responsabilité. Bien qu'il y ait, dans les catalogues annuels des fonctions, une vacance du poste de préfet de bibliothèque entre 1666 et 1678²⁸⁶, il nous semble peu plausible que Labawet ait été bibliothécaire : il n'est même pas mentionné comme père jésuite. Il est, comme tous les autres noms de ces rédacteurs (sauf peut-être Laurent Gobart), introuvable dans la *PIBA* de Willem Audenaert. L'hypothèse la plus plausible selon nous est qu'il ait été l'assistant principal du bibliothécaire à cette période. Il n'est pas non plus impossible que les vacances constatées par Pierre Guérin dans la fonction de préfet de bibliothèque soient des périodes où celle-ci est occupée par des étudiants ayant terminé leur cursus inférieur et n'étant pas encore totalement entrés dans la Compagnie.

²⁸² *Ms. 1421*, f. 2r^o.

²⁸³ *Ms. 92*, f. 40r^o.

²⁸⁴ *Idem*, f. 53v^o.

²⁸⁵ *Idem*, f. 85r^o.

²⁸⁶ GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 27.

3. Datation des catalogues

Il paraît à première vue compliqué d'en connaître davantage sur le contexte de la rédaction des deux catalogues topographiques hormis la date signalée en page de titre : 1678. Il n'y a pas moyen de réduire cette date à un mois ou une période de l'année. En outre, aucune information n'est fournie concernant les dates de rédaction du catalogue alphabétique *Ms. 90*. Quelques éléments de réponse peuvent tout de même être tirés du croisement de ces trois catalogues. Une donnée chronologique précieuse est à notre disposition : les dates d'acquisition des ouvrages présents dans les catalogues. Combiner ces données avec les entrées du catalogue, selon que celles-ci apparaissent comme des ajouts ou comme faisant partie du catalogue originel, nous permet d'approcher correctement leur date de rédaction. La donation la plus proche chronologiquement de la rédaction des catalogues est daté de 1678 et vient d'une certaine mademoiselle Gouverneur. Il s'agit des deux volumes de la seconde édition de l'*Histoire du Schisme des grecs* du père jésuite Louis Maimbourg²⁸⁷. Ces deux volumes, cotés 5010-11 sont présents dans le catalogue topographique des auteurs jésuites ainsi que dans le catalogue alphabétique²⁸⁸. Ils ne constituent pas des ajouts, indiquant qu'ils ont été acquis juste avant la rédaction de ces instruments. La donation la plus subséquente à ces catalogues est celle d'un monsieur Hasselt²⁸⁹. Datée de 1680, elle consiste en deux volumes d'une histoire ecclésiastique de Gabriel Du Préau²⁹⁰. À l'inverse des ouvrages de Maimbourg, les catalogues ne répertorient aucun de ces deux livres (même pas comme ajouts), signalant qu'ils ont été rédigés avant l'acquisition de ces derniers.

D'autres éléments similaires permettent de conclure que le catalogue alphabétique a été achevé peu de temps après les *Mss. 92* et *1421*. Il existe de nombreux exemples de titres rajoutés en même temps dans les deux catalogues, à des dates certainement très proches de 1678. L'*Histoire du Grand Schisme d'Occident*, de Louis Maimbourg paraît en 1678 chez

²⁸⁷ *Dono Dom^{llae} Gouverneur 1678*. MAIMBOURG L., *Histoire du Schisme des grecs*, 2^{de} éd., 2 vol., Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1678 (ULiège TH8090(1-2)). Nancy, 1610 – Paris, 1686. Louis Maimbourg est un jésuite français, ordonné prêtre en 1637. Il a défendu des positions gallicanes, ce qui lui a valu d'être exclu de la Compagnie en 1681. BAUDRY B., « Maimbourg (Louis) », in COURTOIS L. (dir), *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, vol. 32, Turnhout, Brepols, 2019, col. 1416 ; « Maimbourg, Louis », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 5, 1894, col. 343-356.

²⁸⁸ *Ms. 1421*, f. 80v^o ; *Ms. 90*, f. 145v^o.

²⁸⁹ Peut-être Guillaume de Hasselt, avocat et ami du collège. Il permet en 1666 de financer une mission au nom de François-Xavier ainsi que d'un bâtiment lors des grands travaux du début de la fin du XVII^e siècle. GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 395 ; p. 403.

²⁹⁰ *Dono Domini Hasselt 1680*. DU PREAU G., *Histoire de l'estat et succes de l'Eglise, dressee en forme de chronique generale et universelle, où son contenuës les choses plus memorables advenuës chacun an par toutes les parties du monde, tant au fait Ecclesiastic, que civil & seculier*, 2 vol., Paris, Guillaume Chaudière, 1583 (ULiège TH04920(1-2)).

Sébastien Mabre-Cramoisy à Paris²⁹¹. Ce livre (coté 4O11) est ajouté par une autre main dans les catalogues *Ms. 1421* comme *Ms. 90*²⁹². La rédaction de ces derniers a donc été terminée avant l'acquisition de cette œuvre de Maimbourg. Nous ne pouvons pas émettre d'hypothèse précise sur sa date d'acquisition, mais pouvons tout de même suggérer une rédaction extrêmement proche. La même conclusion est tirée à partir de l'ajout d'une *Vie de Saint Ignace*²⁹³ par Dominique Bouhours, autre jésuite²⁹⁴.

De plus, une notice nous permet d'affirmer que, bien que les trois catalogues aient été rédigés dans un laps de temps très court, les deux catalogues topographiques précèdent de peu l'alphabétique. L'entrée de *L'Usage du compas de proportion* (coté 9EE1^C) de Didier Henrion est un ajout dans le catalogue des auteurs externes, mais est présent dans le texte de base du *Ms. 90*²⁹⁵, suggérant qu'il a été acquis durant le court laps de temps séparant les rédactions des deux instruments, celle du *Ms. 90* venant après. Trouver un ouvrage paru après 1678 et qui ne soit pas un ajout à ce catalogue permettrait de donner un meilleur *terminus a quo* à sa rédaction. Le caractère lacunaire de ses notices ne le permet toutefois pas. Il ressort donc que les deux catalogues topographiques (*Mss. 92* et *1421*) ont effectivement été rédigés en 1678, et que le catalogue alphabétique des auteurs (*Ms. 90*) les suit de peu, demandant un effort considérable de l'équipe de la bibliothèque (et vraisemblablement du collège), et expliquant ainsi le nombre de personnes auxquelles il a fallu faire appel.

4. Les raisons de la rédaction

Enfin, les raisons motivant la rédaction de ces documents peuvent être éclairées par deux événements conjoncturels. Cette année-là, le collège nomme le jésuite Michel Lenglet au poste de préfet de la bibliothèque²⁹⁶. Cette nomination intervient après une période de

²⁹¹ MAIMBOURG L., *Histoire du Grand Schisme d'Occident*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1678 (ULiège TH5800bis).

²⁹² *Ms. 1421*, f. 79v^o ; *Ms. 90*, f. 145v^o.

²⁹³ BOUHOURS D., *La vie de Saint Ignace fondateur de la Compagnie de Jésus*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1679 (ULiège TH6790). Coté 5O1^A. *Ms. 1421*, f. 79v^o ; *Ms. 90*, f. 25v^o.

²⁹⁴ Paris, 1628 – Paris, 1702. Dominique Bouhours est un jésuite français. Il enseigne au collège de Clermont à Paris, il est polémiste, grammairien et fait également œuvre d'historien. LIMOUZIN-LAMOTHE R. « Bouhours (Dominique) », in PREVOST M. et ROMAN D'AMAT J.-C. (dir), *DBF*, vol. 6, 1954, col. 1308-1309 ; « Bouhours, Dominique », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 1, 1890, col. 1886-1920.

²⁹⁵ HENRION D., *L'Usage du compas de proportion*, Rouen, Jean Boulanger, 1637 ; *Ms 92*, f. 123r^o ; *Ms. 90*, f. 106r^o.

²⁹⁶ Hesdin, 1613 – Tournai, 1694. Lenglet a enseigné les humanités et a été prédicateur dans plusieurs collèges de la province jésuite gallo-belge. Il arrive au collège wallon en 1664, où il est préfet de l'église entre 1676 et 1684 et bibliothécaire de 1678 à 1684. Il part ensuite pour Tournai où il est à nouveau bibliothécaire, de 1686 à 1690. « Michel Lenglet », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 386.

douze ans au cours de laquelle les catalogues annuels des fonctions sont muets au sujet de ce poste. Il n'est pas impossible que le poste fût vacant pendant cette période et que la bibliothèque ait été gérée de manière discontinue par un autre père du collège. Elle n'aurait alors pas reçu l'attention dont elle avait besoin et son fonds comme ses instruments de travail auraient pâti de cette négligence. Lenglet, en arrivant, aurait ainsi constaté les lacunes de la collection et de ses catalogues et aurait entrepris un récolement dont témoignent les catalogues. La pratique est attestée chez les ordres mendiants²⁹⁷. En outre, Lenglet est un des deux bibliothécaires du collège qui occupe ensuite cette fonction dans un autre établissement jésuite (Tournai), l'autre étant Nicolas Fyes à Namur²⁹⁸. Il est possible que son expertise bibliothéconomique soit exigée au sein d'un collège qu'il avait déjà fréquenté au début de son parcours²⁹⁹. Le père Guérin signale toutefois que les dates données pour les fonctions, dans les catalogues annuels, correspondent aux entrées en fonction du début de l'année scolaire. Elles couvrent ainsi une période qui s'étend des trois derniers mois de l'année mentionnée jusqu'au neuf premiers mois de la suivante³⁰⁰. Donc, Michel Lenglet est devenu *praefectus bibliothecae* au début du mois d'octobre 1678, période à laquelle nous pouvons approximativement situer la rédaction des catalogues.

Un autre événement ayant pu influencer la rédaction des catalogues est la parution en 1678 du *Systema bibliothecae parisiensis* de Jean Garnier³⁰¹. Ce texte rend compte des pratiques ayant cours au collège de Clermont à Paris et n'a, en ce sens, pas une portée prescriptive. Il propose un système de classement plus avancé et détaillé que ce qui existe à l'époque en Europe, avec quatre grandes disciplines comme charpente : *Theologia*, *Philosophia*, *Historia*, et *Eunomia* (droit). Deux dernières catégories sont considérées à part : *Heterodoxia* et *Cimelium* (équivalent de notre musée). Bien qu'il ait connu un succès certain, particulièrement auprès des bibliothèques jésuites coloniales³⁰², le travail de Garnier ne

²⁹⁷ HENRYOT F., « Classement des livres et représentations des savoirs dans les couvents mendiants (XVII^e-XVIII^e siècles) », in *RFHL*, vol. 41 (2012), n° 133, p. 55.

²⁹⁸ Namur, 1675 – Namur, 1757. Nicolas Fyes est chargé de la bibliothèque majeure en 1698, en même temps qu'il est professeur de français. L'année suivante, il enseigne la syntaxe. Il est ensuite recteur du collège de Namur (1727-1731) et bibliothécaire de ce même collège (1741). « Nicolas Fyes », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 477-478. Un troisième préfet de la bibliothèque, Charles Wastelain, effectue un parcours inverse : il officie d'abord à Lille, et arrive ensuite à Liège.

²⁹⁹ Rien ne permet de s'en assurer ; aucun catalogue de la bibliothèque de l'établissement de Tournai n'est conservé. SOIL DE MORIALMÉ E., *Les maisons de la Compagnie de Jésus à Tournai*, Bruges, Desclée de Brouwer, 1889.

³⁰⁰ Par exemple, 1702 correspond à l'année scolaire démarrant en octobre 1702 et se terminant en septembre 1703.

³⁰¹ GARNIER J., *Systema bibliothecae collegii Parisiensis*. L'hypothèse a été avancée par Laetitia Desaiive dans son mémoire : DESAIVE L., *L'histoire à travers les catalogues de la bibliothèque*, p. 20-21.

³⁰² TEZANOS A. (de), *Un lecteur collectif. La Compagnie de Jésus*, p. 29.

semble pas avoir influencé le classement présenté dans les catalogues de la bibliothèque du collège wallon. C'est pourquoi nous ne pensons pas que la publication du *Systema* ait significativement pesé dans le processus de rédaction des trois catalogues de bibliothèque. Rappelons par ailleurs que les jésuites wallons ne possédaient manifestement pas cet ouvrage. Tout au plus leur aurait-il rappelé l'intérêt d'une bibliothèque bien organisée et rangée.

5. Les trois rôles des catalogues

Les interrogations précédentes sur les modalités de rédaction des catalogues de bibliothèque nous mènent à nous interroger sur l'importance de ceux-ci pour les jésuites. Les catalogues sont plus que de simples listes. Nous leur reconnaissons ici un triple rôle : un rôle d'instrument de la pratique, un rôle de cartographie et de représentation des savoirs ainsi qu'un rôle mémoriel³⁰³.

Dans les chapitres qui suivent, nous verrons ainsi d'abord en quoi les catalogues de la bibliothèque rendent compte de la vitalité de celle-ci, des mouvements de livres qu'elle connaît et en quoi ils sont l'instrument de travail du bibliothécaire. Nous nous pencherons ensuite sur les liens entre ces catalogues et l'agencement des livres, en portant une attention particulière sur les méthodes de classement du collège wallon. Le troisième chapitre sera consacré à la fonction mémorielle de ces catalogues, dernier rôle que nous leur reconnaissons. Bien évidemment, chacune de ces dimensions sera analysée à l'aune du cadre normatif de la Compagnie.

B. Les catalogues comme instruments vivants de la pratique bibliothéconomique

1. Les mouvements de la collection, départs et arrivées

Bien que l'état manuscrit des catalogues de bibliothèque ne permette pas toujours de signifier efficacement l'agrandissement d'un fonds, ceux-ci sont des outils qui témoignent assez bien de la vitalité d'une collection³⁰⁴. L'acquisition de nouveaux livres est loin d'être le seul marqueur de cette vitalité. Si toutefois la pratique bibliothéconomique se résumait à l'application des différentes règles encadrant la bibliothèque, les catalogues en seraient déjà

³⁰³ SORDET Y., « Pour une histoire des catalogues de livres : matérialités, formes, usages », p. 15-46.

³⁰⁴ TINTI P., « *Ratio e usus nei cataloghi manoscritti delle biblioteche gesuitiche fra Sei e Settecento* », p. 250.

d'assez bons témoins : le *praefectus bibliothecae* est muni d'un index des livres interdits, inspecte la bibliothèque, et déplace ceux-ci dans une pièce qui leur est réservée. Plusieurs ouvrages sont donc biffés et accompagnés d'une mention *infernum*, indiquant la pièce vers laquelle ils doivent être enfermés³⁰⁵. Il s'assure également que les livres superflus ou en double soient mis en commun, à l'usage de tous, et l'indique à côté de leur notice, dans le *Ms. 90*³⁰⁶.

Pour des raisons qui nous échappent parfois, des titres sont barrés ou déplacés. C'est rarement le cas dans le catalogue alphabétique des auteurs ; un livre ajouté n'a pas de raison d'y prendre la place d'un autre. Néanmoins, le phénomène existe : ainsi, les raisons derrière la biffure de la *Pratique de la vie spirituelle pour les Religieuses* de Marco Aurelio Grattarola restent mystérieuses³⁰⁷. Sa notice est également barrée dans le *Ms. 92*, ce qui suggère un potentiel déplacement³⁰⁸. Le bibliothécaire ajoute bien souvent des remarques aux ouvrages répertoriés : il mentionne, par exemple, que les deux exemplaires en excès des *Dialogi sex contra Summi Pontificatus* ont été *amissi*, soit perdus³⁰⁹. Il a agi en conséquence et a collé des languettes de papier par-dessus les cotes correspondantes (4G5 et 4G7), dans le catalogue des auteurs externes, afin d'y inscrire les ouvrages nouvellement attachés à cette cote³¹⁰.

Quand un ouvrage quitte le fonds des jésuites wallons, c'est également au sein du catalogue que ce départ s'officialise : trois manuscrits, peut-être écrits par des jésuites étant donné leur présence dans le *Ms. 1421*, ont été vendus, sans que leur notice soit biffée. On trouve ainsi la mention *venditus* sous chacune d'entre elles³¹¹. Le catalogue n'offre néanmoins pas le don d'omniscience au bibliothécaire. Sous la notice d'un quatrième manuscrit, qui n'a probablement pas été retrouvé sur les étagères de la bibliothèque, la même main note : « celui-ci aussi, peut-être³¹² ». Les pertes et les ventes ne sont évidemment pas la seule manière de se séparer d'un ouvrage. Nous avons par exemple trouvé une mention sous la notice d'un livre de musique expliquant que ce dernier avait été envoyé dans la

³⁰⁵ Nous verrons plus loin les détails de cette pratique ainsi que l'enfer de la bibliothèque du collège wallon.

³⁰⁶ Cette pratique est une des clefs d'interprétation concernant la présence et le rôle d'une bibliothèque mineure, que nous verrons également au chapitre suivant.

³⁰⁷ *Ms. 90*, f. 94r°. GRATTAROLA M.-A., *Pratique de la vie spirituelle pour les Religieuses*, trad. de l'italien par A. CURIA (a), Liège, s. n., 1631.

³⁰⁸ *Ms. 92*, f. 103r°.

³⁰⁹ *Ms. 90*, f. 4r°. HARPSFIELD N., *Dialogi sex contra Summi Pontificatus, Monasticae vitae, Sanctorum, Sacrarum imaginum oppugnatores, et Pseudomartyres*, Anvers, Christophe Plantin, 1566.

³¹⁰ *Ms. 92*, f. 25r°.

³¹¹ *Ms. 1421*, f. 5r°

³¹² *Ibidem*.

province du Portugal³¹³. Nous ne savons toutefois ni où précisément, ni ce qui lui a valu un tel voyage.

Autre exemple du dynamisme de la bibliothèque : les substitutions de livres et réorganisations d'étagères. Les œuvres de Christophe Clavius³¹⁴, mathématicien jésuite, ont été échangées avec une collection de commentaires du collège de Coimbra sur Aristote en cinq volumes. On observe de nombreux déplacements et remaniements de cotes et de notices³¹⁵. Les livres de Clavius, auparavant rangés sur les étagères 1O et 2O passent tous sur la 3O. À l'inverse, les commentaires *conimbricenses* passent de 3O à l'étagère 1O.

Cette opération a été réalisée dans un souci de rationalisation. L'armoire O du catalogue des auteurs jésuites est réservée aux *Philosophi et Historici Gallici*. On retrouve dans cette catégorie de nombreux ouvrages de métaphysique, de logique, et des commentaires d'Aristote. Le préfet de la bibliothèque a voulu consacrer la troisième étagère de cette armoire aux mathématiques : les ouvrages de Clavius y ont été concentrés et plusieurs nouveaux livres y ont été ajoutés, tels que les traités de son collègue Athanasius Kircher³¹⁶. Ces mouvements ont vraisemblablement été permis par des pertes de livres. Le bibliothécaire a en effet écrit dans le catalogue, au niveau de l'étagère, où les livres de Clavius ont été remplacés : « les anciens [volumes] manquent, si ce n'est Clavius³¹⁷ ». De même, à l'endroit où ces volumes perdus auraient été transférés, il note : « ceux restants soit ne sont pas possédés, soit ne peuvent y être rangés³¹⁸ ». Ces épisodes sont, certes, anecdotiques, mais rendent compte d'une réelle volonté de la part du préfet de la bibliothèque de constamment réorganiser la disposition des livres. Plus encore, le catalogue, en tant que témoin et indicateur de ces déplacements, paraît comme l'outil indispensable de la pratique bibliothéconomique. Il aide le bibliothécaire à remarquer les imperfections de

³¹³ *Missi in Lusitaniam. Hymni sacri notis musicis descripti*, s. l., s. n., s. d. Ms.92, f. 113v^o. Coté 3BB2.

³¹⁴ Bamberg, 1538 – Rome, 1612. Reçu dans la Compagnie en 1555, Clavius a notamment travaillé à l'élaboration de la réforme grégorienne du calendrier. Mathématicien d'exception, il a milité pour l'inclusion des mathématiques dans le cursus éducatif jésuite. Il a à cet effet rédigé plusieurs manuels de géométrie euclidienne et a enseigné jusqu'à sa mort au Collegio Romano. STOTT J., « Clavius, Christopher, SJ (1538-1612) », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, p. 174-175. Sur Clavius et les mathématiques jésuites, voir : ROMANO A., *La Contre-Réforme mathématique. Constitution et diffusion d'une culture mathématique jésuite à la Renaissance (1540-1640)*, Rome, École française de Rome, 1999 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome – 306).

³¹⁵ Ms. 1421, f. 77r^o-78v^o.

³¹⁶ Fulda, 1602 – Rome, 1680. Kircher a touché à de très nombreuses disciplines : magnétisme, optique, acoustique, égyptologie. En 1651, il créa et administra un musée de curiosités au Collegio Romano. WADDELL M., « Kircher, Athanasius, SJ (1602-1680) », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, p. 441-443.

³¹⁷ *Item vetera desunt praeter Clavium*. Ms. 1421, f. 77r^o.

³¹⁸ *Reliqui nec habentur nec contineri possunt*. Idem, f. 78v^o.

classement, et sa modification est la véritable certification d'un changement dans la bibliothèque. L'écriture dans le catalogue possède ainsi une plus grande performativité que le déplacement physique des livres. Si une incohérence est constatée, c'est le catalogue qui fait autorité.

2. Informer le lecteur

Les deux catalogues topographiques servent aussi à informer le lecteur cherchant un livre, afin de lui en fournir la présentation la plus complète possible. Après la notice de l'édition baloise de la bible³¹⁹ se basant sur les versions de François Vatable et Sante Pagnini, une main a trouvé judicieux d'ajouter : « avec les indications et traductions des noms des hommes, femmes, peuples, villes etc., qu'on lit en différents endroits dans les livres³²⁰ ». Le bibliothécaire n'est pas à l'abri d'erreurs non plus : au-dessus d'un ouvrage erronément barré, on peut lire « il se trouve qu'il ne devait pas être effacé³²¹ ».

Tout au long des catalogues, on observe des interventions manuscrites venant régulièrement des mêmes personnes. Celles-ci témoignent certainement de récolements ou de vérifications ponctuelles, lors d'une entrée en fonction, par exemple, de la bonne conformité entre le catalogue et la collection. Une main se distingue par rapport aux autres. Nous avons déduit grâce à plusieurs éléments qu'elle appartient très vraisemblablement à Arnold Michaux, préfet de la bibliothèque entre 1732 et 1745³²². La main qui ajoute la plupart des titres et des remarques dans les catalogues est la même que celle qui a rédigé une section spéciale réservée aux *libri sacrorum et piorum* (entendez bibles, concordances et commentaires). Or, cette section a été ajoutée en 1744, soit pendant son mandat de bibliothécaire. Si on part du principe qu'elle est l'œuvre du bibliothécaire, il ressort que Michaux est l'auteur de nombreux ajouts et notes dans les catalogues. Tout d'abord, au sein du catalogue *Ms 90*, il crée une section spéciale réservée aux bibles (en plus de la section ajoutée en 1744 au *Ms. 1421*)³²³. Il existait peut-être un instrument spécifiquement consacré à cette armoire à bibles, et Michaux a jugé bon de permettre aux personnes consultant les

³¹⁹ *Biblia: Veteris ac Novi Testamenti, summa fide ac studio singulari, cum aliorum doctissimorum interpretum*, éd. par F. VATABLE et S. PAGNINI, Bâle, Thomas Guarinus, 1564 (ULiège TH0370).

³²⁰ *Cum argumentis et interpretationibus nominum virorum, mulierum, populorum, urbium &c., quae in bibliis passim leguntur. Ms. 92, f. 30r^o.*

³²¹ *Non debuit deleri reperitur. Idem, f. 101r^o.*

³²² Liège, 1693 – Liège, 1747. Michaux étudie les humanités à Liège avant de partir enseigner dans différents collèges de la province gallo-belge. Il prononce ses quatre vœux profès à Liège en 1729. Il est préfet des classes de 1731 à 1733 et préfet de la bibliothèque entre 1734 et 1745. « Arnold Michaux », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 519.

³²³ *Ms. 90, f. 309v^o.*

catalogues généraux d'y retrouver ces dernières. Il y ajoute par exemple les *Concordantiae* de Zamora³²⁴, ouvrage pourtant acquis en 1634, soit avant la rédaction des catalogues³²⁵. La main de Michaux est manifestement derrière plusieurs autres remarques concernant des déplacements de livres (formulés par *sepositus* ou *translatus*). Il nous semble fort probable qu'il soit à l'origine d'une vérification générale de la bibliothèque, et, par la même occasion, d'une réorganisation ainsi que de déplacements de livres.

Un dernier élément nous permet d'affirmer que cette main est bien celle de Michaux : on trouve, entre les folios 95 et 96 du catalogue des auteurs externes, une petite incise de plusieurs bandes de papier. Sur ces languettes se trouvent manifestement des *desiderata* émanant de professeurs du collège³²⁶. La main qui a rédigé ces notices est assurément la même que celle que nous venons d'évoquer. Or celle-ci est datée du 20 octobre 1736, alors que Michaux est préfet de la bibliothèque, consolidant encore davantage notre hypothèse selon laquelle il est derrière toutes ces remarques et notes.

3. Le destinataire des catalogues

À qui ces mentions sont-elles destinées ? Bien qu'il ne fût pas impossible que le collège ait compté une *bibliotheca minor*, ou *communis*, qui pourrait avoir été ouverte au public³²⁷, les trois catalogues que nous consultons rendent compte de la *bibliotheca maior* du collège wallon. Selon les règles de la Compagnie, son accès doit être rigoureusement contrôlé et (en théorie) interdit au public. Elle doit être fermée à clef. Les *Constitutions* disent que le recteur est le seul à pouvoir octroyer le droit de posséder cette clef³²⁸. Selon les *Regulae praefecti bibliothecae*, c'est le supérieur³²⁹. La règle ne fait probablement référence ni au supérieur provincial, ni au supérieur général, mais bien à un simple supérieur hiérarchique, en la personne du recteur. Les indications figurant dans les catalogues ne sont certainement pas destinées aux élèves ni à un public tout-venant. Celles-ci s'adressent toutefois à des individus qui ne sont pas censés connaître tous les recoins de la bibliothèque : certains renvois et avertissements pratiques l'indiquent. Par exemple, la note visant à

³²⁴ Séville, 1558 – Séville, 1621. Gaspar de Zamora entre dans la Compagnie en 1574 et prêche pendant plus de vingt ans à Séville. « Zamora, Gaspar de », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 8, 1898, col. 1455.

³²⁵ Ms. 90, f. 274r^o ; ZAMORA G. (de), *Sacrorum Bibliorum concordantiae*, Rome, Héritier de Bartholomaeus Zannettus, 1627 (Séminaire 1D13). La marque d'appartenance donne la date d'acquisition : *Collegii Societatis Jesu Leodii 1634 in insula*.

³²⁶ Nous reviendrons plus loin sur ces *desiderata* riches en informations.

³²⁷ Nous aborderons plus loin le cas de la *bibliotheca minor* du collège.

³²⁸ *Constitutions*, vol. 1, p. 125, n^o 372 (4.6.7).

³²⁹ *Regulae*, f. Q1v^o.

rediriger le lecteur de *Cassius* vers *Dio Cassius* s'adresse certainement à un personnage qui n'a pas l'habitude d'arpenter la bibliothèque³³⁰. Il nous semble que le préfet de bibliothèque, à part lorsqu'il débute dans la fonction, connaîtrait déjà cette subtilité. La remarque est la même pour Ludolphe le Chartreux, qu'il faut chercher à l'entrée *Saxo*³³¹.

Les renvois vers une section différente de la bibliothèque est un autre exemple que le catalogue alphabétique n'est pas forcément destiné qu'au bibliothécaire³³². Il semble qu'en 1744, une étagère spéciale réservée aux bibles et à ses commentaires a été créée par Michaux. Une partie du catalogue *Ms. 1421* a été aménagée pour accueillir cette catégorie particulière³³³. Ainsi, presque toutes les cotes qui abritaient une bible en 1744 ont changé. Une main est donc venue avertir sous chaque notice qu'il fallait se tourner vers une nouvelle étagère. À la notice de Christophe Plantin, on trouve donc par exemple *Biblia Tetraglotta vide inter NN Biblia*, dirigeant vers cette nouvelle section³³⁴. Il nous semble logique que de telles remarques existent : tout le monde n'est pas forcément au courant des reconfigurations de la bibliothèque. Il est donc nécessaire de le signaler directement dans l'instrument de travail. En ce sens, les catalogues jouent un rôle mineur de moyen de communication. Le *praefectus bibliothecae* ne peut pas, à chaque fois qu'il y a un changement dans la bibliothèque, l'annoncer à tous les pères. En outre, les jésuites présents au collège variant chaque année, ces indications sont un moyen pratique de ne pas devoir tout réexpliquer à chaque nouvel arrivant.

C'est probablement dans cette optique-là qu'ont été rédigées les pages introductives des catalogues *Ms. 1421* et *Ms. 92*³³⁵. Ces pages, qui décrivent minutieusement le système de classement adopté dans la bibliothèque ne sont vraisemblablement pas adressées au bibliothécaire ; il connaît ce fonctionnement. En plus de témoigner d'une remarquable rationalité dans le rangement, mettant en œuvre un système simple à comprendre et à la fois rigide et flexible, cette remarque introductive démontre que les catalogues sont destinés à un public qui peut avoir accès aux ouvrages, sans en avoir forcément l'habitude. Les catalogues sont employés différemment en fonction du rôle qu'ils sont censés remplir : le *praefectus*

³³⁰ *Cassius vide Dio Cassius. Ms. 90, f. 35r^o.*

³³¹ *Ludolphus Carthusianus vide Saxo. Idem, f. 138v^o.*

³³² L'ordre alphabétique a tendance à favoriser l'érudit, ou le bibliographe confirmé, qui connaît par avance l'auteur à consulter. Il peut perdre le lecteur novice cherchant à s'orienter de manière plus générale au sein des disciplines : NEVEU V., « Catalogues et classifications à l'âge de l'imprimé », in BARBIER F., DUBOIS T. et SORDET Y. (dir.), *De l'argile au nuage. Une archéologie des catalogues*, p. 66.

³³³ *Ms. 1421, f. 99r^o-f.102v^o.* Nous parlons de cette catégorie dans la section qui suit.

³³⁴ *Ms. 90, f. 188r^o.*

³³⁵ *Ms. 92, f. 1v^o ; Ms. 1421, f. 1v^o.*

bibliothecae en a bien conscience et y combine des notes qui l'aideront lui et ses successeurs dans leurs tâches avec des remarques de classement destinées à toute personne habilitée à consulter la bibliothèque.

4. Conclusion

Les catalogues de la bibliothèque du collège des jésuites wallons sont assurément des riches témoins de la vitalité de cette bibliothèque. Les déplacements de livres y sont systématiquement notés, et les bibliothécaires font leur maximum pour les tenir minutieusement à jour : autrement, l'utilisateur des catalogues est rapidement perdu, et le fait savoir. Malgré ce souci d'actualisation rigoureuse, on constate des incompréhensions et des incohérences. L'analyse des marques manuscrites a permis de confirmer la date de rédaction des catalogues topographiques, et de déterminer celle du catalogue alphabétique. Elles ont également contribué à éclairer les rédacteurs de ces catalogues au sujet desquels nous ne savons presque rien, mais pouvons émettre des hypothèses. Enfin, ces documents sont un interface de communication entre le bibliothécaire et le lecteur. Toutes les remarques et informations qu'il ajoute ne peuvent pas être exclusivement destinées à ses successeurs : ainsi, nous supposons que les pères avaient une certaine liberté dans l'accès à la bibliothèque majeure.

C. Les catalogues comme outils de structuration des savoirs

Ce chapitre est consacré aux systèmes de classement de la bibliothèque observés dans les catalogues. Nous rappellerons d'abord les différentes formes de structuration des connaissances mises en œuvre au sein des autres collèges de la Compagnie. Ensuite, nous nous reviendrons au collège wallon en présentant les catégories qui constituent des exceptions : les manuscrits et les bibles. Nous verrons en quoi s'intéresser aux évolutions de la configuration des livres peut nous apprendre beaucoup sur l'histoire de la bibliothèque et sur les rôles des bibliothécaires. La section particulière ajoutée au catalogue *Ms. 1421* sera présentée à cet effet. Enfin, nous proposerons une comparaison entre le classement du collège wallon et ceux préconisés dans les manuels de bibliothéconomie jésuite.

1. Le système de classement : dans la Compagnie de Jésus et ailleurs

Le deuxième rôle des catalogues est d'organiser et représenter de façon abstraite le savoir. Selon les *Regulae praefecti bibliothecae*, le catalogue de la bibliothèque doit tout

d'abord être organisé en sections thématiques. À l'intérieur de ces sections, les différents auteurs doivent ensuite être classés par ordre alphabétique³³⁶. C'est de cette manière que fonctionnaient les catalogues du Collegio Romano (les sections thématiques étaient séparées en différents tomes, vu l'ampleur du fonds)³³⁷. Cette sous-classification est probablement le résultat de l'augmentation, toujours plus frénétique, de la production imprimée, qui demande une certaine forme de rationalisation bibliothéconomique³³⁸. Beaucoup de collèges ont suivi ce schéma de classement alphabétique à l'intérieur d'un classement disciplinaire ; d'autres ont choisi le système inverse (subdivision de chaque lettre en plusieurs disciplines)³³⁹. La remarquable linéarité de la complexification catalographique et disciplinaire est un phénomène constaté tant au niveau des traités de classement (on passe de 7 catégories chez Possevino, à 24 chez Clément, pour arriver à 62 dans le *Systema* de Garnier) que des catalogues de bibliothèques jésuites³⁴⁰. Cette inexorabilité caricaturale n'est pas universelle : d'autres systèmes de classement, comme celui de François Grudé, sieur de La Croix du Maine, présentent, dès la fin du XVI^e siècle plus de cent subdivisions³⁴¹.

On retrouve pourtant, bien évidemment, des traces de classement avant même toute tentative d'harmonisation émanant des bibliographes de la Compagnie. Il n'est pas exclu que les balbutiements du classement jésuite, pratiqué dans les jeunes collèges de Messine, Coimbra ou Rome aient été hérités du *modus parisiensis*. La Compagnie n'a pas hésité à puiser dans ce système pour poser les fondations du modèle organisationnel de son enseignement ; nous savons que c'est également une des sources d'inspiration des *Regulae praelecti bibliothecae*³⁴². Plusieurs documents datant d'avant ces prescriptions classificatoires nous permettent d'affirmer que ces règles découlent en grande partie de l'observation des pratiques en œuvre dans les différents collèges du XVI^e siècle. Dès 1565, des inventaires mobiliers de collèges toscans annoncent le système de classement préconisé dans les futures règles³⁴³. Même si les difficultés organisationnelles et financières des premiers moments de l'ordre ne permettaient pas aux collèges de s'équiper efficacement en

³³⁶ *Regulae*, f. Q1v^o.

³³⁷ SERRAI A., « La Bibliotheca Secreta del Collegio Romano », in *Il Bibliotecario*, vol. 3 (2011), n° 2-3, p. 30.

³³⁸ JATIVA MIRALLES M. V., *La biblioteca de los jesuitas del Colegio San Esteban de Murcia*, p. 86.

³³⁹ Les catalogues des collèges italiens étudiés par Natale Vacalebri (Pérouse, Rome, Naples, Messine) adoptent le premier schéma. Ceux de Trnava et Košice (Slovaquie actuelle) suivent plutôt le deuxième système. VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi*, p. 127-140.

³⁴⁰ *Idem*, p. 125.

³⁴¹ CHARTIER R., *Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 121-123.

³⁴² VACALEBRE N., « “Como un hospital bien ordenado” », p. 51-68.

³⁴³ CONNOLLY B., « Jesuit Library Beginnings », p. 249-252.

livres, ces derniers semblent, même en quantité restreinte, avoir été rangés et classés selon le sens commun³⁴⁴. Cette classification « de bon sens », évolue ensuite en se complexifiant, ce qui exige la tenue d'outils rationnels de gestion.

2. Le système de classement du collège wallon

Le système de cotation du collège wallon témoigne indéniablement d'une volonté de rationalité dans le classement. Il peut être utile de le rappeler ici. Les cotes sont composées de trois éléments : un chiffre, une lettre, puis un second chiffre (1A1). La lettre indique l'armoire où est rangé le livre. Chaque armoire correspond *grosso modo* à une discipline, ou à une catégorie littéraire. Le premier chiffre indique ensuite sur quelle étagère (ou planche), au sein de cette armoire, le livre se trouve. Enfin, le dernier chiffre donne le numéro d'ordre du livre au sein de cette étagère. Les consignes de classement et de rangement des livres sont données en page d'ouverture de chacun des deux catalogues topographiques (*Mss. 92 et 1421*)³⁴⁵. Le texte est exactement le même dans les deux instruments, mais a été rédigé par deux personnes différentes. La consigne était donc connue des deux rédacteurs et émanait certainement d'une autorité supérieure – peut-être le *praefectus bibliothecae* – avec une volonté d'harmonisation claire. Ce système peut manquer de flexibilité : quand des livres doivent être ajoutés au milieu d'une étagère, il faut modifier les cotes de tous les livres de cette étagère, non seulement dans les catalogues mais aussi sur le dos des volumes³⁴⁶. C'est pour cette raison qu'existe l'armoire des *miscellanei*. On le constate à la fin de chaque lettre dans le catalogue alphabétique : les ajouts sont presque systématiquement rangés dans les catégories MM et **MM**, réservées aux « divers »³⁴⁷. Cette catégorie ne sert pas tant à y ranger les ouvrages divers qu'à y mettre ceux qui dérangeraient excessivement l'ordre des étagères. En ce sens, le système de cotation du collège wallon n'est pas particulièrement souple ; il n'en est pas moins cohérent, ergonomique et simple à comprendre. La plupart des collèges jésuites utilisaient un système de cotation codifié de manière similaire, mais variant quelque peu. Au collège de Saint-Omer, par exemple, les cotes K.3.68 et A.6.11. laissent entendre un code de rangement très proche de celui du collège wallon³⁴⁸.

³⁴⁴ COMERFORD K., « Jesuit Tuscan Libraries in the 1560s and 1570s: *Bibliotheca non-yet Selecta* », p. 515-531.

³⁴⁵ *Ms. 92*, f. 1v^o ; *Ms. 1421*, f. 1v^o.

³⁴⁶ Les règles 3 et 4 des *Regulae praefecti bibliothecae* demandent à ce que la cote du livre soit inscrite et bien visible sur son dos : *Regulae*, f. Q1v^o.

³⁴⁷ Voir par exemple à la fin de la lettre G : f. 100v^o.

³⁴⁸ CINOTTI M., *Saint-Omer, un collège et ses livres*, p. 189-190.

Au sein d'une armoire, les livres sont rangés par format. Il est commun que les plus grands ouvrages soient rangés en dessous³⁴⁹ ; le collègue ne fait pas exception. Les étagères sont donc numérotées en partant du bas. L'étagère 1A correspond au niveau le plus près du sol, et abrite des in-folio, tels que des bibles. Des in-quarto commencent à apparaître à l'étagère 6A, et sont entièrement remplacés par des in-octavo ou des plus petits formats dès la huitième planche. Les ouvrages de plus petit format étant plus légers, il est logique qu'ils se trouvent en haut des étagères, afin de ne pas écraser celles-ci sous leur poids, et de manipuler les livres plus facilement³⁵⁰. Une logique similaire prévaut dans les inventaires dressés lors de la suppression de la Compagnie à Liège (*Mss. 73 et 74*) : l'inventoriage se fait en partant des grands formats vers les plus petits. Ces données concordent avec le nombre de livres qui se trouvent par étagère : ils sont entre neuf et douze dans les étagères du bas, remplies de grands formats. En revanche, il y a environ une vingtaine de livres, plus petits, sur les étagères les plus hautes. La majorité des armoires répertoriées dans le catalogue des auteurs externes (*Ms. 92*) compte neuf étagères, pour une moyenne d'environ 120 livres par armoire. L'armoire P est une exception et ne compte que les quatre dernières planches (de 6P à 9P). Il y a 33 catégories dans le *Ms. 92*, chacune représentée par une lettre. Lorsque le classement atteint la fin de l'alphabet, les nouvelles catégories sont des lettres doublées (AA). La question ne se pose pas pour le catalogue des auteurs jésuites, qui n'en compte que 18. Nous reproduisons les catégories avec leurs titres en annexe (Annexe 3). Les armoires représentées par une double lettre comptent soit dix, soit deux étagères. Dans le catalogue *Ms. 1421*, sept armoires comptent neuf étagères, six autres en comptent deux, les cinq dernières en comptent dix.

3. Les étagères et les catégories

Il n'est pas tout à fait exact de dire que chaque catégorie correspond à une discipline. Dans les faits, c'est bien le cas. En théorie, il est plus juste de dire que chaque catégorie est associée à un genre d'auteurs. Elles ne sont ainsi pas nommées *Historia* ou *Theologia* mais bien *Historici* et *Theologi*, soit historiens et théologiens. Quand la quantité d'ouvrages le justifie, il est permis de diviser la catégorie entre les auteurs de langue française (*Concionatores Gallici* – N) et ceux de langue latine (*Concionatores Latini* – O et P).

³⁴⁹ HOLT I., « Die Solothurner Jesuitenbibliothek (1646-1773) und ihre Gönner. Die Bibliothek Franz Haffners und weitere Schenkungen und Vermächtnisse », in *Jahrbuch für Solothurnische Geschichte*, vol. 80 (2007), p. 256.

³⁵⁰ GARBERSON E., « Libraries, memory and the space of knowledge », in *Journal of the History of Collections*, vol. 18 (2006), n° 2, p. 106.

Certaines disciplines sont également réparties sur deux colonnes, au vu de la taille de la collection (les *Theologi scholastici* prennent les armoires E et F). Il est également possible qu'une discipline déborde sur une armoire qui n'est pas la sienne : les deux premières étagères des armoires Y (*Pii Latini*) et Z (*Pii Gallici*) servent d'espace complémentaire pour les ouvrages de droit civil, normalement cantonnés à l'armoire M. En outre, les trois premières étagères de l'armoire H n'ont pas grand-chose à voir avec la catégorie assignée à celle-ci (*Controversistae Gallici*), étant donné qu'elles abritent des bibles et concordances³⁵¹. On y retrouve donc des bibles Septante ou polyglottes, ainsi que des concordances de Pierre de Besse ou Benito Arias Montano. D'autres exemples existent, comme la présence de livres d'hagiographie tardive (d'époque non paléochrétienne) dans la section *Historici graeci et romani*³⁵².

Il existe cependant des catégories spéciales, qui témoignent de l'improvisation dont doivent faire preuve les jésuites wallons lors de l'accroissement de la bibliothèque. Les rubriques des *miscellanei externi* et des *miscellanei Societatis* semblent surtout servir à accueillir les ouvrages ajoutés pour lesquels le bibliothécaire n'a pas trouvé de place sur l'étagère. Les deux catalogues topographiques comprennent une telle section, en fin de volume. Dans le *Ms. 92*, il semble que cette catégorie avait été bien préparée, avant d'être littéralement envahie d'ajouts « sauvages ». La plupart des étagères ont été créées pour l'occasion, et ont été rédigées d'une traite. Beaucoup d'ouvrages se glissent ensuite dans les interstices et grossissent les planches, parfois fortes de 40 volumes³⁵³. Tous les livres acquis successivement finissent par s'enchaîner : 2MM13 est suivi de 5MM30, et 8MM24 vient tout de suite après³⁵⁴. À cause de ces ajouts, cette partie du catalogue perd sa dimension topographique et il devient ardu de s'y retrouver. Vient ensuite une section N^{2a} (*Concionatores externi*), qui sert probablement de supplément à la catégorie N (*Concionatores Gallici*). On y trouve en effet des ouvrages de prédication, des sermonnaires et des discours moraux. Ils prennent la forme de collections, comprenant presque systématiquement plusieurs volumes³⁵⁵. Le schéma est exactement le même dans le *Ms. 1421* : la rubrique des *miscellanei Societatis* reprend une série d'ouvrages divers qui ont été proprement ajoutées par une seule main³⁵⁶ suivis de notices bibliographiques très peu

³⁵¹ *Ms. 92*, f. 30r^o-v^o.

³⁵² *Idem*, f. 95r^o-v^o. DESAIVE L., *L'histoire à travers les catalogues de la bibliothèque*, p. 39.

³⁵³ *Ms. 92*, f. 132 r^o-135r^o.

³⁵⁴ *Idem*, f. 136r^o.

³⁵⁵ *Idem*, f. 138r^o-141r^o.

³⁵⁶ *Ms. 1421*, f. 91r^o-93v^o

complètes et insérées au compte-gouttes, nuisant au caractère topographique de l'ouvrage³⁵⁷. Enfin, une deuxième catégorie, appelée ici non pas N^{2a} mais « mm » (*Concionatores Societatis*), reprend des sermons et livres de prédication écrits par des jésuites³⁵⁸. La plupart des publications, dans ces deux catégories supplémentaires (N^{2a} pour le Ms. 92 et mm pour le Ms. 1421) datent du XVIII^e siècle.

4. Les manuscrits

D'autres sections spéciales des catalogues existent : dans le catalogue des auteurs externes, certaines parties sont réservées aux manuscrits. On en trouve ainsi sur l'étagère 7E³⁵⁹, ainsi que sur une partie de l'étagère 8F³⁶⁰. Ces manuscrits sont, pour la plupart, des commentaires sur saint Thomas d'Aquin, sur l'Incarnation ou les sacrements. Aucune autre information n'est donnée à leur sujet. On en trouve pourtant 33 dans le Ms. 92, ce qui représente un nombre non négligeable. Il y a également seize manuscrits anonymes dans le catalogue des auteurs jésuites. L'étagère 9A en contient quatre, l'étagère 9B douze³⁶¹. Étant anonymes, nous ne savons pas pourquoi ils y ont été rangés. Ils portent sur de la controverse, sur les sacrements, la théologie morale, le libre arbitre ou sur des commentaires des Écritures. Six autres manuscrits, sur l'étagère 9B, sont nommés. Un premier, concernant les sacrements, a été rédigé par Martin Couvreur³⁶². Un autre est un commentaire de l'Épître aux Romains par un certain Jean de Hasselt. Sous la cote 9B4 se trouve également un bref commentaire de Jean Roberti, jésuite wallon, sur les quatre évangiles. Roberti a officié à Liège pendant une bonne partie de sa vie, il n'est pas surprenant que les jésuites wallons aient conservé l'un ou l'autre de ses manuscrits³⁶³. Un quatrième, écrit par un certain Joannes (dont le patronyme est difficilement lisible) consiste en des *Controversiae de fide catholica*. Les deux derniers manuscrits sont un *Tractatus de actibus humanis*, ainsi qu'un commentaire sur le Décalogue, d'un certain Gauger³⁶⁴.

³⁵⁷ *Idem*, f. 94^r-v^o

³⁵⁸ *Idem*, f., 95^r-98^r.

³⁵⁹ Ms. 92, f. 19^r-v^o.

³⁶⁰ *Idem*, f. 22^v-23^r.

³⁶¹ Ms. 1421, f. 5^v ; f. 11^r-v^o.

³⁶² Seninghem, 1576 – Saint-Omer, 1648. Martin Couvreur entre au noviciat en 1599. Il est recteur des collèges de Saint-Omer et de Cambrai. « Couvreur, Martin », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 2, 1891, col. 1594-1597.

³⁶³ Saint-Hubert, 1569 – Namur, 1651. Roberti étudie les humanités au collège wallon de Liège, il passe le reste de sa formation de jésuite en Germanie, où il est novice à Trêves, et recteur à Fulda et Paderborn. Il revient à Liège en 1621 et mène par la suite un combat pour ériger une province jésuite liégeoise. Roberti est surtout connu pour avoir été un auteur prolifique : il a rédigé plus d'une vingtaine d'ouvrages. « Jean Roberti », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 249.

³⁶⁴ Hormis Jean Roberti et Couvreur, aucun de ces auteurs n'a pu être identifié.

Les jésuites wallons ne portaient manifestement pas une grande attention aux manuscrits : sous les trois premiers items de l'étagère 9A figure la mention *venditus* (et sous le quatrième « celui-ci aussi, peut-être »)³⁶⁵. On trouve même, sous l'entrée de l'étagère 9B, la remarque « *omnia MMSS vendita* », impliquant que les 55 manuscrits que nous venons de dénombrer ont quitté le collège³⁶⁶. L'entrée *Manuscripta* dans le catalogue alphabétique renvoie bien à ces quatre endroits de la bibliothèque, mais ne daigne pas signaler que les manuscrits ont été vendus³⁶⁷. Ce manque de considération pour le manuscrit était commun au sein de la Compagnie de Jésus³⁶⁸. Il était en fait possible, pour le *praefectus bibliothecae*, de vendre des livres jugés inutiles ou obsolètes, et de réemployer cet argent dans l'achat de nouveaux livres plus pertinents³⁶⁹. Il pouvait également directement échanger ces livres. Le bibliothécaire a sûrement estimé que d'autres textes plus récents servaient mieux à l'activité intellectuelle des pères. Cela indique-t-il que les jésuites accordaient plus d'importance aux textes qu'à leur véhicule³⁷⁰ ? La réponse varie certainement en fonction du bibliothécaire et de l'époque. Nous avons retrouvé trois manuscrits ayant appartenu au collège wallon, que nous avons pu consulter. Si les mentions de vente des manuscrits ont été écrites par Arnold Michaux, bibliothécaire entre 1732 et 1745, son successeur, André Bauchaux (bibliothécaire entre 1746 et 1765) tenait peut-être ceux-ci en plus haute estime³⁷¹. Les trois œuvres manuscrites que nous avons retrouvées présentent, comme de nombreux autres livres, la marque *Prie pour le père André Bauchaux SJ*, signalant que ce dernier a joué un rôle non négligeable dans leur acquisition³⁷². La formule « *ora pro* » est très fréquemment utilisées au sein de la Compagnie, principalement pour équilibrer le versant missionnaire actif de l'apostolat jésuite par un pendant contemplatif³⁷³. Il est difficile de donner du sens à ces

³⁶⁵ Ms. 1421, f. 5v^o.

³⁶⁶ *Idem*, f. 11r^o.

³⁶⁷ Ms. 90, f. 147v^o-148r^o.

³⁶⁸ HENRYOT F., « Les réguliers et la patrimonialisation du manuscrit au XVIII^e siècle », in HENRYOT F. (dir.), *L'historien face au manuscrit. Du parchemin à la bibliothèque numérique*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2012, p. 127-145.

³⁶⁹ Règle 9. *Regulae*, f. Q2r^o.

³⁷⁰ Nous verrons dans la section suivante en quoi les catalogues et certaines sections de la bibliothèque jouent un rôle mémoriel pour la Compagnie, et donc dans quelle mesure ils ne s'arrêtent pas au contenu textuel des livres.

³⁷¹ Namur, 1698 – Liège 1765. André Bauchaux fait un court passage au collège wallon de Liège en 1726 pour y enseigner la rhétorique. Il entre dans la Compagnie de Jésus en 1735 à Marche. Il réside ensuite à Liège, où il est, entre autres, préfet des études entre 1734 et 1743. Il a surtout été préfet de la bibliothèque du collège pendant près de 20 ans (1746-1765), période au cours de laquelle il a grandement contribué à l'accroissement de celle-ci. « André Bauchaux », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 545.

³⁷² *Ora pro P. A. Bauchaux S. I.* Plus de 200 autres ouvrages arborent cette marque. Nous les abordons plus loin.

³⁷³ LEWIS M., « *Orate pro Societate* », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, p. 576-577.

acquisitions de manuscrits – qu'on ne retrouve par ailleurs pas dans les catalogues – en plein milieu du XVIII^e siècle. Il s'agit de trois œuvres historiques : une traduction en français par Jean d'Outremeuse des *Gesta episcoporum Tungrensium et Leodiensium*³⁷⁴, et deux chroniques d'histoire liégeoise (l'une portant jusque 1606³⁷⁵, l'autre jusque 1678³⁷⁶). Dans l'état actuel des choses, nous pouvons raisonnablement supposer que Bauchaux accordait une certaine importance à l'histoire locale. Il est toutefois assez probable que ces acquisitions aient servi aux travaux de Jean Bertholet, spécialiste d'histoire ecclésiastique liégeoise³⁷⁷. Bertholet entre au collège en même temps que Bauchaux, en 1726. Ils n'y restent tous les deux qu'un an, peut-être le temps d'y développer une amitié. Bertholet revient à Liège en 1744, et Bauchaux est nommé *praefectus bibliothecae* deux ans plus tard. Il ne nous semble pas exagéré d'en conclure que l'activité d'historien de Bertholet ait joué en la faveur de ces acquisitions par Bauchaux.

5. La section ajoutée de 1744

La dernière section à présenter ici est riche d'enseignements. Il s'agit d'un ajout au catalogue des auteurs jésuites (*Ms. 1421*), même si les livres qu'il répertorie n'ont pas de lien particulier avec la Compagnie³⁷⁸. Cette section s'intitule « *Catalogus Librorum Sacrorum et Piorum Secundum Ordinem Collocationis 1744* ». Elle présente huit catégories touchant au fait religieux, indépendantes de ce qu'on trouve dans les deux autres catalogues topographiques. De ces huit catégories, seule la première a été cataloguée, celle consacrée aux bibles, aux commentaires de celle-ci, et aux concordances de ses livres. Si cette partie du catalogue a bel et bien été dressée en 1744, et qu'elle l'a été par le bibliothécaire, elle est l'œuvre du père Arnold Michaux, déjà derrière de nombreux ajouts dans les catalogues.

Plusieurs ajouts de Michaux concernent en réalité les ouvrages de cette nouvelle section de 1744. Ils consistent généralement en des avertissements, signalant que le livre a

³⁷⁴ JEAN D'OUTREMEUSE, *En cestuy livre sont contenue, les gestes des evesques de Tongre et de Liege, translattees de latin en franchois*, Bruxelles, KBR, ms. KBR10989.

³⁷⁵ *Fondation de la cité de Tongre. Tongris et Tornus en descendant des Almaignes*, Bruxelles, KBR, ms. KBR10258.

³⁷⁶ *Chronique et origine du Paÿs de Liege commençant aux Roÿs des Tongrois, puis aux eveques, apres aux eveques de Mastraeht, et comment ces sieges episcopalles furent translatez a Liege, et de tout ce qui sest passez de remarquable dans le païs susdit depuis sa fondation*, Bruxelles, KBR, ms. KBR10288.

³⁷⁷ Vielsalm, 1688 – Liège, 1755. Bertholet suit ses humanités au collège de Luxembourg, et est prédicateur à Liège en 1726, avant de reprendre sa fonction d'enseignant dans d'autres collèges des Pays-Bas. Il s'installe définitivement à Liège en 1744, où il se consacre à la rédaction d'hagiographie et d'histoire ecclésiastique. Son *Histoire de l'institution de la Fête-Dieu* a fait date. « Jean Bertholet », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 541-545.

³⁷⁸ *Ms. 1421*, f. 99^o-102^v.

changé de place et qu'il faut le chercher à un autre endroit. Par exemple, la notice de la *Replicae* de Mathias Thöring à Nicolas de Lyre est biffée et est accompagnée de : *Replicae vide inter NN Glossae interlinearis et Ordinariae*³⁷⁹. Il est ensuite indiqué que cet ouvrage de Thöring se trouve à la cote 3A1. Cette cote est trompeuse : elle ne correspond pas à l'ouvrage la portant dans le *Ms. 1421*, ni dans le *Ms. 92*. Elle fait partie d'un autre ensemble de cotes, indépendantes des systèmes de ces deux premiers catalogues.

Il semble donc qu'une pièce à part, réservée à ces ouvrages *sacri et pii* ait été créée avant ou en 1744, et que toutes les bibles et concordances y furent déplacées. Des sections *Ius canonicum*, *Theologi* ou encore *Historici* sont annoncées, mais restent vierges. Aucun ouvrage susceptible de figurer dans ces catégories ne mentionne de marque de déplacement similaire à celle des bibles, suggérant que la rédaction de cette section du catalogue s'est faite au fil du déplacement de volumes. Seule la catégorie A, dédiée aux bibles est cataloguée. Elle comprend deux sous-sections : la première s'étend sur les deux premières étagères (1A et 2A) et abrite des *Versiones*, *glossae*, *paraphrases*, *concordantiae institutiones et lexica sacrarum linguarum*. Les quatre étagères suivantes (3A à 6A) sont dédiées aux *Glossae interlinearis et Ordinariae cum notis*. La majorité des bibles et des commentaires de l'Écriture ont été déplacées dans cette armoire, contenant 69 volumes. Le dernier folio du *Ms. 90*³⁸⁰ est très similaire à cette section du *Ms. 1421* ; il catalogue 23 bibles et gloses, sous des cotes qui ne correspondent à aucun autre ouvrage. Il n'a pas servi de brouillon à la section plus fournie du *Ms. 1421*, car cette dernière comprend des ajouts et ratures qui figurent au propre dans le dernier folio du *Ms. 90*. Nous estimons donc que cette dernière page du catalogue alphabétique reprend les bibles et gloses jugées les plus pertinentes et importantes de la section ajoutée au *Ms. 1421*, et donc les plus susceptibles d'être recherchées directement dans le catalogue alphabétique

6. Les bibles et leurs commentaires : un genre à part ?

Une chose est certaine : les bibles et commentaires ont été sujets à de nombreuses réorganisations et déplacements. Les traces matérielles sur les livres que nous avons consultés peuvent ici nous aider à y voir plus clair. Les cotes de ces livres étaient régulièrement inscrites sur le contreplat et permettent ainsi d'en retracer les différents emplacements. Il ressort qu'il a existé un autre classement des livres qui consistait

³⁷⁹ *Ms. 90*, f. 246r^o.

³⁸⁰ *Idem*, f. 309v^o.

simplement en une lettre suivie d'un nombre. Beaucoup de bibles se retrouvant dans la section de 1744 du *Ms. 1421* montrent ainsi leur ancienne cote. Par exemple, la *Bibel anversoise* imprimée par Willem Vorsterman en 1544 (appelée par les jésuites *Biblia flandrice Antuerp.*) présente une autre cote A17³⁸¹. Le *Ms. 1421* comme la cote matérielle figurant sur l'ouvrage conservé montrent que ce dernier est ensuite passé à la cote 2A7. Celle-ci est biffée par après pour indiquer 2A6³⁸². Cette dernière indication correspond avec les données du dernier folio du *Ms. 90*³⁸³. Le même exercice est réalisable avec deux bibles de Jean Benoît parues en 1563 et 1573, et très révélateur car ces dernières vont de pair³⁸⁴. Elles présentent respectivement, sur leurs contreplats, les cotes A45 et A44. Celles-ci sont barrées pour laisser place au format que l'on connaît : 3A9 et 3A8. À leur tour, ces indications sont rayées et les cotes finales apparaissent (3A11 et 3A10), que nous retrouvons également dans les *Mss. 1421* et *90*³⁸⁵. Cette cote alphanumérique simplifiée n'était pas réservée qu'aux bibles : l'étagère B semble avoir accueilli des gloses, comme en témoignent les *Commentarii* de Menochio³⁸⁶, cotés B34 et B35³⁸⁷. De même pour la lettre C, certainement réservée aux commentaires sur l'Ancien Testament : ceux de Nicolas Serarius³⁸⁸ sur les Livres des Rois sont ainsi rangés à C15³⁸⁹.

7. Les cotes comme indices de l'évolution de la bibliothèque

D'après nos déductions nous savons que ces cotes simplifiées sont l'œuvre de la même main que celle qui a rédigé cette même section, soit celle d'Arnold Michaux. Or, Michaux entre en fonction en 1732, après trois ans de vacance du poste de bibliothécaire. Cette période correspond à trois ans de travaux d'extension d'une aile nord-ouest au collège,

³⁸¹ *Den Bibel. Tgheele Oude ende Nieuwe Testament met grooter naersticheyt naden latijnschen text gecorrigiert*, Anvers, Willem Vorsterman, 1544 (ULiège TH00510).

³⁸² *Ms. 1421*, f. 101v^o.

³⁸³ *Ms. 90*, f. 309v^o.

³⁸⁴ *Biblia Sacra Veteris & Novi Testamenti iuxta vulgatam, quam dicunt, editionem*, éd. par J. BENOÎT, Paris, Guillaume Merlin, Guillaume Desboys & Sebastien Nivelles, 1563 (ULiège TH00220) ; *Biblia Sacra Veteris et Novi Testamenti iuxta Vulgatam editionem: ab aliquot theologis Parisiensibus accurate recognita & emendata*, éd. par J. BENOÎT, Paris, Sebastien Nivelles, 1573 (ULiège TH00225).

³⁸⁵ *Ms. 1421*, f. 101v^o ; *Ms. 90*, f. 309v^o.

³⁸⁶ Pavie, 1575 – Rome, 1655. Giovanni Stefano Menochio entre au noviciat en 1594. Il est recteur du collège romain et supérieur provinces de Milan et Rome. « Menochio, Jean Étienne », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 5, 1896, col. 948-955.

³⁸⁷ MENOCHIO G. S., *Commentarii totius sacrae scripturae, ex optimis quibusque auctoribus collecti*, 2 vol., Paris, Claude Robustel, 1719 (ULiège TH1050(1-2)).

³⁸⁸ Rambervillers, 1555 – Mayence, 1609. Nicolas Serarius entre au noviciat en 1573, et enseigne pendant vingt ans aux chaires de théologie et d'Écriture sainte à Wurtzbourg. « Serarius, Nicolaus », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 7, 1894, col. 1134-1145.

³⁸⁹ SERARIUS N., *In libros regum et Paralipomenon commentaria posthuma*, Lyon, Claude Landry, 1618 (Séminaire 2D1).

aille censée accueillir une nouvelle bibliothèque³⁹⁰. Pierre Guérin précise que le transfert des livres vers cette nouvelle bibliothèque ne s'est achevé qu'au début de l'année scolaire 1736-1737³⁹¹. Par ailleurs, grâce à la languette des *desiderata* insérée maladroitement dans le *Ms. 92*³⁹², nous savons également que le premier système de cotation est toujours en usage au début de cette même année scolaire. Le changement de ce premier mode de cotation vers le système alphanumérique simplifié a ainsi certainement été réalisé vers le début de l'année 1737. Ces cotes correspondent probablement à une reconfiguration des livres rendue nécessaire par le déménagement, et dont nous pouvons apercevoir l'embryon dans la section additionnelle du catalogue *Ms. 1421*. En 1744, Arnold Michaux décide de cataloguer les livres de cette nouvelle section de la bibliothèque, mais interrompt son travail, peut-être parce qu'il est remplacé l'année suivante.

Les étagères 1H, 2H et 3H du catalogue des auteurs externes offrent d'autres indices sur l'évolution du classement de la bibliothèque du collège wallon³⁹³. Nous avons vu plus haut que ce sont des bibles, des concordances et commentaires, qui occupent ces planches. Nous avons, en outre, constaté de nombreuses correspondances entre ces ouvrages des étagères H et ceux présents par après dans la section spéciale *Biblia* du *Ms. 1421*³⁹⁴. Par exemple, les *Concordantiae* de Pierre de Besse figurent dans les deux listes. Elles sont cotées 3H6 dans le *Ms. 92*, et 4A8 dans le *Ms. 1421*³⁹⁵. Elles ont certainement été déplacées à d'autres moments, étant donné que le volume physique porte également la cote 5A1. Le cas est similaire avec une Septante Sixtine (édition de l'Ancien Testament, avec le texte grec de la Septante et la traduction latine éditée sous le pape Sixte V)³⁹⁶. Les informations dans les deux catalogues correspondent (*Biblia LXX graece et latine Sixti V Paris. 1628*), et leurs cotes passent de 1H3-4 à 5A8-9. La situation est la même pour beaucoup d'autres ouvrages, et prend la forme de traces matérielles sur les volumes conservés. Les cotes H sont toutefois antérieures aux cotes alphanumériques, pour les raisons que nous venons d'évoquer³⁹⁷.

³⁹⁰ GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 550-559. Nous parlons de ces travaux dans le chapitre qui suit.

³⁹¹ *Idem*, p. 569.

³⁹² *Ms. 92*, f. 95v^o-96r^o.

³⁹³ *Ms. 92*, f. 30r^o-v^o.

³⁹⁴ *Ms. 1421*, f. 99r^o-102v^o.

³⁹⁵ BESSE P. (de), *Concordantiae bibliorum utriusque Testamenti generales, opus plane divinum, omnibusque sacrarum litterarum studiosis utile, & perquam necessarium*, Paris, Pierre Chevallier, 1611 (ULiège TH930) ; *Ms. 92*, f. 30v^o ; *Ms. 1421*, f. 102r^o.

³⁹⁶ *Η Παλαια Διαθηκη, κατα τους Εβδομηκοντα, Εκδοθεισα δι Αυθεντιας Ευστου ε Ακρον Αρχιερεως. Vetus Testamentum, secundum LXX et ex Autoritate Sixti V Pont. Max. editum*, 2 vol., éd. par F. NOBILI, Paris, Nicolas Buon, 1628 (ULiège TH190(1-2)) ; *Ms. 92*, f. 30r^o ; *Ms. 1421*, f. 102r^o.

³⁹⁷ BULLOCK G., *Oeconomia Methodica concordantiarum* présente 3H5, puis A43, suivi de 4A10.

En d'autres termes, de nombreux livres répertoriés dans les catalogues de 1678 ont été déplacés vers (ou avant) 1744, sans être effacés ou rayés de ces catalogues. Cela signifiait-il que les catalogues ont arrêté d'être utilisés au début du XVIII^e siècle ? Les traces matérielles présentes sur la bible de Vatable et Pagnini démontrent les nombreux changements d'emplacement que ce genre d'ouvrages a connus : pas moins de trois cotes différentes figurent à plusieurs emplacements du livre (contreplat, page de garde et dos)³⁹⁸. En outre, l'ouvrage est catalogué dans les *Mss. 90* et *92* à la cote 1H1³⁹⁹. Nous pouvons les restituer chronologiquement de la manière suivante : 1H1 – A49 – 5A4 – 5A6.

En fait, le classement des ouvrages de cette section particulière du *Ms. 1421* est extrêmement proche de l'ordre des livres tel qu'inventorié dans les inventaires de la suppression (*Mss. 73* et *74*). Nous pourrions conclure que c'est la dernière forme de classement adoptée avant la suppression. Cependant, l'ordre des armoires présenté dans la partie additionnelle du *Ms. 1421* ne correspond pas exactement à l'ordre des *columnae* inventoriées par la jointe jésuitique. Étant donné que, dans le *Ms. 1421*, seule la première armoire a été cataloguée, et que le classement s'est ensuite arrêté brusquement, nous pensons que cette classification a été abandonnée rapidement pour adopter un autre système, qui est celui ayant cours dans l'inventaire *Ms. 74*. Arnold Michaux met fin à ses fonctions de bibliothécaire à la fin de l'année scolaire 1745-1746 en raison de problèmes de santé. Il est remplacé par André Bauchaux. Il n'est pas impossible que le classement de 1744 ait été une idée de Michaux, abandonnée par Bauchaux.

8. Le découpage des connaissances

Les nombreuses reconfigurations de la bibliothèque du collège wallon témoignent d'autant de formes différentes de découpage du savoir⁴⁰⁰. Il serait simpliste d'affirmer qu'une certaine forme de structuration hiérarchique des connaissances inhibe totalement de les concevoir autrement : il faut garder à l'esprit que le besoin humain de classer est ici conditionné par des réalités physiques. Il serait tout autant naïf d'estimer que ces classifications ne rendent pas compte d'une quelconque hiérarchie du savoir ou qu'elles ne formatent pas un peu l'esprit humain. Les formes que prend la bibliothèque sont le résultat

³⁹⁸ *Biblia: Veteris ac Novi Testamenti*, éd. par F. VATABLE et S. PAGNINI.

³⁹⁹ *Ms. 90*, f. 20v^o ; *Ms. 92*, f. 30r^o.

⁴⁰⁰ Pour une synthèse des systèmes de classement et de leurs influences, voir : SERRAI A., *Le classificazioni. Idee e materiali per una teoria e per una storia*, Florence, Leo Olschki, 1977 (Biblioteconomia e bibliografia. Saggi e studi – 10).

d'une convergence entre obligations matérielles et prédispositions mentales⁴⁰¹. Nous avons constaté trois classements différents en environ un siècle de pratique bibliothéconomique au collège wallon. Nous en trouverions inévitablement d'autres avant 1678, surtout aux premiers temps de la collection. Les jésuites wallons ont-ils eu recours à un canevas de classement, à un modèle idéal de représentation du savoir qu'ils auraient tenté de simplement copier ? Nous avons constaté que la publication du *Systema bibliothecae parisiensis* de Jean Garnier n'a pas eu d'incidence sur les catégories de la bibliothèque du collège, bien qu'il fût publié l'année de la rédaction des catalogues. En réalité, la précision que Garnier adopte dans son *Systema* n'est adaptée qu'à des bibliothèques de taille exceptionnelle. La plupart des collèges ne peuvent pas se targuer d'avoir besoin d'une catégorie *Ius Gentium*, *Chronologia*, ou *Historia Septentrionalis*.

En comparant l'ordre préconisé dans les traités de Claude Clément avec celui mis en œuvre dans les catalogues, nous nous rendons compte qu'ils sont loin de le suivre à la lettre. Toutefois le classement du *Ms. 92* s'en approche, dans l'idée. L'Écriture est toujours le premier genre répertorié. Viennent ensuite ses commentateurs, les Pères de l'Église et théologiens. La controverse, la casuistique et la prédication suivent. En général, c'est le droit, canon comme civil, qui fait office de deuxième grande discipline : c'est le cas dans le modèle de Clément comme chez les jésuites wallons. Les sciences et les arts arrivent en troisième position dans le *Musei* de Clément, suivis de l'histoire. Le collège wallon favorise cette dernière : c'est un genre qui couvre six catégories différentes, et qui semble donc être apprécié des jésuites wallons. Par ailleurs, ceux-ci consacrent quelques armoires à des genres religieux qu'ils considèrent moins prestigieux : ascétisme, lieux communs, liturgies et catéchisme. Les sciences et les arts n'ont droit qu'à une seule armoire. Les Belles Lettres en reçoivent trois, mais arrivent dernières dans la hiérarchie des savoirs, comme chez Claude Clément.

9. Conclusion

L'analyse des catégories supplémentaires dans les catalogues, combinée à nos déductions paléographiques concernant les bibliothécaires, aux connaissances que nous possédons sur les déménagements au sein du collège, et à l'étude des traces matérielles laissées sur les ouvrages nous a permis de clarifier grandement la situation au sujet de

⁴⁰¹ PEIFFER J. et SECKEL R.-J., « Le géométral de la bibliothèque ou comment l'espace détermine la conception du catalogue », in *Le catalogue. Revue de la Bibliothèque nationale de France*, vol. 9 (2001), p. 52-56 ; GARBERSON E., « Libraries, memory and the space of knowledge », p. 122-123.

l'évolution du système de classement du collège wallon. Le plus ancien système de classement que nous connaissons date probablement de 1678 et émane d'une volonté de rationalisation de la bibliothèque voulue par le préfet Lenglet. Le collège connaît ensuite des travaux d'extension destinés à accueillir une nouvelle bibliothèque. Ce chantier a lieu entre 1729 et 1732, période durant laquelle le poste de bibliothécaire est laissé vacant. En 1732, Arnold Michaux entre en fonction et commence le déménagement de la collection vers le nouveau bâtiment, qui se finit vers 1736-1737. La reconfiguration de la bibliothèque demande manifestement un classement différent, qui aboutit à un système de cotation alphanumérique simplifié. Il dresse à cet effet, un nouveau catalogue à la fin du catalogue des auteurs jésuites, qu'il juge désormais obsolète. Son projet est interrompu et n'est pas repris par son successeur en 1745, André Bauchaux. Ce dernier adoptera un autre classement, qui sera celui en place jusqu'à la suppression de la Compagnie.

Après comparaison des différents classements présentés ci-dessus, nous estimons qu'il serait excessif de déduire une quelconque pénétration chez les jésuites wallons des modèles proposés par Claude Clément et Jean Garnier. Tous ces systèmes de rangement sont en effet très proches, mais ils sont surtout presque généralisés à l'époque moderne. Le constat est instantané lorsqu'on les compare au « modèle moyen » dressé par Fabienne Henryot au sujet des bibliothèques de réguliers. Les cinq grandes disciplines se retrouvent systématiquement, et presque toujours dans le même ordre (Théologie, Droit, Histoire, Sciences & Arts, Belles Lettres)⁴⁰². La composition relative du fonds de la bibliothèque (basée sur un simple comptage des livres présents dans chaque catégorie) est, elle aussi, très classique et suit, elle aussi, le schéma de Fabienne Henryot⁴⁰³ : la théologie domine (66%), suivie de l'histoire (13%). Le droit, les sciences et les arts, les Belles Lettres et les *miscellanei* se partagent les 21% restants (Annexe 4).

À moins de posséder un indice clair et évident d'une influence des traités de Clément et Garnier sur l'organisation d'une bibliothèque, nous pensons que leur impact doit être revu

⁴⁰² HENRYOT F., « Classement des livres et représentations des savoirs », p. 49-85.

⁴⁰³ Cette composition relative se retrouve dans de nombreuses bibliothèques religieuses : ARIAS DE SAAVEDRA I., « La biblioteca de los jesuitas de Granada en el siglo XVIII. Una aproximación », in MESTRE SANCHIS A., GIMENEZ LOPEZ E. et FERNANDEZ ALBALADEJO P. (dir.), *Actas de la IV Reunión Científica de la Asociación Española de Historia Moderna. Alicante, 27-30 de mayo de 1996*, vol. 1, *Disidencias y exilios en la España Moderna*, Alicante, Universidad de Alicante, 1997, p. 625 ; SANCHEZ GONZALEZ R., « La biblioteca del colegio San Bernardo de la Compañía de Jesús en Oropesa (Toledo) », in *Hispania Sacra*, vol. 63 (2011), n° 127, p. 49-68 ; SEICHEPINE F., « Les bibliothèques de collèges jésuites en Bourgogne », p. 207 ; OP DE BEECK B., « De bibliotheek van de Brusselse jezuietencollege tijdens het Ancien Régime », in DENEFF A. et ROUSSEAU X. (dir.), *Quatre siècles de présence jésuite à Bruxelles*, p. 54.

quelque peu à la baisse⁴⁰⁴. On entrerait dans un raisonnement circulaire à croire que les textes de Clément et Garnier ont influencé unilatéralement le classement des bibliothèques, alors que leurs inspirations sont directement tirées des pratiques de certains collèges. Les cinq catégories retenues par Henryot sont assez proches des sept que recommande Antonio Possevino dans sa *Bibliotheca selecta*⁴⁰⁵ (*Biblia Sacra et commentarii, Philosophia, Medicina, Iurisprudentia, Historia, Grammatici et Universalia*). Il est clair que le système plus rigide de Possevino a influencé de nombreuses bibliothèques catholiques⁴⁰⁶. Cependant, le besoin d'un découpage plus profond se fait inévitablement sentir. Le collège wallon semble employer un degré de complexité et de spécialisation des savoirs qui se situe entre Clément et Garnier⁴⁰⁷. Loin de nous l'idée d'y voir un retard par rapport à un cadre normatif, nous pensons plutôt, avec Araceli de Tezanos, que cette complexification traduit presque directement la quantité d'ouvrages présents dans la bibliothèque⁴⁰⁸.

Il ne s'agit pas non plus d'en conclure que le collège wallon fait valoir une prétention locale forte au classement, ou démontre une compétence « typiquement liégeoise » de découpage des savoirs. Rappelons ici que les traités de Clément et Garnier ne font pas partie de l'ensemble normatif canonique de la Compagnie de Jésus. Il n'existe en réalité aucune législation stricte concernant la structuration des catégories et disciplines dans une bibliothèque⁴⁰⁹. Même s'il en existait une, la *jesuit way of proceeding* ne cautionnerait-elle pas une adaptation locale de cette structure, dans la mesure où le collège remplit la mission que s'est fixée la Compagnie et s'intègre au mieux dans son milieu ? La bibliothèque du collège wallon n'est pas différente de ses consœurs du reste de l'Europe. À bien regarder les catalogues des autres bibliothèques de la Compagnie, il existe autant de découpages des savoirs qu'il existe de collèges⁴¹⁰. Le collège wallon a suivi un schéma généralement accepté dans les bibliothèques d'ordres religieux, et s'est adapté en fonction des livres qu'il possédait et des contraintes matérielles qui lui étaient imposées⁴¹¹. Nous avons vu dans les catalogues

⁴⁰⁴ Ainsi il faut peut-être mesurer les conclusions de MIGUEL ALONSO A., *La Biblioteca de los Reales Estudios de San Isidro*, p. 62.

⁴⁰⁵ POSSEVINO A., *Bibliotheca selecta*.

⁴⁰⁶ VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi*, p. 119.

⁴⁰⁷ Pour un tableau de comparaison entre Possevino, Clément et Garnier, voir : JATIVA MIRALLES M. V., *La biblioteca de los jesuitas del Colegio San Esteban de Murcia*, p. 92.

⁴⁰⁸ TEZANOS A. (de), *Un lecteur collectif. La Compagnie de Jésus*, p. 165.

⁴⁰⁹ C'est d'ailleurs peut-être pour répondre à ce manque que Claude Clément et Jean Garnier publient leurs traités : CINOTTI M., *Saint-Omer, un collège et ses livres*, p. 240-241.

⁴¹⁰ Voir les nombreux catalogues de bibliothèques présentés par Natale Vacalebre (Rome, Palerme, Naples, Alcalá, Huesca, Turóc, Bratislava, Košice, Trnava, Olomouc) : *Idem*, p. 127-140.

⁴¹¹ La situation est la même à Uppsala, en Suède : SJÖKVIST P., « On the order of the books in the first Uppsala University Library building », in *JJS*, vol. 6 (2019), n° 2, p. 315-326.

que certaines armoires possédaient plus ou moins d'étagères, que d'autres pièces ont parfois dû être aménagées, ou encore que des ouvrages ajoutés perturbaient le classement au point qu'il a fallu créer une catégorie de *miscellanei*. Les catalogues et traces matérielles sur les livres ont également démontré toute la réflexion nécessaire derrière un déménagement de la bibliothèque vers un autre endroit. La bibliothèque du collège a même possédé sa particularité : des armoires entières étaient consacrées aux auteurs de la Compagnie. Dans la plupart des bibliothèques jésuites, des simples segments de catalogues y sont dédiés et renvoient généralement vers le fonds général. C'est bien la preuve que les jésuites wallons sont parvenus à s'accommoder d'une série de contraintes, tout en conservant la structure centrale de leur classement.

D. Les catalogues comme outils mémoriels

Enfin, les catalogues remplissent un rôle mémoriel et patrimonial non négligeable. Ils sont les réceptacles et témoins de plusieurs dizaines d'années d'accumulation d'ouvrages qui, même s'ils ne sont pas utilisés abondamment chaque jour, font intégralement partie du patrimoine du collège⁴¹². Quatre catégories, non exclusives, sont ici à distinguer : les livres écrits par des membres de la Compagnie ; les livres portant sur des membres de la Compagnie ou sur l'histoire de celle-ci ; les œuvres produites par les membres du collège wallon ; enfin, les ouvrages appartenant au collège (soit la collection comprise comme un tout). Nous verrons également plus loin le rôle de la mémoire comme rétribution nécessaire à un don matériel au collège⁴¹³.

1. La mémoire dans la Compagnie de Jésus

La mémoire est une pratique essentielle au sein de la Compagnie de Jésus : le premier chapitre de la quatrième partie des *Constitutions* est consacré à l'entretien de la mémoire des fondateurs du collège et de la Compagnie. Les jésuites doivent ainsi chaque semaine tenir des messes au nom de leurs prédécesseurs pour perpétuer leur souvenir. En outre, une grande messe solennelle doit être organisée chaque année⁴¹⁴. En 1547, Juan Polanco, premier secrétaire de la Compagnie évoque déjà la nécessité de la réactivation de la mémoire des uns

⁴¹² GARCIA GOMEZ M. D., *Testigos de la memoria. Los inventarios de las bibliotecas de la Compañía de Jesús en la expulsión de 1767*, Alicante, Universidad de Alicante, 2011, p. 43.

⁴¹³ C'est le *rendre* du triptyque « donner – recevoir – rendre » de Marcel Mauss. MAUSS M., *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Payot & Rivages, 2021, p. 39-46.

⁴¹⁴ *Constitutions*, vol. 1, p. 108-109, n° 309 (4.1.1) ; *Idem*, vol. 1, p. 109, n° 310 (4.1.2).

et des autres via la correspondance⁴¹⁵. Le livre est également un vecteur de ce souvenir : l'*Imago primi Saeculi* en est exemple parfait⁴¹⁶. L'ouvrage, dirigé par le jésuite Jean Bolland⁴¹⁷, se présente comme un recueil d'épigrammes, poèmes, histoires, gravures et autres emblèmes, destinés à célébrer, dans les Pays-Bas, le centenaire de la *Societas Iesu*. Les jésuites wallons possédaient bien évidemment cet ouvrage de célébration⁴¹⁸. Ce recueil n'est pourtant qu'un des nombreux indicateurs de la pratique mémorielle du collège wallon.

2. Les livres écrits par d'autres jésuites

Le premier exemple est le plus évident : les jésuites wallons possèdent un catalogue d'auteurs jésuites (*Ms. 1421*). Dès la fin du XVI^e siècle, et tout au long du siècle suivant, les jésuites s'imposent comme l'ordre auctorial et auto-éditorial par excellence⁴¹⁹. La production écrite de la Compagnie explose en quantité et devient un élément constitutif de son identité⁴²⁰. Un tel foisonnement exige des bibliothèques jésuites qu'elles se munissent de catégories bibliographiques et de classification réservées aux ouvrages de l'ordre. Ainsi, on voit émerger et se généraliser, dans les catalogues, des dédoublements de sections pour les auteurs jésuites⁴²¹. Le cas liégeois est toutefois unique : le collège wallon choisit de développer un instrument spécifique à cet effet. Cet instrument, étant un catalogue topographique, indique de surcroît que les jésuites ont consacré une section physique entière de leur bibliothèque aux auteurs de la Compagnie. En comptant les ouvrages présents dans les deux catalogues topographiques, on constate que les livres du catalogue des auteurs jésuites représentent environ un tiers du total de volumes⁴²². Ce nombre est massif, mais pas forcément invraisemblable au vu de l'attachement envers les auteurs de l'ordre partagé dans

⁴¹⁵ DELFOSSE A., « La correspondance jésuite : communication, union et mémoire », p. 98-99.

⁴¹⁶ Voir à ce sujet : O'MALLEY J., *Art, Controversy and the Jesuits : the Imago Primi Saeculi (1640)*, Philadelphie, Saint Joseph's University Press, 2015.

⁴¹⁷ Julémont, 1596 – Anvers, 1665. Jean Bolland entre au noviciat de Malines en 1612 et est chargé de compiler les vies des saints dans une grande collection. Il est ainsi le premier éditeur des *Acta Sanctorum*. THONISSEN J.-J., « Bolland (Jean de) », in *BN*, vol. 2, 1868, col. 630-641 ; « Bollandus, Jean », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 1, 1890, col. 1624-1675.

⁴¹⁸ *Imago primi saeculi Societatis Iesu a Provincia Flandro-Belgica eiusdem Societatis repraesentata*, Anvers, Balthasar Moretus, 1640 (ULiège TH06600). *Ms. 90*, f. 301v^o ; *Ms. 1421*, f. 85r^o. Coté 1P2.

⁴¹⁹ HENRYOT F., *Livres et lecteurs dans les couvents mendiants*, p. 159-161.

⁴²⁰ ANDRIESEN J., « L'apostolat de la plume », in DENEFF A., DUSAUSOIT X., EVERS C. et ROUSSEAU X. (dir.), *Les Jésuites belges*, p. 65-73.

⁴²¹ VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi*, p. 127-129.

⁴²² Ce comptage est simplifié par l'indication du nombre de volumes sur une étagère, signalé par le dernier chiffre de la cote du dernier ouvrage de cette étagère. 1C11 signifie qu'il y a onze volumes sur l'étagère. De là, il n'y a qu'à additionner pour chaque étagère. Nous avons compté environ 4050 volumes dans le *Ms. 92* et un peu plus de 2150 dans le *Ms. 1421*.

d'autres bibliothèques jésuites⁴²³. De plus, les œuvres des membres de la Compagnie sont rigoureusement inspectées avant leur publication, via un système de censure interne qui semble avoir été assez contraignant pour les auteurs jésuites⁴²⁴. Ce contrôle préalable de la production écrite assure la bonne orthodoxie de celle-ci⁴²⁵. Posséder beaucoup d'ouvrages jésuites équivaut donc, en théorie, à posséder une grande quantité de livres sûrs et garantis comme non suspects d'hétérodoxie, en plus d'honorer le travail d'autres membres de l'ordre⁴²⁶.

À ce titre, la tendance des jésuites à célébrer la production écrite de leur ordre, combinée avec leur volonté d'être à la pointe de l'actualisation des savoirs, demande d'être parfaitement au courant des dernières publications émanant de leurs pairs⁴²⁷. Des bibliographies ont été créées à cet effet. Les jésuites wallons ont bien pris soin de s'en munir. Ces *Bibliothecae scriptorum* prennent la forme de répertoires bio-bibliographiques où les auteurs jésuites sont brièvement présentés, suivis de leurs œuvres. Les plus célèbres sont ceux de Pedro de Ribadeneira⁴²⁸, Philippe Alegambe⁴²⁹ et Nathaniel Southwell⁴³⁰ (surnom de Nathaniel Bacon). Les jésuites wallons possédaient ces trois ouvrages. Il est intéressant de noter que la notice de la *Bibliotheca* d'Alegambe, deuxième dans cette filiation bibliographique, est biffée dans les deux catalogues et est accompagnée de la mention *continuata per Nath. Sothvellum*⁴³¹. Il n'est pas impossible que les jésuites aient considéré

⁴²³ Principalement sud-américaines, dans l'étude d'Araceli de Tezanos : TEZANOS A. (de), « El isomorfismo de la bibliotecas jesuitas », p. 126-133.

⁴²⁴ PONCELET A., *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas*, vol. 2, *Les œuvres*, p. 480-484.

⁴²⁵ *Constitutions*, vol. 1, p. 96, n° 273 (3.1.18) ; *Idem*, vol. 1, p. 205, n° 653 (7.4.11).

⁴²⁶ TEZANOS A. (de), « El isomorfismo de la bibliotecas jesuitas », p. 134.

⁴²⁷ DANIELUK R., « Bibliographies », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, p. 101-102.

⁴²⁸ Tolède, 1526 – Madrid, 1611. Pedro de Ribadeneira entre dans la Compagnie quelques jours après son institution officielle en 1540. Apprécié pour ses talents de secrétaire, il lui est demandé de rédiger une biographie d'Ignace de Loyola, qui paraît en 1572 à Naples. FLEMING A., « Ribadeneira, Pedro de, SJ (1526-1611) », in *Idem*, p. 680-681.

⁴²⁹ Bruxelles, 1592 – Rome, 1652. Alegambe entre dans la Compagnie à Palerme en 1613. Il est secrétaire du supérieur général Muzio Vitelleschi. SAINT-GENOIS J. (Baron de), « Alegambe (Philippe) », in *BN*, vol. 1, 1866, col. 206-207 ; « Alegambe, Philippe », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 1, 1890, col. 151-153.

⁴³⁰ Sculthorpe, 1598 – Rome, 1676. Bacon (dit Southwell) prononce ses quatre vœux profès en 1634. Il est secrétaire de la Compagnie sous quatre supérieurs généraux différents, de 1649 à 1667. COOPER T., « Bacon, Nathaniel », in MATTHEW H. et HARRISON B. (dir.), *Oxford Dictionary of National Biography. From the earliest times to year 2000*, vol. 3, Oxford, OUP, 2004, p. 164.

⁴³¹ ALEGAMBE P., *Bibliotheca Scriptorum Societatis Iesu*, Anvers, Joannes Meursius, 1643 (ULiège TH06930). Ms. 90, f. 5r° ; Ms. 1421, f. 20v°. Coté 6D2.

le travail d'Alegambe comme obsolète après l'actualisation de Southwell⁴³². Cela n'explique toutefois pas pourquoi l'œuvre de Ribadeneira n'a pas connu le même sort⁴³³.

3. Les *vitae nostrorum*

Les œuvres de jésuites portant sur d'autres membres de la Compagnie sont, elles aussi, particulièrement valorisées. Des étagères spéciales sont dédiées à ces *vitae et gesta* de martyrs et de héros de la Compagnie, traduites dans le catalogue alphabétique par deux entrées spécifiques : les « Vies des Nostres composées par Nos Peres⁴³⁴ », pour les œuvres en français, et les « *Vitae Nostrorum Latine a Nostris Conscriptae*⁴³⁵ », en latin. Coucher leurs exploits sur papier est déjà une façon de faire passer ces personnages à la postérité. Les rassembler dans une même section du catalogue ainsi que sur une étagère qui leur est littéralement consacrée frappe d'autant plus l'esprit de celui qui se tient devant celle-ci. Ces deux listes dans le *Ms. 90* ne sont pas anodines : on est en effet impressionné par la taille d'une telle section. Fait unique, la sous-section du catalogue topographique est même titrée « *vitae nostrorum et externorum compositae a Nostris latine*⁴³⁶ ». De même, tous ces livres sont rassemblés sur quatre étagères au sein de la section *Theologi Morales* (les étagères 6D à 9D). Deux autres étagères sont consacrées à ces œuvres en français dans la catégorie *Philosophi et Historici Gallici* (6O et 9O)⁴³⁷. Cette pratique est riche de sens : savoir qu'il faut chercher toutes les œuvres portant sur les personnages illustres de la Compagnie à l'entrée *vitae* (ou vies) témoigne d'une prédisposition mentale qui n'aurait pu être adoptée que par un jésuite. La pratique mémorielle est si fondamentalement ancrée au sein de la *Societas*, et peut-être d'autant plus au collège wallon, qu'il va de soi, pour le bibliothécaire comme pour le père cherchant un ouvrage, que les ouvrages louant les jésuites illustres soient regroupés. Le rôle mémoriel de la bibliothèque est ici croisé avec son rôle de classification des savoirs : l'organisation physique est conditionnée par une prédisposition mentale partagée (le souci de la mémoire de l'ordre) et formate les esprits en retour⁴³⁸. On retrouve

⁴³² SOUTHWELL N., *Bibliotheca Scriptorum Societatis Iesu*, Rome, Jacobus Antonius de Lazzaris Varesius, 1676 (ULiège TH06630). *Ms. 90*, f. 231r^o ; *Ms. 1421*, f. 20v^o. Coté 6D2.

⁴³³ RIBADENEIRA P. (de), *Catalogus scriptorum religionis Societatis Jesu ; Secunda editio, plurimorum Scriptorum accessione locupletior*, Anvers, Veuve et fils de Joannes Moretus, 1613 (ULiège R4218A). *Ms. 90*, f. 207r^o ; *Ms. 1421*, f. 21v^o. Coté 7D9. Cet exemplaire est une réédition augmentée du premier travail de Ribadeneira, que le jésuites wallons ne possédaient apparemment pas : RIBADENEIRA P. (de), *Illustrium scriptorum religionis Societatis Iesu Catalogus*, Anvers, Joannes Moretus, 1608.

⁴³⁴ *Ms. 90*, f. 259r^o-v^o.

⁴³⁵ *Idem*, f. 261r^o-v^o.

⁴³⁶ *Ms. 1421*, f. 20v^o-24r^o.

⁴³⁷ *Idem*, f. 80v^o-81r^o ; f. 83r^o-v^o.

⁴³⁸ GARBERSON E., « Libraries, memory and the space of knowledge », p. 112.

ici, d'une certaine manière, la conception baroque de la bibliothèque de Claude Clément, où la configuration physique des armoires et de la luminosité doit impressionner l'individu qui entre dans un véritable espace sacré⁴³⁹.

4. La production interne au collège wallon

Toujours dans une optique mémorielle, il est demandé dans les règles de la Compagnie que les productions du collège jugées dignes de valeur soient conservées au sein de la bibliothèque. La *Ratio studiorum* le demande⁴⁴⁰, et la onzième règle des *Regulae praefecti bibliothecae* le répète, en rappelant d'archiver les conclusions défendues lors des examens du collège⁴⁴¹. Les différentes représentations théâtrales et oraisons de qualité doivent ainsi être enregistrées dans la bibliothèque et rentrer dans l'histoire du collège pour être honorées par la suite. Nous savons que de telles sélections ont existé au collège wallon : les *Musae Leodienses*, par exemple, sont des recueils de poèmes et d'oraisons composés et sélectionnés par des étudiants primés et que les jésuites wallons ont choisi de publier⁴⁴². Cependant, ces productions ne figurent pas dans les catalogues de la bibliothèque. Peut-être une autre pièce était-elle prévue à cet effet⁴⁴³.

Ces poèmes étaient généralement dédiés à des nobles locaux, des membres d'institutions principautaires ou municipales, des bourgmestres. Un lien évident existait entre ces personnages et le collège wallon : c'est en effet eux qui délivraient les prix de fin d'année – des livres – aux élèves s'étant distingués. On peut retrouver les traces de ces récompenses sur les feuilles de garde de ces livres. Nous reproduisons une de ces dédicaces en annexe (Annexe 5). Elles étaient souvent accompagnées d'une courte maxime, qui convenait bien aux qualités de l'élève⁴⁴⁴. Plusieurs de ces livres-récompenses sont conservés, et certains présentent la marque d'appartenance du collège : l'étudiant primé laissait-il son prix aux jésuites wallons à la fin de ses études, pour les remercier de l'avoir formé ? Les livres ne présentant pas de marque du collège s'éloignent, eux, de notre problématique

⁴³⁹ ROVELSTAD M., « Two Seventeenth-Century Library Handbooks, Two Different Library Theories », in *Libraries & Culture*, vol. 35 (2000), n° 4, p. 547-548 ; GEAL F., *Figures de la bibliothèque dans l'imaginaire espagnol*, p. 346.

⁴⁴⁰ *Ratio studiorum*, p. 93 (Règle du recteur – 16).

⁴⁴¹ *Regulae*, f. Q2r^o-v^o.

⁴⁴² *Musae Leodienses, seu carmina a selectis Scholarum superiorum Discipulis proprio Marte composita, & palam recitata in Collegio Societatis Jesu, in Insula*, Liège, Sébastien Bourguignon, 1761 (ULiège R04604A).

⁴⁴³ La conservation des productions remarquables et archives du collège est néanmoins documentée ailleurs, à Saint-Omer par exemple : CINOTTI M., *Saint-Omer, un collège et ses livres*, p. 287-290.

⁴⁴⁴ HEESWYCK G.-F. (de), *Controversiae forenses, in quibus selectiores juris & praxis quaestiones, in variis patriae leodiensis tribunalibus in disputationem adductae subjectis decidendi rationibus breviter enodantur*, Liège, Éverard Kints, 1745 (Séminaire 22D34).

faisant de la bibliothèque l'indicateur d'une conformité à la norme et d'un réseau d'intégration sociale. Néanmoins, ils sont des témoins essentiels des relations entre le collège wallon d'une part, et la noblesse locale ainsi que les personnalités publiques d'autre part.

5. Le fonds de livre comme unité patrimoniale : l'acte d'*inscriptio*

Enfin, le dernier élément constitutif du rôle mémoriel et patrimonial des catalogues est une pratique qui semble pourtant aller de soi : l'*inscriptio*, soit l'acte d'inscrire le livre dans le catalogue de la bibliothèque et de revendiquer sa propriété sur sa page de titre. L'*inscriptio* n'a rien d'anodin : elle accomplit le passage d'un ouvrage au sein du patrimoine d'une institution. Nous pouvons la diviser en trois phases : d'abord le livre est acquis, ensuite son titre est inscrit dans le catalogue, enfin l'institution inscrit sa marque d'appartenance dessus⁴⁴⁵. D'autres formes d'*inscriptio* sont connues et répondent, de près ou de loin, aux mêmes intentions sous-jacentes de rationalisation organisationnelle. La première est celle de Claude Clément, qui recommande dans son *Musei sive bibliothecae* que le titre de la catégorie correspondant à chaque étagère soit *inscriptus* au-dessus de celle-ci⁴⁴⁶. En outre, dans les *Regulae praefecti bibliothecae*, il est impératif d'inscrire sur le dos du livre son titre, afin de le reconnaître aisément (règle 4)⁴⁴⁷.

Encore une fois, un modèle dynamique est adopté. Dans un premier temps, une norme commune générale est partagée par la Compagnie, à savoir marquer sa propriété sur un livre. Nous ne parlons pas tant ici d'une règle que d'une pratique culturelle partagée par d'autres ordres religieux, institutions, et particuliers, et qui remonte au moins au Moyen Âge⁴⁴⁸. Cette pratique se formalise cependant sous la plume du jésuite de Toulouse Claude Mathieu⁴⁴⁹ : il recommande que le nom du collège soit inscrit en première page de tous les livres possédés, et qu'il soit indiqué s'il a été ajouté au catalogue⁴⁵⁰. Les collèges adaptent ainsi cette tradition selon leurs nécessités. Dans la plupart des cas, ils rajoutent sobrement le toponyme du collège : ici, *Leodii* (parfois *Leodiensis*)⁴⁵¹. De la même manière que le passage

⁴⁴⁵ VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi*, p. 143.

⁴⁴⁶ CLEMENT C., *Musei, sive bibliothecae*, p. 285-286

⁴⁴⁷ *Regulae*, f. Q1v^o.

⁴⁴⁸ TINTI P., « *Ratio e usus* nei cataloghi manoscritti delle biblioteche gesuitiche fra Sei e Settecento », p. 252.

⁴⁴⁹ Gugnèy-aux-Aulx, inconnue – Ancône, 1587. Claude Mathieu entre au noviciat de Rome en 1558. Il est provincial d'Aquitaine (1573), puis de France (1574-1582). « Matthieu, Claude », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 5, 1894, col. 738-739.

⁴⁵⁰ VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi*, p. 58.

⁴⁵¹ Des variantes sont évidemment possibles : au collège San Luis Potosí, les jésuites marquaient « *Del Collegio de la Compañia de Jesus de Potosí* » : GARCIA AGUILAR M. I., « Entre el olvido y la supervivencia: los libros jesuitas del colegio de San Luis Potosí », in *Revista de El Colegio de San Luis*, vol. 6 (2016), n° 11, p. 48-105.

d'un livre par le comité de censure interne à la Compagnie de Jésus reconnaît et proclame son orthodoxie, l'*inscriptio* signale la pleine légitimité d'un livre au sein de la collection⁴⁵². Cette pratique constitue le point de départ de l'identification d'un ouvrage à la bibliothèque d'une institution⁴⁵³. Il n'est habituellement pas rare de trouver sur ces marques d'appartenance la mention *inscriptus catalogo*, insistant encore davantage sur l'ajout du livre au catalogue⁴⁵⁴. Nous avons vu qu'au collège wallon, seule l'*Historia provinciae Paraquariae* de Nicolás Del Techo présente cette particularité⁴⁵⁵. D'autres livres ne portent pas la mention du collège, et leur acquisition date ainsi d'avant son institution (nous en avons parlé *supra*). La pratique se constate dans d'autres missions jésuites⁴⁵⁶.

Le catalogue possède donc un rôle indéniablement administratif, mais également patrimonial⁴⁵⁷ : un peu à la manière d'un inventaire, il recense *grosso modo* l'ensemble des collections d'un collège, marque de prestige et de fierté. Nous pouvons en faire le constat lorsque le collège des jésuites anglais s'implante à Liège, en 1613. Sur de nombreux ouvrages acquis avant cette date, on rajoute *a posteriori* à la marque d'appartenance la précision *in insula*⁴⁵⁸. Ces rajouts sont probablement, eux aussi, l'œuvre d'Arnold Michaux, bibliothécaire à la source de nombreuses remarques manuscrites dans les catalogues : les mains concordent fortement. Il y a peu de chances que cette marque serve en premier lieu à rendre le livre à son propriétaire légitime si celui-ci a été perdu ou prêté. En revanche, il est essentiel pour les jésuites wallons d'apposer le marqueur de cette distinction et d'inclure le livre dans leur capital patrimonial⁴⁵⁹. Un phénomène similaire a lieu lors du don de livres :

⁴⁵² HENRYOT F., « Classement des livres et représentations des savoirs », p. 55.

⁴⁵³ Voir à ce sujet le colossal travail effectué par Noël Golvers avec les marques d'appartenance des jésuites de Pékin : GOLVERS N., *Libraries of Western Learning for China. Circulation of Western Books Between Europe and China in the Jesuit Mission (ca. 1650 – 1750)*, vol. 2, *Formation of Jesuit Libraries*, Louvain, Ferdinand Verbiest Instituut, 2013 (Leuven Chinese Studies – 26).

⁴⁵⁴ TINTI P., « *Ratio e usus nei cataloghi manoscritti delle biblioteche gesuitiche fra Sei e Settecento* », p. 251-256 ; BIRON J., « Les ex-libris, ex-dono, lettres et notes manuscrites », p. 10-11.

⁴⁵⁵ À Saint-Omer, la mention *inscriptus* n'est pas fréquente non plus : CINOTTI M., *Saint-Omer, un collège et ses livres*, p. 191.

⁴⁵⁶ DROLET A., « La bibliothèque du collège des Jésuites », in *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 14 (1961), n° 4, p. 491.

⁴⁵⁷ GARCIA AGUILAR I., « Imprenta y librerías jesuitas en la Nueva España », in GARCIA AGUILAR I. et RUEDA RAMIREZ P. (dir.), *El libro en circulación en la América colonial. Producción, circuitos de distribución y conformación de bibliotecas en los siglos XVI al XVIII*, México, Quivira, 2014, p. 227-228.

⁴⁵⁸ BULLOCK G., *Oeconomia Methodica concordantiarum Scripturae Sacrae*, Anvers, Christophe Plantin, 1572 (ULiège TH920). On lit *Collegii Soc^{is} Jesu Leodii 1604*, suivi d'un rajout postérieur du *in insula*.

⁴⁵⁹ Voir à ce sujet l'article de Paolo Tinti : TINTI P., « *Ratio e usus nei cataloghi manoscritti delle biblioteche gesuitiche fra Sei e Settecento* », p. 250-256.

le nom du donateur est couché sur papier afin d’immortaliser son nom et de communiquer son importance aux générations futures du collège⁴⁶⁰.

6. Conclusion

L’ancrage local des jésuites wallons les oblige à prêter une grande attention aux mécanismes de réactivation de la mémoire de l’ordre. Pour ce faire, ils disposent de deux options principales : la première est la mise en œuvre de pratiques partagées de manière commune au sein de la Compagnie de Jésus. Les jésuites, à l’image de leur ordre mais également des autres congrégations religieuses, ont marqué leurs livres non seulement pour manifester leur propriété de manière permanente, mais aussi pour les faire entrer dans l’immense patrimoine commun à l’ensemble de la Compagnie. Chaque marque d’appartenance contient ainsi une irréductible part jésuite. Conformément aux règles en vigueur au sein de la Compagnie, les jésuites wallons accordent une grande importance à leur production et à celle de leurs étudiants. L’autocélébration de cette production est l’occasion de tisser des liens avec des personnages venus admirer celle-ci : les représentants du pouvoir public, par exemple. Bien évidemment, la présence d’ouvrages honorant la mémoire des pères fondateurs et des hommes illustres de l’ordre est essentielle. Les jésuites wallons mettent toutefois en place un procédé original pour valoriser celle-ci : ils consacrent des étagères entières à ce type d’ouvrages. De cette manière, n’importe qui entrant dans la bibliothèque est frappé par cette mémoire réinvoquée. Le même procédé original est employé pour les ouvrages écrits par les membres de la Compagnie. Là où de nombreux collèges jésuites dédient, en effet, quelques étagères à ceux-ci, la bibliothèque du collège wallon leur consacre plus d’un tiers des armoires. L’agencement-même de la bibliothèque sert ainsi à rappeler la place du collège au sein d’un gigantesque organigramme, et la place du jésuite, nain sur les épaules des géants de la Compagnie.

⁴⁶⁰ HENRYOT F., « Les réguliers et la patrimonialisation du manuscrit au XVIII^e siècle », p. 128.

VI. La disposition physique de la bibliothèque

Cette section est consacrée à la configuration physique de la bibliothèque. Nous avons déterminé la configuration abstraite des connaissances du collège grâce aux catalogues de sa bibliothèque. Nous ne savons cependant pas pour autant sous quelle forme matérielle s'est traduit cet agencement intellectuel. Ainsi, nous aborderons ici les différentes facettes touchant à la question de la disposition physique de la bibliothèque, loin d'être anodine pour les membres de la Compagnie. La première étape sera d'identifier l'emplacement de la bibliothèque au sein du collège, pour ensuite y entrer et examiner son mobilier et son décor intérieur. Par ailleurs, nous évoquerons le cas de la division de la bibliothèque en plusieurs salles, connues sous les noms de *bibliotheca maior* et *minor*. Enfin, nous montrerons en quoi la bibliothèque n'a pas le monopole de l'accès au livre, et que d'autres pièces peuvent être des lieux de pratique de la lecture ou de conservation d'ouvrages. Un accent particulier sera alors mis sur l'*enfer* de la bibliothèque, local où sont entreposés les livres interdits, et sur son sens au sein d'un collège. Nous verrons tout au long du chapitre que les différentes règles de la Compagnie ne sont avaries en règles ni sur la configuration matérielle des lieux, ni sur la propriété personnelle d'ouvrages.

A. Le bâtiment

1. L'extérieur du collège

La première étape nécessaire pour connaître la configuration matérielle de la bibliothèque du collège est évidemment de déterminer son emplacement au sein du bâtiment. La totalité des connaissances portant tant sur l'aspect intérieur que sur l'emplacement de la bibliothèque, concernent exclusivement le XVIII^e siècle. Nous ne possédons pas, à notre connaissance, de description ou de gravure du collège antérieure au début du XVIII^e siècle. Nous savons que le bâtiment principal du collège jésuite correspondait à l'aile aujourd'hui perpendiculaire au bâtiment central de l'Université de Liège. Cette aile, parfois encore appelée « aile des jésuites », est le résultat des travaux réalisés en 1717 par le maître-maçon Paquay Barbière⁴⁶¹. Elle reçoit, entre 1729 et 1732, une extension sur son flanc nord-nord-

⁴⁶¹ OGER C. et MICHA E., « Livres et architecture : les bibliothèques de l'Université de Liège », in *Art&Fact*, vol. 28 (2009), p. 7 ; Liège, 1689 – Liège, 1749. Barbière réalise l'aile principale du collège des jésuites wallons vers 1717, aujourd'hui aile A1 du bâtiment central de l'université de Liège. Il participe également à des chantiers de réparation des collégiales Saint-Pierre et Saint-Barthélemy, de l'église paroissiale de Seraing, et à

ouest. Selon Pierre Guérin, cette extension fut bâtie sur l'emplacement de l'ancienne église du collège, détruite cette même année⁴⁶². Le nouveau bâtiment a pour objectif d'accueillir un réfectoire au rez-de-chaussée, et la bibliothèque au premier étage. Il abrite désormais la bibliothèque générale de l'université, sa salle de lecture ainsi que la salle Marie Delcourt, réservée aux manuscrits et aux incunables. Ce chantier est le résultat d'un grand projet de rénovation des locaux du collège wallon entrepris entre la fin du XVII^e et le début du XVIII^e siècle⁴⁶³.

Or, les catalogues dont nous disposons datent tous les trois du dernier quart du XVII^e siècle. Ils ne rendent par conséquent pas compte de la topographie de la bibliothèque telle que nous la décrivons ci-dessus. Il faut, à cet égard, plutôt se fier aux inventaires de la suppression. Les catégories de classement et les étagères ne correspondent pas du tout entre ces deux ensembles, éloignés d'environ un siècle. Nous en déduisons que la configuration physique des deux collections a dû changer drastiquement lors du déplacement de la bibliothèque dans ces nouveaux locaux, entre 1717 et 1738. Il n'y a pas moyen de connaître l'emplacement de la bibliothèque avant cette date, encore moins de déterminer son rapport au cadre normatif préconisé par Claude Clément.

Après le chantier du début du XVIII^e siècle, il apparaît que la bibliothèque était vraisemblablement orientée sur un axe nord-ouest/sud-est. Or, Claude Clément recommande dans son traité que les petits côtés d'une bonne bibliothèque soient disposés à l'est et à l'ouest, afin que ses façades les plus longues soient exposées au nord et au sud, pour recevoir un maximum de lumière⁴⁶⁴. Les jésuites wallons ne suivaient donc pas à la lettre les préceptes de Clément, pourtant publiés 80 ans avant la construction de l'extension. Le *Musei* ne figure en effet pas dans le catalogue de la bibliothèque. Les pères du collège connaissaient néanmoins très certainement le travail de Clément. Nous avons vu l'importance qu'ils accordent à la production des autres membres de la Compagnie (v. *supra*). D'autre part, le *Musei* a connu un certain succès dans la seconde moitié du XVII^e siècle et au début du XVIII^e, traduit par l'application de ses idées dans plusieurs bibliothèques européennes⁴⁶⁵. Il

la construction du quai d'Avroy. FORGEUR R., « Un maître maçon liégeois peu connu, Paquay Barbière », in *BSRLVL*, vol. 9 (1976-1980), p. 60-64.

⁴⁶² GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 550-559. Pierre Guérin tire cette information de l'*Historia domus*, chronique annuelle rédigée par un des jésuites du collège.

⁴⁶³ La construction de la nouvelle église du collège, dédiée au Saint-Sacrement et consacrée en 1701, date de ces travaux. GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 403.

⁴⁶⁴ CLEMENT C., *Musei, sive bibliothecae*, p. 51-53.

⁴⁶⁵ GEAL F., *Figures de la bibliothèque dans l'imaginaire espagnol*, p. 410-412.

est cependant plus probable que les jésuites n'aient pas eu beaucoup de choix dans l'édification de ces nouveaux bâtiments. Les exigences architectoniques et contraintes géographiques ne permettaient probablement pas de construire des locaux qui aient satisfait les exigences bibliothéconomiques du *Musei*.

2. L'intérieur de la bibliothèque

Nous ne possédons, en outre, aucune information détaillée sur le décor ou le mobilier de la pièce. C'est pourtant sur ces éléments qui portent les conseils essentiels à la conception baroque de la bibliothèque défendue par Clément. Nous ne pourrions ainsi pas savoir si les jésuites ont adopté l'ordre dorique dans leur bibliothèque⁴⁶⁶, ni s'ils ont inscrit des locutions latines au-dessus de leurs étagères⁴⁶⁷. Nous savons en revanche que les noms de certains chanoines de la cathédrale Saint-Lambert de Liège y sont inscrits : ceux-ci ont financé l'armature de la pièce qui accueille la bibliothèque⁴⁶⁸. Ainsi, au lieu de mettre en avant des images d'auteurs s'étant illustrés dans certaines disciplines, comme préconisé dans le *Musei*⁴⁶⁹, les jésuites wallons préfèrent valoriser ceux qui ont contribué à construire leur bibliothèque. Cet hommage est en quelque sorte une rétribution, un *contre-don*, pour reprendre la terminologie de Marcel Mauss⁴⁷⁰, en remerciement du financement par les chanoines de Saint-Lambert. Chaque jésuite qui pénètre dans la bibliothèque se souvient désormais de ces donateurs grâce auxquels il peut consulter des livres, et ainsi prier pour leur salut.

Le seul aperçu de l'intérieur de la bibliothèque que nous possédons est l'inventaire établi sur l'ordre de Velbrück quelques mois après la suppression (9 octobre 1773) par des chanoines de la cathédrale Saint-Lambert, membres de la jointe jésuitique (Philippe-François Henault, Gaspard-Antoine-Joseph Larmoyer et Ferdinand-Marcel Mols). Il ne précise pas où se situe la pièce, mais a été rédigé en commençant « à gauche de la porte en entrant⁴⁷¹ ». Il constitue une sorte de photographie de la bibliothèque au moment de la suppression. En démarrant par la gauche, l'inventaire détaille le contenu de chaque étagère

⁴⁶⁶ CLEMENT C., *Musei, sive bibliothecae*, p. 241.

⁴⁶⁷ *Idem*, p. 58-108.

⁴⁶⁸ Les chanoines de Saint-Lambert ont financé soit la construction de la charpente de la bibliothèque, soit les étagères des livres. Leurs blasons ont été ajoutés, leurs noms sont énumérés. *Fabricam lignariam Bibliothecae, sive librorum loculamenta solverunt S. Lamberti Canonici quorum apposita sunt insignia, eorum vero nomina recensentur*. Notre traduction. Ms. 93, f. 129r^o.-v^o.

⁴⁶⁹ CLEMENT C., *Musei, sive bibliothecae*, p. 245-247.

⁴⁷⁰ Voir *infra* pour une réflexion sur l'historicité du don et l'apport de Mauss à l'histoire.

⁴⁷¹ « *Inventarium Bibliothecae Leodiensis alias Societatis Jesu In Insula incoeptum infra a Sinistra portae ingrediendo* ». Ms. 74, f. 1r^o.

(*columna*). On compte 39 étagères, chacune consacrée à un genre littéraire différent. En outre, certains livres sont rangés sur des tablettes situées sous les fenêtres, qui sont au nombre de huit. Sur chaque étagère, ils sont classés ensemble par format, de manière à faciliter leur rangement⁴⁷². Les chanoines composant la jointe jésuitique rédigent également un inventaire du mobilier du collège, où le contenu de chaque pièce est minutieusement décrit. Cet inventaire ne mentionne pas la bibliothèque : il forme probablement un diptyque avec le document précédent⁴⁷³.

Une autre source généralement très riche concernant les descriptions de bibliothèques d'Ancien Régime est le *Voyage littéraire* d'Edmond Martène et Ursin Durand. Les deux bénédictins parcourent les bibliothèques de France et des Pays-Bas en quête de documents utiles à leur prochaine réédition de la *Gallia Christiana*. De passage à Liège en 1719, ils offrent par exemple un portrait flatteur de la collection de l'abbaye de Saint-Jacques⁴⁷⁴, mais n'ont pas l'occasion de visiter la bibliothèque du collège des jésuites wallons, qui semblait pourtant les attirer par son prestige :

« Nous passâmes de-là à l'église des Jesuites, où il y avoit musique & une grande feste [...]. C'étoit notre dessein d'y voir la bibliotheque ; mais on étoit trop occupé aux réjouissances de cette feste⁴⁷⁵. »

Le constat est similaire dans les *Delices du Pais de Liège* de Saumery⁴⁷⁶. Une description assez précise de l'église du collège y est faite, mais la bibliothèque n'est pas mentionnée. La gravure du collège par Remacle Le Loup qui accompagne le texte est donc notre seul repère potentiel (Annexe 6)⁴⁷⁷. Malheureusement, l'aile qui nous intéresse est à peine visible sur cette gravure.

⁴⁷² *Idem*.

⁴⁷³ Ms. 76, inventaire mobilier.

⁴⁷⁴ ADAM R. et SNIJDERS T., « La bibliothèque de Saint-Jacques, arsenal du savoir », in ALLART D., PIAVAUX M., VAN DEN BOSSCHE B. et WILKIN A. (dir.), *L'église Saint-Jacques à Liège. Templum pulcherrimum. Une histoire, un patrimoine*, Namur, Institut du Patrimoine wallon, 2016, p. 87.

⁴⁷⁵ MARTENE E. et DURAND U., [*Second*] *Voyage littéraire de deux religieux benedictins de la congregation de S. Maur*, Paris, François Montalant, 1724, p. 185.

⁴⁷⁶ SAUMERY P.-L. (de), *Les Delices du Pais de Liège, ou Description Geographique, Topographique et Chorographique des Monumens sacrés et profanes de cet evêché-principauté et de ses limites*, vol. 1, Liège, Éverard Kints, 1738, p. 212-218 (BM 2 6125D). Il n'y a pas non plus de mention de la bibliothèque du collège wallon dans le récit de voyage de Pierre Bergeron : BERGERON P., *Voyage de Pierre Bergeron ès Ardennes, Liège & Pays-Bas en 1619*, éd. par H. MICHELANT, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1875.

⁴⁷⁷ *Idem*, p. 212-213.

3. Les pratiques au sein de la Compagnie

Dans les bibliothèques des autres collèges (en fait, dans l'intégralité des autres établissements jésuites), les bâtiments étaient soumis à une sorte de *ratio aedificiorum*, régulant la taille des bâtiments et des pièces en fonction de leurs fonctions, de leur population, et de leur situation⁴⁷⁸. Celle-ci était difficile à appliquer quand la Compagnie ne pouvait pas se permettre de construire un édifice *ex nihilo*. Néanmoins quelques préceptes pouvaient être respectés : la bibliothèque devait se trouver à l'étage supérieur, et être proche des espaces communs réservés aux cours ou aux réunions⁴⁷⁹. Jean Vallery-Radot a retrouvé les plans de nombreux collèges des provinces française et wallonne⁴⁸⁰. Malheureusement, aucun plan du collège des jésuites wallons n'y figure. Le seul plan que nous connaissons est un projet de construction par Paquay Barbière daté de 1717, ne représentant que la façade de l'aile principale du collège⁴⁸¹. D'après les rares descriptions de bibliothèques que nous possédons, les jésuites faisaient leur possible pour installer, comme demandé, la bibliothèque dans un espace lumineux, et en hauteur, précepte recommandé chez Claude Clément⁴⁸². Le collège wallon suit ces préceptes comme il le peut : il est fort possible que l'aile ajoutée vers 1730 ait mieux convenu comme emplacement de la bibliothèque que la salle précédente. Les jésuites wallons auraient alors été ravis d'y déplacer la collection.

4. Conclusion

Il est fort difficile de caractériser la bibliothèque du collège wallon par la place qu'elle occupait au sein de ce dernier. Se permettre de bâtir un collège *ex-nihilo* en lui faisant respecter scrupuleusement tous les préceptes recommandés par les différents traités et cadres normatifs de la Compagnie relève du vœu pieu. Quand les jésuites n'héritent pas d'un édifice déjà en place, les réalités de terrain se sont bien souvent opposées à la construction d'un « bâtiment idéal ». Il leur a fallu s'adapter et faire au mieux, malgré les contraintes

⁴⁷⁸ VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi*, p. 154.

⁴⁷⁹ VALLERY-RADOT J., *Le recueil de plans d'édifices de la Compagnie de Jésus conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris*, Rome, Institutum Historicum Societatis Iesu, 1960 (Bibliotheca Instituti Historici Societatis Iesu – XV), p. 45.

⁴⁸⁰ *Idem*.

⁴⁸¹ FORGEUR R., « Un maître maçon liégeois peu connu, Paquay Barbière », p. 61. Ce plan est conservé aux Archives Générales du Royaume, Cartes et Plans, n° 679.

⁴⁸² GEAL F., *Figures de la bibliothèque dans l'imaginaire espagnol*, p. 397 ; par exemple, le collège de Naples a orienté le côté long de sa bibliothèque plein sud, de manière à recevoir le plus de lumière : TROMBETTA V., « Libri e biblioteche della Compagnia di Gesù a Napoli dalle origini all'Unità d'Italia », in *Hereditas Monasteriorum*, vol. 4 (2014), p. 133-134 ; BARTOLOME MARTINEZ B., « Las librerías e imprentas de los jesuitas (1540-1767) », p. 358 ; OLIVER MUÑOZ V., « La biblioteca del Colegio Máximo de San Pablo de Lima (1585-1767) : una descripción », in *Anuario del Archivo y Biblioteca Nacionales de Bolivia*, vol. 10 (2004), p. 817-828.

rencontrées. C'est en partie la voie qu'a suivi le collège wallon. La première résidence qui les a accueillis était déjà bâtie : il n'était pas possible de la modifier sans tout refaire. C'est ce qui est fait au XVIII^e siècle : les jésuites ont une nouvelle église, une nouvelle façade et un nouvel avant-corps pour y déplacer la bibliothèque. Seulement, cette partie ne répond pas aux critères formulés par Claude Clément. La meilleure manière de compenser cette lacune est d'appliquer ses recommandations à l'intérieur de l'édifice. Toutefois, les jésuites ne les ont que partiellement exécutées : ils ont, en effet, paré leur bibliothèque d'images et de nom, mais pas d'auteurs illustres. Ils ont préféré honorer les bienfaiteurs qui ont financé cette bibliothèque en immortalisant leurs noms et leurs blasons.

B. La *bibliotheca minor*

Une autre composante centrale à la configuration physique des collèges jésuites est la division entre une *bibliotheca maior* et une *bibliotheca minor*. Cette séparation est attestée dans de nombreux collèges, bien que d'autres mots soient parfois utilisés pour la caractériser (*segreta* ou *vecchia* pour la majeure, *communis* ou *nuova* pour la mineure⁴⁸³). La plupart du temps, il ressort que la *maior* était réservée aux pères du collège, soit à un ensemble restreint de personnes, là où la *minor* servait à soutenir l'enseignement et aurait pu être accessible aux étudiants⁴⁸⁴. Au collège de Soleure, la *bibliotheca pauperum* était par exemple ouverte aux élèves qui n'avaient pas les moyens de posséder leurs propres livres⁴⁸⁵. À Saint-Omer, il existait une *bibliotheca convictorum*, qui semble avoir été réservée aux étudiants⁴⁸⁶. Natale Vacalebri en conclut que la bibliothèque majeure constituait une sorte de dépôt du patrimoine du collège et, par extension, de la Compagnie, là où la bibliothèque mineure servait aux élèves⁴⁸⁷. Une chose est sûre, cependant : la bibliothèque majeure n'était pas ouverte aux étudiants. Les ouvrages qu'elle renferme ne s'y prêtent pas du tout⁴⁸⁸. D'autres

⁴⁸³ PEPE L., « La biblioteca maggiore e minore del collegio dei gesuiti di Ferrara », p. 400 ; VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi*, p. 54.

⁴⁸⁴ TEZANOS A. (de), « El isomorfismo de la bibliotecas jesuitas », p. 125-126 ; RAYON VALPUESTA P., *La biblioteca del colegio de los jesuitas en Bilbao*, p. 282-283 ; JATIVA MIRALLES M. V., *La biblioteca de los jesuitas del Colegio San Esteban de Murcia*, p. 38.

⁴⁸⁵ HOLT I., « Die Solothurner Jesuitenbibliothek (1646-1773) und ihre Gönner », p. 257.

⁴⁸⁶ CINOTTI M., *Saint-Omer, un collège et ses livres*, p. 258 ; de même en province espagnole : BARTOLOME MARTINEZ B., « Las librerías e imprentas de los jesuitas (1540-1767) », p. 323.

⁴⁸⁷ VACALEBRE N., « Il midollo e la corteccia. Uso dei libri e pratiche di lettura nell'antica Compagnia di Gesù », p. 95

⁴⁸⁸ DESAIVE L., *L'histoire à travers les catalogues de la bibliothèque*, p. 19-20.

hypothèses existent cependant : une bibliothèque constituerait le fonds principal, là où une autre, plus petite, serait composée de plusieurs fonds annexes⁴⁸⁹.

1. Les hypothèses concernant le collège wallon

Pierre Guérin signale l'existence de cette distinction pour le collège wallon, sans réellement discerner ses tenants et aboutissants. Les catalogues annuels (répertoire des fonctions occupées chaque année dans un collège) qu'il consulte ajoutent, entre 1691 et 1712, deux bibliothèques à la bibliothèque majeure : une bibliothèque majeure des élèves, et une bibliothèque mineure des élèves. Selon lui, la première serait réservée aux « grand élèves », l'autre aux « petits » (sans préciser ce que cela signifie). Il est également possible qu'une ait été ouverte à tous les membres du collège, et que l'autre ait été publique⁴⁹⁰. Cette opposition semble prendre fin après l'année 1712. Durant cette période, dix-sept personnages se succèdent comme responsables d'au moins une de ces deux bibliothèques « des élèves ». Toutefois, il est impératif de rappeler que la fonction de préfet de la *bibliotheca maior* est toujours attestée pendant l'existence de ces dernières. Cette période correspond presque intégralement au mandat de préfet de bibliothèque d'Étienne de la Haye (1693-1711)⁴⁹¹. Les deux autres années couvrent une partie des mandats de François de Wespim (1690-1692)⁴⁹² et de Barthélemy de Charneux (1712-1729)⁴⁹³.

Dans un second temps, Guérin mentionne que les catalogues annuels font, à partir de 1716, la distinction entre une *bibliotheca maior* et une *communis*. Le *praefectus bibliothecae* est indifféremment responsable de ces deux bibliothèques, dont nous ne connaissons pas exactement les modalités de séparation. Frédérick Vanhoorne retient surtout le peu de documentation portant sur la *bibliotheca communis* et avance que ces absences traduisent le peu d'estime que les pères avaient pour cette dernière⁴⁹⁴.

⁴⁸⁹ GOLVERS N., « Jesuit Libraries in the Old and the New Society of Jesus as a Historiographical Theme », in CASALINI C., COLOMBO E. et MEEHAN S. (dir.), *Engaging Sources*, n. p., DOI : 10.51238/ISJS.2019.07.

⁴⁹⁰ GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 27.

⁴⁹¹ Thimister, 1641 – Liège 1713. Étienne de la Haye prononce ses quatre vœux profès à Armentières en 1675. Après avoir officié dans de nombreux collèges des Pays-Bas, il termine son parcours à Liège où il fut trois fois ministre du collège wallon (1681 ; 1685-1690 ; 1699-1713), préfet des classes (1680 ; 1682-1685 ; 1691-1698) et bibliothécaire (1693-1711). « Étienne de la Haye », in *Idem*, vol. 2, p. 433-434.

⁴⁹² Namur, 1634 – Namur 1695. Wespim arrive au collège wallon pour y enseigner successivement la grammaire, la syntaxe et la poésie (1656-1658). Il revient enseigner la rhétorique en 1661. Il entre dans la Compagnie de Jésus en 1669, et est bibliothécaire du collège wallon de 1690 à 1692. « François de Wespim », in *Idem*, vol. 1, p. 361.

⁴⁹³ Visé, 1663 – Liège 1729. Charneux fait ses humanités à Maastricht et entre dans la Compagnie en 1694 à Dinant. Arrivé à Liège en 1701, il enseigne la grammaire jusqu'en 1708, tout en étant préfet de la sodalité des élèves. Il est préfet de la bibliothèque de 1712 à son décès. « Barthélemy de Charneux », in *Idem*, p. 484-485.

⁴⁹⁴ VANHOORNE F., *À propos de la bibliothèque des jésuites*, p. 13.

2. L'existence d'une bibliothèque mineure

Il convient de mettre ces hypothèses à l'épreuve des traces manuscrites que nous avons trouvées sur les livres ainsi que des marques de la pratique présentes dans les catalogues. En premier lieu, nous pouvons sans conteste attester l'existence d'une seconde bibliothèque au sein du collège. Un premier indice témoignant de cette existence est le manuscrit 91C (*Ms. 91*). Ce manuscrit est un ouvrage assez particulier. Il est en fait composé de deux parties : un catalogue topographique, qui ne rend vraisemblablement pas compte d'une des deux bibliothèques du collège⁴⁹⁵, et un registre de prêts, où les emprunteurs sont, pour la majorité d'entre eux, des pères jésuites du collège. Le document a été rédigé à deux moments différents, comme en témoigne son catalogue topographique, venu littéralement se glisser dans les pages vierges consacrées aux emprunts potentiels. Nous reviendrons sur ce registre de prêts plus loin ; ce qui nous intéresse est que ce document ait appartenu à un moment au collège. L'indice que nous cherchons est le titre du volume, se trouvant sur son plat : « *Catalogus bibliothecae m[in]oris* ». Les deuxième et troisième lettres ont en réalité été grattées et sont quasiment illisibles, mais une analyse attentive (particulièrement du plat de derrière) permet de restituer ces deux lettres-ci plutôt que *m[ai]oris*. Il reste à se demander pourquoi cet ouvrage n'a pas été employé à l'usage qui lui était destiné. Nous reprendrons ici la thèse de Frédérick Vanhoorne selon laquelle les jésuites portaient un intérêt assez secondaire envers cette bibliothèque mineure. En effet, tous les autres catalogues que nous avons conservés ne concernent que la *bibliotheca maior*.

L'inventaire de la bibliothèque post-suppression (*Ms. 74*) apporte également un élément de réponse : le dernier lieu inventorié est une pièce appelée *communis bibliotheca*⁴⁹⁶. On y trouve :

« I. Manuscrit du P. Bertolet touchant l'Eglise et la Principauté de Liege Jusqu'à l'Election de Jean Theodore de Gloreuse mémoire, en Brochure.

Item un manuscrit de l'histoire ecclesiastique des Pays-Bas, 2 vol. en brochure.

*Et pour s'épargner des frais, sont retrouvés d'innombrables livres de faible valeur, tant in-folio et in-quarto qu'in-octavo et de plus petit format*⁴⁹⁷. »

⁴⁹⁵ Nous reviendrons plus loin sur cette caractéristique du catalogue.

⁴⁹⁶ *In camera nuncupata Communis Bibliotheca*. Notre traduction. *Ms. 74*, f. 61r^o.

⁴⁹⁷ *Et ad parcendum impensis reperiuntur innumeri libri exiqui valoris, tam in folio et 4^o quam in 8^{vo} et minori forma*. Notre traduction. *Ibidem*.

Ces deux ouvrages mentionnés dans l'inventaire sont les seuls qui semblent avoir été jugés dignes de valeur par les chanoines de la jointe jésuitique. Les innombrables volumes de la bibliothèque commune étaient-ils de piètre qualité ? Nous pensons plutôt qu'un certain dédain a pu être associé à cette bibliothèque et n'a pas joué en sa faveur lors de l'inventoriage. En effet, caractériser la collection comme *minor* ou *communis* a contribué à la déprécier dans l'imaginaire de ceux qui la connaissaient.

3. L'utilité d'une bibliothèque mineure

Les hypothèses de Guérin constatées dans les catalogues annuels des fonctions peuvent-elles se vérifier via un recours aux traces manuscrites⁴⁹⁸ ? Dans le catalogue alphabétique de la bibliothèque majeure (*Ms. 90*), à la fin de chaque section alphabétique se trouve une série de pages blanches, destinées à d'éventuels ajouts de notices. Un ouvrage de Juste Lipse, *De cruce libri tres*, se trouve rajouté à la fin de la section L. Ce livre est coté 6MM11, signifiant qu'il est rangé dans l'étagère des *miscellanei*. Toutefois, sa notice est barrée et accompagnée de la mention *positus in bibli. minore*⁴⁹⁹. Cette remarque apparaît évidemment après l'acquisition du livre, malheureusement inconnue mais postérieure à 1678, date estimée de rédaction du *Ms. 90*⁵⁰⁰. L'existence d'une bibliothèque mineure est donc attestée pour la fin du XVII^e siècle, comme l'indiquent les fonctions évoquées dans les catalogues annuels de la Compagnie⁵⁰¹. La cote 6MM11 correspond effectivement à ce titre de Lipse dans la section *miscellanei* du catalogue des auteurs externes⁵⁰². Il n'est pas biffé dans ce catalogue.

L'autre ouvrage nous renseignant sur la bibliothèque mineure est un *Dictionarium latino-gallicum* d'Henri Estienne⁵⁰³. Dans le catalogue des auteurs externes, il a été biffé et a été remplacé par un autre dictionnaire, en trois tomes : le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière, paru en 1690⁵⁰⁴. En outre, une note postérieure à celle-ci ajoute sur l'ouvrage

⁴⁹⁸ Guérin constate une distinction une bibliothèque majeure des élèves et une bibliothèque mineure des élèves entre 1691 et 1712, ainsi que l'apparition d'une *bibliotheca communis* en 1716, administrée par le même préfet que la *maior*. GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 27.

⁴⁹⁹ *Ms. 90*, f. 140r^o.

⁵⁰⁰ La notice du livre étant un ajout postérieur, celui-ci doit forcément avoir été acquis après la date de rédaction de l'instrument. Voir *supra* pour les caractéristiques du *Ms. 90*.

⁵⁰¹ GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 27.

⁵⁰² *Ms. 92*, f. 133v^o.

⁵⁰³ Les pères jésuites se sont manifestement trompés : nous ne trouvons dans les répertoires de livres imprimés aucun dictionnaire latin-français imprimé par Henri Estienne (il n'a produit qu'un dictionnaire latin-grec). En revanche, son père Robert a rédigé un *Dictionarium latino-gallicum* qui a fait date et a connu de multiples rééditions. *Ms. 90*, f. 234v^o.

⁵⁰⁴ *Ms. 92*, f. 126r^o.

d'Estienne : *translatum ad bibli. min.*. Nous pensons donc qu'une première personne a changé la notice du livre lorsqu'il a été déplacé, et qu'une deuxième a ensuite jugé bon de préciser la nature exacte du déplacement. En outre, notons que c'est la même main qui a rédigé la note attachée à l'ouvrage de Lipse. Un bibliothécaire, probablement Arnold Michaux, au vu de l'écriture, a choisi de clarifier à plusieurs endroits ce qui était arrivé à l'ouvrage originellement catalogué.

Ce remplacement est évocateur : lorsqu'un autre dictionnaire a été acquis par la bibliothèque (probablement peu après sa parution, vers 1690), il a pris la place du titre précédent sur l'étagère. Jugé moins pertinent, le premier ouvrage a été déplacé dans la bibliothèque mineure. Dans le registre des donateurs (*Ms. 93*), un don d'Érasme Foullon⁵⁰⁵, frère du jésuite Jean-Érard Foullon⁵⁰⁶ permet de confirmer cette hypothèse. Érasme Foullon donne, en plus de l'intégralité des œuvres d'Agostinho Barbosa, deux tomes d'un commentaire de son frère sur les livres des Maccabées. En parallèle à ce don, il offre un autre exemplaire de ces deux mêmes tomes spécifiquement à la bibliothèque mineure⁵⁰⁷. Cela signifie que la *minor* est destinée à recevoir des doublons ou des ouvrages qui ne sont pas de grande utilité pour la *maior*.

Plusieurs autres marques prennent leur sens une fois mises à la lumière de ces interprétations. Les jésuites du collège wallon possédaient deux fois les trois volumes du *Journal des Saints* du père Jean-Étienne Grosez⁵⁰⁸ (5MM14/15/16 – 5MM17/18/19). La deuxième série d'exemplaires a ainsi été biffée et mise à l'écart (*sepositi*),

⁵⁰⁵ Liège, 1607 – Liège, 1687. Érasme Foullon est membre du Conseil privé du Prince-évêque à partir de 1647 et échevin au Conseil de la Cité de Liège en 1656. « Érasme de Foullon », in MOFFARTS D'HOUCHE S. (Baron de) et BOULVAIN S., *Les commissaires de la Cité de Liège (1424-1794)*, t. 3, vol. 2., 1640-1666, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 2016, p. 339-346.

Le Conseil privé du Prince-évêque est chargé des affaires publiques et privées relevant de l'autorité du Prince-évêque, à l'échelle de la Principauté. Il est associé de près à toute action relevant de la gouvernance, en fonction de la personnalité de ses membres et de celle du Prince-évêque. DUBOIS S. et TOUSSAINT É., « Conseil Privé », in DUBOIS S., DEMOULIN B. et KUPPER J.-L. (dir.), *Les institutions publiques de la principauté de Liège (980-1794)*, t. 1, Bruxelles, AGR, 2012, p. 317-321. Le Conseil de la Cité de Liège est compétent en matière administrative, politique et financière pour la municipalité de Liège. Il décide des budgets et des emprunts, s'occupe des travaux publics et est chargé de la police. TOUSSAINT É., « Conseil de la Cité », in *Idem*, t. 2, p. 811-812.

⁵⁰⁶ Liège, 1609 – Tournai, 1668. Jean-Érard Foullon a été élève du collège wallon avant de poursuivre les études supérieures dans le reste des Pays-Bas. Il entre dans la Compagnie en 1625 et prêche, entre autres, à la collégiale Saint-Paul ainsi qu'à la cathédrale de Liège. « Jean-Érard Foullon » in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 347-351.

⁵⁰⁷ *Aliud item eorundem tomorum exemplar pro Bibliotheca minori*. Notre traduction. *Ms. 93*, f. 28r^o.

⁵⁰⁸ Arbois, 1642 – Dole, 1718. Jean-Étienne Grosez entre dans la Compagnie de Jésus en 1659. Il enseigne la grammaire aux collèges de Gray (1662-1663) et de la Trinité (1663-1667). Il publie en 1670 son *Journal des Saints*, reprenant des éléments de méditation tirés de la vie de chaque saint journalier. BEYLARD H., « Grosez (Jean-Étienne) », in PREVOST M., ROMAN D'AMAT J.-C. et TRIBOUT DE MOREMBERT H. (dir.), *DBF*, vol. 16, 1985, col. 1326.

vraisemblablement déplacée dans la bibliothèque mineure⁵⁰⁹. Un phénomène similaire est constaté avec la *Vie de Saint-Ignace* de Dominique Bouhours : conservée à deux endroits dans le catalogue topographique des auteurs jésuites (501^A et 606)⁵¹⁰, le troisième exemplaire possédé, initialement rangé dans les *miscellanei* (7MM5), est, lui aussi, présenté comme *sepositus*⁵¹¹. Il en va de même dans le catalogue alphabétique des auteurs : trois œuvres d'Albert le Grand en double (le rédacteur du catalogue marque *iterum* lorsqu'un livre est identique au précédent) portent successivement cette même mention (*sepositus*)⁵¹². Ces éléments permettent à la fois de clarifier le rôle et la conception qu'avaient les jésuites de leur bibliothèque mineure, mais aussi d'éliminer les potentielles assimilations entre celle-ci et les *miscellanei*. Étant donné que les livres peuvent quitter cette section pour changer de bibliothèque, il n'y a aucune confusion possible entre les deux. De nombreux autres ouvrages portent des mentions similaires : *translatus*⁵¹³, ou encore *transferatur*⁵¹⁴. Il serait toutefois excessif de conclure que ceux-ci ont systématiquement été déplacés vers la bibliothèque mineure, sans des éléments qui pourraient, comme ci-dessus, corroborer cette hypothèse. En revanche, nous constatons que la main d'Arnold Michaux, préfet de la bibliothèque entre 1732 et 1745, est souvent autrice de ces notes. Nous pensons donc que Michaux a probablement effectué en grand récolement de la bibliothèque et de ses différentes pièces annexes à cette période (v. *supra*).

Un dernier élément permet de corroborer l'idée selon laquelle la bibliothèque mineure renferme surtout des doublons. De tous les livres que nous avons consultés, certains présentent, dans le coin inférieur droit de leur page de titre, la note *MB*. Cette note signifie très probablement *Maior bibliotheca*. En l'occurrence, elle pourrait également indiquer *Minor bibliotheca*, mais les ouvrages qui la portent concordent exceptionnellement bien avec les notices bibliographiques dans les catalogues. En outre, nous avons trouvé un volume – une édition du *De rerum natura* – qui porte, au même endroit, la note *pb*⁵¹⁵. Selon nous, le fait qu'elle se trouve au même endroit que les mentions *MB* indique clairement que ces deux marques caractérisent un même élément. Ainsi, ce *pb* doit être lu comme *parva bibliotheca*,

⁵⁰⁹ Ms. 1421, f. 92r^o.

⁵¹⁰ *Idem*, f. 79v^o ; f. 80r^o.

⁵¹¹ *Idem*, f. 93r^o.

⁵¹² Ms. 90, f. 21v^o.

⁵¹³ Ms. 92, f. 58r^o.

⁵¹⁴ Ms. 90, f. 160r^o.

⁵¹⁵ LUCRECE, *T. Lucretii Cari de Rerum Natura libri sex, mendis innumerabilibus liberati; & in pristinum paene, veterum potissime librorum ope ac fide, ab Oberto Gifanio Burano Iuris studioso, restituti*, éd. par H. VAN GIFFEN, Anvers, Christophe Plantin, 1566 (KBR II 20.745 A).

forme qui existe également pour caractériser un des deux types de *libraria* qu'on trouve dans les universités françaises (l'autre étant *magna*)⁵¹⁶. Ce qualificatif existait également pour les collèges des jésuites de Bruges et de Louvain⁵¹⁷. On croirait trouver cette édition de Lucrèce à la cote 8FF1, information donnée dans le catalogue alphabétique⁵¹⁸. Toutefois, l'ouvrage correspondant à cette cote dans le *Ms. 92* est une édition différente, imprimée à Paris en 1563⁵¹⁹. Cela nous permet, d'une part, de savoir que les jésuites wallons possédaient deux éditions différentes du *De rerum natura*, et d'autre part, de nous assurer que la bibliothèque mineure, aussi appelée *parva bibliotheca*, recevait bel et bien les livres en double.

4. Les fondements normatifs d'une bibliothèque mineure

Avec la mise en place d'une *bibliotheca minor* destinée à recevoir les doublons, le collège wallon suit parfaitement un des préceptes évoqués par la réglementation jésuite. En effet, la règle 10 des *Regulae praefecti bibliothecae* recommande :

« 10. Dans les lieux publics, et surtout dans les grands collèges, que certains livres soient plus communs, afin que chacun puisse faire usage de ceux-ci dans le cadre de ses études⁵²⁰. »

À la lecture de l'ensemble des règles, il devient évident que les dispositions à prendre pour la bonne organisation d'une bibliothèque font toutes référence à ce que nous appelons *bibliotheca maior* (fermeture au public, acquisitions régulières). Il est fort probable que la *regula* 10, une fois extrapolée, ait débouché sur une pièce consacrée à ces « livres plus communs », puis carrément à une seconde bibliothèque. Les bibliothèques mineures se créent généralement par la conjoncture : c'est le cas au Collegio Romano⁵²¹. Rien n'était prévu initialement pour une telle pièce : les collèges se sont adaptés et ont jugé judicieux d'interpréter cette règle de sorte qu'une deuxième collection soit créée⁵²². Les *Constitutions* mentionnent pourtant, dès 1556, la nécessité d'une bibliothèque commune⁵²³. Or, on sait que les *bibliothecae maiores* ne le sont pas. Il faut selon nous interpréter cette règle comme une communautarisation de la propriété livresque. Les membres de l'ordre devant renoncer à la propriété personnelle, le caractère commun de la bibliothèque sert avant tout à compenser

⁵¹⁶ VACALEBRE N., *Come le armadure*, p. 53.

⁵¹⁷ OP DE BEECK B., *Jezuïetenbibliotheken in de Zuidelijke Nederlanden*, vol. 1, p. 74-76.

⁵¹⁸ *Ms. 90*, f. 138v^o.

⁵¹⁹ *Ms. 92*, f. 127r^o.

⁵²⁰ *Regulae*, f. Q2r^o.

⁵²¹ MANCINI L., « I bibliotecari del Collegio Romano (1551-1873) », p. 50-53.

⁵²² MIGUEL ALONSO A., *La Biblioteca de los Reales Estudios de San Isidro*, p. 56 ; RAYON VALPUESTA P., *La biblioteca del colegio de los jesuitas en Bilbao*, p. 217.

⁵²³ *Constitutions*, vol. 1, p. 125, n^o 372 (4.6.7).

ce dépouillement individuel, et non à instituer une *bibliotheca communis* telle qu'elle se développera par la suite⁵²⁴. Ainsi, ni les normes initiales, ni les remaniements postérieurs des *Regulae* ne cherchent à formaliser cette division, qui pourtant se constate dans de nombreux autres établissements⁵²⁵. Les jésuites du collège wallon ont connu la même expérience que dans la majorité des bibliothèques et se sont adaptés selon leurs besoins et leurs moyens.

C. La bibliothèque : un lieu du livre parmi d'autres

Cette nécessité n'est pas propre qu'à la bibliothèque mineure. D'autres pièces du collège finissent par ressentir le besoin de posséder des livres dans un contexte différent de la *bibliotheca maior*. C'est une réalité assez peu connue de la possession du livre chez les jésuites, mais qui s'est construite sur des modalités similaires à l'institution de la *bibliotheca minor*. Les collèges n'étaient, bien souvent, pas constitués que d'une salle de classe, d'une bibliothèque et de dortoirs ; dans beaucoup de cas, des lieux aux fonctions auxiliaires étaient nécessaires (brasserie, jardins, infirmerie, orangerie). Ceux-ci réclamaient inévitablement des livres, qui ne répondaient pas forcément au règlement propre à la bibliothèque⁵²⁶. Les inventaires de la suppression sont ici assez utiles, étant donné qu'ils décrivent le mobilier de chaque salle. On constate ainsi l'usage du livre dans de nombreuses autres pièces que la bibliothèque : dans le réfectoire, dans la pharmacie, ou encore pour les sodalités⁵²⁷.

1. Les sodalités

Nous recourons donc ici à l'inventaire du mobilier du collège dressé après la suppression. Chaque pièce a, d'une manière ou d'une autre, contenu des livres. On trouve par exemple dans les sacristies, des missels, des bréviaires, mais également « un vieux livre de la vie des saints⁵²⁸ ». Dans la « chambre de la mission », il y a seize livres de dévotion, et cinq dédiés à l'arithmétique⁵²⁹. Même si les sodalités n'ont plus tout à fait la cote à la fin du XVIII^e siècle, elles existent toujours bel et bien et possèdent même leurs propres petites

⁵²⁴ *Idem*, vol. 1, p. 196-197, n° 623 (6.2.E).

⁵²⁵ Outre les bibliothèques espagnoles que nous avons mentionnées *supra*, voir : VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi*, p. 153.

⁵²⁶ MANCINI L., « I bibliotecari del Collegio Romano (1551-1873) », p. 50-51.

⁵²⁷ LOVAY S., « Las bibliotecas en las estancias jesuíticas. El caso de Santa Catalina (Córdoba-Argentina) », in *IHS. Antiguos Jesuitas en Iberoamérica*, vol. 5 (2017), n° 2, p. 166-171.

⁵²⁸ Ms. 76, inventaire mobilier, f. 1v°.

⁵²⁹ *Idem*, f. 12r°.

bibliothèques : dans la chambre du père Ducrez⁵³⁰, une armoire renferme douze livres pour la sodalité des rhéteurs⁵³¹. Le montant est le même pour la sodalité inférieure, dans la chambre du père Bourguignon⁵³². Ces deux pères sont, en effet, respectivement responsables de la sodalité des rhéteurs et de celle des grammairiens en 1772, juste avant la suppression⁵³³. Les sodalités ont également leur sacristie, où la jointe jésuitique trouve deux missels, quinze livres de dévotion, un livre de chant ainsi qu'une vie de saint Ignace de Loyola⁵³⁴. Les livres des sodalités semblent ne pas avoir appartenu pleinement à la bibliothèque. On retrouve dans deux catalogues, à côté d'une œuvre biffée de Giovanni Paolo Oliva⁵³⁵ une mention « *pertinet ad Sodalitatem DD. Litteratorum*⁵³⁶ ». Marguerite Cinotti avance que les sodalités du collège anglais de Saint-Omer possédaient certainement leurs propres petites bibliothèques. Le père jésuite responsable d'une sodalité était dès lors « dépositaire » des biens de celle-ci⁵³⁷. Cela concorderait avec les sections de l'inventaire de la suppression, au sein desquelles les livres des sodalités sont rangés dans les chambres des pères qui en sont responsables⁵³⁸. Nous savons en outre que la même pratique se retrouve dans des collèges de la province flandro-belge (Bruxelles, Louvain, Bruges)⁵³⁹. L'utilisation de livres au sein des congrégations mariales rend compte d'une pratique d'encadrement de la lecture par les jésuites wallons : la lecture collective et encadrée permet aux jésuites de s'insérer idéalement dans la société liégeoise en se posant comme figures rassembleuses et d'autorité⁵⁴⁰.

2. Le réfectoire

Curieusement, l'inventaire ne mentionne pas les livres du réfectoire. Il est pourtant indiqué dans les *Constitutions* que, lors des repas, l'âme doit également se nourrir,

⁵³⁰ Condé, 1745 – Inconnu. Jacques Ducrez entre au noviciat de Tournai en 1762. Au collège wallon de Liège, il enseigne successivement les rudiments, la grammaire, la syntaxe, la poésie et la rhétorique de 1768 à 1772. « Jacques Ducrez », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 641.

⁵³¹ Ms. 76, *inventaire mobilier*, f. 51v^o.

⁵³² Ms. 76, *inventaire mobilier*, f. 52r^o-52v^o ; Warquignies, 1748 – Flémalle, 1808. Nicolas Bourguignon entre au noviciat de Tournai en 1768 et enseigne la syntaxe mineure à Liège en 1772. « Nicolas Bourguignon », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 649-650.

⁵³³ *Idem*, vol. 1, p. 40-41.

⁵³⁴ Ms. 76, *inventaire mobilier*, f. 58v^o-59v^o.

⁵³⁵ Gênes, 1600 – Rome, 1681. Oliva entre au noviciat en 1616. Il est élu supérieur général de la Compagnie en 1664. RURALE F., « Oliva, Giovanni Paolo », in ROMANELLI R., (dir.), *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 79, Rome, Treccani, 2013, p. 217-220 ; « Oliva, Jean Paul », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 5, 1894, col. 1884-1892.

⁵³⁶ Ms. 90, f. 172v^o ; Ms. 1421, f. 40v^o.

⁵³⁷ CINOTTI M., *Saint-Omer, un collège et ses livres*, p. 264.

⁵³⁸ Ms. 76, *inventaire mobilier*, f. 51v^o-52v^o.

⁵³⁹ OP DE BEECK B., *Jezüetenbibliotheken in de Zuidelijke Nederlanden*, vol. 1, p. 75.

⁵⁴⁰ VAN DAMME S., « Sociabilité et culture urbaines. Le rôle du collège de la Trinité à Lyon (1640-1730) », in *Histoire de l'éducation*, vol. 90 (2001), p. 89-92.

préférentiellement d'un livre simple et lu collectivement⁵⁴¹. Ainsi, Anne de Harzé⁵⁴², veuve de Jean Gaen et mère des jésuites wallons Gilles⁵⁴³ et Jean III Gaen⁵⁴⁴ donne à la bibliothèque une bible réservée spécifiquement à l'usage du réfectoire⁵⁴⁵. Cette bible dite *sixtina* (du nom du pape Sixte V, d'abord commanditaire de sa réédition, puis éditeur effectif) est probablement celle cotée 6A9 dans le *Ms. 1421*⁵⁴⁶. La notice y mentionne une bible imprimée à Anvers en 1618. La seule édition de bible sixtine imprimée à Anvers en 1618 l'est au format in-quarto, ce qui correspond aux informations données dans le registre des dons⁵⁴⁷. Malheureusement, l'exemplaire des jésuites wallons n'est pas conservé.

3. L'infirmierie

L'infirmierie est un autre endroit où le livre est utilisé. L'inventaire de la suppression n'y mentionne pas d'ouvrages. Nous avons cependant identifié un livre qui présente une marque *ad usum infirmariae Societatis Jesu Leodii*. Il s'agit d'un traité de chirurgie rédigé par Charles Estienne⁵⁴⁸. Il semble logique qu'un tel ouvrage se soit retrouvé dans l'infirmierie. Remarquons également que la marque d'appartenance de l'infirmierie n'est pas doublée d'une marque du collège. Cela indique que l'ouvrage n'a pas d'abord été obtenu par le collège pour ensuite passer à l'infirmierie, mais bien qu'il a probablement été acquis spécifiquement pour cette cellule. Cela expliquerait également pourquoi il n'a pas été retrouvé dans les catalogues de la bibliothèque. À nouveau, la même pratique a cours dans d'autres collèges voisins (on parle aussi d'*apothecarium*, ou de *botica*) ; de même qu'au collège wallon, ce sont des livres de médecine et d'herboristerie qu'on retrouve dans ces pièces⁵⁴⁹.

⁵⁴¹ *Constitutions*, vol. 1, p. 90, n° 251 (3.1.5) ; TEZANOS A. (de), « El isomorfismo de la bibliotecas jesuitas », p. 119.

⁵⁴² Anne de Harzé n'a pas pu être identifiée outre son statut de mère de jésuites.

⁵⁴³ Liège, 1594 – Dinant, 1659. Gilles Gaen fait toutes ses humanités à Liège avant d'entrer dans la Compagnie en 1631. Il enseigne dans plusieurs collèges des Pays-Bas et est confesseur à Liège entre 1644 et 1649. « Gilles Gaen », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 241-242. Les Gaen sont une famille liégeoise qui a fourni d'autres jésuites ainsi que des bourgmestres à la cité de Liège.

⁵⁴⁴ Liège, 1598 – Liège, 1677. Jean III Gaen a étudié les humanités pendant cinq ans au collège wallon. Il entre dans la Compagnie en 1633. À Liège, il fut préfet des sodalités des citoyens (1637-1648) et des hommes (1649-1668). Il a également été préfet de la bibliothèque de 1641 à 1646. « Jean III Gaen », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 311.

⁵⁴⁵ *Ms. 93*, f. 31v^o.

⁵⁴⁶ *Ms. 1421*, f. 102v^o.

⁵⁴⁷ *Bibla Sacra Vulgatae editionis Sixti V. Pont. Max. iussu*, Anvers, Balthasar Moretus, 1618.

⁵⁴⁸ ESTIENNE C., *De dissectione partium corporis humani libri tres*, Paris, Simonis Colinaeus, 1545 (ULiège R00931D).

⁵⁴⁹ OP DE BEECK B., *Jezüitenbibliotheken in de Zuidelijke Nederlanden*, vol. 1, p. 76-77 ; TEZANOS A. (de), « El isomorfismo de la bibliotecas jesuitas », p. 120.

4. L'académie

Un constat est similaire avec les livres *ad usum Academiae Coll. Soc. Iesu. Leod. in insula. Academia* peut avoir deux sens au XVII^e siècle : elle renvoie soit à l'institution universitaire, soit un groupe d'élèves studieux pratiquant des exercices scolaires ensemble, sous la responsabilité d'un *moderator*⁵⁵⁰. C'est la seconde option qui nous intéresse dans le cas de la Compagnie de Jésus. Des académies sont prévues pour les classes des philosophes, pour les rhétoriciens et humanistes, et enfin, pour les grammairiens ; seules les deux dernières sont applicables au collège wallon⁵⁵¹. Certaines académies sont devenues très importantes et ont fonctionné comme des mini-institutions⁵⁵². Leur mise en place dépend du jugement du recteur⁵⁵³. La marque *ad usum Academiae* que nous avons trouvée ne mentionne qu'une seule académie : il nous semble qu'elle s'adresse plutôt aux rhétoriciens. En effet, les deux ouvrages qui portent cette marque sont un *Recueil des plus belles lettres françaises* de Richelet⁵⁵⁴, ainsi qu'une tragédie mettant en scène le prophète Daniel⁵⁵⁵. Or, dans la *Ratio studiorum*, il est précisé que les répétitions des rhétoriciens consistent en des exercices d'éloquence, de dialogue, de poésie et de tragédies⁵⁵⁶.

5. La marque de la bibliothèque

Neuf titres portent la marque de propriété de la bibliothèque elle-même : *Bibl. Coll. Soc. Iesu. Leodii*. Nous ne décelons pas de statut particulier pour ce livres, ni de conservation dans une pièce spéciale : rien parmi ces titres n'y incite ni ne l'indique. En revanche, ils ont tous les neuf été publiés entre 1675 et 1688. Ils furent probablement acquis lors d'une période directement postérieure à ces dates, et par conséquent marqués par la même personne. Rajouter spécifiquement *Bibl. est*, selon nous, simplement une manière parmi d'autres de signaler la propriété de l'ouvrage. La pratique est courante et attestée à deux pas du collège wallon : les jésuites anglais de Liège ont en effet l'habitude d'inscrire *Bib. Mai. Coll. Ang. Soc^{tis} Jesu Leodii* sur leurs ouvrages⁵⁵⁷.

⁵⁵⁰ *Ratio studiorum*, p. 280.

⁵⁵¹ *Idem*, p. 205 (Règle de l'académie – 5).

⁵⁵² *Ibidem* (Règle de l'académie – 8).

⁵⁵³ *Idem*, p. 143 (Règle du préfet des études inférieures – 34).

⁵⁵⁴ RICHELET P., *Les plus belles lettres des meilleurs auteurs françois, avec des notes*, Amsterdam, Henri Wetstein, 1690 (ULiège XVI.142.2) ;

⁵⁵⁵ JAY G. F. (le), *Daniel, seu verus Dei cultus in Oriente restitutus*, Paris, Jean Mariette, 1703 (ULiège XVII.223.6).

⁵⁵⁶ *Ratio studiorum*, p. 212-213 (Règle de l'académie des rhétoriciens et des humanistes – 3).

⁵⁵⁷ WOODHEAD A., *A Discourse of the Necessity of Church-Guides, for Directing Christians in Necessary Faith*, Londres, s.n., 1675 (ULiège TH8773).

6. Un musée ?

La plupart des bibliothèques d'Ancien régime disposaient également d'un cabinet de curiosités, que nous appellerions aujourd'hui *musée*. Claude Clément nomme cette pièce l'*abacus*. On y trouve des instruments d'astronomie et de mathématiques, des globes terrestres, mais également très souvent des pièces de monnaie⁵⁵⁸. Il n'est pas considéré comme une salle auxiliaire : l'*abacus* forme, avec la bibliothèque, le *musaeum*. Pour Jean Garnier, les deux *musea* d'un collège, ainsi que son *cimelium* devaient abriter, outre tous ces objets, les manuscrits et les livres interdits⁵⁵⁹. De nombreux collèges disposaient de telles pièces dédiées aux objets remarquables⁵⁶⁰. Nous n'avons trouvé aucune mention d'une telle salle dans le collège wallon. En revanche, nous avons connaissance d'un don à la bibliothèque, par le doyen de la cathédrale Saint-Lambert Arnold de Wachtendonk⁵⁶¹, de deux globes (l'un terrestre, l'autre céleste), d'une valeur de 240 florins Brabant⁵⁶². Une telle donation pourrait plaider pour l'existence d'un cabinet de curiosités au sein du collège, mais est insuffisante pour l'assurer.

7. Les livres dans les chambres des pères : des propriétés personnelles ?

Il est également important de mentionner les livres présents dans les chambres des pères jésuites. Nous savons qu'il est interdit, pour les jésuites, de posséder des ouvrages à titre personnel. Cela irait à l'encontre de leur vœu de pauvreté, formalisé dans les *Constitutions*⁵⁶³. Cette suspicion autour de la propriété individuelle de livres a des racines profondes, qui refont surface à l'époque moderne. La peur de l'hétérodoxie se traduit, au sein des ordres religieux, par l'institution et le développement d'une bibliothèque qui centralise l'accès à l'écrit⁵⁶⁴. Nous avons vu que d'autres pièces du collège semblent pouvoir contourner ces interdictions : cela ne pose pas de problème, étant donné qu'elles constituent toujours des lieux communautaires (réfectoire, infirmerie, sodalités). On ne peut pas

⁵⁵⁸ CLEMENT C., *Musei, sive bibliothecae*, p. 377-388.

⁵⁵⁹ GARNIER J., *Systema bibliothecae collegii Parisiensis*, p. 93-118.

⁵⁶⁰ TROMBETTA V., « Libri e biblioteche della Compagnia di Gesù a Napoli », p. 132-133 ; Voir également la section réservée au cabinet de curiosités du collège de la Trinité dans le travail de Marion Bertin : BERTIN M., *Le Collège de la Trinité : Histoire d'une Bibliothèque et de son Cabinet de Curiosités*, Mémoire de Master en Histoire, Université Lumière-Lyon 2, année académique 2013-2014, p. 88-118.

⁵⁶¹ Liège, 1564 – Liège, 1633. Arnold de Wachtendonck est admis au chapitre de Saint-Lambert en 1580. Il est archidiacre de Brabant à partir de 1602, poste qu'il quitte lorsqu'il devient grand doyen de la cathédrale en 1620. DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le chapitre de Saint-Lambert*, vol. 3, p. 156-157 ; DUBOIS A., *Le chapitre*, p. 80-82.

⁵⁶² Ms. 93, f. 129v^o.

⁵⁶³ *Constitutions*, vol. 1, p. 196-197, n° 623 (6.2.E).

⁵⁶⁴ HENRYOT F., « Le livre dans l'économie du don et la constitution des bibliothèques ecclésiastiques à l'époque moderne », in *Histoire et civilisation du livre*, vol. 10 (2014), p. 73.

vraiment en dire autant des chambres privées des pères. Dans l'inventaire du mobilier du collège, celles-ci sont passées en revue⁵⁶⁵. Le locataire de chaque chambre est nommé, et sa fonction l'accompagne parfois. On y trouve systématiquement une petite bibliothèque en bois, parfois deux⁵⁶⁶. Cependant, aucun livre n'est mentionné dans ces chambres, ce que les dresseurs d'inventaires ont systématiquement fait, le cas échéant, pour les autres pièces. On peut donc émettre l'hypothèse selon laquelle ces bibliothèques étaient réservées plutôt à des livres empruntés à la bibliothèque⁵⁶⁷.

L'usage individuel du livre est néanmoins attesté : nous avons trouvé, dans le coin supérieur gauche du contreplat d'un ouvrage du collège, la mention *ad usum G. Wampe*⁵⁶⁸. L'ouvrage était donc réservé à l'usage de Guillaume Wampe, jésuite wallon depuis 1711⁵⁶⁹. On pourrait supposer que cette traduction d'Horace en français lui aurait servi dans sa fonction d'enseignant en grammaire (1711) et surtout en poésie, lors des années 1713 et 1715. Cependant le livre est publié en 1723, et nous n'avons aucune information concernant les bornes chronologiques délimitant son usage. Nous voyons difficilement en quoi celui-ci aurait pu lui être utile dans sa fonction de missionnaire (1722-1725), un peu moins dans celle de préfet des études inférieures (1726-1730). Il est fort possible qu'un simple goût pour Horace l'ait poussé à le lire. La mention *ad usum* lui servirait alors pour légitimer son emprunt. Nous trouvons également d'autres marques encore plus explicites : « ce livre appartient à Jean Quarrez⁵⁷⁰ », ou encore « à Monsieur le père J.-B. de Marne⁵⁷¹ ». Il apparaît

⁵⁶⁵ Ms. 76, inventaire mobilier.

⁵⁶⁶ *Idem*, f. 21v^o-53r^o.

⁵⁶⁷ Nous aborderons la question des prêts et de l'emprunt plus loin dans ce travail.

⁵⁶⁸ HORACE, *Traduction des Œuvres d'Horace par le Père Tarteron, de la Compagnie de Jésus*, trad. par J. TARTERON, Paris, Jean Mariette, 1723 (ULiège XVII.151.2).

⁵⁶⁹ Liège, 1688 – Liège, 1745. Wampe enseigne la grammaire à Liège en 1711 et y dirige la sodalité des anges. Il enseigne successivement la syntaxe (1712), la poésie (1713 et 1715) et la rhétorique (1714). Il exerce beaucoup d'autres fonctions au collège wallon, telles que missionnaire, préfet des classes inférieures, procureur de l'église ou confesseur. « Guillaume Wampe », in GUÉRIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 504.

⁵⁷⁰ *Iste liber pertinet Domino Johani Quarez*. Notre traduction. PUTEO F. (de), *Cathena aurea super psalmos: ex dictis sanctorum: & catholicorum patrum*, Paris, Jehan Petit, 1520 (Séminaire 2G18). Douai, 1650 – Lille, 1719. Jean Quarrez prononce ses quatre vœux profès à Valenciennes en 1684. Il arrive à Liège pour être prédicateur dans la cathédrale Saint-Lambert (1699-1702) et confesseur (1703-1705). Il est ensuite recteur des collèges de Saint-Omer (1706-1709), Luxembourg (1710-1714) et Liège (1714-1716). « Jean Quarré », in GUÉRIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 479.

⁵⁷¹ *Domini P. JB Demarne*. Notre traduction. CANDIDUS P., *Belgicarum rerum epitome, deducta a temporibus Carolomanni*, Francfort, Wolfgang Richter & Conrad Nebenius, 1606 (ULiège 903571B). Douai, 1699 – Liège, 1756. Jean-Baptiste de Marne est admis dans la Compagnie de Jésus en 1733. Il est recteur du collège de Nivelles en 1737. À Liège, il est surtout confesseur du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière de 1745 à 1754. En 1754, il tombe malade et se fait soigner au collège wallon, où il est nommé vice-recteur l'année suivante. Il est également nommé examinateur synodal durant toute sa période liégeoise (1745-1756). « Jean-Baptiste de Marne », in GUÉRIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 587-588.

que Liège est la dernière résidence de la plupart de ces pères : serait-il possible que ceux-ci lèguent leurs livres au dernier collège dans lequel ils exercent une fonction ?

En réalité, malgré son interdiction, la propriété personnelle du livre est attestée dans de nombreux autres collèges. Bart Op de Beeck remarque, dans les différents inventaires de suppression des collèges de la province flandro-belge, que la plupart des chambres des pères contenaient des petites bibliothèques privées. La plupart de ces livres étaient apparemment des dons de la famille du jésuite⁵⁷². Dans certains collèges, cette propriété personnelle justifie même la rédaction de petits sous-catalogues⁵⁷³. À Rodez, lors de la suppression, on recense plus de 1200 ouvrages présents dans les chambres des pères⁵⁷⁴ ! Ces chambres personnelles n'existaient pas que dans les collèges européens, mais au moins également en Amérique coloniale et en Chine⁵⁷⁵. Selon Araceli de Tezanos, cette pratique de lecture silencieuse et personnelle était une nécessité pour le développement intellectuel des pères, et assure ainsi une production écrite de qualité⁵⁷⁶. En tout cas, la propriété personnelle des livres ne semblent pas avoir posé de problème majeur, les seules frictions ayant lieu lors du retard dans le retour d'un livre emprunté⁵⁷⁷. La mention *ad usum*, présente sur les livres dans les situations de propriété personnelle, a pourtant été interdite lors de la septième Congrégation générale de la Compagnie (1616), pour éviter cette pratique qualifiée d'égoïste⁵⁷⁸. Giulio Negroni, cherchant à justifier le moindre article normatif des *Regulae* de la Compagnie par l'invocation des Pères de l'Église, fustige la pratique de la propriété personnelle, car elle nuit au principe-même de charité chrétienne. La seule forme acceptée d'individualisme est l'emprunt de livres : l'appétit livresque étant, selon lui, insatiable, il faut bien tenter de le contrôler en cédant quelques ouvrages. Le prêt doit cependant systématiquement être autorisé et encadré par une autorité⁵⁷⁹.

⁵⁷² OP DE BEECK B., *Jezüitenbibliotheken in de Zuidelijke Nederlanden*, vol. 1, p. 79-81.

⁵⁷³ CINOTTI M., *Saint-Omer, un collège et ses livres*, p. 61.

⁵⁷⁴ FERAL C., « Les lectures des Jésuites de Rodez (1562-1762) », in *Revue du Rouergue*, vol. 63 (2000), p. 375-414.

⁵⁷⁵ GOLVERS N., « The Jesuits in China and the Circulation of Western Books in the Sciences (17th-18th Centuries): The Medical and Pharmaceutical Sections in the SJ Libraries of Peking », in *East Asian Science, Technology & Medicine*, vol. 34 (2011), p. 40.

⁵⁷⁶ TEZANOS A. (de), *Un lecteur collectif. La Compagnie de Jésus*, p. 150-151.

⁵⁷⁷ Comme ce fut le cas au collège de Turin : VACALEBRE N., « Il midollo e la corteccia. Uso dei libri e pratiche di lettura nell'antica Compagnia di Gesù », p. 109-110.

⁵⁷⁸ *Idem*, p. 101.

⁵⁷⁹ *Ibidem*.

8. L'enfer de la bibliothèque

Le dernier lieu susceptible d'héberger des livres est l'enfer de la bibliothèque⁵⁸⁰. En fonction de l'institution prohibitrice, cette interdiction peut porter sur les livres obscènes, ou encore les livres d'auteurs jugés hérétiques, consignés dans l'index des livres interdits rédigés par le Saint-Siège. Le collège wallon possédait un tel espace : il semble qu'il ait pris la forme d'une chambre (*camera*) dédiée à ces ouvrages. L'inventaire de la bibliothèque dressé à la suppression (*Ms. 74*) nomme cette pièce, sans juger utile de préciser ce qui s'y trouvait⁵⁸¹. Étant donné que l'enfer a été inventorié en même temps que les bibliothèques majeure et mineure, nous supposons que ces locaux devaient être relativement proches, peut-être même à peine séparés dans le cas des deux bibliothèques. Plusieurs traces dans les catalogues démontrent également l'existence de l'*infernium*. Un premier exemple est le *De la fréquente communion* d'Antoine Arnauld, chef de file du courant janséniste, avec lequel les jésuites ont abondamment polémique. Ce titre est biffé et flanqué de la mention *infernus*⁵⁸². La note est parfois plus accusatrice : Otto Melander est ainsi caractérisé, dans le catalogue topographique des auteurs externes, par la remarque « *Haeretici, scurrae, calumniatoris – inferni*⁵⁸³ ». Son *Jocorum seniorum centuriae aliquot* est donc *inferno demandatus*⁵⁸⁴.

Nous n'avons relevé sur les livres consultés aucune trace matérielle témoignant de la présence de l'enfer. En revanche, les ouvrages interdits portent bien souvent la marque de leur censure, ou témoignent de la conscience, chez les jésuites, de leur interdiction. Plusieurs pages de titres présentent une formule mettant le lecteur en garde (si, du moins, la lecture en est autorisée) : *opus prohibitum*⁵⁸⁵, *liber deffendus*⁵⁸⁶, *liber prohibitus*⁵⁸⁷. Les jésuites wallons étaient particulièrement à jour en ce qui concerne les condamnations bibliographiques. Les interdictions de la curie romaine étaient, dès les XVI^e siècle, consignées dans des répertoires (*indices*) regroupant la totalité des publications interdites à la lecture. À partir du XVII^e

⁵⁸⁰ Un enfer est une armoire, ou parfois un local distinct de la pièce principale, dans laquelle sont entreposés les livres interdits à la lecture.

⁵⁸¹ *Ms. 74*, f. 61r^o.

⁵⁸² *Ms. 90*, f. 9v^o.

⁵⁸³ [Livre] d'un hérétique, bouffon, calomniateur – à l'enfer. Notre traduction. *Ms. 92*, f. 83v^o.

⁵⁸⁴ Remis à l'enfer. Notre traduction. *Ms. 90*, f. 154r^o.

⁵⁸⁵ MELENCHTON P., *Philippi Melancthonis cum praefationum in quosdam illustres autores: tum orationum de clarissimorum virorum vitis*, vol. 2, Strasbourg, Craton Mylius, 1544 (Séminaire 20L21).

⁵⁸⁶ CALVIN J., *Commentaires de M. Jean Calvin sur les Canoniques*, Genève, Jean Gerard, 1551 (Séminaire 20L22).

⁵⁸⁷ FLACCIUS ILLYRICUS M., *Historia certaminum inter Romanos Episcopos & sextam Carthaginiensem synodum, Africanasque Ecclesias, de primatu seu potestate Papae bona fide ex authenticis monumentis collecta*, Bâle, Jean Oporinus, 1554 (Séminaire 21B20).

siècle, celles-ci se sont faites ponctuellement⁵⁸⁸. Ainsi en témoignent certains ouvrages, où la condamnation semble avoir été consciencieusement prise en compte dès sa promulgation : une œuvre de Pedro de Alva y Astorga reçoit donc la note *Prohibitus decret. 22 Iulii 1665*⁵⁸⁹. Si on suit les recommandations de Jean Garnier, il n'est pas impossible que l'enfer de la bibliothèque corresponde à la même pièce que le *museum*⁵⁹⁰. En extrapolant, on pourrait même supposer que cette salle abrite la section spéciale des catalogues consacrée aux bibles, ou même les *miscellanei*. Rien ne peut être affirmé avec certitude, cependant. Clément considère, lui, que si l'on ne peut pas se permettre de brûler les livres interdits, il faut les garder à l'abri des curieux et empêcher leur prolifération en les enfermant dans un enfer⁵⁹¹.

9. L'expurgation

Les livres prohibés ne sont pas pour autant systématiquement exclus des catalogues ; ils sont souvent interdits à la lecture jusqu'à être expurgés, lorsque les contenus problématiques ou condamnables y figurant ont été effacés ou corrigés⁵⁹². Afin d'assister les censeurs dans cette tâche, il existe un index expurgatoire, qui indique précisément les passages estimés dangereux, dans quelle mesure ils le sont, et comment ceux-ci doivent être corrigés⁵⁹³. Les jésuites wallons possédaient cet index ; ils suivent ainsi la première règle des *Regulae praefecti bibliothecae*⁵⁹⁴. De nombreux volumes du collège présentent ainsi des traces d'expurgation. Nous retiendrons ici deux exemples : un Nouveau Testament édité par Emmanuele Tremellio, philologue juif converti au catholicisme, ainsi que les *Annotationes in Novum Testamentum* d'Érasme. De l'édition de Tremellio, il faut, selon l'index expurgatoire, retirer la préface et les gloses marginales de l'Évangile de Jean ainsi que corriger quelques passages des Épîtres de Paul⁵⁹⁵. D'après une annotation sur le contreplat

⁵⁸⁸ DE BUJANDA J. M. (dir.), *Index des livres interdits*, vol. 11, *Index librorum prohibitorum, 1600-1966*, Genève, Droz, 2002.

⁵⁸⁹ ALVA Y ASTORGA P. (de), *Funiculi nodi indissolubilis de conceptu mentis & conceptu ventris*, Bruxelles, Philippe Vleugaert, 1663 (Séminaire 20L6).

⁵⁹⁰ CLEMENT C., *Musei, sive bibliothecae*, p. 377-388 ; GARNIER J., *Systema bibliothecae collegii Parisiensis*, p. 93-118.

⁵⁹¹ GEAL F., *Figures de la bibliothèque dans l'imaginaire espagnol*, p. 359.

⁵⁹² Par exemple : CAECILIUS CYPRIANUS T., *Divi Caecilii Cypriani episcopi Carthaginensis et Martyris opera iam quartum accuratiori vigilantia a mendis repurgata*, éd. par D. ÉRASME, Paris, Vivant Gotheot, 1541 (Séminaire 28E3) présente sur sa page de titre : *Liber prohibitus Ind. Trid. donec expurgetur*.

⁵⁹³ *Index expurgatorius librorum qui hoc seculo prodierunt, vel doctrinae non sanae erroribus inspersis, vel inutilis & offensivae maledicentiae fellibus permixtis, iuxta sacri concilii Tridentini decretum*, Anvers, Christophe Plantin, 1571 (ULiège XIV.110.004).

⁵⁹⁴ *Regulae*, f. Q1v^o.

⁵⁹⁵ DE BUJANDA J. M. (dir.), *Index des livres interdits*, vol. 7, *Index d'Anvers. 1569, 1570, 1571*, Genève, Droz, 1988, p. 552-553.

du volume, l'exemplaire des jésuites wallons a été expurgé en 1742⁵⁹⁶. Seule la première des trois recommandations a été respectée.

Les *Annotationes* d'Érasme doivent également être expurgées, en de nombreux passages⁵⁹⁷. L'exemplaire des jésuites wallons a cependant été censuré avant leur acquisition de l'ouvrage, comme l'indique une note sur sa page de titre « A été expurgé en date du 17 novembre 1573 par Jacques Carlier, curé de Saint-Maurice, attaché à l'expurgation des livres.⁵⁹⁸ ». Carlier a respecté scrupuleusement les consignes de l'*Index expurgatorius*⁵⁹⁹. Au collège jésuite de Montilla (Andalousie), ce sont les bibliothécaires qui se chargent des expurgations⁶⁰⁰. Après comparaison de plusieurs livres des jésuites wallons conservés aujourd'hui avec les censures recommandées dans l'index expurgatoire, il semble que ce ne fut pas le cas au sein du collège wallon. Nous pouvons dès lors plutôt supposer qu'une expurgation correcte – comme celle réalisée par Carlier – pouvait, dans certaines situations, être un critère d'acquisition des ouvrages par la bibliothèque (quand l'ouvrage n'était pas le résultat d'un don).

Les condamnations des livres sont la plupart du temps signalées par une simple remarque, mais donnent lieu à des expurgations lorsqu'elles sont nécessaires. Ainsi, tout un ensemble de livres *a priori* interdits mais ne se trouvant pas dans l'enfer est ouvertement présent dans les catalogues et consultable par les pères jésuites. La relation spéciale que la Compagnie entretient avec le pape peut expliquer cette indulgence vis-à-vis des interdictions. Les jésuites ont, à plusieurs reprises, joui de dérogations afin de lire des ouvrages prohibés : en 1559, grâce aux demandes du supérieur général Diego Laínez, la Compagnie profite d'un indult pontifical lui permettant de garder dans les collèges ces livres

⁵⁹⁶ *H Καινή Διαθήκη. Testamentum Novum. Est autem interpretatio Syriaca novi Testamenti, Hebraeis typis descripta plerisque etiam locis emendata. Eadem latino sermone reddita*, 2 vol., éd. par E. TREMELLIO, Lyon, Jacques & Jean Senneton, 1571 (ULiège R718D ; TH0760B(2)), contreplat.

⁵⁹⁷ VAN CALSTER G., « La censure louvaniste du Nouveau Testament et la rédaction de l'index érasmien expurgatoire de 1571 », in COPPENS J. (éd.), *Scrinium Erasmianum : Mélanges historiques publiés sous le patronage de l'Université de Louvain à l'occasion du cinquième centenaire de la naissance d'Érasme*, vol. 2, Leyde, Brill, 1969, p. 379-436. Sur la censure d'Érasme, voir : BIERLAIRE F., *Érasme au fil du temps*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2021, plus précisément les p. 91-98 « Érasme en enfer » ; ADAM R., « La fin du rêve ? La circulation des œuvres d'Érasme après le concile de Trente dans les anciens Pays-Bas et en Principauté de Liège », in *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. 114 (2019), n° 3-4, p. 715-750.

⁵⁹⁸ ÉRASME D., *In Novum Testamentum Annotationes, ab ipso autore iam postremum sit recognitae ac locupletatae, ut propemodum novum opus videri possit*, Bâle, Jérôme Froben, 1542 (ULiège TH01690).

⁵⁹⁹ BIERLAIRE F., « Des. Erasmi Rot. In Novum Testamentum Annotationes, ab ipso autore iam postremum sit recognitae ac locupletatae ... », in DONUM, *Arm@rium Universitatis Leodiensis*, [en ligne], <http://hdl.handle.net/2268.1/3575>. (Consulté le 04/07/2022 ; Dernière mise à jour en octobre 2017)

⁶⁰⁰ SANCHEZ HERRADOR M. Á., *La biblioteca del Colegio de la Encarnación de los jesuitas de Montilla*, p. 61.

s'ils ont été corrigés⁶⁰¹. Dans un second temps, une bulle de Grégoire XIII, fulminée le 8 janvier 1575, permet au général de la Compagnie de délivrer aux autres membres la permission de lire des livres interdits ou hérétiques⁶⁰². Ces lectures sont en effet nécessaires aux jésuites dans leur activité de polémistes. La confiance qui transparait dans ces dérogations ressort pleinement dans les pratiques du collège wallons. La condamnation des ouvrages est prise en considération et reconnue, mais, hormis pour les passages les plus problématiques qui sont dûment expurgés, l'interdiction n'est pas un frein absolu aux lectures des pères. Une liberté d'action leur est laissée lorsqu'il s'agit de consulter et d'employer des livres pour leurs recherches personnelles⁶⁰³.

C'est aux élèves que ces lectures sont strictement défendues : la quantité d'articles de la *Ratio studiorum* proscrivant la lecture d'auteurs interdits témoigne de cette très grande préoccupation de la Compagnie⁶⁰⁴. En classe, les auteurs que le professeur peut ou pas expliquer sont distingués en une typologie simple : si l'auteur est chrétien, mais condamné, ou jugé hérétique, on ne peut rien lire de lui, pas même les ouvrages non suspects. Par ailleurs, si le livre a été écrit par un auteur païen, on peut l'expliquer, mais en évitant les passages hétérodoxes ou obscènes⁶⁰⁵. Ces passages peuvent également avoir été expurgés (les auteurs païens sont souvent réservés à l'étude des lettres classiques). Certains sont toutefois truffés de passages considérés comme « inexpurgables », et ne peuvent pas être enseignés, comme Térence⁶⁰⁶. Ces règles ne s'appliquent qu'aux cours : les étudiants n'ont en théorie pas accès à la bibliothèque majeure, encore moins aux ouvrages interdits dont nous avons vu qu'ils étaient rangés *in inferno*.

⁶⁰¹ RAYON VALPUESTA P., *La biblioteca del colegio de los jesuitas en Bilbao*, p. 194-207 ; Voir à ce sujet : SCADUTO M., « Láinez e l'Indice del 1559. Lullo, Sabunde, Savonarola, Erasmo », in *AHSI*, vol. 24 (1955), n° 47, p. 3-32.

⁶⁰² JULIA D., « La constitution des bibliothèques des collèges », p. 151 ; CINOTTI M., *Saint-Omer, un collège et ses livres*, p. 247.

⁶⁰³ En revanche, le contrôle de la production écrite à l'intérieur de la Compagnie est soumis à des examinations rigoureuses et implacables : *Constitutions*, vol. 1, p. 98, n° 273 (3.1.18). Voir à ce sujet : BIASIORI L., « Il controllo interno della produzione libraria nella Compagnia di Gesù e la formazione del Collegio dei Revisori generali (1550-1650) », in *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa. Classe di Lettere e Filosofia*, série 5, vol. 2 (2010), n° 1, p. 221-249.

⁶⁰⁴ *Ratio studiorum*, p. 86 (Règle du provincial – 34) ; p. 153 (Règle des professeurs des classes inférieures – 8) ; p. 202 (Règle des élèves – 12).

⁶⁰⁵ *Constitutions*, vol. 1, p. 121, n° 359 (4.5.E).

⁶⁰⁶ *Idem*, vol. 1, p. 148, n° 469 (4.14.D).

10. Conclusion

Le premier élément qui ressort de ces analyses est la multiplicité des « lieux du livres » au sein du collège wallon. Réfectoire, sodalités ou encore infirmerie soit autant d'endroits où le jésuite peut trouver sa « nourriture de l'esprit ». Ce phénomène rend compte d'à quel point le livre est central dans toutes les fonctions de la Compagnie de Jésus. Quelle que soit l'activité pratiquée, elle doit se faire un livre à la main. La plupart des volumes mobilisés dans ce chapitre ne sont pas présents dans les catalogues de la bibliothèque, signifiant que, bien que la bibliothèque majeure soit le lieu privilégié de l'acquisition et de la consultation des livres, elle n'en a pas non plus le monopole. Selon Araceli de Tezanos, cette pratique rend compte de l'extrême dévouement des jésuites à leur mission et apostolat : chaque lieu pouvait devenir un endroit de lecture et de production écrite⁶⁰⁷. Cette conception de la lecture amène les jésuites wallons à outrepasser certaines règles, de possession individuelle par exemple. Plusieurs marques témoignent d'un usage personnel du livre par les pères. Une tension est ici observée entre la rigidité normative de l'ordre, inspiré par l'idéal chrétien de charité communautaire, et les ambitions personnelles de production écrite des pères. Ce phénomène est toutefois loin d'être typiquement liégeois, et se constate dans à peu près tous les collèges. C'est la même logique qui sous-tend la licence de consultation des livres prohibés (par les pères, exclusivement). La nécessité de combattre l'adversaire confessionnel dépasse l'interdiction de lire les livres qu'il a écrits. Aucune remontrance n'est formulée à ces écarts à la règle : les autorités savent pertinemment que les jésuites gardant des livres presque pour eux seuls et consultant des ouvrages illicites le font pour servir le bien commun.

⁶⁰⁷ TEZANOS A. (de), *Un lecteur collectif. La Compagnie de Jésus*, p. 153. C'est également ce que Dominique Julia appelle la « politique jésuite de la lecture », qui concerne l'ensemble des membres de la Compagnie : JULIA D., « La constitution des bibliothèques des collèges », p. 151.

VII. Le *praefectus bibliothecae*

Avec les nombreuses interventions manuscrites présentes sur les livres conservés de la bibliothèque du collège wallon ainsi qu’au cœur des catalogues, nous n’avons constaté qu’une fraction des responsabilités et des compétences du bibliothécaire. Les récolements, déplacements de livres et réorganisations du fonds, ainsi que la tenue des catalogues traduisent une partie de son rôle institutionnel, mais ne révèlent rien de sa place au sein de la communauté qu’est le collège. Ce chapitre met un coup de projecteur sur la figure du *praefectus bibliothecae*. Nous expliquerons d’abord la conception jésuite de cette fonction, comment elle est perçue, comment elle a évolué dans différents collèges et surtout comment elle est définie dans le cadre normatif préalablement posé. Après avoir rappelé les devoirs liés à la gestion de la collection que nous avons déduits des marques de la pratique et évoqués plus haut, nous dresserons le portrait des différents bibliothécaires du collège wallon : leurs origines, leur parcours et l’état de leur « carrière » jésuite au moment d’entrer en fonction, ou encore l’évolution de cette fonction et des profils nommés. Déterminer l’implication et le sérieux des différents préfets successifs dans leurs tâches se révèle compliqué ; nous ne pourrons en donner qu’un aperçu, en fonction des traces laissées par chacun. Nous examinerons enfin la place de ce personnage comme rouage incontournable du collège, ainsi que comme point de référence au sein de la cité de Liège, par le biais de deux de ses activités essentielles : la gestion du prêt et des acquisitions de la bibliothèque.

A. L’évolution de la fonction de bibliothécaire

1. Les premières réglementations

La fonction du bibliothécaire jésuite a évolué au fil du XVI^e siècle. Dans le règlement de Coimbra (1545), la personne en charge de la bibliothèque (le *bibliothecae custos*) était entièrement soumise à l’autorité du recteur et possédait un champ d’action assez faible. Le *custos* était un véritable agent subalterne et devait suivre des règles très descriptives et peu flexibles. Ceci pour la simple et bonne raison qu’il était un père dont l’activité bibliothéconomique était secondaire : il n’avait virtuellement aucune connaissance en matière de gestion d’une bibliothèque⁶⁰⁸. Le rôle du bibliothécaire évolue progressivement et s’autonomise de plus en plus, jusqu’à être qualifié de « préfet » à part entière dans les

⁶⁰⁸ VACALEBRE N., « “Como un hospital bien ordenado” », p. 61.

Regulae de 1580 (avant-dernière mouture rédigée par le supérieur général Éverard Mercurian). Il est donc mis sur un pied d'égalité sémantique et institutionnel avec les préfets des études et le préfet de l'église⁶⁰⁹. Par rapport au règlement de 1545, où toute décision devait émaner du recteur, faisant du *custos bibliothecae* un exécutant, les *Regulae praefecti bibliothecae* offrent à ce dernier une plus grande marge de manœuvre⁶¹⁰. Il peut désormais agir et décider de lui-même sur plusieurs points, même s'il doit toujours en informer son supérieur. Il est désormais la personne de référence concernant la bibliothèque, et non plus un second du recteur.

Ce nouveau statut nécessite néanmoins une formation adéquate en bibliographie. Ainsi, il semble que, dans la plupart des collèges, le *praefectus bibliothecae* est un père jésuite ordonné, donc formé en théologie et en humanités, qui a déjà passé du temps à enseigner⁶¹¹. La plupart du temps, cette expertise en bibliographie vient d'une expérience en tant qu'auteur, qui l'a amené à connaître les rigueurs du monde du livre et de l'édition⁶¹².

2. Les variations locales

La situation de cette fonction a cependant largement varié selon les collèges et les époques, si bien qu'ailleurs, elle a continué à être considérée comme mineure⁶¹³. Bart Op de Beeck avance que la fonction de bibliothécaire est toujours secondaire par rapport à une occupation principale dans le collège, comme professeur, ou préfet des études⁶¹⁴. Cela expliquerait pourquoi le *praefectus bibliothecae* est systématiquement absent des catalogues annuels des fonctions du collège de Saint-Omer⁶¹⁵. Selon nous, cette hypothèse est insatisfaisante pour expliquer les absences ponctuelles similaires à Liège⁶¹⁶.

Lorenzo Mancini s'est penché spécifiquement sur le cas des bibliothécaires du Collegio Romano. Il démontre qu'entre la fin du XVI^e siècle et le milieu du XVII^e siècle, le *praefectus bibliothecae* est encore en formation : il a effectué ses deux années de noviciat, et est en période de transition avant de rentrer définitivement dans la Compagnie. Durant cette période, l'aspirant jésuite enseigne successivement dans divers collèges, et doit étudier

⁶⁰⁹ VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi*, p. 50.

⁶¹⁰ JULIA D., « La constitution des bibliothèques des collèges », p. 149.

⁶¹¹ JOCTEUR-MONTROZIER Y., « Des Jésuites et de la bibliothèque municipale de Lyon », in FOUILLOUX É. et HOURS B. (dir.), *Les jésuites à Lyon*, p. 95-109.

⁶¹² MECH P., « Les bibliothèques de la Compagnie de Jésus », in JOLLY C. (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 2, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime : 1530-1789*, Paris, Promodis, 1988, p. 62.

⁶¹³ TEZANOS A. (de), « El isomorfismo de la bibliotecas jesuitas », p. 134.

⁶¹⁴ OP DE BEECK B., *Jezüitenbibliotheken in de Zuidelijke Nederlanden*, vol. 1, p. 67.

⁶¹⁵ CINOTTI M., *Saint-Omer, un collège et ses livres*, p. 188.

⁶¹⁶ GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 27.

la théologie soit scolastique pendant quatre ans, soit morale pendant deux ans. Il peut ensuite être ordonné prêtre et formuler ses quatre vœux profès⁶¹⁷. À Rome, passé les années 1650, le bibliothécaire est un membre à part entière de la Compagnie et non plus en formation. Son poste est cependant toujours lié à une autre fonction, souvent celle de professeur. Les mandats sont également plus longs que lors de la première phase⁶¹⁸.

Une chose est toutefois certaine : quel que soit le profil de l'individu chargé de cette fonction, ce dernier s'inscrit dans une relation de collaboration étroite avec le recteur et les préfets des études (à Liège, il n'existe qu'un préfet des études inférieures)⁶¹⁹. Cette relation concerne en grande partie l'acquisition de nouveaux ouvrages. Les préfets des études doivent signaler au recteur les livres dont ils ont besoin pour chaque année scolaire⁶²⁰. Le recteur communique ensuite ces *desiderata* au bibliothécaire, qui ne peut pas s'en éloigner⁶²¹. Il doit alors négocier avec les libraires et imprimeurs de la ville afin d'acheter ou faire imprimer ces ouvrages. Il n'est pas impossible que le bibliothécaire et les préfets (voire les professeurs) se soient arrangés directement, selon la relation qu'ils entretenaient⁶²². Le *praefectus bibliothecae* a certainement pesé, d'une manière ou d'une autre, dans ces acquisitions, en fonction de son expertise professionnelle ou de son statut au sein du collège.

3. Rappel : le bibliothécaire comme guide du lecteur

Dans un chapitre précédent, nous avons déjà pu observer les compétences du bibliothécaire au sein de la bibliothèque. Il est celui qui tient à jour les catalogues et qui passe en revue la collection lors des récolements. Il n'a pas rédigé ces instruments lui-même, mais les a coordonnés. Un assistant l'épaule certainement, dont le profil est mal connu. Aux collèges de Villarejo de Fuentes (Castille-la-Manche) et San Isidro de Madrid, une équipe entière l'aide à dépoussiérer le local⁶²³. Le bibliothécaire est chargé de l'*inscriptio* des ouvrages nouvellement arrivés : il appose la marque du collège sur leur page de titre, et les ajoute aux catalogues. Il intervient dans ceux-ci pour y noter des remarques concernant l'emplacement des livres, s'ils ont été vendus, déplacés ou perdus. Il indique également les renvois vers d'autres sections.

⁶¹⁷ *Idem*, vol. 1, p. 15.

⁶¹⁸ MANCINI L., « I bibliotecari del Collegio Romano (1551-1873) », p. 45-115.

⁶¹⁹ VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi*, p. 38.

⁶²⁰ *Ratio studiorum*, p. 102 (Règle du préfet des études – 29 ; Règle du préfet des études – 30) ; p. 141-142 (Règle du préfet des études inférieures – 27).

⁶²¹ *Idem*, p. 93 (Règle du recteur – 17).

⁶²² VACALEBRE N., « I canali di acquisizione libraria negli ordini di chierici regolari », p. 194.

⁶²³ VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi*, p. 155.

Le bibliothécaire laisse également sa marque dans les volumes physiques : il n'hésite pas à rappeler, le cas échéant, qu'un ouvrage a été interdit à la lecture, ou rédigé par un protestant. On trouve par exemple, sur le *Mars Gallicus*, paru anonymement, la note « cet ouvrage est de Corneille Jansenius, chef des jansenistes⁶²⁴ ». Ailleurs, il n'est pas rare de croiser la mention *liber prohibitus* sur certains volumes⁶²⁵. Les notes ne se limitent pas au signalement d'interdictions : Arnold Michaux, bibliothécaire entre 1732 et 1745 et auteur de nombreuses notes, ajoute très souvent la cote des ouvrages sur leur contreplat. En outre, il indique le « nom simplifié » du livre, ainsi que sa place au sein d'un ensemble. Dans le premier volume d'une collection d'éditions de Severin Binius, il note *S. Binii Concilia t. I*⁶²⁶. De même avec les commentaires sur la troisième partie de Saint Thomas par Francisco Suárez⁶²⁷ : *Suarez in 3^{am} S. Thomae*⁶²⁸. Le *praefectus bibliothecae* se permet aussi des appréciations ou des commentaires sur les ouvrages. Sur une *vita* d'Edmond Campion par Pietro Paolo Bombino, il précise « cette vie est fort rare⁶²⁹ ». Nous avons également constaté qu'une main, sans être certain qu'elle soit celle d'un bibliothécaire, a ajouté le numéro de page de chaque livre de l'Ancien Testament édité par François Vatable et Santi Pagnini dans la table des matières de celui-ci afin de faciliter sa consultation⁶³⁰. On remarque donc que le préfet de la bibliothèque est loin de n'être qu'un gestionnaire : il possède une connaissance fine des ouvrages et de leur rareté, et oriente le lecteur en conséquence. Des notes similaires figurent dans les catalogues, où il indique par exemple les bornes chronologiques d'une chronique⁶³¹.

⁶²⁴ JANSENIUS C., *Mars Gallicus, seu de Iustitia Armorum et Foederum Regis Galliae. Libri Duo*, s. l., s. n., 1637 (ULiège XXII.076.006).

⁶²⁵ *Novum Testamentum Graece et Latine, studio et industria*, éd. par D. ÉRASME, Leipzig, Andreas Schneider, 1570 (Séminaire 1T36).

⁶²⁶ BINIUS S., *Concilia generalia, et provincialia, quotquot reperiri potuerunt omnia, item epistolae decretales et romanor. Pontific. Vitae*, vol. 1, Cologne, Ioannes Gymnicus & Antonius Hieratus, 1606 (ULiège TH3720(1)).

⁶²⁷ Grenade, 1548, Lisbonne, 1617. Suárez entre au noviciat de Salamanque en 1564. Il est un des théologiens les plus reconnus et prolifique de son époque. Il enseigne la théologie à Paris, Ségovie, Alcalá, Salamanque, Rome, Valladolid ou encore Coimbra. « Suárez, François », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 7, 1896, col. 1661-1687.

⁶²⁸ SUAREZ F., *Commentatorium ac disputationum in tertiam partem Divi Thomae*, 4 vol., Lyon – Mayence, Jean Baptiste Buysson, Jacques Roussin, Balthasar Lipp & Horace Cardon, 1592-1603 (Séminaire 3D3).

⁶²⁹ BOMBINO P., *Vita et Martyrium Edmundi Campiani Martyris Angli e Societate Jesu*, Anvers, Héritiers de Martinus Nutius & Joannes Meursius, 1618 (ULiège TH7695). Londres, 1539 – Londres, 1581. Edmond Campion est un jésuite anglais qui entre dans la Compagnie en 1573. « Campion, Edmond », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 2, 1891, col. 586-597.

⁶³⁰ *Biblia: Veteris ac Novi Testamenti*, éd. par F. VATABLE et S. PAGNINI, f. α5r^o.

⁶³¹ Il ajoute ainsi « *ab initio mundi ad an. Christi 1500* » au *Cronicon* de Joannes Nauclerus. Ms. 92, f. 66r^o.

B. Le prêt des livres

La pratique du prêt et de l'emprunt des livres dans les bibliothèques jésuites est assez mal connue. La nature-même des registres de prêts, documents essentiels à ce genre d'études, ne favorise ni leur conservation, ni leur lecture. En partant du principe que les règles imposées sont strictement respectées et que le registre de prêts est rigoureusement tenu, il est logique que toute information soit barrée, signifiant le retour du livre emprunté. Beaucoup d'historiens se sont donc penchés sur le prêt à partir des règles de la Compagnie, seul cadre disponible dans bien des cas⁶³². Nous avons cependant déjà constaté que l'ensemble normatif jésuite fait davantage office de référent malléable selon les contextes que de cadre d'action inflexible. Bien qu'aborder le prêt par les lois qui le régissent ne révèle pas tout de ses pratiques concrètes, il est nécessaire de rappeler ces *Regulae*. La bibliothèque majeure doit être fermée au public. Seul son préfet dispose de sa clef, sauf si le recteur décide de la concéder à d'autres personnes⁶³³. Chaque jésuite doit toutefois pouvoir disposer des livres qu'il souhaite ; le préfet lui ouvre alors la bibliothèque, et celui-ci peut y trouver son livre et le consulter, ou l'emprunter⁶³⁴. Les livres ne peuvent être prêtés qu'aux membres de la Compagnie. Le recteur doit délivrer une licence d'emprunt de livres à la personne qui souhaite emprunter. Même si la personne possède cette licence, le recteur doit être averti. Tout prêt doit ensuite être noté dans un document à cet effet, et restitué endéans huit jours⁶³⁵.

1. Les pratiques au sein de la Compagnie

Les historiens ont cependant montré que des prêts aux individus extérieurs au collègue étaient possibles : dans la province jésuite aragonaise, un registre distinct devait être tenu pour ces *externi*⁶³⁶. La pratique a également eu cours à Murcie⁶³⁷, ainsi qu'à Huesca, collègue pour lequel nous disposons exceptionnellement d'un registre de prêt conservé⁶³⁸. Dans le cas où le collègue disposait d'une bibliothèque mineure, il était possible que l'emprunt y soit strictement restreint, et impossible dans la *maior*⁶³⁹. Certains collèges ne respectaient pas non plus la période de huit jours : les prêts pouvaient être prolongés pendant plusieurs mois :

⁶³² GOLVERS N., « Jesuit Libraries in the Old and the New Society of Jesus as a Historiographical Theme », n. p., DOI : 10.51238/ISJS.2019.07.

⁶³³ *Constitutions*, vol. 1, p. 125, n° 373 (4.6.G).

⁶³⁴ *Ibidem*.

⁶³⁵ Règles 6, 7 et 12. *Regulae*, f. Q2r^o-v^o.

⁶³⁶ BARTOLOME MARTINEZ B., « Las librerías e imprentas de los jesuitas (1540-1767) », p. 373.

⁶³⁷ JATIVA MIRALLES M. V., *La biblioteca de los jesuitas del Colegio San Esteban de Murcia*, p. 267.

⁶³⁸ LAPLANA GIL J. E., « Noticias y documentos relativos a la biblioteca del colegio de la Compañía de Jesús en Huesca », p. 123-140.

⁶³⁹ TROMBETTA V., « Libri e biblioteche della Compagnia di Gesù a Napoli », p. 129.

plus de six mois, au collège de Turin⁶⁴⁰. Nous avons également constaté, grâce à l'inventaire du mobilier du collège wallon dressé lors de la suppression, que la presque totalité des pères jésuites possédait des petites bibliothèques personnelles⁶⁴¹. Celles-ci étaient vides, pointant plutôt vers la pratique de l'emprunt que celle de la propriété individuelle : le même constat est dressé par Bart Op de Beeck pour de nombreuses bibliothèques de la province flamand-belge⁶⁴². En somme, il semble que chaque collège pratiquait le prêt de manière différente⁶⁴³.

2. Le Ms. 91 : un registre de prêts

Les registres de prêts des bibliothèques jésuites sont très rarement conservés. Nous avons la chance d'en posséder un pour le collège wallon : le Ms. 91⁶⁴⁴. Nous avons eu l'occasion de le convoquer pour justifier l'existence d'une *bibliotheca minor* au collège. Son titre « *Catalogus bibliothecae m[in]oris* » indique en effet qu'il y était initialement consacré. Une étiquette a cependant été collée sur le plat pour donner un nouveau titre au volume : *Liber majoris Bibliothecae ad inscribendos libros qui ad cubacula efferuntur*⁶⁴⁵. Celui-ci a donc servi de registre pour y noter les emprunts des pères dans leurs chambres. Remarquons qu'une notion similaire « d'emmener dans les chambres » existe dans un registre de prêts du Collegio Romano daté de 1770⁶⁴⁶. Dans le registre du collège wallon, un catalogue topographique d'une bibliothèque inconnue vient se glisser dans les feuillets vierges consacrés aux futurs prêts potentiels. Par l'examen des ouvrages catalogués, Martin Klassen l'a identifié comme postérieur à la suppression de la Compagnie ; nous le rejoignons. Nous

⁶⁴⁰ VACALEBRE N., « Il midollo e la corteccia. Uso dei libri e pratiche di lettura nell'antica Compagnia di Gesù », p. 109-110. Pour une synthèse de la situation italienne, voir : VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi*, p. 144-152.

⁶⁴¹ Ms. 76, *inventaire mobilier*, f. 21v^o-53r^o.

⁶⁴² Anvers, Bruxelles, Louvain, Halle et Alost. OP DE BEECK B., *Jezuietenbibliotheken in de Zuidelijke Nederlanden*, vol. 1, p. 291.

⁶⁴³ On trouvera un résumé de plusieurs pratiques différentes dans : JATIVA MIRALLES M. V., *La biblioteca de los jesuitas del Colegio San Esteban de Murcia*, p. 97-100.

⁶⁴⁴ Nous tenons à remercier chaleureusement notre condisciple Martin Klassen qui s'est intéressé en profondeur à ce catalogue et avec qui nous avons entretenu de riches échanges le concernant. De nombreuses hypothèses ici présentées et auxquelles nous souscrivons totalement ont en réalité été formulées par lui dans des travaux inédits que nous jugeons d'excellente qualité.

⁶⁴⁵ « Registre de la Bibliothèque majeure pour [y] inscrire les livres qui sont emportés dans les chambres ». Notre traduction.

⁶⁴⁶ *Libretto da notarsi tutti libri ed altro che si estrae da questa Libreria da tutti quei Padri che con licenza possono portarli in camera per ciò deveno qui notarsi per sapere chi gli tiene e scassare quando si riportano al suo luogo*. MANCINI L., « L'Ordine e i libri: fonti per la storia dell'uso delle biblioteche della Compagnia di Gesù », in ARDOLINO E. P., PETRUCCIANI A. et PONZANI V. (dir.), *Cosa è successo in biblioteca? Lettori e biblioteche tra indagine storica e problemi attuali. Seminario internazionale di ricerca (Roma 27-28 settembre 2018)*, Rome, Associazione italiana biblioteche, 2020, p. 166-167.

ne nous attarderons pas sur ce catalogue, qui pourrait à lui seul faire l'objet d'un travail de grande ampleur.

Le registre des prêts se divise en deux sections : une première, s'étendant sur les quinze premiers folios, est organisée par nom d'emprunteur et concerne les livres emportés dans les chambres. La deuxième est répartie irrégulièrement entre les folios 17 et (beaucoup sont laissés vierges pour laisser place à de futurs emprunts) 144. Les prêts y figurent différemment : sous chaque rubrique, correspondant à un genre littéraire, une liste de notices se déploie. Chaque notice comprend le nom de l'emprunteur, le livre emprunté et parfois une date.

3. Première section : les chambres des pères

La première partie a été commencée durant l'année académique 1761-1762. Elle est assez simple à dater en raison des noms des pères indiqués, ainsi que leur fonction occupée dans le collège. On retrouve ainsi Étienne Schaar comme professeur de syntaxe majeure⁶⁴⁷, François Claude à la syntaxe mineure⁶⁴⁸, et François Jacob à la grammaire⁶⁴⁹. Les autres professeurs en fonction cette année-là ne sont pas nommés dans le registre : François-Xavier de Feller en rhétorique⁶⁵⁰ et Jacques de Breux en poésie⁶⁵¹. À cette époque, le bibliothécaire du collège est André Bauchaux. Il est vraisemblable que ce soit lui qui ait rédigé cette partie du registre : chaque entrée est écrite avec la même main (exceptés quelques ajouts postérieurs). Sous chaque nom, les emprunts sont recensés avec le nom de l'auteur du livre, son titre, et son format.

Les notices sont parfois biffées, vraisemblablement quand le volume retourne à la bibliothèque. Toutes ne le sont pas cependant, indiquant que l'ouvrage n'a pas été dûment retourné. Le respect du retour des livres empruntés ainsi que la quantité d'emprunts varient

⁶⁴⁷ Ms. 91, f. 13v°. Luxembourg, 1737 – inconnu. Schaar enseigne cinq matières, au cours de cinq années successives au collège wallon : rudiments, grammaire, syntaxe, poésie et rhétorique, de 1759 à 1763. « Étienne Schaar » in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 620.

⁶⁴⁸ Ms. 91, f. 14r°. Errouville, 1738 – inconnu. Claude suit Schaar et enseigne la grammaire à Liège en 1761, puis la syntaxe, la poésie et la rhétorique jusque 1764. « François Claude » in *Idem*, vol. 2, p. 625.

⁶⁴⁹ Ms. 91, f. 14v°. Aumetz, 1738 – inconnu. Jacob suit Claude enseigne les rudiments à Liège en 1761, et poursuit son parcours en enseignant grammaire, syntaxe, poésie et rhétorique les quatre années suivantes, jusqu'en 1765. « François Jacob » in *Idem*, vol. 2, p. 625.

⁶⁵⁰ Ms. 91, f. 12v°. Bruxelles, 1735 – Regensburg, 1802. Feller arrive à Liège en 1760 pour y enseigner la poésie, et la rhétorique l'année suivante. Après des voyages en France et en Hongrie, il revient à Liège en 1772 pour y prêcher jusqu'à la suppression. Il est célèbre pour la posture anti-lumières qu'il propage via son *Journal historique et littéraire*, fondé en 1773. « François-Xavier de Feller » in *Idem*, vol. 2, p. 621-622.

⁶⁵¹ Ms. 91, f. 13r°. Saint-Hubert, 1737 – inconnu. De Breux précède Schaar dans l'enseignement de cinq matières, au cours de cinq années successives au collège wallon : rudiments, grammaire, syntaxe, poésie et rhétorique, de 1758 à 1762. « Jacques de Breux » in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 618.

fortement d'un père à l'autre. Ainsi, le père Dresse n'a emprunté qu'un seul ouvrage⁶⁵² : le volume concernant les mois de juillet et août de l'*Année chrétienne*, de Jean Croiset⁶⁵³. À l'inverse, le père Évrard Lepeucq, arrivé à Liège l'année-même comme visiteur des prisons et missionnaire, emprunte près d'une cinquantaine de livres, et n'en aurait rendu que deux⁶⁵⁴. La date de début du prêt n'est jamais mentionnée, il est donc compliqué d'évaluer l'ampleur du retard pris à retourner les ouvrages.

4. Deuxième section : un prêt élargi

La deuxième partie du registre semble couvrir la période 1766-1773. Cette section est divisée selon les disciplines, comme le préconisent les *Regulae praefecti bibliothecae*⁶⁵⁵ : on y trouve par exemple une partie *Scriptura Sacra et interpretes*⁶⁵⁶, ou une autre *Sancti Patres et Concilia catechismi*⁶⁵⁷. Des emprunts à plus long terme y sont répertoriés, mais leur durée exacte n'a pas l'air fixe. Trois cas donnent ici des exemples bien différents :

« Le 17 mai 1771 au P. Renoult 1 recueil des dissertations sur les endroits difficiles de l'Écriture, par le P. Souciet P. 1715, a remettre dans le cours du mois⁶⁵⁸.

Le 9^e octobre preté au Père Lamourez à Hui les trois volumes suivans à remettre au plus tard dans le cours de ~~juin~~ novemb. 1771. Remis le 11 Août 1771 [...]⁶⁵⁹.

Le 16 Juin 1769 memoires de Tillemont 1 & 2 tom. en un vol. apud Tho. Ellerker pour deux mois jusqu'à la Toussaint [...]

Le 3 octob. 1770 preté au P. Thomas Ellerker jesuite anglais des memoires ecclesiastiques de Tillemont les tomes 6 & 7 en un vol. jusqu'au mois de mars. Remis le 7 mars 1771⁶⁶⁰. »

Non seulement la durée varie fortement d'un emprunt à l'autre, mais il semble que le délai pour rendre un ouvrage a été augmenté dans le second exemple. N'étant pas certain

⁶⁵² Ms. 91, f. 6r°. Chaineux, 1702 – inconnus. Rentré dans l'ordre en 1738, Dresse réside à Liège de 1761 à 1773 sans exercer de fonction. « François-Xavier Dresse » in *Idem*, vol. 2, p. 623.

⁶⁵³ Marseille, 1656 – Avignon, 1738. Jean Croiset entre dans la Compagnie de Jésus en 1677. Il enseigne dans plusieurs collèges du sud de la France et écrit principalement des ouvrages de spiritualité. LIMOUZIN-LAMOTHE R. « Croiset (Jean) », in ROMAND'AMAT J.-C. (dir), *DBF*, vol. 10, 1961, col. 1262-1263.

⁶⁵⁴ Ms. 91, f. 11v°. Neufchâteau, 1722 – inconnus. Lepeucq entre dans la Compagnie de Jésus en 1758. Il est ensuite visiteur des prisons et des hôpitaux ainsi que missionnaire à Liège entre 1761 et 1766. « Évrard Lepeucq » in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 624.

⁶⁵⁵ Règle 6. *Regulae*, f. Q2r°.

⁶⁵⁶ Ms. 91, f. 17r°.

⁶⁵⁷ *Idem*, f. 26r°.

⁶⁵⁸ *Idem*, f. 18r°.

⁶⁵⁹ *Idem*, f. 57r°.

⁶⁶⁰ *Idem*, f. 107r°.

de pouvoir rendre ses livres à temps, le père Augustin Lamourez⁶⁶¹ a prolongé son prêt de cinq mois. En gage de bonne foi, il a rendu les trois volumes avec quelques mois d'avance. À la lecture des nombreux prêts de cette section, il semble qu'une innombrable quantité de mains différentes les ont enregistrés. Selon nous, il est manifeste que les pères emprunteurs écrivaient eux-mêmes leurs prêts dans ce registre, et les prolongeaient selon leur convenance. Le bibliothécaire ne servirait alors qu'à vérifier que les volumes reviennent à la bibliothèque dans les délais que chacun a fixés. Son rôle d'intermédiaire serait alors presque totalement effacé : les pères auraient chacun une assez bonne familiarité avec la bibliothèque. Cette conclusion concernant le rôle du bibliothécaire est corroborée par les quelques notes manuscrites qu'il ajoute à côté de emprunts : quand un père emprunteur ne donne pas son nom, le bibliothécaire demande « *Quis ?*⁶⁶² », à plusieurs endroits. Il note également « *Ubi ?*⁶⁶³ », vraisemblablement quand il ne sait pas ce qui est advenu du livre. Une grande marge de manœuvre est ainsi laissée aux pères du collège dans l'emprunt des livres, tandis que le bibliothécaire joue plutôt un rôle de contrôleur : il s'assure de la bonne complétude des notices de prêts, ainsi que du retour des livres. C'est probablement dans cette optique que certains livres présentent sur leurs pages de titre « ne pas emporter⁶⁶⁴ ». Si les pères peuvent gérer et décider de leurs emprunts, il est sage, de la part du préfet de la bibliothèque, de laisser ces signalements sur les livres, afin que les emprunteurs puissent constater d'eux-mêmes l'interdiction d'emprunter. Cette marque figure, en l'occurrence, sur une série de dix volumes des lettres et oraisons de Cicéron : l'impossibilité de les emprunter signifie certainement qu'ils avaient une valeur d'ouvrage de référence, et étaient donc utiles à tous.

5. L'ouverture des prêts aux externes

Le troisième exemple évoqué ci-dessus montre également que le prêt ne s'est pas restreint aux pères du collège : Thomas Ellerker, jésuite anglais de passage à Liège, en a également profité⁶⁶⁵. Ailleurs, on observe aussi un emprunt par le chanoine de Saint-Pierre

⁶⁶¹ Cambrai, 1715 – inconnu, 1781. Lamourez entre dans la Compagnie en 1748. Il est prédicateur dans l'église des jésuites de Liège en 1760 ainsi que recteur du noviciat de Tournai entre 1767 et 1770. « Augustin Lamourez » in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 620-621.

⁶⁶² Ms. 91, f. 26r^o ; f. 42r^o ; f. 121r^o.

⁶⁶³ *Idem*, f. 42r^o ; f. 120v^o ; f. 121r^o.

⁶⁶⁴ Littéralement « n'est pas emporté » : *non efferatur*. Notre traduction. CICERON M.T., *M. Tullii Ciceronis Epistolarum Libri XVI & Orationum Tomi III*, 10 vol., éd. par J. G. GRAEVIUS, Amsterdam, Petrus Blaeu, Ioannes Blaeu & Henricus Wetstenius, 1684-1698 (KBR VB 5.857 A(I-X)).

⁶⁶⁵ Hart, 1738 – Stonyhurst, 1795. Ellerker a étudié au collège des jésuites anglais de Saint-Omer. Après la suppression, il a enseigné la théologie dans l'institution qui succède au collège anglais de Liège : l'Académie

Devaux (ou Devaulx)⁶⁶⁶, en 1766⁶⁶⁷, et par un certain M. Deprés de Chimay, non daté⁶⁶⁸. Le prêt à des personnages extérieurs est donc attesté à Liège, au moins à la fin du XVIII^e siècle. Il est déjà très compliqué de lire les emprunts derrière l'épais trait noir qui marque le retour d'un livre ; il est encore plus ardu d'identifier des personnages en ne disposant parfois que d'un nom propre. Tous les emprunteurs externes identifiables (23 personnes identifiées sur 32 recensées par Martin Klassen) sont des membres du clergé. Deux tiers (15 personnes) font partie de la Compagnie de Jésus : la plupart sont des jésuites français, récemment expulsés du royaume (1762) et réfugiés dans les Pays-Bas comme le père Romain Renoult, susmentionné⁶⁶⁹, ou le père Blaise Monestier, qui signe ses emprunts par son simple patronyme⁶⁷⁰. Les autres sont implantés en principauté de Liège : jésuites anglais de Liège, ou jésuites de Huy. Par exemple, au moment de son emprunt (1770), le père Augustin Lamourez était bibliothécaire au collège hutois⁶⁷¹. Un jésuite anglais, du nom de Nicolas Maréchal, emprunte assez régulièrement aussi⁶⁷². Le reste du groupe d'emprunteurs extérieurs au collège est constitué de 2 réguliers et 6 séculiers (3 chanoines locaux et 3 curés locaux). Ces deux réguliers sont également principautaires : Jean Népumocène est carme déchaussé de Liège⁶⁷³, le père Ancion est un récollet verviétois⁶⁷⁴. Les chanoines sont également implantés à Liège : on constate plusieurs prêts au chanoine Devaux de la collégiale Saint-Pierre de Liège⁶⁷⁵.

anglaise. BROWN R., « Ellerker, Thomas », in MATTHEW H. et HARRISON B. (dir.), *Oxford Dictionary of National Biography*, vol. 18, p. 137.

⁶⁶⁶ Nous n'avons pas davantage d'informations sur ce chanoine Devaux.

⁶⁶⁷ Ms. 91, f. 26r^o.

⁶⁶⁸ *Idem*, f. 94^{bis}r^o. Ce personnage n'a pas pu être identifié, outre sa localité d'origine.

⁶⁶⁹ Rouen, 1703 – Liège, 1776. Renoult passe la plus grande partie de sa formation à Paris. Il est transféré dans la province anglaise en 1768 et se retrouve par conséquent au collège anglais de Liège cette année-même. GUERIN P., « Jésuites réfugiés à Liège au temps de leur suppression », in *BSRLVL*, vol. 13 (1994), p. 52 ; Ms. 91, f. 18r^o.

⁶⁷⁰ La Sauvetat, 1717 – Liège, 1776. Monestier entre au noviciat de Toulouse en 1735, et son passage à Liège est documenté à partir de 1768. Ses emprunts traduisent néanmoins une présence dès l'année 1767. GUERIN P., « Jésuites réfugiés à Liège », p. 50. Ms. 91, f. 132r^o. Beaucoup d'autres membres du collège sont passés par la province française et ont officié à Liège avant l'expulsion du royaume : Honoré Paquet et Gilles de Wallers en sont deux exemples. Ils ont également emprunté dans le Ms. 91.

⁶⁷¹ « Augustin Lamourez » in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 620-621.

⁶⁷² « N. Marechal j. ang. » Ms. 91, f. 144r^o. Il existe un Nicolas Maréchal français : Besançon, 1744 – Inconnus. Il entre au noviciat en 1761. « Maréchal, Nicolas », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 5, 1894, col. 536. Se pourrait-il que ce jésuite français se soit réfugié au collège anglais ?

⁶⁷³ « Je soussigné temoigne avoir reçu en prete l'histoire litteraire de la Lorraine par Dom Calmet que je m'engage de rendre dans le cours du mois d'octobre 1773. Fr. Jean Nepumocene de la Sacrée Famille Carme Dechausse de Liege. Remis le 19 novembre suivant. » Ms. 91, f. 121r^o. Le père Népumocène n'a pas pu être identifié outre son statut de carme déchaussé.

⁶⁷⁴ « Le 11 decembre 1770 preté au Pere Ancion Recollet à Verviers description de la Gaule Belgique selon les 3 ages de l'histoire, jusqu'à la chandeleur 1771. Remis. » *Idem*, f. 120v^o. Le père Ancion n'a pas pu être identifié outre son statut de récollet verviétois.

⁶⁷⁵ *Idem*, f. 107r^o.

Une pratique particulière semblait courante au collège wallon : le prêt à un externe en passant par un membre du collège. La situation est attestée avec le père François Jacob⁶⁷⁶ :

« Le 28 fevrier le P. Jacob a preté a M. Roujou ch. Reg. du val des Ecoliers le Tome 5^e et 6^e du cours de mathematiques par Ozanam Amst. Gallet 1699. Remis le 26 fevrier 1771⁶⁷⁷. »

On croirait à un cas similaire lorsqu'en 1770 M. Poot⁶⁷⁸ prête trois volumes de l'*Histoire de la ville et pays de Liege* de Théodose Bouillé à un certain M. Polis⁶⁷⁹. Cependant, le registre indique *chanoine Poot*, ce qui renvoie certainement à son neveu, Arnold Poot, chanoine de la collégiale Saint-Barthélemy. Est-il possible qu'un chanoine, extérieur à la Compagnie et *a fortiori* au collège, ait pu bénéficier d'une autorisation particulière afin de se faire le relais entre la bibliothèque et ce M. Polis ? La règle 7 des *Regulae praefecti bibliothecae* signale que le recteur doit délivrer ce genre de licence spéciale, mais ne spécifie pas la portée ou la permission que celle-ci implique⁶⁸⁰. Mathias Poot était recteur du collège au moment du prêt entre son neveu et Polis. Nous estimons qu'une relation de confiance avec son neveu justifie assez simplement cette liberté qui lui est octroyée. Cet élément permet également d'évaluer le rôle toujours central du recteur dans les décisions d'emprunt : le bibliothécaire est au second plan par rapport aux pères qui choisissent d'emprunter, et n'a pas d'emprise décisionnelle forte sur le mouvement des livres hors de la bibliothèque.

6. Le rôle de la famille

Le cas des Poot est intéressant à plus d'un titre. Les relations familiales ont-elles joué un rôle déterminant pour accéder aux prêts de la bibliothèque ? C'est en tout cas ce que laissent penser les emprunts de Jean-Simon Guérin, bénéficiaire de la collégiale Saint-Paul⁶⁸¹. Il emprunte entre 1767 et 1768 plusieurs volumes des *Lettres édifiantes*⁶⁸². Cette période correspond exactement au temps passé au collège wallon par son frère Guillaume-François

⁶⁷⁶ Voir « François Jacob » in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 625.

⁶⁷⁷ Ms. 91, f. 132r^o.

⁶⁷⁸ Warfusée, 1706 – Liège, 1781. Mathias Poot étudie les humanités au collège wallon de Liège et entre dans la Compagnie en 1745 à Caen. Il est examinateur synodal et confesseur du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière à partir de 1755. Il est ministre du collège wallon de 1761 à 1766, et ensuite recteur de 1767 à 1770. « Mathias Poot », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 613.

⁶⁷⁹ Ms 91, f. 107r^o. Ce M. Polis n'a pas pu être identifié.

⁶⁸⁰ *Regulae*, f. Q2r^o.

⁶⁸¹ Jean-Simon Guérin n'a pas pu être identifié, outre son lien de parenté avec Guillaume-François Guérin.

⁶⁸² Ms. 91, f. 106r^o-v^o.

Guérin, venu se soigner à Liège⁶⁸³. Sa parenté avec Guillaume-François semble avoir joué un rôle décisif : il est qualifié, sur la notice de son prêt de « frere du p. Guerrin »⁶⁸⁴. À plusieurs reprises, il est mentionné que c'est le ministre du collège qui a permis de lui prêter les volumes. Or, les catalogues annuels des fonctions manquent pour l'année scolaire 1767-1768. La fonction de ministre est remplie soit par Mathias Poot, recteur entre 1767 et 1770, et dont nous venons de démontrer l'attachement particulier aux relations familiales, soit par Jean-Baptiste Maniez, ministre lors de l'année scolaire commençant en septembre 1768⁶⁸⁵. Il est clair que les liens de parenté ont pu être déterminants pour certaines personnes désirant consulter des livres de la bibliothèque. Favoriser ses proches n'est pas un acte proscrit dans la Compagnie : dans les deux cas, le prêt a été sanctionné, et sûrement facilité, par une autorité du collège (recteur et ministre). Nous verrons toutefois plus loin que les relations familiales jouent un rôle essentiel dans d'autres domaines que le prêt d'ouvrages.

7. L'agency du bibliothécaire

Nous ne pensons pas que la différence chronologique entre les deux parties du registre des prêts soit anodine. Il a certainement dû exister un système de prêts entre la fin de l'utilisation du premier registre (1763, selon Klassen) et le début du second (1766), mais nous n'en avons pas de trace. Les deux sont toutefois bien différents : le premier est en grande partie tenu par la même personne et est réservé aux emprunts par les pères du collège, le second est rédigé par quiconque veut emprunter. Le prêt semble également avoir été étendu à une population bien plus large, mais toujours restreinte aux membres du clergé (Arnold Poot et Jean-Simon Guérin étaient des proches de membres du collège, mais également des ecclésiastiques). De plus, l'influence et le rôle du préfet de la bibliothèque sont très différents d'une section à l'autre. Cette différence est attribuable à une cause simple : en 1766, un nouveau bibliothécaire entre en fonction et officiera jusqu'à la suppression, Charles Wastelain⁶⁸⁶. Wastelain arrive au collège en 1765. Dans les catalogues

⁶⁸³ Liège, 1707 – Liège, 1768. Guillaume-François Guérin étudie les humanités à Liège et entre dans la Compagnie en 1742. Il n'a exercé aucune fonction au collège wallon, mais vient s'y soigner en 1767. « Guillaume-François Guérin » in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 637-638.

⁶⁸⁴ Encore une fois, il nous faut ici remercier Martin Klassen, en particulier pour le travail heuristique qu'il a fourni et qui a permis d'y voir beaucoup plus clair dans cet ouvrage. Ces remarques concernant Guérin et Poot sont les siennes.

⁶⁸⁵ Beuvry, 1717 – inconnus. Maniez enseigne pendant trois ans à Liège : la grammaire en 1742, la syntaxe en 1743, et la poésie l'année suivante. Il entre dans la Compagnie de Jésus en 1754, et revient à collège wallon en 1768 (peut-être plus tôt, selon nos déductions ici présentées) pour y occuper pendant un an le poste de ministre. « Jean-Baptiste Maniez » in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 582-583.

⁶⁸⁶ Mariemont, 1695 – Lille, 1782. Charles Wastelain prononce ses quatre vœux profès à Lille en 1731. Il enseigne les humanités au juvénat (formation après le noviciat où l'aspirant jésuite approfondit ses

annuels des fonctions, il est nommé *praefectus bibliothecae* à partir de 1766 (soit à partir de l'année scolaire s'étendant de septembre 1766 à août 1767). Toutefois, la situation a probablement été différente en pratique. André Bauchaux, son prédécesseur, décède le 8 décembre 1765⁶⁸⁷. La fonction est donc vacante pendant le reste de l'année 1765-1766 : il est donc extrêmement plausible que Wastelain soit arrivé à Liège directement pour y remplacer le regretté Bauchaux. En outre, Wastelain avait été pendant près de quinze ans le bibliothécaire du collège jésuite de Lille : il avait une expérience non-négligeable à faire valoir, pour remplacer un personnage dont l'expertise était largement appréciée par ses pairs.

L'hypothèse selon laquelle Bauchaux est l'auteur de la première partie et Wastelain celui de la deuxième est presque totalement satisfaisante. Un seul élément peut la discréditer : trois prêts rédigés par la main de Bauchaux figurent sur la première page du registre de 1766⁶⁸⁸. Ces notices sont différentes de celles de la section précédente, étant donné que le nom de leur emprunteur font partie des notices-mêmes et non pas comme entêtes de chapitre. Nous estimons donc que Bauchaux a commencé, en 1765, à rédiger cette section du registre, et que Wastelain lui a emboité le pas. Il n'est toutefois pas impossible que Wastelain ait incité Bauchaux à fonctionner de la sorte. Ce dernier étant déjà souffrant pendant l'année 1765 et sachant qu'il serait de toute façon remplacé à la fin de l'année, aurait modifié ses pratiques pour faciliter la transition avec son successeur, suivant les méthodes de celui-ci. Idéalement, un registre de prêts de la bibliothèque de Lille nous permettrait de connaître les pratiques de Wastelain avant son arrivée à Liège.

8. Conclusion

Deux éléments sont à retenir de ce chapitre sur le registre de prêts. Premièrement, les jésuites wallons ont pratiqué effectivement le prêt de livres, au moins pendant les dix années précédant la suppression. Dans ses modalités, le prêt semble avoir respecté dans une certaine mesure les règles de la Compagnie : un registre était dûment tenu et était divisé selon les disciplines et le bibliothécaire devait s'assurer que les livres revenaient bien au collège. Des inflexions de ces règles sont également constatées : les pères jésuites fixaient eux-mêmes la durée de leurs emprunts, et emportaient les livres dans leurs chambres pour des périodes parfois très longues. Il est cependant fort possible que le prêt et la possession dans les

connaissances en humanités) de Lille pendant 22 ans, où il fut également préfet de la bibliothèque entre 1740 et 1764. Arrivé à Liège en 1765, il est le dernier bibliothécaire du collège avant la suppression de 1773. « Charles Wastelain » in *Idem*, vol. 2, p. 633.

⁶⁸⁷ « André Bauchaux », in *Idem*, vol. 2, p. 545.

⁶⁸⁸ Ms. 91, f. 17r^o.

chambres soient deux phénomènes différents qui ont coexisté et obéi chacun à leurs propres lois. Le délai de huit jours préconisé dans les *Regulae* n'était pas d'application⁶⁸⁹ ; une plus grande liberté était laissée aux pères du collège. En ce sens, le collège wallon se rapproche des pratiques ayant cours au collège jésuite de Turin⁶⁹⁰. Par ailleurs, le prêt aux externes était autorisé, toujours moyennant une autorisation du recteur ou du ministre : les liens familiaux ont pu jouer en la faveur des emprunteurs. À Huesca, seul autre collège pour lequel nous possédons un registre de prêts, le prêt aux individus extérieurs semble également être autorisé, toujours moyennant une autorisation de la part des autorités supérieures (recteur ou provincial)⁶⁹¹.

Selon nous, le réel enseignement à tirer de cette analyse concerne les différences de pratiques entre les deux bibliothécaires, Bauchaux et Wastelain. Bauchaux privilégiait le prêt aux pères du collège, et n'a pas enregistré d'emprunt par les personnes extérieures. Aucun délai de retour n'était fixé, ce qui semble avoir conduit à une très longue présence des livres dans les chambre. À l'inverse, Wastelain a formalisé la pratique du prêt autrement. Chaque emprunteur, père comme extérieur, a été mis sur un pied d'égalité : tous pouvaient emprunter, fixer leur propre date (dans la mesure du raisonnable) de retour, et écrire eux-mêmes dans le registre. La différence était l'autorisation nécessaire d'un supérieur pour prêter à un externe. Une fois le livre prêté, le rôle de Wastelain n'était que de vérifier son retour ainsi que la bonne complétude des notices de prêt. Nous ne voyons pas cette pratique de Wastelain comme une perte de contrôle du mouvement des livres ou un effacement derrière la figure rectorale. Au contraire, nous estimons que le préfet de la bibliothèque du collège wallon possédait une grande liberté d'action à la fin du XVIII^e siècle. Il était en mesure de formaliser le système de prêt comme il l'entendait, en respectant plus ou moins les recommandations de la Compagnie. La confiance dont fait preuve Wastelain envers chaque emprunteur rend davantage compte d'une capacité d'autodétermination de sa fonction que de négligence. En bref, le *prafectus bibliothecae*, sans pouvoir faire inconditionnellement tout ce qu'il souhaitait, disposait d'une marge de manœuvre qu'il était libre de moduler selon son appréciation des situations et surtout selon sa conception de la

⁶⁸⁹ *Regulae*, f. Q2r^o.

⁶⁹⁰ VACALEBRE N., « Il midollo e la corteccia. Uso dei libri e pratiche di lettura nell'antica Compagnia di Gesù », p. 109-110.

⁶⁹¹ LAPLANA GIL J. E., « Noticias y documentos relativos a la biblioteca del colegio de la Compañía de Jesús en Huesca », p. 131.

fonction de bibliothécaire. En ce sens, il nous semble capital de connaître davantage le profil de ces individus.

C. Les profils des bibliothécaires

Qui étaient ces bibliothécaires ? Nous avons eu l'occasion d'en aborder quelques-uns : Michaux, Bauchaux, Lenglet pour ne citer qu'eux. Pierre Guérin, dans *Les jésuites du collège wallon de Liège durant l'Ancien Régime*, en comptabilise 34 cités dans les catalogues annuels des fonctions. Nous nous pencherons ici sur leur profil, leurs origines ou encore leur parcours au sein de la Compagnie.

1. Aperçu général

Trois bibliothécaires sont nés à Liège, trois sont nés à Namur, et quatre à Tournai. Ces localités sont celles qui ressortent. Le lieu de naissance du jésuite n'avait pas énormément d'importance : les membres de la Compagnie circulaient régulièrement entre les collèges de leur province, et devaient de toute façon tous passer par Tournai, lieu où se trouvait le seul noviciat de la province gallo-belge⁶⁹². On aurait toutefois pu penser qu'un individu né à Liège, étant plus familier avec la cité, aurait été un élément pris en compte lors de la nomination d'un bibliothécaire. Celui-ci pourrait tisser plus facilement des liens avec les imprimeurs de la ville, ou jouir d'un réseau relationnel urbain propice aux donations de livres, avec les autres membres du clergé, par exemple. Il n'en est rien : le préfet doit, fraîchement nommé, faire connaissance avec les différentes entités locales susceptibles de l'aider à accroître la bibliothèque. En revanche, 13 des 34 bibliothécaires décèdent à Liège. La plupart ne meurt pas en fonction : six d'entre eux exercent une autre fonction au sein du collège lors de leur décès, et cinq reviennent à Liège avant d'y mourir, manifestant un certain attachement au collège wallon. Deux meurent pendant leur mandat (Barthélemy de Charneux en 1729 et André Bauchaux en 1765).

Ces premières données nous ont surtout permis d'établir des sous-groupes en fonction des irrégularités constatées par Pierre Guérin dans les catalogues annuels des fonctions⁶⁹³. Pour rappel, ces documents mentionnent un *praefectus bibliothecae* du début du collège (1582) à sa suppression (1773), avec des vacances dans la fonction. En outre,

⁶⁹² GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, p. 14, propose une carte intéressante des deux provinces belges.

⁶⁹³ Toutes ces informations sont tirées de : *Idem*, vol. 1, p. 27-28.

entre l'année 1691⁶⁹⁴ et l'année 1712, deux autres fonctions sont irrégulièrement mentionnées : le préfet de la bibliothèque mineure des élèves (de l'année 1691 à 1712), ainsi que celui de la bibliothèque majeure des élèves (de 1693 à 1711). Ces fonctions coexistent avec celle du *praefectus bibliothecae* général et ne sont plus cataloguées à partir de l'année scolaire 1713-1714. En outre, on apprend via ces catalogues, que le préfet « principal » administre également la *bibliotheca communis* à partir de 1716 (peut-être existait-elle avant, toutefois). Nous reproduisons la chronologie de l'occupation des postes de bibliothécaires en annexe (Annexes 7a. et 7b.).

La création du poste de préfet de la bibliothèque mineure des élèves ne semble pas coïncider avec un événement particulier. Il apparaît pendant le mandat de François de Wespim (bibliothécaire entre 1690 et 1692), et disparaît un an après l'entrée en fonction (1712) de Barthélemy de Charneux (1712-1728). En revanche, celui de la bibliothèque majeure des élèves concorde avec les dates de mandat d'Étienne de la Haye (1693-1711). Deux hypothèses peuvent en être tirées : la première est que la Haye a constaté l'efficacité d'un système mis en place par Wespim et a décidé de le doubler. Ce doublon aurait été conservé jusqu'à son décès. La seconde explication est plus simple et selon nous plus juste : ces deux bibliothèques des élèves ont été créées et abolies en même temps (1691-1712), et les fonctions qui y sont associées ne sont pas systématiquement mentionnées dans les catalogues. Néanmoins, ne connaissant pas exactement les raisons ayant mené à créer ces deux bibliothèques des élèves, ni leurs fonctions précises, il est très difficile d'émettre la moindre hypothèse sans base concrète.

Ces distinctions sont néanmoins essentielles lorsqu'on souhaite saisir les préfets de la bibliothèque comme ensemble. Les différences de parcours entre les individus sont très clairement marquées selon leur fonction. Nous pouvons ainsi distinguer deux groupes : celui des *praefecti bibliothecae* d'une part, et celui des préfets des bibliothèques des élèves, d'autre part. Il nous paraît superflu de donner les statistiques des 34 personnages recensés, tant les deux groupes sont contrastés.

⁶⁹⁴ Rappelons que les catalogues annuels sont rédigés entre octobre et décembre et rendent compte de la situation au cours d'une année scolaire : toute année N que nous associons à cette fonction équivaut aux mois d'octobre à décembre de l'année N, ainsi qu'aux mois de janvier à septembre de l'année N+1. Par exemple « de 1691 à 1712 » signifie « d'octobre 1691 à septembre 1713 » et « en 1704 », signifie « d'octobre 1704 à septembre 1705 ».

2. Les préfets de la bibliothèque majeure

Pierre Guérin recense 17 *praefecti bibliothecae*. Sur les 190 années qu'il dépouille, 53 catalogues annuels ne mentionnent pas cette fonction. En outre, 21 de ces catalogues sont perdus, laissant au total des lacunes pour 74 années. Ces inconnues laissent penser que soit le poste est vacant, soit il est occupé mais non cité dans la liste des fonctions du collège. On remarque un changement à partir du mandat de Sébastien Van Berlée (1653-1666)⁶⁹⁵ : à partir du milieu du XVII^e siècle, la fonction est presque systématiquement mentionnée. Sur les 120 années qui suivent la nomination de Van Berlée, seuls douze catalogues n'évoquent pas de *praefectus bibliothecae* (cinq sont en outre perdus). À l'inverse nous ne le connaissons pas pour 57 des 70 années qui précèdent 1653 (16 perdus et 41 sans mention). Il est fort possible, que, pendant ces 70 premières années, il n'y ait pas eu systématiquement de préfet de la bibliothèque. Nous estimons que, dans ce cas, elle était sûrement sous la responsabilité d'un des pères du collège (le recteur, le ministre ou un professeur) mais que la fonction de préfet n'était pas formellement instituée.

Après le mandat de Van Berlée, onze ans s'écoulaient sans bibliothécaire mentionné, jusqu'en 1678 avec l'arrivée de Michel Lenglet. Nous avons vu que cette longue vacance du poste a sûrement encouragé Lenglet à passer en revue les collections de la bibliothèque, débouchant sur la rédaction des trois catalogues. Entre le mandat de Lenglet et l'année scolaire 1772-1773, seules six années ne sont pas documentées⁶⁹⁶. Cela traduit un changement radical de la perception du *praefectus bibliothecae* durant la période où se succèdent Van Berlée et Lenglet. D'une période où la bibliothèque ne semble pas être une préoccupation majeure, elle devient une institution, avec son propre personnel, qui doit lui consacrer un temps considérable.

Les données sur les parcours de vie des bibliothécaires du collège peuvent confirmer cette impression. Entre 1583 (première mention du poste) et 1652 (année précédant Van Berlée), cinq des sept bibliothécaires mentionnés exercent des mandats d'un an. Un père (Henri de Sommal) exerce deux mandats d'un an, non successifs. Cependant, il est fort possible qu'il soit chargé de la bibliothèque pendant d'autres années. Pierre Guérin rapporte qu'il « revint à Liège au moins de 1586 à 1592 pour prêcher et prendre en charge la

⁶⁹⁵ Anvers, 1601 – Liège 1676. Van Berlée a passé le plus clair de son temps au collège wallon à être catéchiste et confesseur des Flamands (1647-1676). Il est également bibliothécaire de 1653 à 1666 et ministre de 1668 à son décès, en 1676. « Sébastien Van Berlée », in *Idem*, vol. 1, p. 335.

⁶⁹⁶ 1685, 1686, 1689, 1729, 1730 et 1731.

bibliothèque⁶⁹⁷ », même si seulement deux années (1587 et 1590) sont données dans les catalogues annuels. De plus, il est le seul bibliothécaire à exercer deux mandats interrompus ; tous les autres n'officent que sur une seule période ininterrompue. Le septième bibliothécaire avant Van Berlée est Jean III Gaen (1641-1646). Il annonce certainement la nouvelle conception de la fonction de préfet de la bibliothèque, car il est le premier à exercer un mandat de plusieurs années successives selon les catalogues. Un élément permet selon nous d'expliquer au moins partiellement ce changement d'attitude. Vers la fin des années 1630, la bibliothèque du collège wallon reçoit plusieurs dons massifs de la part de bienfaiteurs du collège⁶⁹⁸. Les legs de Jean Visbroeck, Marie de Halmal, François d'Anthisnes, Jean d'Oneux et Jean Florbecq agrandissent la bibliothèque de plusieurs centaines de volumes⁶⁹⁹. Une révision du mode de gestion de la bibliothèque est alors nécessaire : petit à petit la fonction de *praefectus bibliothecae* doit s'institutionnaliser, d'abord avec Gaen (1641-1646), puis avec Van Berlée (1653-1666).

3. Durée des mandats et fonctions associées

La durée des mandats varient fortement de part et d'autre de cette période charnière : de un ou deux ans, on passe à onze années en moyenne. Ceux-ci ont même tendance à s'allonger⁷⁰⁰. Les profils des personnages nommés au poste de bibliothécaire varient également, quoique légèrement : avant Van Berlée, l'âge moyen de nomination au poste est de 47 ans, il est de 58 ans après. Avant 1652, au moment de son entrée en fonction, le bibliothécaire a en moyenne passé 16 ans dans la Compagnie, dont 6 au collège wallon. Ces temps passent à 24 ans dans la Compagnie et 14 au collège wallon en moyenne après cette date. Durant les deux périodes, mais plus encore dans la seconde moitié du XVII^e et au XVIII^e siècle, le bibliothécaire est donc un jésuite expérimenté et toujours ordonné prêtre, ce qui ne correspond que partiellement à ce que nous avons observé dans d'autres collèges.

Quelle que soit l'époque, la plupart des bibliothécaires occupe généralement une seconde fonction parallèlement à ce mandat. Cette dernière est rarement un poste de premier plan au sein du collège. Au début, il semble que la charge de prédicateur à la collégiale Saint-

⁶⁹⁷ « Henri de Sommal », in *Idem*, vol. 1, p. 108.

⁶⁹⁸ Nous abordons précisément la question des donateurs remarquables dans la deuxième partie de ce travail.

⁶⁹⁹ Ms. 93, f. 117r^o-v^o.

⁷⁰⁰ Étienne de la Haye – 19 ans (1693-1711) ; Barthélemy de Charneux – 18 ans (1712-1729) ; Arnold Michaux – 14 ans (1732-1745) ; André Bauchaux – 20 ans (1746-1765) ; Charles Wastelain – 9 ans (1765-1772).

Denis a accompagné celle de bibliothécaire : Charles de le Nort (1614)⁷⁰¹ et Thomas Opplaeus (1615)⁷⁰² ont tous les deux cumulé ces fonctions. La responsabilité d'une sodalité est également fréquemment associée à la bibliothèque : Jean III Gaen encadre celle des citoyens (1637-1648)⁷⁰³ pendant son mandat, Arnold Michaux celle des lettrés (1728-1747)⁷⁰⁴ et André Bauchaux celle des hommes (1746-1750)⁷⁰⁵. Le *praefectus bibliothecae* est, par ailleurs, souvent confesseur. C'est par exemple le cas de Sébastien Van Berlée⁷⁰⁶, Nicaise Roels⁷⁰⁷ ou encore de Charles Wastelain⁷⁰⁸. Peu sont les bibliothécaires qui ont enseigné au collège. Le cas échéant, cette phase d'enseignement précède toujours leur mandat de bibliothécaire : François de Wespain enseigne successivement la grammaire (1656), la syntaxe (1657) et la poésie (1658)⁷⁰⁹, plus de vingt ans avant d'être bibliothécaire. Barthélemy de Charneux enseigne la grammaire pendant huit ans (1701-1708)⁷¹⁰, et Bauchaux la rhétorique pendant un an (1726)⁷¹¹. Deux membres du collège ont occupé des postes majeurs pendant leur activité de préfet de la bibliothèque : Étienne de la Haye a été ministre (1699-1713) et préfet des classes (1691-1698)⁷¹² et Guillaume de Waha a été recteur (1684-1688)⁷¹³. Nous proposons ici des conclusions différentes de celles que suggère Marion Bertin au sujet du collège lyonnais de la Trinité. À Lyon, la fonction de bibliothécaire était d'abord liée à celle de professeur, puis s'est autonomisée, tandis qu'à Liège, le *praefectus bibliothecae* peut être professeur, mais les deux fonctions sont loin d'être systématiquement associées⁷¹⁴. Cette figure est proche de celle que Lorenzo Mancini assigne à la « seconde

⁷⁰¹ Estrebecq, 1571 – inconnus. Nort est recteur du collège de Douai de 1610 à 1614. Au collège wallon il est prédicateur pour la collégiale Saint-Denis ainsi que bibliothécaire en 1615. Il quitte la Compagnie en 1623. « Charles de le Nort », in *Idem*, vol. 1, p. 214.

⁷⁰² Liège, 1560 – Liège, 1638. Après avoir officié dans les provinces de Germanie supérieure et de France, Opplaeus revient à Liège en 1614, où il est confesseur, prédicateur à Saint-Denis et bibliothécaire. De 1616 à 1638, il dirige la sodalité des jeunes gens. « Thomas Opplaeus », in *Idem*, vol. 1, p. 214.

⁷⁰³ « Jean III Gaen », in *Idem*, vol. 1, p. 311.

⁷⁰⁴ « Arnold Michaux », in *Idem*, vol. 2, p. 519.

⁷⁰⁵ « André Bauchaux », in *Idem*, vol. 2, p. 545.

⁷⁰⁶ « Sébastien Van Berlée », in *Idem*, vol. 1, p. 335.

⁷⁰⁷ Eperlecques, 1616 – Liège, 1702. Roels prononce ses quatre vœux profès à Douai en 1652. Il arrive tardivement à Liège, où il est confesseur de 1685 à son décès, et bibliothécaire lors de l'année scolaire 1687-1688. « Nicaise Roels », in *Idem*, vol. 2, p. 447-448.

⁷⁰⁸ « Charles Wastelain » in *Idem*, vol. 2, p. 633.

⁷⁰⁹ « François de Wespain », in *Idem*, vol. 1, p. 361.

⁷¹⁰ « Barthélemy de Charneux », in *Idem*, vol. 2, p. 484-485

⁷¹¹ « André Bauchaux », in *Idem*, vol. 2, p. 545.

⁷¹² « Étienne de la Haye », in *Idem*, vol. 2, p. 433-434.

⁷¹³ Melreux, 1615 – Liège 1690. Waha suit les cinq années d'humanités à Liège, et prononce ses quatre vœux profès à Douai en 1651. Il a été recteur dans cinq collèges différents : Mons (1664-1668), Luxembourg (1668-1671), Tournai (1675-1678), Cambrai (1678-1681) et Liège (1684-1688). Pendant sa dernière année de rectorat à Liège, il est également chargé de la bibliothèque. « Guillaume de Waha », in *Idem*, vol. 1, p. 385-386.

⁷¹⁴ BERTIN M., *Le Collège de la Trinité : Histoire d'une Bibliothèque*, p. 61-62.

phase » des bibliothécaires du Collegio Romano, où ces derniers sont des pères expérimentés, en place pendant longtemps⁷¹⁵.

4. Les préfets des bibliothèques des élèves

Le profil des préfets des deux bibliothèques des élèves, au nombre de 17 également, est complètement différent. Le constat est frappant : ils ont en moyenne 24 ans lorsqu'ils assument leur mandat. Les données obtenues sont très rigides et très peu disparates ; cela veut dire que les profils de ces bibliothécaires sont extrêmement similaires. Ces personnages n'ont pas prononcé leurs vœux et ne sont pas prêtres ordonnés (trois ne prononcent jamais leurs vœux). En moyenne, ils entrent officiellement dans la Compagnie une dizaine d'années après leur fonction de bibliothécaire du collège wallon. À l'inverse des pères préfets de la *bibliotheca maior*, presque tous ces individus sont professeurs en même temps que bibliothécaires. Tous (sauf un) arrivent au collège comme enseignants et sont instantanément nommés préfets d'une des deux bibliothèques des élèves.

Il nous paraît évident que ces personnages sont des jésuites en formation. Après deux années de noviciat (généralement à Tournai, pour le jésuite gallo-belge), le novice doit se former en enseignant les humanités dans divers collèges. Il doit ensuite étudier la théologie (morale ou scolastique), pour suivre une troisième année de noviciat, être ordonné, et prononcer ses vœux⁷¹⁶. Les *praefecti* des bibliothèques des élèves sont à la deuxième étape : ils enseignent les humanités. Parmi ces dix-sept personnages, douze dispensent le cours de grammaire lors de leur arrivée, en même temps qu'ils sont bibliothécaires. Quatre donnent le cours de syntaxe majeure, un donne celui de syntaxe mineure. Neuf continuent d'enseigner à Liège l'année suivante, souvent dans l'ordre du cursus (grammaire, syntaxe mineure, syntaxe majeure, poésie, rhétorique).

Il était également fréquent que ces « petits préfets » cumulent ces deux premières charges avec une troisième. Ainsi, en plus d'enseigner et d'administrer une bibliothèque des élèves, beaucoup sont catéchistes à la chapelle d'Avroy (6), d'autres sont responsables de la sodalité des élèves (6). Ceux qui continuent d'enseigner à Liège exercent souvent ces fonctions par la suite, s'ils ne l'ont pas déjà fait.

Entre 1691 et 1712, le poste de préfet de la bibliothèque majeure des élèves est laissé vacant quatorze années, celui de la mineure des élèves onze années. Nous ne pensons pas

⁷¹⁵ MANCINI L., « I bibliotecari del Collegio Romano (1551-1873) », p. 59-60.

⁷¹⁶ GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 15.

qu'il s'agisse d'un oubli ni d'une fonction occupée non citée car à chaque fois, le *praefectus bibliothecae* principal est bel et bien cité. En outre, pour plusieurs années, l'un des deux est cité et l'autre vide, témoignant plutôt de la vacance de la fonction que d'une négligence.

5. Durée des mandats et fonctions associées

Les mandats de ces dix-sept préfets se limitent tous à un an. Deux exceptions subsistent : François Delrocque⁷¹⁷ et François Wattecamp⁷¹⁸. Ils sont préfets de la bibliothèque mineure des élèves respectivement en 1692 et 1693 (alors que Delrocque est à la syntaxe majeure et Wattecamp à la grammaire). Ensuite, ils passent tous les deux à la bibliothèque majeure des élèves, Delrocque en 1693 (alors qu'il est toujours professeur de syntaxe majeure), Wattecamp en 1695 (désormais à la syntaxe mineure). Cette association quasi systématique du mandat de bibliothécaire des élèves avec la fonction de professeur nous fait penser que ce mandat est considéré comme faisant partie de la formation du jésuite novice. En tout cas, cette fonction de bibliothécaire des élèves correspond bien plus aux portraits dressés par Marion Bertin et Bart Op de Beeck (selon qui les bibliothécaires étaient des jésuites en cours de formation, pas encore ordonnés, et très fortement associés avec l'enseignement⁷¹⁹) que le *praefectus bibliothecae maioris*. Elle est également assez proche de celle que Lorenzo Mancini associe à la « première phase » de la fonction de bibliothécaire du Collegio Romano. Ainsi, les différences constatées au collège romain d'une période à l'autre équivalent, au collège wallon, à deux fonctions différentes. Dans le cas romain, les jésuites en formation s'occupent de la bibliothèque majeure jusqu'à la moitié du XVII^e siècle⁷²⁰. À Liège, ils sont plutôt en charge d'une bibliothèque de moindre importance.

Il demeure malheureusement très compliqué d'évaluer le rôle et la teneur de ces deux « bibliothèques des élèves ». Les catalogues annuels sont les seuls endroits où elles sont mentionnées, et elles ne semblent être en place que durant une vingtaine d'années. Il nous paraît fort probable qu'elles soient à rapprocher avec les *blbiothecae convictorum* que

⁷¹⁷ Nivelles, 1666 – Sevilla, 1705. Delrocque entre au noviciat de Tournai en 1687. Au collège wallon il enseigne la syntaxe majeure (1692-1693) et est en charge de la bibliothèque mineure (1692), puis majeure (1693) des élèves. Il enseigne la poésie l'année suivante. « François Delrocque », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 464.

⁷¹⁸ Maulde, 1669 – Cateau-Cambrésis, 1721. Wattecamp entre au noviciat de Tournai en 1690. À Liège, il enseigne la grammaire et s'occupe de la bibliothèque mineure des élèves en 1693. Il donne ensuite les cours de syntaxe mineure en 1694 et 1695, et est chargé de la bibliothèque majeure des élèves en 1695. Il prononce ses quatre vœux à Dinant en 1706 « François Wattecamp », in *Idem*, vol. 2, p. 466.

⁷¹⁹ BERTIN M., *Le Collège de la Trinité : Histoire d'une Bibliothèque*, p. 61-62 ; OP DE BEECK B., *Jezüetenbibliotheken in de Zuidelijke Nederlanden*, vol. 1, p. 67-68.

⁷²⁰ MANCINI L., « I bibliotecari del Collegio Romano (1551-1873) », p. 59-60.

Marguerite Cinotti associée au collège de Saint-Omer. Ces petites bibliothèques auraient accueilli des livres spécifiquement utiles aux étudiants⁷²¹.

Il ressort tout de même que le préfet de la *bibliotheca maior* est un jésuite chevronné, avec de l'expérience dans différents collèges, et pour qui la bibliothèque est plutôt une responsabilité de fin de parcours : peut-être lui octroie-t-on une charge légère qui ne soit pas trop éprouvante et pourrait lui permettre de continuer d'autres activités. Parfois il associe cette fonction à une autre, comme guider une sodalité. À l'opposé du spectre, on trouve des jeunes jésuites en formation, dont l'expérience bibliographique, peut-être de plus petite ampleur, doit soutenir leur fonction principale : l'enseignement. Être chargé de la bibliothèque est souvent l'affaire d'une fois ; exercer deux mandats de bibliothécaire est rarissime, et n'est pas vraiment démontré pour les préfets de la *bibliotheca maior* (le cas de Sommal reste une interrogation). Deux réitérent l'expérience dans un autre collège : Michel Lenglet à Tournai de 1686 à 1690⁷²² et Nicolas Fyes à Namur en 1741⁷²³. Un troisième a été bibliothécaire avant d'arriver à Liège : Charles Wastelain, qui s'est occupé de la collection du collège de Lille pendant 24 ans⁷²⁴.

6. Conclusion

En somme, nous estimons que la fonction *praefectus bibliothecae* dépendait fortement de la personne qui l'occupait. Certains tentaient de contrôler les acquisitions et les prêts de A à Z, d'autres plus confiants laissaient cette liberté aux pères. Certains ont ressenti le besoin de dresser un nouveau catalogue, entreprise parfois avortée par leurs successeurs. Le bibliothécaire occupait parfois d'autres fonctions et ne pouvait pas consacrer tout son temps à la bibliothèque. Il arrivait également que les budgets alloués n'accordent pas une grande marge de manœuvre à ceux qui désiraient faire avancer les choses⁷²⁵. Ces résultats ne sont certainement pas propres au collège wallon, mais il ressort que les fonctions et perceptions du bibliothécaire ont pu beaucoup varier selon les établissements. Nous souscrivons ici à la conclusion de Paul Mech : la valeur d'une bibliothèque dépend en très large partie des qualités de son bibliothécaire⁷²⁶.

⁷²¹ CINOTTI M., *Saint-Omer, un collège et ses livres*, p. 258.

⁷²² « Michel Lenglet », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 386.

⁷²³ « Nicolas Fyes », in *Idem*, vol. 2, p. 477-478.

⁷²⁴ « Charles Wastelain » in *Idem*, vol. 2, p. 633.

⁷²⁵ Voir *infra*, la section consacrée au revenu de la bibliothèque.

⁷²⁶ MECH P., « Les bibliothèques de la Compagnie de Jésus », p. 62.

VIII. Conclusion de la première partie

Cette première partie consacrée aux pratiques bibliothéconomiques ayant cours au collège wallon est, tout d'abord, riche d'enseignements. Nous avons éclairé ces documents que sont les catalogues de la bibliothèque du collège et avons clarifié leurs contextes et dates de rédaction (1678). Nous avons également mis en exergue leurs auteurs, qui demeurent des personnages bien mystérieux. Nous avons eu l'occasion de démontrer toute l'utilité des traces matérielles de la pratique pour l'étude des bibliothèques d'Ancien Régime. Celles présentes au sein des catalogues manifestent toute la vitalité de la collection de livres du collège, leurs déplacements, ajouts, pertes ou ventes. La présence de nombreuses informations et avertissements dans ces catalogues suggère que ceux-ci étaient destinés à être lus par d'autres personnes que le bibliothécaire, indiquant une possible ouverture de la bibliothèque majeure aux pères du collège. L'analyse des catégories de classement des catalogues, couplée aux cotes présentes sur les volumes retrouvés, nous a permis d'en apprendre énormément sur les reconfigurations de la bibliothèque associées aux déplacements de la collection. Nous avons également constaté la multiplicité des lieux de rangement des livres : au sein-même de la bibliothèque, plusieurs exceptions existent. Une étagère était réservée aux manuscrits et plusieurs aux *miscellanei* (catégorie plutôt constituée d'ajouts superflus). Par ailleurs, des pans entiers de la bibliothèque étaient consacrés aux auteurs jésuites, témoignant de l'importance capitale de la mémoire des membres de l'ordre pour les jésuites wallons. Il apparaît en outre que les catégories de classement de la bibliothèque correspondent à un schéma très classique d'organisation des connaissances ; la composition relative des disciplines constituant la bibliothèque va dans ce même sens. La *bibliotheca maior* n'était pas le seul lieu de consultation des livres : une bibliothèque mineure existait pour entreposer les doublons, et des livres étaient présents dans presque toutes les pièces du collège, jusqu'aux chambres des pères. Le prêt était pratiqué par la bibliothèque ; ses modalités ont varié selon le bibliothécaire en fonction.

Dans quelle mesure la bibliothèque du collège des jésuites wallons s'écartait-elle du cadre normatif de la Compagnie ? Reconnaissons d'abord qu'elle possédait ses spécificités. Premièrement, elle disposait d'un système original de catalogues, que nous estimons plus rationnel et pratique que dans d'autres collèges. La mémoire de l'ordre semble, nous l'avons dit, avoir joué un rôle particulièrement important. En fait, les contraintes rencontrées lors de la mise en place de toutes les pratiques bibliothéconomiques ici étudiées ont incité les jésuites à s'identifier d'autant plus fortement à leur ordre. Cette importance de la mémoire

sert à rappeler leur insertion au sein de la Compagnie de Jésus. C'est pour cette raison que les pratiques que nous avons observées rentrent si bien dans le cadre de la *jesuit way of proceeding* : chaque élément ici présenté est une preuve de la conscience fine par les jésuites wallons de leur apostolat et de leur identité.

La lecture des livres de l'enfer, la propriété personnelle dans les chambres des pères, mais aussi l'ouverture probable de la bibliothèque majeure aux pères du collège démontrent l'importance qu'accordaient les jésuites à leur propre mission : afin de mener celle-ci à bien, quelques règles devaient être outrepassées. C'est également dans cette optique-là que les bibliothécaires ont perçu leur propre fonction. Nous avons vu que chacun avait une conception différente de son rôle, et que celle-ci transparaissait dans les pratiques mises en œuvre. Certains bibliothécaires étaient-ils plus compétents que d'autres ? Peut-être, mais la question n'est pas là : l'écart entre les pratiques différentes du prêt, du classement et du rapport individuel aux livres témoigne de la grande liberté d'autodétermination de leur fonction dont ont fait preuve les préfets de la bibliothèque. Cette même logique sous-tend leur distanciation occasionnelle par rapport aux règles de la Compagnie. En ce sens, ils ne manifestent pas un particularisme « typiquement liégeois » face aux contraintes rencontrées. Au contraire, ils s'inscrivent parfaitement dans l'esprit de la Compagnie en faisant de leur mieux avec les moyens du bord. Les pratiques bibliothéconomiques ayant cours au collège wallon sont différentes de celles des autres collèges, mais convergent avec celles-ci dans leurs finalités et leurs capacités d'adaptation.

Deuxième partie

La constitution de la bibliothèque

IX. Introduction

Cette seconde partie est une sorte de prolongement de la section précédente portant sur les rôles du bibliothécaire. Elle concerne l'acquisition des livres, dimension trop importante dans le cadre de ce travail pour ne faire l'objet que d'un sous-chapitre. Après une courte section introductive rappelant les pratiques et les normes de la Compagnie de Jésus en matière d'accroissement de la bibliothèque, nous ferons un détour par la sociologie historique du don, cadre théorique nécessaire afin de donner de la profondeur à nos futures interprétations. Nous aborderons ensuite la question de l'acquisition des ouvrages via les trois modes d'acquisition généralement retenus par les historiens : l'imprimerie, l'achat et les donations. Il sera au préalable nécessaire de rappeler les sources mobilisées dans cette étude des donations. Ces analyses nous permettront de replacer le collège des jésuites wallons dans un réseau relationnel liégeois, nécessaire à ces acquisitions.

A. L'acquisition des livres : une collaboration entre jésuites

Le dernier rôle, et non des moindres, du *praefectus bibliothecae* est l'acquisition des livres pour la bibliothèque. Trois modes d'acquisition sont systématiquement reconnus pour les bibliothèques jésuites : les achats, les dons, et la production typographique interne⁷²⁷. Grâce au cadre normatif formulé dans la *Ratio studiorum*, nous avons vu en quoi l'accroissement des fonds de la bibliothèque est un processus résolument collaboratif. Les préfets des études doivent communiquer les *desiderata* en matière de livres à enseigner au recteur, qui en informe le bibliothécaire. Ce dernier doit ensuite négocier avec les libraires de la ville pour les acquérir⁷²⁸. Des exemples sont donnés pour les classes supérieures (qui n'ont été organisées que pendant une très courte période à Liège⁷²⁹), comme la *Summa* de Thomas d'Aquin ou les œuvres d'Aristote. Seulement, ces règles concernent l'obtention des livres scolaires, destinés aux études⁷³⁰. Bien qu'ils témoignent tout à fait d'une forme d'intégration urbaine, étant donné les relations avec les imprimeurs nécessaires à leur

⁷²⁷ MIGUEL ALONSO A., *La Biblioteca de los Reales Estudios de San Isidro*, p. 57-62.

⁷²⁸ *Ratio studiorum*, p. 102 (Règle du préfet des études – 29 ; Règle du préfet des études – 30) ; p. 141-142 (Règle du préfet des études inférieures – 27) ; p. 93 (Règle du recteur – 17).

⁷²⁹ RIBADENEIRA P. (de), *Fleurs des vies des saints et des fêtes de toute l'année, suivant l'usage du Calendrier romain réformé*, trad. de l'espagnol par R. GAULTIER, 2^e éd. augmentée par A. DUVAL, vol. 1, Paris, Charles Chastellain, 1609 (ULiège TH7370).

⁷³⁰ VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi*, p. 60-62.

obtention, il serait inexact de les associer à la *bibliotheca maior*, réservée aux travaux des pères.

En ce qui concerne la bibliothèque majeure, les règles semblent être plus souples, ou du moins, moins définies. La règle 9 des *Regulae praefecti bibliothecae* explique, par exemple, que le préfet doit lui-même déterminer quels livres il serait judicieux d'acheter, selon les lacunes de la collection ou l'actualité des publications récentes⁷³¹. Il doit aussi se débarrasser des ouvrages jugés superflus (nous avons toutefois vu que ceux-ci terminaient parfois dans la *bibliotheca minor*). Il est difficile d'évaluer l'ampleur des nouvelles acquisitions, ainsi que les critères sur lesquels les livres étaient choisis par le bibliothécaire. On pourrait *a priori* supposer que tous les ouvrages ajoutés dans les catalogues sont les résultats d'une politique d'acquisition de la bibliothèque. Néanmoins, ceux-ci peuvent tout autant être des conséquences de dons, parfois non désirés. De plus, nous avons vu dans quelle mesure la personnalité du bibliothécaire pouvait influencer sur de nombreuses dimensions bibliothéconomiques : déceler une tendance longue qui traverse les différents mandats se révèle ainsi compliqué.

1. Les marques manuscrites

Deux traces manuscrites figurant dans les catalogues peuvent ici nous aider : la première accompagne le premier volume des *Fleurs de la vie des saints* de Pedro de Ribadeneira, coté 201 dans le catalogue des auteurs jésuites. Une main a ajouté au-dessus de la notice : *2^{um} volumen desideratur*⁷³². Cette mention est ensuite biffée car le volume est acquis. Il est ajouté (en 202) dans ce catalogue ainsi que dans le catalogue alphabétique⁷³³. Cette main est probablement celle d'un bibliothécaire vu qu'elle intervient à d'autres endroits du document, pour des raisons diverses. Ensuite, l'*Omnium rerum nomenclatura* d'Hadrianus Iunius (8FF4)⁷³⁴ présente, à côté de sa notice : *desideratur suffectus est idem author Antuerpiae 1577*⁷³⁵. Cette remarque-ci vient également d'un bibliothécaire. Ces deux exemples sont petits mais révèlent que, lorsqu'un ouvrage manquait, un père le communiquait au préfet de la bibliothèque, qui le notait dans le catalogue comme aide-

⁷³¹ *Regulae*, f. Q2r^o.

⁷³² « Le deuxième volume est demandé. » Notre traduction. *Ms. 1421*, f. 77v^o.

⁷³³ *Ms. 90*, f. 207r^o.

⁷³⁴ IUNIUS H., *Nomenclator omnium rerum propria nomina septem diversis linguis explicata indicans*, Francfort, Johann Wechel & Petrus Fischer, 1591.

⁷³⁵ « L'édition anversoise de 1577 du même auteur a été ajoutée aux *desiderata*. » Notre traduction. *Ms. 92*, f. 127r^o. Nous n'avons pas trouvé dans l'*Universal Short Title Catalogue* d'édition de 1577 (1567 et 1576 s'en rapprochent).

mémoire. Ainsi, à chaque fois qu'il retombe sur la notice, il se rappelle devoir l'obtenir. Une autre hypothèse, selon nous encore plus plausible, est que cette note dans les catalogues servait à transmettre l'information à son successeur, avant son départ.

2. La languette des *desiderata* insérée

Nous avons trouvé une autre forme de *desiderata*, entre les folios 95 et 96 du *Ms. 92*. Il s'y trouve un petit cahier de huit folios de petite taille, comme insérés dans le cahier principal. Cette trouvaille mérite qu'on s'y attarde un instant. Ces incises présentent des listes de livres, avec leurs informations bibliographiques, et sont organisées selon les armoires et catégories du collège. Le folio 1r⁷³⁶ annonce la portée de ce cahier : *desiderantur in classe Theo[lo]gorum D.R.*. Ailleurs, on trouve d'autres remarques du même genre : *In classe B.R. nil desideratur*⁷³⁷. Les classes mentionnées correspondent aux catégories des catalogues topographique de 1678. La lettre qui suit la *classis* (N ou R) fait en fait référence aux couleurs sur les dos des livres et indique la section de la bibliothèque : N (*nigro*) pour les auteurs externes (*Ms. 92*) et R (*rubro*) pour les auteurs jésuites (*Ms. 1421*). Ainsi, la catégorie C.R. fait référence à l'armoire C (*Theologi Scholastici Societatis*) du *Ms. 1421*. Parfois, le numéro de l'étagère est également mentionné : on précise donc sous l'armoire N.R. (*Controversistae Societatis*) les *desiderata* pour chaque étagère, ainsi que son numéro d'ordre dans l'étagère. On peut ainsi recomposer la cote de l'ouvrage. Par exemple :

Classe N.R. ⁷³⁸	
Locul. 6.	
Gretserus de jure prohibendi libros etc. -----	7
Locul. 7.	
Coret Philedon -----	31
Locul. 8.	
Annat contre les scrupules -----	5
Locul. 10	
Du bourg histoire du jansenisme -----	9

Le livre de Jacobus Gretser⁷³⁹ correspond donc à la cote 6N7 dans le catalogue des auteurs jésuites et correspond exactement à une édition de 1603⁷⁴⁰. Cette liste ne concerne

⁷³⁶ Ces incises ne sont pas paginées ni foliotées : nous le faisons nous-mêmes. Elles vont donc de 1r^o à 8v^o.

⁷³⁷ *Ms. 92, cahier inséré*, f. 4r^o.

⁷³⁸ *Idem*, f. 5r^o.

⁷³⁹ Markdorf, 1562 – Ingolstadt, 1625. Gretser entre au noviciat en 1578. Il est surtout connu pour avoir polémique avec les protestants. « Gretser, Jacques », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 3, 1892, col. 1743-1809.

⁷⁴⁰ GRETZER J., *De Iure et More prohibendi, expurgendi, et abolendi Libros haereticos et noxios*, Ingolstadt, Andreas Angermaier, 1603 (Séminaire 23J24). *Ms. 1421*, f. 71r^o.

donc pas de nouvelles acquisitions : tous les livres qui y sont référencés sont déjà présents dans les catalogues et ne sont pas des rajouts. En outre, à la notice de chacun de ces ouvrages dans les catalogues, on trouve une petite croix marginale, parfois inscrite dans un cercle. Elle peut également prendre la forme d'une petite barre horizontale. Toutes les notices comportant un de ces symboles figurent dans la liste du cahier ajouté.

Ajoutons également que les noms de plusieurs pères du collège apparaissent dans cette incise : R.P. Rector, P. de Beeckman, P. Michaux et P. Bauchaux. Le recteur, à cette époque (v. *infra* pour la date de 1736), est Joseph Descamps⁷⁴¹. Le Père de Beeckman correspond à Lambert de Beeckman⁷⁴², frère d'un autre jésuite wallon, François qui est recteur du collège de Lille en décembre 1736, et ne se trouve certainement pas à Liège⁷⁴³. Lambert de Beeckman est quatre fois recteur du collège wallon, et semble avoir continué à y exercer une influence considérable jusqu'à son décès, à 95 ans, en 1746. Ces quatre personnages sont ceux qui ont énoncé ces *desiderata*, dont nous ignorons la nature exacte. Peut-être ont-ils d'abord coché dans les catalogues les livres désirés, et le bibliothécaire Michaux en a tiré une liste. L'autre possibilité est qu'ils ont communiqué leurs exigences à Michaux, qui les a centralisées en un cahier, pour ensuite les marquer dans les catalogues. Le 20 décembre 1736, date qui est inscrite sur l'un des folios⁷⁴⁴, Arnold Michaux est préfet de la bibliothèque, Joseph Descamps est recteur, Lambert de Beeckman est confesseur et « toujours influent », et André Bauchaux est préfet des études. Une de nos hypothèses était que ces livres sont demandés à l'emprunt. Nous ne voyons toutefois pas pourquoi Arnold Michaux s'autosignalerait de cette manière. En outre, cette méthode nous semble bien peu efficace. La présence du préfet des études, du recteur, et du bibliothécaire laisse penser que ces ouvrages pourraient être ceux à utiliser pour aider les professeurs à composer leurs cours. Il est vrai que cette liste a été établie à plusieurs reprises : les mêmes *desiderata* reviennent

⁷⁴¹ Cambrai, 1674 – Namur, 1747. Descamps rentre dans la Compagnie de Jésus à Armentières en 1706. Il est ministre à Douai en 1713, et est successivement recteur de plusieurs collèges : Cambrai (1723-1726), Saint-Omer (1726-1730), Namur (1731-1734), Liège (1734-1737) et Namur (1737-1740). « Joseph Descamps », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 563-564.

⁷⁴² Liège, 1651 – Liège, 1746. Lambert de Beeckman fait ses humanités à Liège et y enseigne la rhétorique en 1677 et 1678. Il entre dans la Compagnie à Douai en 1686. Il est recteur du collège wallon à quatre reprises (1698-1701 ; 1705-1708 ; 1711-1714 ; 1716-1720). À Liège, il est également examinateur synodal entre 1708 et 1723 et ministre en 1729 et 1730. Il confesse encore à Liège jusqu'à son décès. « Lambert de Beeckman », in *Idem*, vol. 2, p. 425-427.

⁷⁴³ Liège, 1663 – Liège, 1742. François de Beeckman étudie les humanités à Liège et prononce ses quatre vœux profès en 1698. Il est recteur dans plusieurs collèges : Maubeuge (1707-1710), Valenciennes (1712-1715), Douai (1716-1720), Liège (1720-1723), Mons (1726-1730), Douai (1730-1732), Lille (1736-1739) et Liège (1739-1742). Il est également supérieur provincial de la province gallo-belge de novembre 1732 à avril 1736. « François de Beeckman », in *Idem*, vol. 2, p. 492-493.

⁷⁴⁴ 20^a 10^{bris} 1736. Ms. 92, cahier inséré, f. 4r^o.

d'un folio à l'autre, comme une édition anversoise de 1632 du *De iure et iustitia*⁷⁴⁵ de Léonard Lessius⁷⁴⁶, demandé à deux dates différentes par le recteur⁷⁴⁷. Il en va de même pour un commentaire de Guillaume Estius (Willem Hesselszoon Van Est) sur les Épîtres de Paul⁷⁴⁸. Sur les volumes physiques conservés qui figurent sur ces listes (comme l'ouvrage de Gretser mentionné *supra*), rien de particulier ne transparaît concernant leur utilisation. Ce cahier reste donc en partie un mystère. Une chose est sûre cependant : il ne constitue par une liste de livres à acquérir.

B. La sociologie historique du don

1. Rappel : l'apport de Mauss

Avant d'aborder en longueur la question de la constitution de la bibliothèque du collège wallon, il s'agit de préalablement rappeler quelques concepts essentiels concernant la pratique du don. Depuis la parution, en 1923-1924 dans l'*Année sociologique*, de l'*Essai sur le don* de Marcel Mauss⁷⁴⁹, le don a fait l'objet d'innombrables débats entre anthropologues, sociologues, économistes et historiens. Nous commencerons par rappeler les acquis essentiels du travail de Mauss, puis évoquerons plusieurs critiques à son égard touchant à notre problématique. Le principal reproche qui lui est adressé concerne la transférabilité de sa grille d'analyse à d'autres sociétés, dont celles du passé. Selon Mauss, le don d'un objet ou d'un service à une personne génère chez celle-ci un sentiment d'obligation de rendre au donateur une chose équivalente (bien ou service)⁷⁵⁰. C'est ce sentiment d'obligation qui l'intéresse. En comparant les pratiques de don ayant cours chez plusieurs sociétés du Pacifique (principalement entre l'île de Nouvelle-Guinée, les îles Trobriand et la façade nord-ouest des Amériques), il constate les différentes implications culturelles de ces pratiques, et en dresse une grille de lecture.

⁷⁴⁵ LESSIUS L., *De iustitia et iure caeterisque virtutibus cardinalibus libri quatuor*, Anvers, Balthasar Moretus, 1632. Ms. 1421, f. 12v^o. Coté 2C3.

⁷⁴⁶ Brecht, 1554 – Louvain, 1623. Lessius entre au noviciat en 1572. Il enseigne la philosophie sept ans à Douai et le théologie pendant quinze ans à Louvain. « Lessius, Léonard », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 4, 1893, col. 1726-1751 ; LE ROY A., « Leys (Léonard) », in *BN*, vol. 12, 1892-1893, col. 79-82.

⁷⁴⁷ Ms. 92, cahier inséré, f. 2r^o ; f. 4r^o.

⁷⁴⁸ ESTIUS G., *Absolutissima in Omnes Beati Pauli et septem Catholicas Apostolorum Epistolas Commentaria, tribus Tomis distincta*, Cologne, Peter Henning, 1631. Ms. 92, f. 6v^o. Coté 4B1. Ms. 92, cahier inséré, f. 3r^o ; f. 4r^o.

⁷⁴⁹ MAUSS M., *Essai sur le don*.

⁷⁵⁰ *Idem*, p. 33 ; GODELIER M., *L'énigme du don*, Paris, Fayard, 1996, p. 13.

Le don (toute prestation de bien ou de service effectuée, sans garantie de retour, en vue de créer, nourrir ou recréer le lien social entre les personnes⁷⁵¹) est ainsi constitué selon lui de plusieurs invariants. Premièrement, il construit une relation en trois temps : donner-recevoir-rendre. Chaque don réalisé implique sa réception par le donataire. Ce dernier est alors placé dans une position de « dette » vis-à-vis du donateur. C'est ici qu'interviennent les autres invariants. Le don est à la fois intéressé et désintéressé. Le donateur offre en apparence généreusement, sans attendre de retour ; en réalité, il s'attend à une contrepartie, sous quelque forme. Celle-ci, généralement appelée le « contre-don », est libre et contrainte : rien n'oblige contractuellement le récipiendaire à rendre. Pourtant, il est attendu, par les deux intervenants, qu'il le fasse⁷⁵². Cette obligation vient, en quelque sorte, d'un irréductible résidu du donateur dans l'objet donné (*l'esprit du don* ou *hau*, concept emprunté aux Maoris⁷⁵³) qui chercherait à retourner à son foyer d'origine. Ces trois éléments principaux (chronologie en trois temps, faux désintéressement, contrainte) sont, selon Mauss, constitutifs de la pratique du don dans toutes les sociétés humaines (il les retrouve dans les systèmes juridiques et économiques anciens des Romains, Hindous, Celtes ou encore Saxons) : ils auraient donc « une valeur sociologique générale⁷⁵⁴ ».

Cette théorie est pleine de conséquences. Premièrement, Mauss fait du don le premier créateur de lien social : ce système, dit « de réciprocité » tisse des relations de natures diverses entre les humains (ou entre les groupes). En fonction des objets et services donnés, du statut social des intervenants, du contexte du don, sont instaurées et entretenues des relations de domination, de générosité, ou encore de rivalité. Par exemple, donner à une personne un bien dont on sait qu'elle ne pourra pas rendre d'équivalent peut mettre cette personne dans une situation de dépendance⁷⁵⁵. À l'inverse, le don permet de construire des réseaux d'alliance et de solidarité sincère⁷⁵⁶. Néanmoins, la notion de déséquilibre joue un rôle central : sans elle, pas de relation. S'il existe souvent un déséquilibre entre la chose donnée et celle rendue (celle-ci prenant souvent la forme d'une rétribution symbolique), le décalage le plus important est temporel : le donataire ne doit pas rendre tout de suite, ni trop

⁷⁵¹ GODBOUT J., *L'esprit du don*, Paris, La Découverte, 1992, p. 32.

⁷⁵² *Idem*, p. 264.

⁷⁵³ SAHLINS M., « The Spirit of the Gift. Une explication de texte », in POUILLON J. et MARANDA P. (dir.), *Échanges et communications. Mélanges offerts à Claude Lévi-Strauss à l'occasion de son 60^{ème} anniversaire*, vol. 2, La Haye, Mouton, 1970, p. 998-1012.

⁷⁵⁴ GODBOUT J., *L'esprit du don*, p. 86. Voir la totalité du chapitre III de Mauss « Survivances de ces principes dans les droits anciens et les économies anciennes ».

⁷⁵⁵ GODBOUT J., *L'esprit du don*, p. 101.

⁷⁵⁶ CAILLÉ A., *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000, p. 57.

tard, sous peine d'instaurer un malaise dans la relation sociale. Selon Marcel Mauss, dans les sociétés qu'il qualifie d'archaïques, la totalité des relations sociales est réductible à cette pratique fondamentale : elle constitue un miroir de tous les phénomènes humains, c'est un « fait social total⁷⁵⁷ ».

L'*Essai* de Mauss a connu une pérennité remarquable dans les sciences sociales. Un tel succès a néanmoins valu à l'*Essai* d'être érigé en travail presque intouchable. Ainsi, il a mis du temps avant d'être critiqué. Bien que Marcel Mauss affirme se distancier d'une explication holistique et unique⁷⁵⁸, les anthropologues l'ont interprété et employé comme une annonce du structuralisme et d'une théorie sociologique générale⁷⁵⁹. Cette ambition s'est aujourd'hui modérée : Alain Caillé, un des principaux disciples de Marcel Mauss, envisage le don comme un « tiers paradigme », entre l'individualisme méthodologique et le holisme⁷⁶⁰. La complexité d'un phénomène aussi plastique que le don peut ainsi rencontrer la certitude maussienne de la transposition de ses invariants⁷⁶¹. C'est un idéal tentant, mais dont l'unité analytique (le principe-même des trois phases du don, ainsi que les couples intérêt/désintéressement et libre/contraint) ne fait pas l'unanimité, principalement auprès des historiens.

2. La postérité du don chez les historiens

C'est chez les médiévistes que l'*Essai sur le don* a suscité le plus de débats. Anita Guerreau-Jalabert a déploré le calquage simpliste de la théorie de Mauss à des réalités qui, manifestement, exigeaient une grille de lecture différente⁷⁶². On touche ici à la principale critique de Marcel Mauss venant des historiens : la non-pertinence de sa grille d'analyse pour des périodes plus anciennes, voire pour d'autres sociétés non-occidentales

⁷⁵⁷ GODELIER M., *L'énigme du don*, p. 125 ; MAUSS M., *Essai sur le don*, p. 124.

⁷⁵⁸ « Non pas que nous voulions proposer ce travail comme un modèle. Il est tout d'indications. Il est insuffisamment complet et l'analyse pourrait encore être poussée plus loin. Au fond, ce sont plutôt des questions que nous posons aux historiens, aux ethnographes, ce sont des objets d'enquêtes que nous proposons plutôt que nous ne résolvons un problème et ne rendons une réponse définitive. Il nous suffit pour le moment d'être persuadé que, dans cette direction, on trouvera de nombreux faits. » *Idem*, p. 124.

⁷⁵⁹ GUERREAU-JALABERT A., « Formes et conception du don : problèmes historiques, problèmes méthodologiques », in MAGNANI E. (dir.), *Don et sciences sociales. Théories et pratiques croisées*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, p. 194.

⁷⁶⁰ CAILLÉ A., *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, p. 18-19.

⁷⁶¹ *Idem*, p. 65-66.

⁷⁶² MAGNANI E., « Le don au Moyen Âge : pratique sociale et représentations. Perspectives de recherche », in *Revue du MAUSS*, vol. 19 (2002), n° 1, p. 309. Anita Guerreau-Jalabert constate même que certains travaux, de prime abord intéressants, infléchissent leurs conclusions et la finesse de leur analyse pour les faire à tout prix rentrer dans le moule d'analyse de l'*Essai sur le don* : GUERREAU-JALABERT A., « Caritas y don en la sociedad medieval occidental », in *Hispania*, vol. 60 (2000), n° 204, p. 56.

contemporaines⁷⁶³. Un champ spécifique de l'histoire du Moyen Âge central a pu servir de laboratoire à cet effet : le don aux monastères médiévaux⁷⁶⁴. Ces travaux ont démontré que le don *pro anima* (un individu, souvent un aristocrate, donne à un couvent ou participe à sa fondation afin que les moines prient pour son salut) ne se limite pas à deux intervenants : les pauvres, les familles des donateurs et Dieu sont tous convoqués⁷⁶⁵. En outre, la notion de réciprocité (la contrainte de rendre systématiquement) demande d'être affinée, dans le cas où le donataire rend à une autre personne que le donateur, ou en fonction de la nature des choses échangées, et semble ne pas être parfaitement applicable au don *pro anima*⁷⁶⁶.

En corollaire à cette remarque, le modèle maussien, réutilisé par quantité de chercheurs (en histoire comme en sociologie), a tendance à représenter mécaniquement un passage inévitable d'une société « archaïque » du don vers une société « moderne » de l'économie de marché⁷⁶⁷. Les sociétés non occidentales et du passé auraient cherché à produire du lien social avant tout, d'où leur pratique extensive du don, contrairement aux nôtres, obsédées par la production d'objets⁷⁶⁸. Toutefois, ce discours relève d'une « illusion historiographique » entre autres due à une évolution des documents témoignant de dons⁷⁶⁹.

3. L'échange généralisé

En outre de nombreux exemples démontrent l'existence d'une pratique du don parallèle au marché, utilisée conjointement avec celui-ci dans l'économie de l'Ancien Régime⁷⁷⁰. Le don de livres, par exemple, coexiste et n'entre pas en concurrence avec son

⁷⁶³ PARRY J., « The Gift, the Indian Gift and the "Indian Gift" », in *Man*, vol. 21 (1986), n° 3, p. 455.

⁷⁶⁴ WHITE S., *Customs, Kinship and Gifts to Saints. The Laudatio Parentum in Western France (1050-1150)*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1988 ; ROSENWEIN B., *To Be the Neighbor of Saint Peter. The Social Meaning of Cluny's Property, 909-1049*, Ithaca, Cornell University Press, 1989 ; BOUCHARD C., *Holy Entrepreneurs. Cistercians, Knights and Economic Exchange in Twelfth-Century Burgundy*, Ithaca, Cornell University Press, 1991 ; MAGNANI E., *Monastères et aristocratie en Provence. Milieu X^e – début XII^e siècle*, Münster, LIT Verlag, 1999 (*Vita regularis* – 10).

⁷⁶⁵ BUJSTERVELD A.-J., « The Medieval Gift as Agent of Social Bonding and Political Power: A Comparative Approach », in COHEN E. et DE JONG M. (dir.), *Medieval Transformations: Texts, Power, and Gifts in Context*, Leiden, Brill, 2001, p. 123-156 ; SILBER I., « Gift-giving in the great traditions: the case of donations to monasteries in the medieval West », in *Archives Européennes de Sociologie*, vol. 36 (1995), n° 2, p. 209-243.

⁷⁶⁶ MAGNANI E., « Le don au Moyen Âge », p. 319-320 ; VERDON L., « Don, échange, réciprocité. Des usages d'un paradigme juridique et anthropologique pour comprendre le lien social médiéval », in FAGGION L. et VERDON L. (dir.), *Le don et le contre-don. Usages et ambiguïtés d'un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2010, p. 11-12.

⁷⁶⁷ ZEMON DAVIS N., *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle*, trad. de l'anglais par D. TRIERWEILER, Paris, Seuil, 2003, p. 14-16 ; MAGNANI E., « Les médiévistes et le don. Avant et après la théorie maussienne », in MAGNANI E. (dir.), *Don et sciences sociales*, p. 16.

⁷⁶⁸ GODBOUT J., *L'esprit du don*, p. 194.

⁷⁶⁹ Pour l'Europe occidentale : le passage des chartes de donation à la pratique testamentaire. GUERREAU-JALABERT A., « Formes et conception du don », p. 200.

⁷⁷⁰ FAGGION L., « Une civilisation du don ? Les usages d'un paradigme à l'époque moderne », in FAGGION L. et VERDON L. (dir.), *Le don et le contre-don*, p. 65-67.

commerce : les deux pratiques sont reconnues et employées dans des contextes qui leur sont spécifiques, selon l'appréciation des hommes du passé⁷⁷¹. En réponse à cette lacune du modèle de Mauss, les historiens ont cherché à affiner ce dernier en historicisant la pratique du don. Des pratiques localisées et historiquement situées peuvent ensuite être comparées à différentes échelles, et manifester leurs traits communs ainsi que leurs différences. La contextualisation historique permet ainsi de mieux apprécier les différentes pratiques de don afin de parvenir à un modèle plus juste, car tempéré en fonction des variations contextuelles. Ainsi, une prise en compte des traités théologiques, en plus des chartes de donations, amène Anita Guerreau-Jalabert à appliquer le modèle d'« échange généralisé » théorisé par Claude Lévi-Strauss⁷⁷² au système médiéval chrétien du don⁷⁷³.

4. Vers un répertoire des pratiques du don

Historiciser la pratique du don revient *in fine* à créer un répertoire de ces pratiques en fonctions des époques et des lieux étudiés⁷⁷⁴. C'est la position que défend la sociologue Ilana Silber : renoncer à une théorie sociologique générale du don (approche *top-down*) n'équivaut pas à abandonner toute forme de conceptualisation⁷⁷⁵. La notion de « répertoire (ou registre) du don » demande de prendre en compte les spécificités propres à toutes les situations de don ainsi que les conditions culturelles de chaque forme de cette pratique. À cet effet, se poser des questions très simples de contextualisation (qui, quoi, quand, où, comment, pourquoi ?) permet déjà de mieux saisir les spécificités d'une donation. Ensuite,

⁷⁷¹ ZEMON DAVIS N., « Beyond the Market: Books as Gifts in Sixteenth-Century France. The Prothero Lecture », in *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 33 (1983), p. 69-88 ; HENRYOT F., « Le livre dans l'économie du don », p. 71.

⁷⁷² Au départ, la prohibition de l'inceste mène les groupes humains, menés par des hommes, à offrir les femmes qu'ils ne peuvent pas épouser à d'autres groupes afin de nouer des alliances. Ces dons ne peuvent pas être réciproques car ils mèneraient à terme à de l'inceste : ainsi, tous les groupes sont en position de donateurs et de receveurs avec quantité d'autres communautés, menant à un échange généralisé : LEVI-STRAUSS C., *Les Structures Élémentaires de la Parenté*, 2^e éd., Berlin, De Gruyter, 1967 [1947].

⁷⁷³ C'est la notion de *caritas* qui fonde le lien social chrétien au Moyen Âge. Cet amour du prochain est l'expression de la volonté de Dieu et structure à la fois les relations de parenté et d'alliance. Il est pur, et se manifeste ainsi sous la forme de dons désintéressés et non réciproques. L'individu médiéval n'attend pas de contre-don, car il sait que si chacun joue sa partition en donnant inconditionnellement, la société accomplit le projet de Dieu : GUERREAU-JALABERT A., « Caritas y don en la sociedad medieval occidental », p. 27-62 ; GUERREAU-JALABERT A., « Formes et conception du don », p. 193-208 ; MAGNANI E., « Du don aux églises au don pour le salut de l'âme en Occident (IV^e-XI^e siècle) : le paradigme eucharistique », in BERIOU N., CASEAU B. et RIGAUX D. (dir.), *Pratiques de l'eucharistie dans les Églises d'Orient et d'Occident (Antiquité et Moyen Âge). Actes du séminaire tenu à Paris, Institut catholique (1997-2004)*, vol. 2, *Les réceptions*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 2009, p. 1021-1042 (Collection des Études Augustiniennes, Série Moyen Âge et Temps Modernes – 45).

⁷⁷⁴ MAGNANI E., « Avant-propos. Don et sciences sociales : une question irrésolue d'actualité », in MAGNANI E. (dir.), *Don et sciences sociales*, p. 10-12.

⁷⁷⁵ SILBER I., « Registres et répertoires du don : avec mais aussi après Mauss ? », in MAGNANI E. (dir.), *Don et sciences sociales*, p. 127.

l'historien peut interroger les différentes composantes du don (réciprocité, intérêt/désintéressement, liberté/contrainte, finalité, décalage temporel)⁷⁷⁶. C'est cette méthode, selon Ilana Silber, que met en œuvre Paul Veyne dans *Le Pain et le Cirque*⁷⁷⁷. L'idée de répertoire permet, en outre, de considérer les choix et les possibilités des agents historiques et de prendre en compte le sens qu'ils donnent à leurs actions⁷⁷⁸.

Natalie Zemon Davis réalise le même exercice dans son *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle*. Elle parle toutefois d'un « registre » du don⁷⁷⁹. Ce travail est intéressant à plus d'un titre. Premièrement, il porte sur la première modernité, période assez peu étudiée dans le champ de la sociologie historique du don. Ensuite, il est remarquable d'érudition : il aborde de nombreuses facettes de la société française du XVI^e siècle et abonde d'exemples (du don eucharistique, au don des parents à leur enfant, en passant par le don de livres). À l'époque moderne, deux croyances régissent la pratique du don : la première explique le lien entre dons humains et don divin. Toute chose est don de Dieu : les humains doivent donc donner pour l'honorer (on retrouve ici la notion de *caritas* évoquée plus haut). Le second fondement explique le fonctionnement des relations entre les humains. Ceux-ci sont liés par réciprocité (quand l'un agit, un autre réagit) : dans le champ du don, la réciprocité se traduit par un contre-don⁷⁸⁰. Tout au long de son essai, Natalie Zemon Davis met en exergue la pluralité des pratiques de dons, de leurs conditions et du sens que leur donnent les donateurs. On constate la diversité des situations mais également un invariant, sous la forme de l'attente du contre-don : cette réciprocité était tout à fait reconnue⁷⁸¹. Elle a pu mener à créer une culture de l'obligation, où les agents historiques se sont parfois retrouvés opprimés par l'exigence de rendre, ou ont essayé de la contourner⁷⁸².

⁷⁷⁶ *Idem*, p. 139.

⁷⁷⁷ SILBER I., « Entre Marcel Mauss et Paul Veyne. Pour une sociologie historique comparée du don », in *Sociologie et sociétés*, vol. 36 (2004), n° 2, p. 196-197 ; VEYNE P., *Le Pain et le Cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Seuil, 1976. Veyne parvient à distinguer l'évergétisme (don de particuliers à la collectivité, qui prennent souvent la forme d'un bâtiment d'utilité publique) du mécénat et de la philanthropie contemporaine, en portant une attention particulière aux différences et discordances entre les pratiques de don. Il retient tout de même certains traits communs dans un idéaltype (l'évergétisme) qui connaît, en interne, ses propres ramifications et inflexions (en fonction de l'idéologie des donateurs, des donataires et des intérêts de chacun).

⁷⁷⁸ SILBER I., « Registres et répertoires du don », p. 135.

⁷⁷⁹ ZEMON DAVIS N., *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle*, p. 18. La différence est assez ténue ; d'autres utilisent l'expression de « cartographie des pratiques du don ». VANDEVELDE A., « Towards a Conceptual Map of Gift Practices », in VANDEVELDE A. (dir.), *Gifts and Interests*, Louvain, Peeters, 2000, p. 1-20.

⁷⁸⁰ ZEMON DAVIS N., *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle*, p. 21-22. Les Trois Grâces étaient souvent mobilisées pour représenter ce second fondement. L'une donne, la seconde reçoit, la troisième rend.

⁷⁸¹ *Idem*, p. 36-37.

⁷⁸² Voir le chapitre « Dons manqués », particulièrement les pages 109-123.

La particularité du registre du don de Natalie Zemon Davis est également sa faiblesse : malgré la quantité d'exemples le composant, elle ne franchit pas le pas de la modélisation, et ce parce qu'elle n'a pas trouvé de modèle universel de cette pratique⁷⁸³. Nous suivons Ilana Silber en qualifiant ce travail d'exemple à suivre comme modèle de répertoire historique du don⁷⁸⁴. C'est pour cette raison que nous souhaitons suivre la voie tracée par Ilana Silber et mise en œuvre par Natalie Zemon Davis. Bien sûr, nous n'ambitionnons pas d'établir un registre du don. En revanche, nous sommes convaincus que cette méthode d'historicisation des pratiques permet d'affiner la grille de lecture établie par Marcel Mauss dans son *Essai sur le don*. À l'échelle de notre travail, cette méthode prend la forme de l'analyse des dons de livres (et d'argent) à la bibliothèque du collège des jésuites wallons. À ces fins, nous accorderons une importance particulière au contexte (jésuite, liégeois) de ces donations, et nous étudierons les spécificités de celles-ci, afin de comprendre en quoi elles peuvent répondre (ou pas) au questionnaire de Mauss.

C. Les sources disponibles

Afin de mesurer le niveau d'insertion urbaine du collège wallon, nous aurons recours à deux sources principales. Bien que les deux premières sections du chapitre suivant ne concernent pas directement la pratique du don, ces deux ensembles documentaires peuvent tout de même être mobilisés. Les deux sources sont à notre disposition pour recenser les donateurs de la bibliothèque du collège wallon sont : le registre des bienfaiteurs (*Ms. 93*) ainsi que les *ex-dono* et marques d'appartenance figurant sur les volumes conservés. Nous avons consulté 1174 livres anciens⁷⁸⁵, parmi lesquels 980 ont été déterminés comme ancienne possession du collège wallon. De ces ouvrages, 399 portent un *ex-dono*, 52 portent une marque d'appartenance (qui n'est pas celle du collège) et 6 présentent ces deux caractéristiques à la fois⁷⁸⁶ (pour un total de 457 volumes marqués). Au total, ces différentes marques sont le produit de 106 donateurs différents.

⁷⁸³ Elle l'assume et considère son travail plutôt comme une « ethnographie des dons dans la France du XVI^e siècle ». *Idem*, p. 18.

⁷⁸⁴ SILBER I., « Registres et répertoires du don », p. 142.

⁷⁸⁵ ULiège : 828 ; Séminaire de Liège : 258 ; UGent : 42 ; KBR : 32 ; BM : 13 ; BNF : 1.

⁷⁸⁶ Par exemple, plusieurs livres portent à la fois une marque de don et une marque de propriété de la même personne. Jean Florbecq, un donateur important de la bibliothèque, a inscrit *Joannes Florbecani 1593* avant que les jésuites ne témoignent eux-mêmes de son don : *Dono M. Ioannis Florbecani pastoris S. Severini in Condrusio* : CATTANEUS S., *Enchiridion, eorum quae in controversiam vocantur, omnibus verae pietatis cultoribus perutile ac necessarium*, Ingolstadt, David Sartorius, 1589 (Séminaire 4N35).

1. Le catalogue des donateurs

Un document nous est particulièrement utile pour étudier la constitution de la bibliothèque du collège des jésuites wallons via les donations qu'elle reçoit. Il s'agit d'un registre de donateurs (ou de bienfaiteurs) titré : *Nomina Benefactorum Bibliothecae Collegii Societatis Jesu Leodii (Ms. 93)*⁷⁸⁷. Il répertorie tous les individus extérieurs au collège qui ont contribué positivement à la bibliothèque. Il est épais de 132 folios et est composé de quatre sections. La première recense les noms de ceux qui ont fait don de quelques livres à la bibliothèque (*qui libris Bibliothecam auxerunt* ; f. 3-116). Cette partie est organisée par ordre alphabétique des noms des donateurs, ce qui témoigne, comme dans les catalogues topographiques, d'une certaine rationalisation dans le classement⁷⁸⁸. Sous la lettre A, on retrouve tous les donateurs dont le nom de famille commence par A. Plusieurs folios sont laissés vierges entre chaque lettre, au cas où des dons doivent être ajoutés. Après le nom d'un donateur, sa fonction, quand il en occupe une, est précisée. Un titre abrégé du ou des livre(s) donné(s) vient ensuite ; quelques précisions d'édition sont rarement fournies (date, lieu, format⁷⁸⁹). Le *Ms. 93* a été rédigé en 1637, comme l'indique la date figurant sur son plat de derrière. Il continue d'être mis à jour après cette date : le chanoine de la collégiale Saint-Martin Jean Dans apparaît à trois occasions différentes. Dans ces situations, le scripteur n'ajoute pas les nouveaux dons en dessous du nom préexistant du donateur ; il crée une nouvelle entrée à cet effet. Ainsi, Jean Dans a droit à trois notices distinctes⁷⁹⁰.

La deuxième partie est consacrée aux personnages qui ont légué la totalité de leur collection personnelle (*qui Bibliothecam suam integram legarunt* ; f. 117-124). Ces cinq individus sont mis en valeur : plusieurs lignes sont dédiées à la description de leurs vies et de leurs éventuels liens avec le collège. La taille des bibliothèques léguées n'est mentionnée qu'à deux reprises : 200 volumes pour Jean d'Oneux, curé de Theux, et 160 pour Jean Florbecq. Ces personnages feront l'objet d'une attention particulière dans la section réservée aux donateurs remarquables.

Vient ensuite une section qui reprend les noms de ceux qui ont alloué une rente financière annuelle à la bibliothèque (*qui censum aliquem annuum assignarunt*

⁷⁸⁷ *Ms. 93.*

⁷⁸⁸ *Benefactores in hoc libro scriptos esse ordine alphabetico cognominum, quia cognomina notiora sunt nominibus. Idem, f. 2r^o.*

⁷⁸⁹ Par exemple : *R.D. Arnoldus Germani Canonicus S. Crucis dedit Driedonem tribus tom. in folio. Ms. 93, f. 31r^o.*

⁷⁹⁰ *Idem, f. 19r^o.* Outre sa fonction de chanoine de Saint-Martin, nous n'avons pas pu identifier Jean Dans.

Bibliothecae ; f. 125-128). Cinq donations y sont notées. Nous nous pencherons sur cette section dans le chapitre consacré au budget de la bibliothèque et à l'achat de livres.

Enfin, la quatrième partie honore ceux ayant décoré la bibliothèque par quelque ornement (*qui ornatu aliquo illustrarunt Bibliothecam* f. 129-132). Seize noms y sont répertoriés : le premier d'entre eux est Pier Luigi Carafa⁷⁹¹. Carafa est nonce apostolique (représentant diplomatique du Saint-Siège) à Cologne de 1624 à 1634. Une de ses missions est de faciliter l'introduction des décrets du concile de Trente dans le diocèse de Liège : il y visite de nombreux couvents et est proche des jésuites wallons⁷⁹². Son confesseur, Silvestro Pietrasanta réside d'ailleurs au collège de 1626 à 1633⁷⁹³. De plus, Carafa demande au père Jean Roberti d'écrire une vie du pape Paul IV⁷⁹⁴. Pierre Guérin rapporte également que les derniers jours de sa nonciature furent passés au collège⁷⁹⁵. Cet attachement s'est manifestement matérialisé dans la décoration de la bibliothèque, à laquelle il offre également un livre⁷⁹⁶.

Les quinze noms suivants sont des chanoines de la cathédrale Saint-Lambert de Liège, comme l'indique le sous-titre de la section. Celui-ci précise : « Les chanoines de Saint-Lambert ont financé soit la construction de la charpente de la bibliothèque, soit les étagères des livres. Leurs blasons ont été ajoutés, leurs noms sont énumérés⁷⁹⁷ ». Nous avons évoqué les enjeux de ces *insignia* dans la partie portant sur la configuration physique de la bibliothèque. Les fonctions de cinq de ces chanoines sont mentionnées⁷⁹⁸. Cette partie a été rédigée d'une traite ; il n'y a pas d'ajout. Certains noms ont toutefois été inscrits *a posteriori*

⁷⁹¹ Ms. 93, f. 129r^o.

⁷⁹² Naples, 1581 – Rome, 1655. Pier Luigi Carafa étudie les humanités et la théologie chez les jésuites. En 1624, il est nommé évêque de Tricarico et nonce à Cologne. Sa tâche principale consiste à introduire efficacement les décrets du concile de Trente dans ces régions en marge de catholicité. Il est nommé cardinal en 1645. RAFFAELI CAMMAROTA M., « Carafa, Pier Luigi », in GHISALBERTI A. (dir.) *DBI*, vol. 19, 1976, p. 596-599.

⁷⁹³ Rome, 1590 – Rome 1647. Pietrasanta entre dans la Compagnie en 1608. Il accompagne le nonce Pier Luigi Carafa en tant que confesseur (1624-1634) « Silvestre Pietrasanta », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 273.

⁷⁹⁴ Le projet tombe finalement à l'eau : *Idem*, vol. 1, p. 289.

⁷⁹⁵ *Idem*, vol. 1, p. 297.

⁷⁹⁶ Ms. 93, f. 11r^o. Il s'agit du MENOCHIO G. S., *Hieropoliticon sive Institutionis Politicae e S. Scripturis*, Cologne, Johann Kinck, 1626. Ms. 1421, f. 50r^o. Carafa s'est certainement dit qu'une œuvre rédigée par un jésuite intéresserait le collège wallon.

⁷⁹⁷ *Fabricam lignariam Bibliothecae, sive librorum loculamenta solverunt S. Lamberti Canonici quorum apposita sunt insignia, eorum vero nomina recensentur*. Ms. 93, f. 129r^o.

⁷⁹⁸ Winand de Wingarde est prévôt, François de Montmorency est doyen, Jean Chapeville, vicaire, Arnold Wachtendonck, chancelier et François d'Anthisnes, official.

de leur contribution, car le *Ms. 93* a été rédigé au début de l'année 1637, et que Jean Chapeaville, mort en 1617⁷⁹⁹, y est désigné comme vicaire.

2. Les marques de provenance : dons et propriétés

Quelques critiques sont cependant nécessaires vis-à-vis des sources ici employées. Il est tentant de se plonger tête baissée dans la collecte systématique des marques de provenance sans s'interroger sur les écueils potentiels propres à ces documents. Le piège principal serait de considérer toutes les marques différentes sur une même page de titre comme égales, et donc de les inscrire indifféremment dans une base de données. Les auteurs de ces ex-libris n'ont pas possédé le livre en même temps : ils constituent une chaîne d'appartenance, qu'il peut être intéressant de reconstituer pour mieux saisir et situer un processus d'acquisition. Dans notre cas, le dernier propriétaire avant le collège jésuite est celui qu'il faut conserver dans la base de données. Les possesseurs antérieurs ont fait l'objet d'un encodage parallèle, conservé au cas où la pertinence de s'y référer survient. Afin de reconstituer ces chaînes, l'information la plus utile est la date d'acquisition ou de don. Quand celle-ci vient à manquer – la situation est fréquente – il faut dater les possessions à l'aide d'autres éléments, principalement les dates de naissance et de mort des propriétaires, ce qui demande de les identifier, ainsi que la date d'édition du livre. Il est parfois possible, avec l'aide d'éléments extérieurs au livre, de déterminer si le possesseur a bel et bien joué un rôle dans le don au collège. Quand André Bauchaux, (bibliothécaire du collège de 1746 à 1765) acquiert entre ces années les *Annales de France*⁸⁰⁰, que Pierre-Albert Degrimon⁸⁰¹, chanoine de la cathédrale de Namur, dit avoir léguées en 1749, il est logique de penser que les deux ont été en contact pour participer à l'agrandissement du fonds livresque. En revanche, les deux acquisitions par Bauchaux qui présentent l'ex-libris de Jean-Gilles Le Fors⁸⁰², héraut d'armes de Liège et dernier propriétaire documenté des livres, ne témoignent pas d'un passage de ceux-ci du second vers le premier. Bauchaux n'avait pas encore entamé son

⁷⁹⁹ Liège, 1551 – Liège, 1617. Chapeaville est admis comme chanoine de Saint-Lambert en 1582, et est nommé examinateur synodal par Gérard de Groesbeeck. Il devient vicaire général du diocèse en 1589 et archidiacre de Famenne en 1600. DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le chapitre de Saint-Lambert*, vol. 3, p. 184-187 ; DUBOIS A., *Le chapitre*, p. 207-209.

⁸⁰⁰ GILLES N., *Les Annales de France*, Paris, Jehan Roigny, 1549 (ULiège XXII.42.4).

⁸⁰¹ Outre son statut de chanoine, nous n'avons pas pu identifier Pierre Albert Degrimon

⁸⁰² CHALEMOT C., *Series Sanctorum et Beatorum ac Illustrium Virorum Sacri Ordinis Cisterciensis*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1670 (ULiège TH6370) ; MARCHANTIUS J., *Flandria commentariorum lib. III. descripta*, Jean Plantin-Moretus, 1596 (ULiège XXIII.30.1).

mandat de préfet de la bibliothèque quand Le Fors est mort, en 1718⁸⁰³. Il n'est donc pas inclus dans les donateurs, contrairement à Degrimon⁸⁰⁴.

3. Le total des donations

À cet ensemble, il faut ajouter la première section du registre des donateurs : 952 volumes sont donnés par 156 individus. Il semblerait évident que les livres marqués d'un ex-dono que nous avons consultés soient enregistrés dans le *Ms. 93*. En réalité, ce genre de concordance n'est pas très fréquent : 43 volumes physiques portant une marque peuvent être associés à une entrée dans le registre des donateurs, ainsi que 33 individus. Le total partiel s'élève donc à 1366 livres pour 229 donateurs⁸⁰⁵.

Ces montants sont partiels car il faut encore y ajouter les individus qui lèguent leur bibliothèque complète. Ces cinq personnages (Jean d'Oneux⁸⁰⁶, Jean Visbroeck⁸⁰⁷, Jean Florbecq⁸⁰⁸, François d'Anthistes⁸⁰⁹, Marie de Halmal⁸¹⁰) ont laissé leur trace manuscrite

⁸⁰³ MOFFARTS D'HOUCHEENEE S. (de), « Une bibliothèque de héraut d'armes au XVIII^e siècle. Le catalogue des livres de Le Fort », in *BSBL*, vol. 23 (1997), p. 202.

⁸⁰⁴ Les acquisitions par Bauchaux ont été comptées comme donations au collège dans notre base de données. Dans les situations similaires au don de Degrimon, nous avons préféré enregistrer le don par le chanoine plutôt que l'acquisition par le bibliothécaire : le livre aurait sinon été encodé deux fois, soit erronément. Au contraire, pour les livres portant la marque de Jean-Gilles Le Fors, les deux éléments sont rentrés dans la base de données comme des acquisitions par Bauchaux et non comme des legs par Le Fors. En clair : les donations obtenues grâce à Bauchaux ne comptent pas comme ses propres donations. Les achats de livres par Bauchaux comptent comme telles.

⁸⁰⁵ Au lieu de 1409 livres donnés et 262 donateurs.

⁸⁰⁶ Inconnu – Inconnu, 1636. Jean d'Oneux a été curé de la paroisse de Theux, et, à partir de 1629, doyen du concile de Saint-Remacle. GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 26-27 ; *Ms. 93*, f. 117r^o ; GUERIN P., « Lettres inédites de Nicolas Degné », in *BTCHF*, vol. 34 (1994), n^o 3, p. 16.

⁸⁰⁷ Gand, 1511 – Inconnu, 1590. Jan Visbroeck (latinisé en Joannes Visbrochus) étudie au *Collegium trilingue* de Louvain. Il est protonotaire apostolique et secrétaire du cardinal Giovanni Morone depuis au moins 1542. Avec ce dernier, il intègre les réseaux érudits d'Italie, voyage notamment à Rome et participe aux dernières sessions du concile de Trente (1562-1563). Grâce à lui, il obtient un canonicat à la collégiale Saint-Martin de Liège en 1561 et a vécu à Liège de 1568 à son décès. Il était ami avec Laevinius Torrentius. DE VOCHT H., *History of the Foundation and the Rise of the Collegium Trilingue Lovaniense 1517-1550*, vol. 3, *The Full Growth*, Louvain, Librairie Universitaire, 1954 (*Humanistica Lovaniensia* – 12), p. 312-316 ; PIGHIUS S.V., *Epistolarium*, éd. par H. DE VOCHT, Louvain, Librairie Universitaire, 1959 (*Humanistica Lovaniensia* – 15), p. 89-90.

⁸⁰⁸ Inconnu – Liège, 1636. De 1583 à 1635, Jean Florbecq est curé de la paroisse de Saint-Séverin-en-Condroz, prieuré dont les jésuites wallons ont pu jouir des revenus dès leur installation. Il était un grand ami du collège et est enterré dans leur église. GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 91-99.

⁸⁰⁹ Liège, 1598 – Liège, 1637. François d'Anthistes est chanoine de la cathédrale Saint-Lambert de Liège à partir de 1627, et en est nommé officiel en 1631. Il est le frère cadet du recteur du collège wallon (1632-1637) Aloys d'Anthistes et de l'avoué d'Anthistes, Godefroid. *Idem*, vol. 1, p. 192-193 ; GUERIN P., « Livres de chanoines de Saint-Lambert au Séminaire de Liège », in *BTCHF*, vol. 33 (1993), n^o 3, p. 99 ; CHESTRET DE HANEFFE J. (Baron de), « Anthistes. Une seigneurie ecclésiastique sous l'Ancien Régime. La seigneurie de Vien », in *BIAL*, vol. 33 (1903), p. 155 ; DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le chapitre de Saint-Lambert*, vol. 3, p. 263 ; DUBOIS A., *Le chapitre*, p. 103.

⁸¹⁰ Inconnu – Rekem, 1609. Issue de la famille noble de Halmal, Marie de Halmal épouse Hermann de Lynden en 1581 ; Liège, 1547 – Rekem, 1603. Hermann, baron de Lynden a eu une carrière militaire, qui lui vaut de

sur les livres qu'ils ont donnés⁸¹¹. Ils sont donc déjà inclus dans les 106 premiers donateurs recensés. L'ampleur de la collection donnée n'est toutefois mentionnée que dans deux cas (Oneux a légué 200 volumes, Florbecq 160). Il a fallu estimer la taille des autres legs, en les extrapolant à partir du taux de survie des livres conservés de Florbecq et d'Oneux, et en modérant ce calcul par la comparaison avec des bibliothèques de personnages comparables. Les détails de ces estimations viendront dans le chapitre consacré à ces donateurs remarquables. D'ici-là, mentionnons seulement que, selon nous, ces bibliothèques personnelles ont à elles cinq avoisiné les 2360 volumes. Les 33 livres que nous avons consultés présentant la marque de ces donateurs remarquables font, logiquement, partie de cet ensemble. Aussi, il faut soustraire ces 33 livres avant d'additionner le tout (car ils ont déjà été comptés en raison de leur marque manuscrite). Au total, nous avons donc recensé 3693 donations (dont 457 livres physiques conservés), pour 229 donateurs.

X. Le collège wallon et le monde du livre : achats et relations

Avant d'aborder ce que nous estimons être le meilleur baromètre des relations sociales d'un collège – les donations de livres – nous devons nous arrêter sur les deux premiers moyens d'acquisition de livres généralement reconnus par les historiens : les presses internes et les relations avec le monde du livre d'une part, et l'achat d'autre part.

A. Les presses des collèges et les relations avec les imprimeurs

Après avoir rappelé l'intérêt de l'imprimerie pour la Compagnie de Jésus, et exposé quelques exemples de collèges faisant usage de leurs propres presses, nous présenterons les différentes relations liant le collège wallon au milieu du livre liégeois. Nous fonctionnerons en présentant les différentes familles d'imprimeurs selon les liens qu'ils ont tissés avec le collège (relation contractuelle, dons, privilèges). Nous donnerons ensuite du sens à ces dons en empruntant à la notion de « répertoire du don » telle que développée par Natalie Zemon Davis⁸¹².

s'être combattu dans plusieurs régions d'Europe. Il est proche des princes-évêques de Liège. Ernest de Bavière fait de Lynden son colonel lors de la conquête de l'évêché de Cologne (1583-1588). GUILLAUME H. (Général), « Aspremont-Lynden, Hermann (de) », in *BN*, vol. 1, 1866, col. 495-496 ; CHESTRET DE HANEFFE J. (Baron de), « Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim », in *Publications de la Société Historique et Archéologique dans le duché de Limbourg*, vol. 10 (1873), p. 47-52.

⁸¹¹ Oneux : 3 livres marqués ; Visbroeck : 7 ; Florbecq : 2 ; Anthisnes : 13 ; Halmal : 7.

⁸¹² ZEMON DAVIS N., *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle*.

1. L'intérêt de la typographie pour la Compagnie de Jésus

Le premier *medium* dont disposent les bibliothèques jésuites pour s'approvisionner en livres est la présence de presses typographiques directement dans les murs du collège. Dès les débuts de la Compagnie, Ignace de Loyola est convaincu de l'utilité de l'imprimerie. De fait, de celle-ci découle une uniformité inédite des textes, qui convient parfaitement au projet jésuite : les collègues pourraient tous recevoir les mêmes versions des textes à enseigner et des règles à suivre⁸¹³. Après une période où les jeunes collègues collaborent activement avec les imprimeurs et libraires locaux, il ne faut pas longtemps pour qu'Ignace émette l'idée de centraliser la production typographique de l'ordre afin de favoriser l'unité de son action⁸¹⁴. Le Collegio Romano possède ainsi ses propres presses dès l'année 1556. Pour des raisons qu'on ignore, elles cessent leur activité en 1616⁸¹⁵. C'est dans les territoires extra-européens que se développent en grande partie les presses de collège. Les difficultés d'approvisionnement en livres ont souvent poussé les implantations jésuites à imprimer leurs propres ouvrages. En outre, certaines demandes locales, tant au niveau des caractères typographiques que des contenus imprimés, ne peuvent pas être assurées par des officines européennes⁸¹⁶. C'est le cas du collège jésuite de Córdoba, en Argentine actuelle⁸¹⁷, mais aussi des établissements de Goa et de Nagasaki⁸¹⁸. Plus proche de nous, et d'autant plus exceptionnel : le collège des jésuites anglais de Saint-Omer possédait ses propres presses. La majorité de sa production était destinée à un public anglophone⁸¹⁹. Lorsqu'un collège ne dispose pas de ses propres presses, il passe des accords durables avec les libraires et imprimeurs de la ville. À Bilbao, la nécessité de se fournir en ouvrages mène inévitablement au tissage de relations non seulement commerciales, mais également de sociabilité, participant à l'intégration des jésuites dans l'espace urbain⁸²⁰. Quand de tels accords

⁸¹³ ROMANI V., « Note e documenti sulla prima editoria gesuitica », in *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, vol. 117 (1994), p. 189.

⁸¹⁴ VACALEBRE N., « Produzione e distribuzione libraria gesuitica nel Cinquecento: il caso delle *Adnotationes et meditationes in Evangelia* di Jerónimo Nadal (Anversa, Martin Nuyts, 1593-1595) », in *Titivillus. Revista Internacional sobre Libro Antiguo*, vol. 1 (2015), p. 308-309.

⁸¹⁵ VACALEBRE N., *Come le armadure e l'armi*, p. 88-89.

⁸¹⁶ GARCIA AGUILAR I., « Imprenta y librerías jesuitas en la Nueva España », p. 205-237.

⁸¹⁷ CREMONINI G., SILVERMAN D.E. et GARONE GRAVIER M., « *Brevis vita typographica*: la imprenta jesuita del Colegio de Monserrat en Córdoba, Argentina », in *Progressus*, vol. 3 (2016), n° 2, p. 113.

⁸¹⁸ ORII Y., « The Dispersion of Jesuit Books Printed in Japan: Trends in Bibliographical Research and in Intellectual History », in *JJS*, vol. 2 (2015), n° 2, p. 191-192.

⁸¹⁹ CINOTTI M., *Saint-Omer, un collège et ses livres*, p. 131-146.

⁸²⁰ RAYON VALPUESTA P., *La biblioteca del colegio de los jesuitas en Bilbao*, p. 467.

n'existent pas, comme à Naples, l'acquisition de livres se fait ponctuellement, au cas par cas⁸²¹.

2. Les Hovius

Le collège wallon ne disposait pas de sa propre officine d'imprimerie, ce qui l'a plutôt incité à entretenir des relations étroites avec les imprimeurs de la cité. Parmi ceux-ci nous pouvons citer les Hovius (ou Hoyoux), qui ont non seulement imprimé plusieurs œuvres écrites par les jésuites wallons, mais ont également légué des livres à la bibliothèque⁸²². Cinq volumes de notre corpus ont été donnés par Jean-Mathias Hovius⁸²³. Il s'agit de quatre volumes des *Annales Ecclesiae* de Michael Alford⁸²⁴, ainsi que l'*Historia provinciae Paraquariae*, de Nicolás Del Techo, que nous avons déjà mentionnée⁸²⁵. Ces volumes sortent tous de ses propres presses. On peut raisonnablement déduire qu'il offrait aux pères du collège une partie de sa production, quand il estimait qu'elle pouvait les intéresser. Peut-être avaient-ils un accord à ce sujet, mais la mention *dono* présente sur les livres ne nous fait pas pencher pour cette hypothèse.

En outre, quatre autres dons d'un Hovius sont présents dans le registre des donateurs⁸²⁶. Toutefois l'identification précise du donateur pose problème. Les quatre livres ont été donnés par la veuve d'un Hovius (*Honesta Vidua Dñi Hovii*). Or, nous connaissons l'existence de plusieurs imprimeurs issus de cette famille. Ces dons n'ont pas tous été inscrits d'une traite. Le premier d'entre eux fait partie du texte originel du registre des dons. Les trois suivants sont des ajouts postérieurs⁸²⁷. Le *Ms. 93* a été rédigé en 1637, la donatrice était donc déjà veuve à cette période. Nous ne pouvons donc pas associer ces quatre dons à Jean Mathias Hovius, toujours en vie à cette date. La donatrice est certainement Marie Jamar

⁸²¹ TROMBETTA V., « Libri e biblioteche della Compagnia di Gesù a Napoli », p. 135

⁸²² Nous reviendrons plus loin sur les relations entre les Hovius et les jésuites. *Ms. 93*, f. 35r^o-v^o.

⁸²³ Inconnus – Liège, 1679. Jean Mathias Hovius est le fils de Guillaume Hovius. HERMANS M., « Le livre liégeois », p. 130.

⁸²⁴ ALFORD M., *Fides regia sive Annales Ecclesiae*, 4 vol., Liège, Jean Mathias Hovius, 1663 (ULiège TH5540(1-4)).

⁸²⁵ DEL TECHO N., *Historia provinciae Paraquariae Societatis Jesu* (ULiège TH6860).

⁸²⁶ *Ms. 93*, f. 35r^o-v^o.

⁸²⁷ Ces ajouts sont ultérieurs, mais de peu, car ils précisent : *Praedicta Vidua Dñi Hovii*.

d'Emale, la veuve de Guillaume Hovius (il meurt vers 1623)⁸²⁸. Elle vit toujours en 1637 étant donné que son activité typographique est attestée jusqu'en 1652⁸²⁹.

L'impression de ces *leges studiosorum*, sorte de règlement de conduite pour les élèves du collège, rend compte des liens étroits que le collège wallon entretenait avec les Hovius. On sait qu'Henri II Hovius a, en 1665, déplacé son atelier typographique sur la place des jésuites⁸³⁰. On constate également sur une *Vie de Vincent Caraffa* imprimée par Jean Mathias Hovius une marque typographique spéciale portant le monogramme IHS (monogramme employée par la Compagnie)⁸³¹. Ce changement de marque rendrait-il compte d'une commande spéciale ? Dernier exemple : quand il était encore libraire, Henri I Hovius, le grand-père de Jean Mathias, avait l'habitude de commander l'impression d'ouvrages pour la Compagnie à Gaultier Morberius, son partenaire imprimeur. Lorsqu'il a lancé sa propre entreprise typographique, Henri Hovius a récupéré ce marché⁸³². Michel Hermans a estimé que chaque ouvrage imprimé par une de ces dynasties typographiques, et écrit par un jésuite est une trace de liens entre le collège wallon et l'imprimeur. Sans preuve plus concrète de tels liens ou commandes, nous ne franchirons pas ce pas, et nous cantonnerons aux dons.

3. Les Streel

Un autre typographe proche du collège wallon est Guillaume Henri Streel (les Streel et les Hovius ont d'ailleurs entretenu des liens matrimoniaux)⁸³³. Lui aussi a imprimé les écrits de membres de la Compagnie. En outre, il offre aux jésuites wallons un exemplaire de chaque livre qui sort de ses presses jusqu'en 1690 (soit 222 livres⁸³⁴), ainsi que quelques autres dons ponctuels⁸³⁵. Nous n'avons pas retrouvé de trace manuscrite de don sur les livres de notre corpus imprimés par lui. Cet accord systématique (un exemplaire de chaque

⁸²⁸ Inconnus – Liège, ca. 1623. Guillaume Hovius travaille principalement avec son père Henri I Hovius. Il épouse Marie Jamar d'Emale en 1605. BORMANS S., « Généalogie des premiers imprimeurs liégeois », in *Le Bibliophile Belge*, vol. 1 (1866), p. 41 ; HERMANS M., « Le livre liégeois », p. 129.

⁸²⁹ *Leges studiosorum Collegii Societatis Jesu* (ULiège R00177E). Elle est probablement aidée dans cette activité par ses trois enfants : Henri II, Jean Mathias, dont nous venons de parler, et Hélène, épouse de Léonard Streel. HERMANS M., « Le livre liégeois », p. 134.

⁸³⁰ *Ibidem*.

⁸³¹ BARTOLI D., *La vie du Reverend Pere Vincent Carafe septième general de la Compagnie de Jesus*, trad. de l'italien par T. LE BLANC, Liège, Jean Mathias Hovius, 1653 (ULiège R4577A).

⁸³² HERMANS M., « Le livre liégeois », p. 127.

⁸³³ Liège, 1638 – Liège 1710. Guillaume Henri Streel est issu d'une longue lignée d'imprimeurs. Installé en Gérardrie, il imprime, entre 1654 et 1710, plus de 500 ouvrages différents. TOUSSAINT É., *Guillaume Henri Streel, imprimeur liégeois (1654-1710)*, Mémoire de Master en Histoire, inédit, ULiège, année académique 2008-2009, p. 27 ; HERMANS M., « Le livre liégeois », p. 125-126.

⁸³⁴ TOUSSAINT É., *Guillaume Henri Streel. Annexe, Catalogue des ouvrages imprimés*, p. 4-206.

⁸³⁵ Ms. 93, f. 85v^o.

publication jusqu'en 1690) n'était peut-être pas perçu par les jésuites wallons comme un don au même titre que les autres donations plus ponctuelles. Il est possible que cette pratique relève d'un devoir moral propre à la profession d'imprimeur. C'est par exemple ce que fait l'imprimeur lyonnais Horace Cardon avec les jésuites et les cordeliers de Lyon : ayant reçu de nombreuses commandes d'ouvrages théologiques et philosophiques, il estime devoir participer à son échelle à l'émergence d'un ordre sociétal catholique. Ainsi, comme Guillaume Henri Streel, il donne un exemplaire de chaque livre imprimé à ces deux ordres⁸³⁶. Pour parfaitement saisir la portée de cette donation, il faudrait consulter un des huit volumes donnés par Streel qui ne viennent pas de son atelier afin de peut-être y trouver une marque de don. Malheureusement, aucun de ces huit livres ne nous est parvenu. Enfin, à sa mort, Guillaume-Henri Streel lègue 500 florins Brabant aux jésuites wallons, témoignant à nouveau d'une relation d'affection particulière⁸³⁷. Aucune trace de commande particulière émanant des bibliothécaires du collège n'a été retrouvée.

4. Les Bronckart

Jean-François Bronckart⁸³⁸ est un autre exemple de personnalité locale du monde du livre ayant donné aux jésuites wallons. Il offre, en 1697, des œuvres diverses de Jacques Sirmond⁸³⁹ en cinq volumes⁸⁴⁰. Le collège lui rend en immortalisant son nom sur les livres donnés : *Ex dono et liberalitate D. Ioannis Francisci Broncart Bibliopolae Leodiensis*. Jean-François Bronckart était libraire ; peut-être a-t-il donné aux jésuites wallons une partie des stocks qu'il n'arrivait pas à écouler ? Notons enfin que son père, Baudouin Bronckart, a imprimé un ouvrage destiné aux jésuites de Dinant⁸⁴¹.

5. Les Ouwerx

Nous terminons notre tour d'horizon du monde du livre liégeois avec la famille Ouwerx. Jean Ouwerx, imprimeur juré du prince-évêque ayant officié entre 1615 et 1640⁸⁴²,

⁸³⁶ HENRYOT F., « Le livre dans l'économie du don », p. 79.

⁸³⁷ TOUSSAINT É., *Guillaume Henri Streel*, p. 100-102.

⁸³⁸ Liège, 1669 – Liège 1719. Jean-François Bronckart débute sa carrière comme libraire et devient imprimeur en 1694. Il imprime principalement des livres religieux. GASON P.-M., « Le livre imprimé sous l'Ancien Régime », in BRUYERE P. et MARCHANDISSE A. (dir.), *Florilège du livre en principauté de Liège*, p. 225-226.

⁸³⁹ Riom, 1559 – Paris, 1651. Jacques Sirmond entre dans la Compagnie en 1576. Il est secrétaire de Claudio Acquaviva pendant dix-huit ans (1590-1608). Il est également confesseur de Louis XIII. « Sirmond, Jacques », in SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque*, vol. 7, 1894, col. 1237-1261.

⁸⁴⁰ SIRMONT J., *Opera varia nunc primum collecta, ex ipsius schedis emendatiora, notis posthumis, epistolis et opusculis aliquibus auctiora*, 5 vol., Paris, Jean Anisson, 1696 (ULiège TH10390(1-5)).

⁸⁴¹ Inconnu – Inconnu. Jean Ouwerx est fils de Christian I Ouwerx. Il est principalement actif entre 1615 et 1640. Il imprime beaucoup pour la Compagnie de Jésus. HERMANS M., « Le livre liégeois », p. 141.

⁸⁴² *Idem*, p. 127.

a donné un livre (les *Electa sacra* de Luigi Novarini⁸⁴³) au collège. La situation du fils de Jean Ouwerx, Christian, nous permet d'éclairer ce don⁸⁴⁴. Il étudie les humanités au collège des jésuites wallons et Quand son père décède en 1644, il reçoit de lui 2000 florins Brabant ainsi qu'une rente annuelle de 20 florins. Christian Ouwerx est autorisé à disposer de cet héritage, qu'il offre aussitôt à la Compagnie. Il ne passe qu'un an au collège en 1658 : le don de Jean Ouwerx à la bibliothèque date certainement de la période où son fils y était élève (ca. 1625-1635), ce qui prédate de peu la date d'édition des œuvres de Luigi Novarini répertoriées dans le *Ms. 92*⁸⁴⁵. Selon Michel Hermans, Jean Ouwerx est le typographe qui imprime le plus pour la Compagnie : entre 1615 et 1640, il produit plus de 50 éditions⁸⁴⁶.

6. Conclusion

Il est indéniable que les jésuites ont entretenu des rapports étroits avec les dynasties d'imprimeurs liégeois. Il nous semble difficile d'établir une typologie de ces relations tant elles ont pris des formes différentes selon les individus impliqués. Nous distinguons toutefois trois types de liens, non exclusifs. Le premier est évidemment lucratif ; tous les imprimeurs évoqués voient dans l'installation du collège un débouché intéressant. La plupart produisent des livres destinés à la Compagnie de Jésus en général, plutôt que simplement au collège wallon⁸⁴⁷. C'est probablement dans cette optique qu'Henri II Hovius s'installe en face du collège en 1665. Aucune trace d'un accord écrit n'a été trouvé.

Les modalités selon lesquelles Guillaume Henri Streel et Jean Mathias Hovius ont offert une partie de leur production au collège relèvent davantage de l'ordre du don que du contrat. Les mentions dans le *Ms. 93* pour l'un, sur la page de titre des livres donnés pour l'autre affirment bel et bien qu'il s'agit d'un don. Ces donations sont comparables avec celle d'Horace Cardon à Lyon : en alimentant la bibliothèque jésuite, ils contribuent à leur manière à leur projet catholique. Ces livres sont à la fois des dons (le collège leur rend en honorant leurs noms de deux manière différentes) et des contre-dons (ils rendent au collège pour son rôle dans la cité) et rentrent donc plutôt dans la théorie d'échange généralisé adaptée

⁸⁴³ NOVARINI L., *Electa sacra in quibus qua ex linguarum fontibus explicantur & illustrantur subque Virginea umbra*, 4 vol. Lyon, Laurent Durand, 1633-1639. *Ms. 93*, f. 65r.

⁸⁴⁴ Liège, 1614 – Mons, 1666. Christian Ouwerx étudie les humanités au collège wallon de Liège. Il entre dans la Compagnie en 1646 et passe son parcours à enseigner les humanités. Il donne cours de grammaire au collège wallon en 1658. « Christian Ouwerx », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 366.

⁸⁴⁵ *Ms. 92*, f. 109v^o.

⁸⁴⁶ HERMANS M., « Le livre liégeois », p. 127. Beaucoup sont destinées au collège jésuite de Maastricht.

⁸⁴⁷ *Idem*, p. 123-142.

par Anita Guerreau-Jalabert au monde chrétien via la notion *caritas*⁸⁴⁸. Une lecture similaire pourrait être faite des dons de Bronckart, mais les éléments manquent pour caractériser ceux-ci avec justesse.

Le don de Marie Jamar d'Emale s'inscrit dans une forme plus classique de don. Les livres qu'elle lègue ne sont pas issus de l'atelier de son mari, démontrant que son don relève d'une stratégie différente de celle de Jean Mathias Hovius et Guillaume Henri Streel. On pourrait ainsi conclure qu'elle donne ses propres ouvrages. Elle est cependant nommée « veuve de M. Hovius » dans le *Ms. 93*⁸⁴⁹. Cette manière de la caractériser rend-elle compte d'une réduction de la femme derrière l'homme ? Nous pensons plutôt que c'est une manière d'honorer les deux personnages à la fois : elle réactive le souvenir de l'époux et de sa potentielle relation au collègue, tout en honorant la donatrice. Cette conclusion prend encore plus de sens lorsque la veuve donne les livres de son défunt mari, comme nous le verrons plus loin.

Enfin, Christian et Jean Ouwerx avaient une relation tout autre avec le collègue wallon. Le premier y a étudié, et a fait partie de la Compagnie de Jésus. Le second a abondamment imprimé pour les jésuites, et a vu son fils y être formé. Le don de livre de Jean Ouwerx relève certainement d'un contre-don, afin de remercier la bonne prise en charge de son fils par les jésuites wallons. Christian Ouwerx éprouve la même reconnaissance envers la Compagnie entière, c'est pourquoi il lui cède l'héritage de son père⁸⁵⁰.

B. L'achat de livres

Le second moyen pour les collèges de s'approvisionner en livres est l'achat. Celui-ci dépend des moyens financiers de la bibliothèque, qui découlent eux-mêmes de l'argent qu'elle reçoit de particuliers ou du collège. Nous essayerons d'abord de déterminer les budgets qui peuvent être alloués à la bibliothèque, en nous basant sur ces deux sources de revenus (particuliers et collège). Le registres des cens annuels de la bibliothèque sera étudié en premier lieu ; nous nous pencherons ensuite sur la part de revenu que la bibliothèque

⁸⁴⁸ GUERREAU-JALABERT A., « Caritas y don en la sociedad medieval occidental », p. 27-62.

⁸⁴⁹ *Ms. 93*, f. 35^r^o-v^o.

⁸⁵⁰ Rappelons tout de même que, bien qu'il semble y avoir été autorisé, Christian Ouwerx ne peut pas disposer de biens personnels, d'après le vœu de pauvreté qu'il a prêté. Ceci explique également le don à l'institution jésuite.

reçoit directement du collège wallon. Nous donnerons enfin de la profondeur à ces dons d'argents en mobilisant la sociologie historique du don.

1. Les dons d'argent aux collèges jésuites

Afin de pouvoir acheter des livres, les bibliothèques jésuites doivent bénéficier d'une rente annuelle déterminée par le supérieur provincial et proportionnelle aux revenus du collège⁸⁵¹. En plus de cette rente « interne », la bibliothèque (comme le collège), peut recevoir des pensions annuelles venant de particuliers, extérieurs au collège. Il arrive également qu'elle perçoive des dons d'argents ponctuels. La donation du surintendant des Finances Nicolas Fouquet au collège de Clermont est bien connue (22 000 livres tournois)⁸⁵². Le collège jésuite de Ségovie a pu recevoir des donations ponctuelles allant de 50 à 300 ducats⁸⁵³ (1 ducat = 8 florins Brabant⁸⁵⁴). En ce qui concerne la rente due par le collège à la bibliothèque, il ne semble pas qu'elle soit uniforme dans toute la Compagnie : le montant de celle-ci variait selon la conjoncture⁸⁵⁵. Les contestations étaient fréquentes dans les collèges : on en a relevé dans la province d'Espagne⁸⁵⁶, à Rome ou encore à Poitiers⁸⁵⁷. Nous avons un aperçu de ces rentes pour les collèges italiens, en 1650 : en moyenne, une bibliothèque reçoit annuellement 40 *scudi* (1 écu = 4 florins Brabant⁸⁵⁸). Les plus petites rentes sont de 10 *scudi*, la plus grande est celle du Collegio Romano, de 300 *scudi*⁸⁵⁹.

2. Les rentes allouées à la bibliothèque par des particuliers

Il n'est pas aisé de déterminer l'ampleur du revenu dont jouissait la bibliothèque du collège wallon. Deux sources différentes fournissent des informations sur ce budget. La première est la section « cens annuel » du *Ms. 93*, qui répertorie les particuliers léguant, quelle que soit la raison, une pension annuelle à la bibliothèque, et ce dans le but d'honorer

⁸⁵¹ *Ratio studiorum*, p. 85 (Règle du provincial – 33).

⁸⁵² CORDEY J., « Le surintendant Fouquet et la bibliothèque du collège de Clermont », in *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 84 (1923), n° 1, p. 348.

⁸⁵³ BARTOLOME MARTINEZ B., « Las librerías e imprentas de los jesuitas (1540-1767) », p. 318.

⁸⁵⁴ RORIVE J.-P., *Les misères de la guerre sous le Roi-Soleil*, Liège, Éditions de l'Université de Liège, 2000, p. 376. 1 florin Brabant = 20 patards (ou sous) = 80 liards (ou aidants). Pour référence, en principauté de Liège en 1694 (année considérée comme chère au vu du contexte international), un grand pain vaut 20 patards et une livre de pain de farine vaut 10 patards.

⁸⁵⁵ JATIVA MIRALLES M. V., *La biblioteca de los jesuitas del Colegio San Esteban de Murcia*, p. 67

⁸⁵⁶ *Idem*, p. 66-72.

⁸⁵⁷ OP DE BEECK B., *Jezüitenbibliotheken in de Zuidelijke Nederlanden*, vol. 1, p. 72.

⁸⁵⁸ RORIVE J.-P., *Les misères de la guerre sous le Roi-Soleil*, p. 376.

⁸⁵⁹ ROMANI V., « 'Dispersione' vs 'Disseminazione'. Note e materiali per una storia delle biblioteche gesuitiche », in SABBA F. (dir.), *Le biblioteche private come paradigma bibliografico. Atti del convegno internazionale: Roma, Tempio di Adriano, 10-12 ottobre 2007*, Rome, Bulzoni, 2008, p. 163.

leur mémoire. La seconde est le registre aux charges du collège wallon⁸⁶⁰. Il s'agit d'un document tenu par le procureur du collège, la personne chargée de la gestion des comptes et des biens temporels⁸⁶¹. Une partie de ce registre est consacrée aux montants que le collège doit à la bibliothèque ; il couvre la période 1735-1767.

Nous pouvons déjà affirmer avec certitude le fonctionnement habituel du revenu à allouer à la bibliothèque. Quand une personne donne un certain montant ponctuel à la bibliothèque, elle doit d'abord transiter par le procureur, qui centralise les dons. Le montant donné est ensuite reversé sur vingt ans à la bibliothèque. Par exemple, grâce aux dispositions prises par le jésuite Louis Ernest Massillon⁸⁶², celle-ci reçoit, en 1659, une partie (826 florins Brabant) du montant de la vente d'une maison située rue Souverain-Pont⁸⁶³. Le procureur étale cette somme sur vingt ans : la bibliothèque perçoit donc chaque année 41 florins Brabant et 5 patards⁸⁶⁴.

En outre, Massillon jouissait d'un droit de rendage⁸⁶⁵ sur cette maison qu'il tient de son père, possédée désormais par Nicolas Auxbrebis, marchand liégeois⁸⁶⁶. En 1632, il a décidé de céder ce revenu à la bibliothèque comme rente, sûrement parce que la propriété personnelle lui était interdite. Il est précisé dans l'acte de donation que ce revenu ne peut être affecté qu'à l'achat de livres et rien d'autre⁸⁶⁷. La valeur que Louis Ernest Massillon accordait aux livres était sincère, étant donné qu'il offre, en plus de cette rente, des œuvres de Plutarque à la bibliothèque du collège⁸⁶⁸. Nous reproduisons et traduisons le contenu du registre ci-dessous :

⁸⁶⁰ Ms. 12, registre aux charges.

⁸⁶¹ GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 21-22.

⁸⁶² Liège, 1593 – Saint-Jacques-de-Compostelle, 1633. Louis Ernest Massillon est le fils de Louis Massillon, bourgmestre en 1604-1605 et en 1626-1627, et d'Anne de Chokier. Il entre au noviciat de Tournai en 1633, mais ne fait jamais partie du collège wallon. GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 288.

⁸⁶³ Ms. 93, f. 125r^o-v^o.

⁸⁶⁴ RORIVE J.-P., *Les misères de la guerre sous le Roi-Soleil*, p. 376-378 ; DEMOULIN B., *Les finances d'un pays d'états aux marches de l'Empire, la principauté de Liège (1688-1728)*, Liège, Crédit Communal, 1986, p. 32-33. Le total équivaut ici à 825 florins, certainement le résultat d'un arrondissement.

⁸⁶⁵ En droit liégeois, les rentes de rendage sont des rentes foncières réservées lors de la transmission ou l'aliénation d'un bien. RAGUEAU F., *Glossaire du droit françois, contenant l'explication des mots difficiles qui se trouvent dans les ordonnances des Roys de France, dans les coutumes du Royaume, dans les anciens arrests et les anciens titres*, Genève, Slatkine Reprints, 1969, p. 423.

⁸⁶⁶ Auxbrebis n'a pas pu être identifié outre sa qualité de marchand.

⁸⁶⁷ « At donné irrévocablement *per modum donationis inter vivos seu causa mortis aut alio quoniam modo meliori*, a la bibliotecque de laditte Compagnie quarant six florins Brabant de rente, et ce que pourat estre trouvé au dessus, affertez sur la maison qui fut jadis appartenante a feu Burghem[est]re Masillon son pere, possedee presentement par Nicolas aux brebis située en Souverainpont, et ce pour estre employes a l'achat des livres, sans le pouvoir appliquer ailleurs. Ms. 3, cens et rentes, f. 366r^o-367r^o.

⁸⁶⁸ Ms. 93, f. 57r^o. Nous n'avons pas pu déterminer l'édition précise en raison des lacunes de la notice.

« Le père Louis Ernest Masillon a donné à la Bibliothèque du Collège jésuite liégeois 46 florins annuels et 8 sous [patards] à récupérer du loyer de la maison qui jadis appartenait à M. le bourgmestre Masillon, que Nicolas Auxbrebis possède.

La maison d'où était collecté le cens légué par Louis Ernest Masillon (comme mentionné *supra*) a été vendue. Et du montant de cette vente, a échu à la Bibliothèque la somme de 826 florins que le collège de la Compagnie de Jésus de Liège a reçus au mois de juillet 1659. Selon la loi, le collège reverse annuellement à cette même bibliothèque 41 florins et 5 sous [patards]. Ceci ainsi que l'avait désiré le P. Recteur Jacques Lobbet, avec le consentement du R.P. Provincial P. Hubert Wiltheim, dans sa visite du collège cette même année.

Le Procureur du Collège liégeois s'acquitte jusqu'à présent d'une partie de cette somme au mois de juin, vers la Saint-Jean-Baptiste, et de l'autre partie au mois de décembre, vers Noël.

Le collège a remboursé la somme totale en l'an 1691⁸⁶⁹. »

Cette dernière ligne a été ajoutée ultérieurement par une autre main, peut-être par François Collins, procureur du collège de 1684 à 1698⁸⁷⁰. La comptabilité étalait le montant sur vingt ans, soit jusqu'en 1679. Pourtant, celui-ci n'est remboursé que douze années plus tard. Un autre remboursement se termine en 1691 :

La maison dont l'insigne est le cerf, sous la tour de Saint-Lambert, doit chaque année à la bibliothèque du Collège de la Compagnie de Jésus de Liège 13 florins et demi. Cette rente est versée au mois de juin, vers la Saint-Jean-Baptiste.

Cette somme entièrement versée et transmise dans le collège, a été remboursée en l'an 1691⁸⁷¹.

3. Le budget alloué par le collège à la bibliothèque

L'exemple précédent montre que le collège était en retard sur ses paiements et a pu s'acquitter de plusieurs dettes envers la bibliothèque en même temps. Depuis plusieurs années, il connaît des difficultés financières. Le chantier de la nouvelle église avait commencé depuis presque vingt ans⁸⁷², et celui-ci absorbait une grande partie des revenus :

Maximiliana Montelet a donné à la bibliothèque 3 *patacones* soit 12 florins brabant, que doit verser le Préfet de la nouvelle église. Manifestement, le 6 octobre 1684, il s'est arrogé la somme principale de 240 florins, que le Procureur du Collège a ensuite reçu le 19 juin 1686, et a assigné à la bibliothèque les 12 florins brabant que devaient au Collège M. Dominique Dauviel et ses héritiers, concernant une maison

⁸⁶⁹ *Idem*, f. 125r^o-v^o.

⁸⁷⁰ Longwy, 1641 – Liège 1698. Collins est procureur au collège jésuite de Huy de 1676 à 1680, où il prononce ses quatre vœux profès en 1677 et est ensuite recteur (1681-1684). Il est procureur du collège wallon de Liège de 1684 à 1698. « François Collins », in GUÉRIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 444-445.

⁸⁷¹ *Ms.* 93, f. 125r^o-v^o.

⁸⁷² GUÉRIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 403.

près de Maastricht. Il s'acquitte d'une moitié à Pâques, et de l'autre lors des *remigiales*⁸⁷³.

Durant l'année académique 1684-1685, le préfet de la bibliothèque ainsi que de la nouvelle église est Michel Lenglet⁸⁷⁴. Cette année-là, le procureur du collège est François Collins⁸⁷⁵ et celui de la nouvelle église Henri Bex⁸⁷⁶. Jacques Coret succède à Lenglet comme préfet en 1685-1686, et à Bex comme procureur en 1686-1687, pour cumuler les deux fonctions⁸⁷⁷. Il nous semble ici que Michel Lenglet a pu s'arranger pour détourner un revenu dû à la bibliothèque vers la nouvelle église en pleine construction, étant préfet de ces deux institutions. Il a ensuite fallu faire une acrobatie comptable pour transférer un autre revenu sur le compte de la bibliothèque. Maximiliana Montelet n'a pas pu être identifiée. Elle peut être assimilée à un don, daté d'après 1671, de deux livres marqués *Dono Dom^{llae} Maximilianae*⁸⁷⁸.

En plus de l'attention que capte la nouvelle église, la seconde moitié du XVII^e siècle est une période de guerre qui n'épargne pas la principauté de Liège : en pleine guerre de Hollande, le jésuite Alexandre de Moncheaux⁸⁷⁹ est capturé par des soldats hollandais. Le collège n'est pas en mesure de payer sa rançon, et Moncheaux doit s'échapper seul⁸⁸⁰. Pendant toute cette période, le collège doit payer des contributions aux armées en campagne⁸⁸¹. En 1677, les revenus annuels du collège dépassaient à peine la centaine de patacons, soit à peine plus de 400 florins Brabant⁸⁸². En 1691, le maréchal Boufflers fait bombarder la ville de Liège. Plusieurs murs du collèges sont touchés. Les dégâts sont tels (évalués à plus de 3000 florins Brabant) que les bourgmestres de la cité débloquent un

⁸⁷³ Les *remigiales* ont certainement un rapport avec la Saint-Rémi, en octobre, soit environ six mois après Pâques.

⁸⁷⁴ « Michel Lenglet », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 386.

⁸⁷⁵ « François Collins », in *Idem*, vol. 2, p. 444-445.

⁸⁷⁶ Liège, 1623 – Liège 1705. Après avoir étudié les humanités à Liège et voyagé en France, Henri Bex prononce ses quatre vœux profès en 1660 à Aire-sur-Lys. Au collège wallon, il est procureur de la nouvelle église de 1672 à 1685. Plusieurs bourgmestres et juristes liégeois sont issus de la famille Bex. « Henri Bex », in *Idem*, vol. 2, p. 405-406.

⁸⁷⁷ Valenciennes, 1631 – Liège, 1721. Jacques Coret prononce ses quatre vœux profès à Ath en 1665. Il est prédicateur à Liège à partir de 1685. Il est également préfet de la nouvelle église en 1685 et de 1695 à 1721, ainsi que procureur de celle-ci de 1686 à 1703. Enfin, Coret est recteur de 1694 à 1698. « Jacques Coret », in *Idem*, vol. 2, p. 448-449.

⁸⁷⁸ BUISSIÈRES J. (de), *Historia Francica: a monarchia condita ad annum huius seculi septuagesimum*, 2 vol., Laurent Arnaud & Pierre Borde, 1671 (Séminaire 13G19-20).

⁸⁷⁹ Lille, 1635 – Tournai 1690. Moncheaux entre au noviciat de Tournai en 1655. Il est confesseur au collège wallon de Liège entre 1672 et 1675. « Alexandre de Moncheaux », in GUÉRIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 407.

⁸⁸⁰ *Idem*, p. 417.

⁸⁸¹ *Idem*, p. 429.

⁸⁸² *Idem*, p. 421 ; RORIVE J.-P., *Les misères de la guerre sous le Roi-Soleil*, p. 376.

subside exceptionnel pour aider à la reconstruction du collège⁸⁸³. Nous estimons ainsi que ce subside a dû être amplement suffisant pour ce chantier et que les montants restants ont pu être alloués à la résorption des dettes que le collège avait envers la bibliothèque.

En outre, le collège a pu compter sur ses terrains et relations pour financer son achat de livres : la bibliothèque a joui d'une somme de 1200 florins Brabant (obtenue en 1691 par le collège), versée à partir de 1696 par tranche de 72 florins annuels. Cette rente découle vraisemblablement d'un contrat avec un marchand du prieuré de Muno, localité dont les jésuites peuvent jouir des biens⁸⁸⁴.

« En l'an 1707, le Collège a remboursé cette somme. Hormis cette somme, un autre montant échéant également, la Bibliothèque reçoit du Collège en 1728 une rente de 51 florins brabant annuels. La première somme totale de 1200 florins brabant, à laquelle a aussi été ajouté l'autre montant, a été donnée en 1691 par M. Sougnet, en contrat commercial, et en 1696 ont été versés 72 florins de cens annuel. Après ce moment, aucune mémoire ne fut plus grande, dans les registres des revenus, que la mémoire de cette rente. C'est pourquoi, aujourd'hui en 1728, celles-ci restent à la bibliothèque : une rente de 51 florins à verser par le collège, et une autre de 7 florins et demi de Mme. de Roclengue à verser par M. de Chokier, ancien bourgmestre⁸⁸⁵. »

La dernière phrase est très éclairante. Elle fait le point sur la rente que reçoit la bibliothèque en 1728, soit un total de 58,5 florins Brabant. La donation de Roclengue⁸⁸⁶ est la deuxième recensée dans le registre des cens annuels :

« Marguerite Julienne de Roclengue a légué à la bibliothèque 7 florins et demi à récupérer de la maison dont l'insigne est l'escu de France en la rue du Pont⁸⁸⁷. »

L'origine de la rente de 51 florins Brabant n'a pas pu être retracée : correspond-elle simplement au budget annuel de la bibliothèque octroyé par le collège ? Nous avons vu que la rente de la bibliothèque a souffert de la construction de la nouvelle église : la situation change lorsqu'un nouveau bâtiment est construit pour abriter les livres. Entre 1729 et 1732, une extension est construite sur la façade nord-nord-ouest du corps principal du collège, bâti par Paquay Barbière⁸⁸⁸. Ce chantier phagocyte à son tour une part importante du budget. En

⁸⁸³ GUÉRIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 461.

⁸⁸⁴ *Idem*, vol. 1, p. 90-91 ; Nous n'avons pas identifié ce marchand (un certain M. Sougnet), ni retrouvé trace d'un contrat dans les archives. En revanche, celles-ci confirment l'existence d'un Jean Sougnet, armurier à Muno dans les années 1690 : Liège, AÉL, *Prieuré et Seigneurie de Muno*, n° 166-167, *Procès civils*.

⁸⁸⁵ Ms. 93, f. 125v°.

⁸⁸⁶ Nous n'avons pas pu identifier cette personne.

⁸⁸⁷ *Idem*, f. 125r°.

⁸⁸⁸ GUÉRIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 550-559.

1735, soit trois ans après la fin des travaux, le supérieur provincial François de Beeckman est obligé de fixer une limite au budget de la bibliothèque (Annexe 8) :

Tout ayant été mûrement réfléchi, il a semblé équitable que soient décidées les choses suivantes, qui ont été occasionnées par le Procureur du Collège d'une part, et par le Préfet de la Bibliothèque d'autre part :

Étant donné que le Procureur du Collège a dépensé beaucoup d'argent, et qu'il en dépense encore maintenant pour la construction de tout ce qui concerne la nouvelle bibliothèque, [nous demandons] que le revenu provenant de la somme de 1700 fl., donnée par le Collège comme rente, soit dépensé chaque année et successivement par ledit Procureur du Collège soit dans l'ornement de cette Bibliothèque, soit dans son parachèvement, jusqu'à ce que soit versé ledit capital de 1700 florins dans sa globalité. Toutefois, selon cette même loi, [nous demandons] qu'en outre, ledit Procureur du Collège rende compte au R.P. Provincial dudit revenu consacré chaque année à cette œuvre.

Liège, 4 juillet 1735

Soussigné François de Beeckman⁸⁸⁹

Ainsi, après l'écoulement total des 1700 florins, la bibliothèque ne recevrait plus rien. Cette décision est abrogée durant le mandat de supérieur provincial du père de Villers⁸⁹⁰ :

« Redimille au prefect de la Biblioteque pour un capital de 1700 fls. au denier 50 sont dus 34 fls. au 2 juillet.

Payé 1744 et 1745

Est que le R.P. Fr. de Beeckmann provincial avoit statué que cette rente seroit eteinte vus les grands fraix que la maison avait faits pour le Batiment de la Bibliothèque et ce le 4 juillet 1735.

Mais ensuite le R.P. de Vilers a ordonné que cette rente se payât ensuite de son ordonnance. Ainsi le premier canon a echeoir le 2 juillet 1744⁸⁹¹. »

À partir de 1744, et ce chaque année, la bibliothèque reçoit donc 34 florins Brabant, pour une période de 50 ans. Le registre aux charges est ensuite minutieusement ponctué du versement annuel de cette rente. Parfois, un montant est payé en deux parties, parfois le paiement a du retard. Le montant remonte à 51 florins dès 1753, selon l'ordonnance du supérieur⁸⁹². Cette valeur se maintient jusqu'en 1767, dernière année enregistrée. La somme est la même que celle déclarée en 1728. Est-ce le fruit du hasard ou le retour à une situation financière plus sereine? La seconde option nous semble plus plausible : on ne mentionne pas de donateur spécifique pour la rente de 51 florins datée de 1728 (il est noté *census solvendus a Collegio*). En outre, l'octroi des montants de 34, puis 51 florins est à chaque fois décidé

⁸⁸⁹ Ms. 12, registre aux charges, f. 20^{bis}r^o. Notre traduction

⁸⁹⁰ Frévent, 1700 – Douai, 1755. Albert de Villers est provincial de la province gallo-belge de 1742 à 1745. « Albert de Villers », in *PIBA*, vol. 2, p. 404.

⁸⁹¹ Ms. 12, registre aux charges, f. 20r^o.

⁸⁹² *Idem*, f. 20v^o.

par le supérieur provincial. Or, nous savons que c'est lui qui décide des rentes à allouer à la bibliothèque⁸⁹³. Nous pouvons donc conclure que pendant la majeure partie du XVIII^e siècle, la bibliothèque jouissait d'une rente oscillant entre 34 et 51 florins Brabant⁸⁹⁴. Ce budget pouvait être plus élevé, mais seulement avec le soutien de particuliers.

4. La fondation d'Anthisnes : une aubaine pour la bibliothèque

Enfin, la bibliothèque a pu bénéficier de revenus importants issus de la « fondation d'Anthisnes ». En 1651, Godefroid d'Anthisnes, avoué d'Anthisnes et frère du défunt recteur Aloys d'Anthisnes⁸⁹⁵, décède. Il avait convenu dans son testament de céder tous ses biens au collège wallon, à condition que soit créée la fonction de procureur de la nouvelle église. Les revenus des biens d'Anthisnes devaient revenir en priorité à cette nouvelle église (ainsi qu'à la construction d'une église au collège jésuite de Huy), dont la construction commence en 1669⁸⁹⁶. La fondation d'Anthisnes rapportait ainsi approximativement la somme colossale de 2300 florins Brabant annuels⁸⁹⁷. Il n'est pas impossible que les jésuites wallons aient dérogé aux demandes testamentaires de Godefroid d'Anthisnes. Le registre aux charges indique qu'en octobre 1746, la bibliothèque reçoit 300 florins Brabant venant de cette fondation.

Item le p. Beachaux a eu de la recepte d'Anthine trois cens florins pour la biblioteque, lesquels trois cens florins on a fait mettre entre les debtes actives de ladite recepte sur le college, quoique le procureur n'en ai point touché un liard⁸⁹⁸.

En 1748, le supérieur provincial François de Tenre⁸⁹⁹ accorde aux jésuites wallons d'être libérés des obligations du testaments de Godefroid d'Anthisnes, contre 8000 florins Brabant versés au collège jésuite de Guy. Les jésuites wallons acceptent. Selon l'*Historia domus* du collège wallon, 800 florins sont aussitôt dépensés dans l'achat de livres⁹⁰⁰. André Bauchaux est préfet de la bibliothèque à cette époque. Une caractéristique notable à son sujet est la quantité impressionnante de livres portant sur leur page de titre la mention *Ora pro*

⁸⁹³ *Ratio studiorum*, p. 85 (Règle du provincial – 33).

⁸⁹⁴ Correspondant à 680-1020 patards annuels. Jean-Pierre Rorive estime qu'à la fin du XVII^e siècle, à Huy, un manoeuvre était payé 15 patards par jour. Un ouvrier spécialisé en obtenait entre 20 et 25. RORIVE J.-P., *Les misères de la guerre sous le Roi-Soleil*, p. 378.

⁸⁹⁵ « Aloys d'Anthine », in GUÉRIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 192-193.

⁸⁹⁶ *Idem*, vol. 1, p. 344-345.

⁸⁹⁷ *Idem*, vol. 1, p. 384.

⁸⁹⁸ *Ms. 12, registre aux charges*, f. 20r^o.

⁸⁹⁹ Lille, 1681 – Lille, 1753. Après être entré au noviciat de Tournai en 1701, François de Tenre enseigne la grammaire au collège wallon en 1709. Il prononce ses quatre vœux à Douai en 1717. Il est adjoint du supérieur provincial de 1742 à 1746 et lui succède jusqu'en 1749. Tenre est ensuite recteur à Lille de 1749 jusqu'à sa mort. « François de Tenre », in GUÉRIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 500.

⁹⁰⁰ *Idem*, vol. 2, p. 594-595.

P.A. Bauchaux S.I. avec la marque d'appartenance du collège. Nous avons identifié dans notre corpus 207 ouvrages arborant cette note concernant le père Bauchaux, le plus récent étant publié en 1747⁹⁰¹, soit un an avant l'acte de François de Tenre. Il est d'après nous évident que les livres achetés avec ces 800 florins correspondent à une part non négligeable des acquisitions de Bauchaux. Deux éléments nous permettent d'approcher ces achats de plus près. Le premier est la mention de l'importation d'un livre depuis Bruxelles, pour 17 patards Brabant, dans le registre aux charges du collège⁹⁰². Le second est une marque manuscrite figurant sur le contreplat d'une collection en 18 volumes d'éditions de conciles⁹⁰³. Cette marque affirme « 600 ffl. bb. les 18 vollumes ». Entre un volume coûtant 17 patards, et un autre 33 florins (soit près de 40 fois plus), l'écart est grand. Ce second chiffre nous semble énorme, sachant que Bauchaux a fait acheter plus de 200 volumes (nous ne sommes même pas certains que ce montant de 600 florins soit celui de l'achat par Bauchaux). Malheureusement, davantage d'informations sont nécessaires pour réellement caractériser ces achats. Nous pouvons toutefois avancer que Bauchaux a principalement acquis des ouvrages d'histoire ecclésiastique et de patristique.

Remarquons surtout qu'André Bauchaux n'est pas à honorer pour des dons personnels à la bibliothèque, mais bien pour avoir contribué à son accroissement avec le budget alloué à celle-ci. Enfin, on constate, quelques années plus tard, qu'une partie des revenus de la fondation d'Anthisnes est désormais allouée de manière fixe à la bibliothèque : à partir de 1761 et jusqu'au moins l'année 1767 (incluse), elle reçoit 100 florins Brabant annuels⁹⁰⁴. Cette décision émane du supérieur provincial Nicolas Nisramont⁹⁰⁵.

5. Conclusion

Dans quelles mesures ces rentes financières à la bibliothèque éclairent-elles la pratique du don ainsi que l'intégration locale du collège ? Il nous faut d'abord constater la

⁹⁰¹ Il s'agit de PIRES J., *Commentarius in Sanctum Jesu Christi Evangelium secundum Matthaem etiam collatum cum Evangelio Marci, Lucae et Joannis in iis quae habent communia*, Louvain, Martinus van Overbeke, 1747 (Séminaire 2M24).

⁹⁰² « Le 30 oct. 1746 payé pour le port d'un livre venant de Bruxelles 17 patt. bb. ». *Ms. 12, registre aux charges* f. 20r^o.

⁹⁰³ *Sacrosancta Concilia ad Regiam editionem exacta quae nunc quarta parte prodit auctior*, éd. par P. LABBE et G. COSSART, 17 t. en 18 vol., Paris, Société typographique de l'office ecclésiastique, 1761-1762 (ULiège TH3750(1-18)).

⁹⁰⁴ *Ms. 12, registre aux charges*, f. 117r^o.

⁹⁰⁵ La-Roche-en-Ardenne, 1696 – Tournai, 1763. Nisramont prononce ses quatre vœux profès à Douai en 1731. Il est recteur des collèges de Tournai (1742-1746), Liège (1746-1749), et Namur (1749-1752 ; 1756-1759), mais aussi supérieur provincial de la province gallo-belge de 1759 à 1763. « Nicolas Nisramont », in *PIBA*, vol. 2, p. 164 ; GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 592.

faible quantité d'éléments à notre disposition. Nous n'avons relevé que cinq individus différents fournissant une pension au collège. Le premier, Louis Ernest Massillon, est un Liégeois et est membre de la Compagnie. Il ne demande pas explicitement de prière ou de messe à son nom en contrepartie de son don. En outre, il offre également une petite pension annuelle d'onze florins et douze patards au collège de Huy⁹⁰⁶. Ne rédigeant pas une donation testamentaire, Massillon, qui n'a pas 40 ans, ne voit pas vraiment d'utilité à solliciter des prières en guise de contre-don. Cependant, le document a, pour nous, partiellement le parfum d'un testament : Massillon s'apprête à partir à Saint-Jacques-de-Compostelle (il est daté du 23 mars 1632), où il décède. Ce don relève pour lui de l'obligation : la propriété personnelle lui est interdite, il cède donc les revenus dont il jouit à un établissement assez proche et en lequel il a confiance. Maximiliana Montelet, n'a pas pu être identifiée, et aucune information précise sur son don n'a été trouvée. Marguerite Julienne de Roclenge a probablement un lien avec la célèbre famille de Chokier, étant donné qu'il est convenu qu'un ancien bourgmestre issu de cette famille (vraisemblablement Arnold-Nicolas de Chokier) verse la rente à son nom. Une quatrième rente, venant de la maison dite « à l'insigne du cerf », n'éclaire pas davantage la situation. Enfin, le dernier cens annuel découle certainement des avantages dus aux propriétés foncières du collège dans le prieuré de Munro. Nous ne pouvons pas ici parler de don : cette transaction est issue d'un contrat (peut-être avec Jean Sougnet) et n'a pas la portée d'une donation.

Aucun de ces donateurs n'a laissé de trace explicite demandant des messes à son nom, ce qui est pourtant une pratique courante. Le contre-don du collège jésuite ne se trouve pas là ; il se matérialise dans l'inscription de leurs noms dans le *Ms. 93*. Leur identité est immortalisée dans un document censé traverser les générations. Une autre manière de faire honneur au cens alloué par les donateurs est de le dépenser dans les objets demandés. N'acheter que des livres avec la rente de Massillon n'est pas anodin ; un certain malaise vis-à-vis du défunt aurait été ressenti si cet argent avait servi à payer le charpentier du bâtiment. L'intérêt est le même dans le cas de la fondation d'Anthisnes : la demande est encore plus ouvertement formulée, dans le testament de Godefroid d'Anthisnes⁹⁰⁷. Sa relation avec le collège est forte : ce dernier crée effectivement la fonction de procureur de la nouvelle église, comme demandé, mais respecte à la lettre les dispositions du testament d'Anthisnes, jusqu'à

⁹⁰⁶ *Ms. 3, cens et rentes*, f. 366r^o-367r^o.

⁹⁰⁷ Liège, AÉL, *Couvent jésuite*, n° 15, *Estocqs des principaux documens touchant les biens legatz par feu M^r Godefroid d'Anthine Haut Voué dudit Anthine, S^r de Hodi, Fraiture Auwant etc. Aux Colleges de la Comp^{nie} de Jesus a Liege pour subvenir a la battise de leur nouvelle eglise*, f. 1r^o-2r^o.

en être délivré par François de Tenre. D'un autre côté, l'affection de Godefroid d'Anthisnes pour le collège wallon pourrait simplement venir d'un attachement particulier à l'institution de son frère défunt, manifestant plutôt une estime indirecte.

Sur le plan du fonctionnement interne au collège, la bibliothèque ne semble pas avoir eu de grande marge de manœuvre. Tous les dons devaient transiter par le collège, et étaient redistribués sur une longue période, parfois avec du retard. Les jésuites wallons ne partageaient pas les mêmes priorités : une période a vu la nouvelle église favorisée, une autre a vu florir l'acquisition de livres au sein de la bibliothèque. À ce sujet, le supérieur provincial faisait autorité en la matière, comme stipulé dans la *Ratio studiorum*.

Malheureusement, nous ne possédons pas assez de traces rendant compte d'achats par le collège. Nos connaissances se limitent à une mention d'un transport de livre depuis Bruxelles, et à un achat en masse par le père Bauchaux, suite à l'arrivée soudaine d'une quantité massive de liquidités. Celles-ci sont insuffisantes pour donner des interprétations substantielles.

XI. Le don de livres à la bibliothèque du collège wallon

Enfin, le troisième moyen d'obtenir des ouvrages est le don de livres. Le don semble avoir été la première source d'accroissement des bibliothèques religieuses⁹⁰⁸. Les études consacrées aux dons aux bibliothèques jésuites ne sont pas nombreuses. Premièrement, force est de constater que les registres de donations sont souvent perdus⁹⁰⁹. Ensuite, un bon moyen de mesurer le don aux bibliothèques est de passer en revue les ouvrages conservés à la recherche de marques de cette pratique, ce qui est souvent pénible pour une dimension régulièrement considérée comme marginale dans les monographies⁹¹⁰. Nous pensons cependant que le don est un baromètre idéal pour mesurer l'intégration urbaine et locale d'une institution.

⁹⁰⁸ HENRYOT F., « Le livre dans l'économie du don », p. 72 ; MARTIN PRADAS A. et BARDON MARTINEZ A., « La librería del Colegio de San Fulgencio de la Compañía de Jesús de Écija y su destino final », in MARTIN PRADAS A. (dir.), *La escritura en Écija: Bibliografía, libros y prensa. Actas de las XIV Jornadas de Protección del Patrimonio Histórico de Écija (Celebrado en Écija, los días 25 y 26 de octubre de 2019)*, Écija, Asociación de Amigos de Écija, 2020, p. 61.

⁹⁰⁹ Nous avons connaissance d'un registre de donateurs pour la bibliothèque des collèges jésuites de Bruxelles, Louvain, Trèves, Douai et Mayence : OP DE BEECK B., *Jezuïetenbibliotheken in de Zuidelijke Nederlanden*, vol. 1, p. 69-70.

⁹¹⁰ JULIA D., « La constitution des bibliothèques des collèges », p. 155.

Notre propos s'organisera en trois points, du général vers le particulier. Tout d'abord, nous dresserons le profil général de la pratique du don de livres à la bibliothèque des jésuites wallons. Ensuite, nous aborderons cette question par l'angle des groupes de donateurs, en nous focalisant sur les ensembles qui se démarquent. Pour terminer, l'accent sera mis sur les donateurs remarquables de la bibliothèque, qui totalisent à eux seuls plus de deux tiers des dons que nous avons recensés. Ce coup de projecteur permettra de compléter les enseignements tirés des deux premiers chapitres.

A. Esquisse générale du don à la bibliothèque du collègue

Cette esquisse générale se caractérise principalement par la mise en avant de plusieurs caractéristiques du corpus que nous avons rassemblé : tendances générales, genre des livres donnés et dates de ces donations. Leur intérêt est surtout de relativiser et mettre en perspective cet ensemble, pour démontrer le poids relatif écrasant des donateurs remarquables.

1. La prosopographie : une piste abandonnée

Nous avons eu comme idée initiale d'étudier le groupe des donateurs via la méthode prosopographique. En effet, l'historiographie a tendance à considérer la piste de la prosopographie comme grille de lecture la plus adaptée à l'étude de séries de donateurs. Comme portrait collectif d'un groupe social, la celle-ci possède la qualité de pouvoir faire s'éclairer les différentes échelles d'analyse : l'individu éclaire le groupe, et le groupe renseigne en retour sur l'individu⁹¹¹. Elle permet de déterminer la structure interne d'un ensemble de personnages partageant une caractéristique commune (ici, le don d'un livre à la bibliothèque du collègue). L'historien peut alors dégager des traits saillants à cet ensemble, le diviser en catégories, ou le soumettre à des traitements de données qui permettent de dépasser la simple description⁹¹². La prosopographie demande cependant une systématité exigeante : les carences documentaires ne peuvent pas se révéler excessives⁹¹³. C'est précisément ce qui fait défaut dans le cas de ce travail. Bien qu'il soit possible, dans la

⁹¹¹ DIDIER S., « La prosopographie, une méthode historique multiscalaire entre individuel et collectif », in *Cahiers d'histoire*, vol. 35 (2017), n° 1, p. 73-75.

⁹¹² BULST N., « Objet et méthode de la prosopographie », in GENET J.-P. et LOTTES G. (dir.), *L'état moderne et les élites. XIII^e-XVIII^e : Apports et limites de la méthode prosopographique*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1996, p. 467-482.

⁹¹³ DELPU P.-M., « La prosopographie, une ressource pour l'histoire sociale », in *Hypothèses*, vol. 18 (2015), n° 1, p. 265-267

majorité des cas, de déterminer au moins la fonction et l'ordre social des donateurs, leurs données biographiques sont très incomplètes. Les études prosopographiques se penchant sur la pratique du don aux institutions religieuses sont exceptionnellement bien documentées⁹¹⁴. Nous privilégierons ainsi une approche plus ciblée, qui se matérialise parfaitement dans le chapitre sur les donateurs remarquables. En ce qui concerne l'étude du groupe dans sa globalité, nous estimons que les traitements proposés ci-dessous remplissent leur rôle descriptif de manière commode et suffisante.

2. Tendances générales et répartition des dons

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que nous avons recensé 229 donateurs, et 3693 ouvrages donnés, dont 457 ont été retrouvés et dépouillés. Les chiffres peuvent très aisément occulter certaines réalités. C'est le cas ici : les 3693 dons des 229 individus sont loin de rendre compte du déséquilibre entre les donations à la bibliothèque. En fait, 5% des donateurs ont fourni 80% des livres donnés. À l'autre extrémité du spectre, 80% des donateurs sont responsables de moins de 10% des livres donnés (Annexe 9). La constitution de la bibliothèque a été l'effet d'une minorité de gros donateurs ayant légué leur entière bibliothèque personnelle⁹¹⁵. Ces dons pèsent beaucoup plus dans l'agrandissement de la collection du collège que la quantité de dons ponctuels, étant pour la plupart inscrits dans le registre des donateurs en tant qu'occurrence unique. Il faut donc relativiser la part des petits donateurs dans la constitution de la bibliothèque. Cette distribution n'est pas rare dans les bibliothèques d'institutions religieuses : elles résultent souvent de la largesse d'un généreux donateur⁹¹⁶.

La grande majorité des donateurs font des donations ponctuelles : 115 d'entre eux (soit la moitié) donnent un seul livre au collège (Annexe 10). Dans les rares cas où nous connaissons leurs dates de don et de décès, nous pouvons déduire que ces dons ne se font généralement pas à la mort du donateur. Par exemple, Henri Bex, jésuite du collège, donne en 1663⁹¹⁷ et décède en 1705⁹¹⁸. Le baron François-Guillaume de Bocholtz, archidiacre de

⁹¹⁴ ROUSSEL S., « *En pur et vray don* ». *Donateurs et donations pieuses aux Célestins de Paris à la fin du Moyen âge*, Thèse pour l'obtention du titre d'Archiviste-Paléographe, inédit, École des Chartes, année académique 2006-2007 ; ZIEGLER T., « *I was sick and you visited me: » The Hospital of Saint John in Brussels and its Patrons*, Thèse de doctorat en Histoire, inédit, University of Missouri-Columbia, année académique 2008-2009.

⁹¹⁵ Le cas est fréquent : à Soleure, deux donateurs sont responsables de 20% du total de la bibliothèque : HOLT I., « *Die Solothurner Jesuitenbibliothek (1646-1773) und ihre Gönner* », p. 259.

⁹¹⁶ CINOTTI M., *Saint-Omer, un collège et ses livres*, p. 160-162.

⁹¹⁷ Ms. 93, f. 7r^o.

⁹¹⁸ « Henri Bex », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 405-406.

Brabant, cède quant à lui trois ouvrages en 1674⁹¹⁹, alors qu'il ne décède que quelques années plus tard⁹²⁰. Ces dons de livre pourraient ainsi s'inscrire dans un processus plus vaste et ritualisé d'adhésion au collège. Ainsi, il pourrait s'agir de cadeaux de la famille lors de l'inscription d'un élève, le livre symbolisant la relation unissant désormais la famille et l'établissement. Dans le cas des ouvrages légués par un père du collège wallon, on peut supposer que ce dernier laisse un livre derrière lui avant de changer d'institution. Il était en effet en théorie interdit, en pratique très mal vu, d'emporter avec soi des livres du collège lors d'une réaffectation⁹²¹. Ces hypothèses devront être confirmées en étudiant de plus près les groupes de donateurs et en mettant en avant leurs ressemblances et particularités.

3. Les genres des livres donnés

Nous avons également souhaité nous pencher sur les genres littéraires des livres donnés. À cause du caractère laconique des références bibliographiques présentes dans le registre des donateurs, le genre d'une grande quantité d'ouvrages n'a pas pu être identifié. De plus, les livres légués par les donateurs remarquables n'étant pas nommés, il ressort simplement que les trois quarts des ouvrages recensés sont « non identifiés ». En ce qui concerne les autres genres littéraires, nous avons pu les attribuer aux livres dont nous disposions de la cote ancienne (soit en ayant retrouvé cette cote dans les catalogues, soit quand elle est encore présente sur le dos du volume physique). Lorsque ce n'était pas possible, nous avons dû nous-même leur attribuer un genre (basé sur les cinq grandes classes littéraires données par Marie-Hélène Froeschlé-Chopard⁹²²). Le résultat est conforme à la structure habituelle des genres littéraires composant les bibliothèques ecclésiastiques : la théologie est majoritaire, l'histoire et le droit la suivent, et les sciences, arts et Belles Lettres sont moins représentées (Annexe 11).

⁹¹⁹ BONACINA M., *Martini Bonacinae mediolanensis, S. theologiae, et I.V.D. comitis Palatini, et utriusque signaturae referendarii apostolici, operum de morali theologia, et omnibus conscientiae nodis*, 2 vol., Anvers, Joannes Meursius, 1635 (ULiège TH10210(1-2)) ; LOTTERIUS M., *De Re beneficiaria, tomus in duos libros digestus*, Lyon, Michaëlis Liberal, 1659 (Séminaire 24D11).

⁹²⁰ Liège, 1624 – Inconnus. François-Guillaume de Bocholtz est issu d'une famille qui a fourni de nombreux autres chanoines de Saint-Lambert. Il est admis au chapitre en 1651, et est archidiacre de Brabant l'année suivante. Il se démet de cette fonction en 1666 et renonce à son canonicat en 1673. DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le chapitre de Saint-Lambert*, vol. 3, p. 305 ; DUBOIS A., *Le chapitre*, p. 91.

⁹²¹ VACALEBRE N., « Il midollo e la corteccia. Uso dei libri e pratiche di lettura nell'antica Compagnia di Gesù », p. 101-102.

⁹²² FROESCHLE-CHOPARD M.-H., *Regards sur les bibliothèques religieuses d'Ancien Régime*, p. 28-32.

4. Les dates des dons

Sur le plan chronologique, une part significative des livres donnés est à situer dans les années 1630. Dans les situations où une date accompagne une marque de don, ce sont les années 1620 à 1640 qui sont les plus représentées. Le facteur d'explication est en réalité très simple : Les dons datés sont, pour beaucoup, ceux légués par les donateurs remarquables, qui font, pour trois d'entre eux, don de leur bibliothèque en 1636 et 1637. L'ampleur de ces donations génère donc un biais dans les livres de notre base de données. La proximité chronologique de ces legs doit tout de même être soulignée, et sera abordée dans la partie consacrée à ces personnages.

B. Les groupes de donateurs

Des groupes se démarquent dans notre analyse. Cette section s'attache à mettre en avant les caractéristiques des groupes que nous estimons être les plus saillants. Les groupes ici présentés ne sont pas exclusifs. Quatre d'entre eux ont été formés suivant la nature de leurs donateurs (jésuites wallons, chanoines, femmes, bourgeois), le cinquième est fondé sur la raison qui motive leurs donations (groupe famille). Le groupe des jésuites wallons est le premier présenté. Il est suivi de l'ensemble canonial. Ce passage sera l'occasion de mobiliser les testaments de ces derniers comme sources historiques fécondes, et d'en retirer quelques invariants qui permettront de nuancer nos conclusions concernant les dons au collège. Les dons dits « familiaux » touchant de près aux donations faites par les femmes et les bourgeois seront ensuite présentés.

Nous pouvons tout d'abord distinguer les donateurs selon les trois ordres de la société. Le clergé est le plus représenté, avec 119 donateurs pour 2720 volumes donnés. Le clergé séculier est le plus large contributeur, avec 2221 livres et 64 donateurs. Les 55 réguliers (dont 35 jésuites) ont, quant à eux, légué 458 livres. L'état noble n'est constitué que de 6 individus, pour 510 livres donnés⁹²³, soit un peu plus que les 55 personnes composant le groupe des donateurs du tiers état (414 volumes). Enfin, 49 des 229 individus n'ont pas pu être identifiés. Ils sont responsables de 90 donations de livres. En ce qui concerne la répartition géographique de ces personnages, nous avons choisi de procéder par « lieu d'activité », c'est-à-dire le lieu où le donateur passe le plus clair de son temps,

⁹²³ Marie de Halmal, qui lègue la bibliothèque de son défunt époux, Hermann de Lynden, domine cette catégorie.

généralement en raison de sa fonction. Un chanoine originaire de Namur mais en fonction dans la collégiale Saint-Martin de Liège est donc référencé comme actif à Liège. La majorité des donateurs vient de la ville de Liège (135). Les autres origines se répartissent équitablement (Annexe 12)⁹²⁴.

1. Les jésuites du collège wallon

Les jésuites issus du collège wallon forment un groupe d'assez grande taille (35 donateurs). La moyenne de livres donnés par donateur est assez haute : chaque jésuite référencé lègue en moyenne sept volumes (douze si on inclut les acquisitions, sous forme d'achats, par André Bauchaux). Les donations les plus massives émanent généralement des jésuites occupant une fonction importante au sein du collège⁹²⁵ : Libert Ferro⁹²⁶ offre 25 ouvrages à la bibliothèque alors qu'il est ministre du collège. Sur les livres qu'il donne, on fait écrire, comme pour Bauchaux « Prie pour Libert Ferro, ministre de ce collège⁹²⁷ ». La même logique est appliquée aux donations (18) de Charles Prévost⁹²⁸, deux fois recteur du collège (1742-1746 ; 1756-1759)⁹²⁹. Ces formules rendent-elles compte d'acquisitions effectuées sous les ordres ou l'impulsion de ces personnages, signalent-elles de véritables dons ? La période où ces deux personnages sont en fonction correspond au mandat de *praefectus bibliothecae* de Bauchaux ; c'est d'ailleurs très probablement lui qui rédige ces *ora pro* (ceux concernant sa personne aussi). Or, Bauchaux marque les achats et acquisitions avec sa propre formule de prière. Il est donc fort probable que les marques honorant Libert Ferro et Charles Prévost témoignent de donations par ces pères. Certains jésuites se distinguent par l'ampleur de leurs donations : Louis de Marche⁹³⁰ est responsable de 54

⁹²⁴ 17 personnages viennent du reste de la principauté de Liège, 11 du reste des Pays-Bas, et 17 d'autres régions. 49 ne sont pas identifiés.

⁹²⁵ C'est également ce qui est constaté au collège de Montilla : SANCHEZ HERRADOR M. Á., *La biblioteca del Colegio de la Encarnación de los jesuitas de Montilla*, p. 65-67.

⁹²⁶ Saint-Hubert, 1699 – Liège, 1767. Ferro enseigne la syntaxe majeure au collège wallon en 1724, et la posee l'année suivante. Il rentre dans la Compagnie en 1733. À Liège, il est encore ministre (1746-1760), préfet de l'église (1752-1758) et confesseur (1745-1767). « Libert Ferro », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 539-540.

⁹²⁷ *Ora pro P. Liberto Ferro, hujus Collegii ministro*. Notre traduction. SAINT-ANDRÉ A. (de), *La vie de Monsieur Le Nobletz, prestre et missionnaire de Bretagne*, Paris, François Muguet, 1666 (ULiège TH7905).

⁹²⁸ Arlon, 1691 – Liège, 1759. Prévost entre au collège wallon en 1717 pour y enseigner la poésie. Il rentre dans la Compagnie en 1725. Il est recteur du collège wallon de Liège de 1742 à 1746 et de 1756 à son décès. Il est également examinateur synodal de 1745 à 1759. « Charles Prévost », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 518.

⁹²⁹ « Prie pour Charles Prévost, recteur du collège » (*Ora pro R.P. Carolo Prevost Collegii Rectore*). Notre traduction SIMONON P., *Traité de la reduction des rentes, selon les Loix et Coutûmes du Pays de Liège*, Liège, Aux dépens de l'auteur, 1753 (KBR III 14.276 A).

⁹³⁰ Liège, 1611 – Liège, 1680. Louis de Marche étudie les humanités au collège wallon, et y enseigne la poésie (1636) et la rhétorique (1638). Il dirige par trois fois la sodalité des ecclésiastiques (1646-1648 ; 1653-1655 ; 1665-1669). « Louis de Marche », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 305.

livres donnés⁹³¹. La date approximative de ces dons est connue : il donne en 1677 et 1678, alors que Libert Ferro et Charles Prévost donnent pendant leurs mandats respectifs. Il ne s'agit pas, comme nous en avons émis l'hypothèse, de pères jésuites qui laissent derrière eux quelques livres avant de changer de collège. Il n'est pas impossible que les dons de Ferro et Prévost datent du décès de ces deux personnages ; cela signifierait toutefois qu'ils possédaient des livres en propriété personnelle⁹³². Ces donations parlent d'elles-mêmes : elles sont effectuées dans l'attente de prières en hommage à ceux qui ont donné des livres à la bibliothèque. Les *ora pro* ainsi que l'inscription dans le registre des donateurs servent à réactiver la mémoire de ceux-ci à chaque fois qu'une personne ouvre un des ouvrages qu'ils ont donnés.

2. Les chanoines de Liège

Un second ensemble se démarquant est celui des séculiers. Il est principalement composé de chanoines liégeois. Parmi les 49 chanoines représentés, 43 sont mentionnés dans le registre des donateurs (*Ms. 93*). Généralement, ils sont suivis de leur fonction (chanoine, doyen, prévôt). Toutes les collégiales de la ville sont représentées, Saint-Jean l'Évangéliste (5) et Saint-Denis (7) arrivant en tête. Néanmoins, les chanoines de la cathédrale Saint-Lambert sont de loin les plus nombreux (16 donateurs). En ajoutant à cela leurs donations afin d'aider à la construction de la bibliothèque, évoquées à la fin du *Ms. 93*⁹³³, on constate qu'une relation spéciale unissait le chapitre cathédral au collège wallon. Le groupe canonial est non seulement le plus volumineux de tous, mais c'est également celui qui donne en moyenne le plus de livres : sept ouvrages par donateur (38 par personne si on prend en compte les donations de Visbroeck, chanoine de Saint-Martin, et d'Anthisnes, chanoine de Saint-Lambert, qui déséquilibrent grandement la moyenne).

La plupart de leurs donations ont été faites entre 1590 et 1640. Si on considère le don de livres comme indicateur principal de la sociabilité entre les groupes, cette période est l'âge d'or des relations entre le chapitre cathédral et le collège wallon. C'est également à la fin de cette période qu'est rédigé le registre des donateurs. Il est possible que cette date de rédaction du *Ms. 93* induise chez nous un biais heuristique : les personnes ayant donné un livre avant 1637 seraient alors surreprésentées. Toutefois, l'inverse est plus probable : les

⁹³¹ *Ms. 93*, f. 57v^o.

⁹³² C'est également la pratique ayant cours au collège de Montilla : SANCHEZ HERRADOR M. Á., *La biblioteca del Colegio de la Encarnación de los jesuitas de Montilla*, p. 67-68.

⁹³³ *Ms. 93*, f. 129r^o.

relations entre les chanoines liégeois et le collège wallon étaient si étroites à cette époque qu'il a fallu développer un instrument rationnel pour honorer leurs noms et leur mémoire⁹³⁴. Le financement du bâtiment de la bibliothèque par le chapitre de Saint-Lambert en est un indice⁹³⁵. En fait, la plupart de ces donateurs font partie de la génération qui a permis la survie financière du collège wallon : en 1598, ce même chapitre cathédral décide d'offrir une pension annuelle de 700 florins Brabant au collège⁹³⁶. Cette pension prend fin dès 1603⁹³⁷, mais est le signe d'une volonté de soutien mutuel qui se traduit également dans le don de livres. Cette collaboration, qui va à l'encontre de ce qui a pu être rédigé au sujet d'une féroce compétition entre réguliers et séculiers dans le diocèse de Liège⁹³⁸, semble toutefois prendre fin à partir des années 1670.

En effet, une recherche en archives permet de démontrer que ces liens s'estompent progressivement à partir de la moitié du XVII^e siècle, pour presque disparaître au siècle suivant. Cette recherche, qui consiste en la consultation systématique des testaments des chanoines des collégiales et de la cathédrale, montre également que le don de livres à la bibliothèque s'inscrit dans une relation d'affection plus large avec le collège wallon : beaucoup de chanoines donnent aussi de l'argent au collège et aux sodalités⁹³⁹.

3. Les dons d'argent au collège wallon : l'apport des testaments

Par exemple, lors de son décès en 1595, le chanoine de Saint-Lambert Antoine Ghénart⁹⁴⁰ donne 50 florins Brabant au collège wallon et 10 à la sodalité mariale⁹⁴¹. En outre, il avait auparavant donné un incunable au collège wallon⁹⁴². Les cas similaires sont nombreux : Jean Fabry (mort en 1587) donne un livre, enregistré dans le *Ms. 93*, et lègue 200 florins Liégeois au collège wallon⁹⁴³. On retrouve également des chanoines qui ont financé la fabrique de la bibliothèque : Arnold de Wachtendonck, chancelier puis doyen du

⁹³⁴ On constate, au collège jésuite de Pampelune, un moment similaire où, dans la période suivant directement l'installation, les relations avec le clergé local sont fortes et les donations fréquentes ; PÉREZ GOYENA A., « La biblioteca del antiguo Colegio de Jesuitas de Pamplona », in *Revista internacional de los estudios vascos*, vol. 19 (1928), n° 3, p. 404-416.

⁹³⁵ *Ms. 93*, f. 129r°.

⁹³⁶ *Ms. 3, cens et rentes*, f. 141r°.

⁹³⁷ *Idem*, f. 79r°.

⁹³⁸ HALKIN L.-E., « Les origines du collège des jésuites », p. 181-185.

⁹³⁹ La même tendance chronologique est observée pour ces dons que pour les dons de livres.

⁹⁴⁰ Visé, ca. 1522 – Liège, 1595. Antoine Ghénart est chanoine de Saint-Lambert dès 1573. DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le chapitre de Saint-Lambert*, vol. 3, p. 162.

⁹⁴¹ Liège, AÉL, *CSL, S*, n° 272, *Testaments (1586-1598)*, f. 194r°, *Testament d'Antoine Ghénart*.

⁹⁴² BELLEMÈRE G., *Tractatus permutationis beneficiorum ecclesiasticorum*, Louvain, Jean de Westphalie, 1483 (ULiège XV.B2).

⁹⁴³ *Ms. 93*, f. 27r° ; Liège, AÉL, *CSL, S*, n° 272, *Testaments (1586-1598)*, f. 24v°-25r°, *Testament de Jean Fabry*.

chapitre cathédral, avait donné à la bibliothèque deux globes terrestres d'une valeur de 240 florins⁹⁴⁴. Dans son testament (1633), ce même Wachtendonck cède 500 florins Brabant au collège⁹⁴⁵. Le constat est le même avec François d'Heure (ou Oran, décédé en 1636⁹⁴⁶), présent dans les deux documents⁹⁴⁷.

Au total, 31 chanoines de Saint-Lambert lèguent de l'argent aux jésuites wallons entre 1576 et 1730. Les montants sont parfois très petits (6 florins Brabant de la part d'Arnold de Mérode⁹⁴⁸ en 1589⁹⁴⁹), parfois très conséquents, comme dans le cas de Wachtendonck.

Les testaments issus des chanoines des collégiales sont généralement moins bien conservés. Ils prouvent toutefois que le don peut également se faire en nature : Adrien a Curia, décédé en 1646, offre six setiers de vin⁹⁵⁰ ainsi qu'un demi mouton au collège⁹⁵¹. De son vivant, il avait fait don de treize livres, dont deux ont été retrouvés⁹⁵². Cependant, il n'y a dans le testament de Curia comme dans ceux des chanoines de Saint-Lambert, aucune mention de livres donnés en leg lors du décès. Les dons testamentaires sont systématiquement financiers : Jean Lintermans, doyen de Saint-Jean l'Évangéliste, ne mentionne même pas le collège wallon dans son testament alors que les jésuites avaient reçu 24 livres de sa part⁹⁵³. Il s'agit dès lors de faire une distinction entre les dons de livres par ces chanoines, et leurs legs financiers.

⁹⁴⁴ Ms. 93, f. 129v^o.

⁹⁴⁵ Liège, AÉL, CSL, S, n° 276, *Testaments (1633-1654)*, f. 11v^o, *Testament d'Arnold Wachtendonck*. Il n'y a pas de mention de la donation des deux globes dans son testament.

⁹⁴⁶ Inconnu – Liège, 1636. François d'Heure est reçu chanoine de Saint-Lambert en 1611. Il devient officiel du chapitre en 1619. DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le chapitre de Saint-Lambert*, vol. 3, p. 224-225.

⁹⁴⁷ Ms. 93, f. 129r^o ; Liège, AÉL, CSL, S, n° 276, *Testaments (1633-1654)*, f. 73v^o, *Testament de François d'Heure*.

⁹⁴⁸ Inconnu – Liège, 1669. Arnold de Mérode devient chanoine de Saint-Lambert en 1625. DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le chapitre de Saint-Lambert*, vol. 3, p. 256 ; DUBOIS A., *Le chapitre*, p. 121-122.

⁹⁴⁹ Liège, AÉL, CSL, S, n° 272, *Testaments (1586-1598)*, f. 112r^o, *Testament d'Arnold de Mérode*.

⁹⁵⁰ Un setier de vin (*sextarius*) équivalait pour nous à 5,118 litres. RORIVE J.-P., *Les misères de la guerre sous le Roi-Soleil*, p. 376.

⁹⁵¹ *Collegio patrum Societatis Nominis Jesu Leodii vult dari sex sextaria vini et mediam ovem ut Deum pro eius anima orent*. Liège, AÉL, *Collégiale Saint-Jean l'Évangéliste*, n° 20, *Libri Testamentorum (1571-1702)*, f. 117r^o, *Testament d'Adrien a Curia*. Outre son statut de chanoine, aucune information supplémentaire sur Curia n'a pu être trouvée dans son testament.

⁹⁵² Ms. 93, f. 11v^o ; DE GUEVARA A., *Libro di Marco Aurelio con l'Horologio de' principi*, Venise, Franciscus Portonaris, 1571 (Séminaire 10J17) ; CAECILIUS CYPRIANUS T., *Divi Caecilii Cypriani episcopi Carthaginensis et Martyris opera* (Séminaire 28E3).

⁹⁵³ Il mentionne une sodalité mariale, à laquelle il lègue 25 florins Brabant. Liège, AÉL, *Collégiale Saint-Jean l'Évangéliste*, n° 20, *Libri Testamentorum (1571-1702)*, f. 127r^o, *Testament de Jean Lintermans* ; Ms. 93, f. 53r^o ; ADAM J., *Calvin deffait par soi-mesme et par les armes de S. Augustin, qu'il avoit injustement usurpées*, Paris, Gaspar Meturas, 1650 (Séminaire 28B6) (*Dono R.D. Jōis Lintermans Decani S. Joan. Evang.*). Outre son statut de chanoine, aucune information sur Lintermans ne figure dans son testament.

4. Le collège wallon, un couvent parmi les autres

La pratique du don d'argent testamentaire est en fait assez uniforme au sein du groupe canonial. Deux constantes peuvent être dégagées. En premier lieu, quand un chanoine lègue de l'argent, il le répartit généralement entre les différentes institutions religieuses de la ville. Cela signifie que les exemples donnés *supra* ne sont absolument pas destinés uniquement aux jésuites. La plupart des chanoines lèguent les mêmes sommes aux capucins, aux récollets ou encore aux ursulines comme le démontre le testament d'Henri de Gruysen⁹⁵⁴ en 1676 :

« Afin de célébrer les sacrifices de la messe, les exécuteurs de mon testament donneront cent florins aux capucins, cent aux récollets, cent aux augustins et cent aux jésuites ; ils en donneront encore 200 aux pauvres clarisses⁹⁵⁵ »

Les jésuites n'occupent donc pas une place de choix auprès des chanoines lorsqu'il s'agit de donner de l'argent à la fin de leur vie. Ils sont un couvent parmi d'autres. Bien sûr, il arrive que certains chanoines ne leur lèguent pas d'argent, ou à l'inverse leur donnent davantage qu'aux autres ordres ; la norme est toutefois de donner à un maximum de couvents différents. Cette pratique prend tout son sens à la lumière de la deuxième coutume constatée dans les testaments. Après un don financier, il est généralement attendu que les institutions bénéficiaires organisent des messes et des prières en hommage aux donateurs. Multiplier les donations permet ainsi d'augmenter les offices en son honneur. Les exemples sont innombrables⁹⁵⁶ mais nous nous limiterons à deux impliquant le collège :

« Aux pères de la Compagnie de Jésus je laisse 50 florins à verser immédiatement, et je leur demande humblement, dans la charité de Dieu, à ce que 50 sacrosaintes offrandes de messe divine soient offertes à Sa majesté pour le soulagement et le repos de mon âme pécheresse⁹⁵⁷. »

⁹⁵⁴ Inconnu – Liège, 1677. Henri de Gruysen est admis comme chanoine de Saint-Lambert en 1667. DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le chapitre de Saint-Lambert*, vol. 3, p. 328.

⁹⁵⁵ *Pro quibus missae sacrificiis celebrandis dabunt dicti mei testamenti huius executores centum florenos Capucinis, centum Reccollectis, centum Augustinianis et centum Jesuitis ; dabunt etiam pauperibus Clarissis ducentos semel florenos.* Notre traduction. Liège, AÉL, CSL, S, n° 277, *Testaments (1654-1679)*, f. 243r°, *Testament de Henri de Gruysen*.

⁹⁵⁶ Par souci d'exhaustivité, nous avons également consulté les registres aux testaments des collégiales suivantes : Saint-Pierre, Saint-Martin, Saint-Denis, Sainte-Croix, Saint-Paul et Saint-Barthélemy. Quand des testaments y sont conservés, soit ceux-ci ne mentionnent pas le collège wallon, soit ils le mentionnent, mais les citer n'apporterait pas de plus-value ici.

⁹⁵⁷ *Patribus Societatis Jesu relinquo quinquaginta florenos semel solvandos, a quibus humiliter in charitate Dei deosco statim quinquaginta sacrosancta missae sacrificia divinae offeri maiestati et animae meae peccatricis solatium et refrigerium.* Notre traduction. Liège, AÉL, CSL, S, n° 276, *Testaments (1633-1654)*, f. 74r°, *Testament de François d'Heure*. 1636.

« De même, je lègue au collège des jésuites de Liège quatre doubles ducats, leur demandant leurs prières pour moi⁹⁵⁸. »

5. Le don de livres dans les testaments

Le don de livres ne semble pas avoir été une pratique aussi étendue que le don d'argent. Alors que presque tous les chanoines répartissent leur fortune entre les différentes institutions religieuses de la cité, rares sont ceux qui ont donné des livres à ces couvents. Cela veut-il dire qu'on ne donne pas de livre lors d'un décès ? Pas exactement : la pratique coutumière chez les ecclésiastiques consiste généralement à donner sa bibliothèque personnelle à son neveu, censé embrasser à son tour la carrière ecclésiastique. Le constat est évident à la lecture des testaments⁹⁵⁹ ; la bibliothèque privée est une affaire de patrimoine familial, au sein duquel elle doit rester :

« Je laisse a cousin Rousseau, curé de Wardin, toute ma biblioteques, a condition pourtant qu'elle retournera apres sa mort au plus proche de mes parents du coté de ma mere qui sera pretre seculier ; et sil y en avoit plusieurs on preferera celui qui sera en charge d'ame ; que sil n'y en a point qui soit prêtre seculier, elle deverra retourner aux enfants mâles de cousin Jean Rousseau de Neffe, et ils en seront les maîtres⁹⁶⁰ ».

« 6°. *Item eidem* [son neveu Gilles-Lambert de Villenfagne] *lego Bibliothecam particularem meam cum omnibus libris tam impressis quam manuscriptis*⁹⁶¹ ».

Le don de collections entières à la famille est la norme parmi les ecclésiastiques. Les donations que nous avons recensées obéissent à des règles tout à fait différentes : elles sont ponctuelles (les cas de François d'Anthisnes et Jean Visbroeck sont des exceptions), faites à une institution religieuse, et du vivant du donateur. Ces donations n'étant pas inscrites dans les testaments, il n'y a malheureusement pas moyen de s'assurer qu'elles sont dirigées spécifiquement à la bibliothèque du collège wallon, ou si le donateur répartit des livres entre plusieurs institutions (cette seconde option nous semble très peu réaliste cependant). Le moment du don est toutefois très important : le leg testamentaire ne prend effet qu'après le décès. Nous pouvons y voir un don gratuit, qui ne pourra pas être rendu par le bénéficiaire, souvent le neveu du défunt. À l'inverse, le don réalisé pendant la vie du donateur implique

⁹⁵⁸ *Item Collegio Jesuitarum Leodii quatuor duplices ducatos commendans me illorum precibus*. Notre traduction. Liège, AÉL, CSL, S, n° 272, *Testaments (1586-1598)*, f. 182r°, *Testament de Jean d'Orbsacht*. 1592.

⁹⁵⁹ Liège, AÉL, CSL, S, n° 272, *Testaments (1586-1598)*, f. 45r°, *Testament de Jacques de Woestenraed*. Il cède ses livres à son frère Nicolas en 1587.

⁹⁶⁰ Liège, AÉL, CSL, S, n° 280, *Testaments (1720-1736)*, f. 148r°, *Testament de Nicolas Gerardi*. 1729.

⁹⁶¹ Liège, AÉL, CSL, S, n° 280, *Testaments (1720-1736)*, f. 203r°, *Testament de Fabius de Schell*. 1733.

la perte de propriété sur le bien donné : le chanoine ne peut plus profiter du livre⁹⁶². Cette perte doit être compensée par un contre-don. Il peut également arriver que cette donation soit déjà un contre-don. Seul le contexte peut ici nous aider à comprendre les motivations derrière ces interactions.

6. Les dons familiaux

À y regarder de plus près, il semble que les relations familiales aient joué un rôle non négligeable dans l'établissement des liens entre chanoines liégeois et collège des jésuites wallons. Jean Dans, chanoine de Saint-Martin qui donne quatre volumes au collège⁹⁶³, est par exemple le demi-frère de Pierre Dans⁹⁶⁴, jésuite wallon.

De même, le chanoine de Saint-Lambert Adrien de Fléron donne à la bibliothèque un ouvrage⁹⁶⁵ qu'il avait reçu du général Jean t'Serclaes de Tilly. Or, son frère François est recteur du collège à deux reprises⁹⁶⁶. Leur neveu, Servais de Fléron est aussi inscrit au collège⁹⁶⁷. Nous trouvons également des donations dans le testament d'Adrien de Fléron, qu'il rédige (ou dicte) dans le collège (*Leodii, in collegio Societatis Jesu*). Il lègue 300 florins Brabant aux jésuites wallons, ainsi qu'une version arabe des Évangiles⁹⁶⁸. Ce dernier ouvrage est mentionné dans le *Ms. 93*, aux côtés de deux autres (Thucydide et Clément d'Alexandrie)⁹⁶⁹, portant à quatre son total de livres donnés. De ces quatre titres, seul l'Évangile arabe est mentionné dans son testament. S'il avait donné les trois autres ouvrages à son décès, ils seraient assurément mentionnés, confirmant que la majorité des dons se sont faits du vivant des donateurs. En outre, après la canonisation d'Ignace de Loyola (1622), Adrien de Fléron suggère au chapitre cathédral d'organiser une messe annuelle en l'honneur de ce dernier⁹⁷⁰. Il nous semble évident que les liens de parenté ont joué un rôle déterminant dans les dons d'Adrien de Fléron, mais cette dernière requête (qui se réalisera après sa mort,

⁹⁶² En réalité, il est généralement reconnu qu'un donateur ne perd jamais totalement le contrôle sur le bien qu'il donne. Une relation l'y lie toujours, encore davantage s'il peut encore y avoir accès (comme dans une bibliothèque, par exemple).

⁹⁶³ *Ms. 93*, f. 19r^o.

⁹⁶⁴ Liège, 1595 – Liège, 1635. Pierre Dans étudie les humanités à Liège et entre dans la Compagnie en 1628. Il est ministre du collège d'Arras en 1628-1629 et de Liège de 1632 à 1634. « Pierre Dans », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 262.

⁹⁶⁵ TERTULLIEN, *Scripta, & plura quam ante* (Séminaire 27E18).

⁹⁶⁶ « François de Fléron », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, p. 116-117.

⁹⁶⁷ Liège, 1616 – Dinant, 1674. Servais de Fléron étudie les humanités au collège wallon et est missionnaire au collège wallon en 1658-1659. Il prêche également auprès des religieuses l'année suivante. « Servais de Fléron », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, p. 366-367.

⁹⁶⁸ Liège, AÉL, *CSL, S*, n° 276, *Testaments (1633-1654)*, f. 2v^o, *Testament d'Adrien de Fléron*. 1633.

⁹⁶⁹ *Ms. 93*, f. 27r^o.

⁹⁷⁰ GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 255 ; GUERIN P., « Livres de chanoines de Saint-Lambert au Séminaire de Liège », in *BTCHF*, vol. 33 (1993), n° 3, p. 97.

en 1633) nous rappelle qu'un attachement personnel envers les idéaux jésuites et la spiritualité ignatienne peut aussi motiver les dons à la Compagnie.

Les donations familiales prennent tout leur sens lorsqu'on s'intéresse à la très grande famille Gaen⁹⁷¹. Dans le registre des donateurs (*Ms. 93*), cinq dons ont été réalisés par des membres de cette famille (totalisant seulement neuf livres)⁹⁷². Rappelons d'abord que les frères Gilles et Jean III Gaen sont présents au collège wallon dans les années 1640⁹⁷³. Deux de ces donateurs sont frères et sont des chanoines : Jean VI Gaen à Saint-Jean l'Évangéliste et Lambert Gaen à Saint-Denis⁹⁷⁴. Jean VI Gaen suit l'usage de léguer de l'argent à plusieurs couvents de la ville, en demandant des messes en retour. Toutefois, s'il donne systématiquement cent florins Brabant aux maisons religieuses liégeoises, il cède six fois plus aux jésuites, qui reçoivent ainsi 600 florins destinés à l'entretien de la nouvelle église⁹⁷⁵. Ces deux chanoines seraient vraisemblablement nés dans les années 1630, ce qui concorde avec cette mention de la nouvelle église, commencée dans les années 1670. Pourtant, leurs dons dans le *Ms. 93* ne semblent pas être des ajouts. Il s'agit peut-être tout simplement d'autres parents éloignés. Le constat est le même avec Henri et Ferdinand Gaen⁹⁷⁶. Aucune fonction ne les caractérise dans le registre des donateurs. Enfin, Anne de Harzé, la mère des jésuites Gilles et Jean III Gaen a, quant à elle, assurément fait des dons de livres au collège : quatre sont enregistrés dans le *Ms. 93*, dont deux ont pu être retrouvés⁹⁷⁷. Ces deux dons datent de 1645, et ont donc vraisemblablement été réalisés lors de la mort d'Anne de Harzé, alors que ses deux fils officiaient au collège. En se plongeant davantage dans cette famille, on se rend compte que les Gaen ont eu des liens (parfois assez distants) avec pas moins de douze jésuites, dont onze du collège wallon. D'autres filiations du même genre étaient

⁹⁷¹ Pour toutes ces informations sur la famille Gaen, voir : GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 241-244.

⁹⁷² *Ms. 93*, f. 31^r^o-v^o.

⁹⁷³ « Gilles Gaen », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 241-242 ; « Jean III Gaen », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 311.

⁹⁷⁴ Ils sont peut-être les petits-neveux des deux Gaen jésuites. En effet, Jean VI Gaen mentionne dans son testament qu'il est le cousin du bourgmestre de Liège Jean V Gaen (1683 ; 1691 ; 1703 ; 1707). Cela en ferait un petit-fils d'Albert Gaen, demi-frère des jésuites Jean III et Gilles Gaen.

⁹⁷⁵ Il lègue 100 florins Brabant à chaque ordre mendiant, aux capucins, aux récollets, aux minimes de Liège et de Jupille, aux clarisses, à la maison de miséricorde et aux chapelains de Saint-Jean l'Évangéliste. Liège, AÉL, *Collégiale Saint-Jean l'Évangéliste*, n° 20, *Libri Testamentorum (1571-1702)*, f. 149^v^o-150^r^o, *Testament de Jean Gaen*.

⁹⁷⁶ Ces personnages n'ont pas pu être identifiés, outre leurs liens de parenté avec les Gaen.

⁹⁷⁷ *Ms. 93*, f. 31^v^o ; DE LUGO J., *Disputationes Scholasticae et Morales*, vol. 4, *De Sacramentis in genere, De venerabili Eucharistiae Sacramento, De sacrosancto Missae Sacrificio*, Lyon, Héritiers de Pierre Prost, Philippe Borde & Laurent Arnaud, 1644 (Séminaire 34C25) ; DE LUGO J., *Disputationes Scholasticae et Morales*, vol. 5, *De Virtute & Sacramento Poenitentiae, item De Suffragiis et indulgentiis*, Lyon, Jacques et Pierre Prost, 1638 (Séminaire 34C26).

certainement fréquentes, et pourraient faire l'objet d'un travail en soi. Gardons à l'esprit que nos hypothèses concernant les liens familiaux sont partiellement biaisées : nous disposons, avec la prosopographie de Pierre Guérin⁹⁷⁸ d'une très grande quantité d'informations sur les familles des membres du collège. Le recours aux testaments de tous ces personnages nous permettrait de caractériser plus finement leurs donations et certainement de mettre en lumière d'autres relations. Toutefois, le travail nécessaire à la recherche de ces testaments (pour bien souvent constater leur perte) est bien trop massif pour ce mémoire.

7. Les dons des bourgeois

Nous estimons que les mêmes raisons peuvent expliquer les dons des grandes familles bourgeoises de Liège. Qu'elles soient actives dans la vie politique de la cité ou qu'elles tissent des réseaux commerciaux de grande ampleur, celles-ci n'hésitent pas à donner des livres au collège quand un membre de la parentèle y est inscrit comme étudiant ou y officie comme père. Nous avons déjà donné l'exemple de Walther et François Hennea⁹⁷⁹. François a étudié et enseigné au collège wallon. Walther peut être son frère, ou son père. Pierre Guérin avance que le père Hennea, bourgmestre de Ramet, est décédé avant 1637⁹⁸⁰. La piste mènerait alors vers le frère de François, étant donné qu'un des livres offerts donne 1663 comme date de don⁹⁸¹. Il n'est pas impossible que le don (de quinze ouvrages au total) ait en réalité émané de François Hennea lui-même, étant donné que cette date coïncide avec son départ du collège. Parmi les autres personnalités politiques de la ville, nous avons également déjà mentionné le cas d'Érasme Foullon, échevin au Conseil de la Cité de Liège et frère du jésuite Jean-Érard Foullon⁹⁸².

Un cas particulier est celui des auteurs, qui ont tendance à léguer à la bibliothèque leur œuvre sous la marque « *dono authoris* ». Gérard de Vos⁹⁸³, helléniste et théologien liégeois (à ne pas confondre avec Gerhard Vossius, théologien néerlandais), donne par exemple deux de ses œuvres au recteur François de Fléron, qui les dépose ensuite dans la

⁹⁷⁸ GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, 2 vol.

⁹⁷⁹ « François Hennea », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 318.

⁹⁸⁰ *Ibidem*. Les Hennea tenaient plusieurs de ces livres de Corneille-Henri Motmans.

⁹⁸¹ KIRCHER A., *Prodromus coptus sive Aegyptiacus*, Rome, Presses de la Congrégation pour la propagation de la foi, 1636 (ULiège XXI.52.4).

⁹⁸² « Érasme de Foullon », in MOFFARTS D'HOUCHENEE S. (Baron de) et BOULVAIN S., *Les commissaires de la Cité de Liège*, t. 3, vol. 2, p. 339-346 ; Ms. 93, f. 28^o.

⁹⁸³ Looz, 1547 – Liège, 1609. Formé à Louvain, Gérard de Vos voyage à Rome, probablement avec Torrentius. Il est admis chanoine de Saint-Lambert en 1586 mais ne revient à Liège qu'en 1602, pour repartir à Rome deux ans plus tard. DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le chapitre de Saint-Lambert*, vol. 3, p. 180-181 ; THONISSEN J.-J., « De Vos, Gérard », in *BN*, vol. 5, 1876, col. 850-851.

bibliothèque⁹⁸⁴. Fait rarissime, la raison du don est mentionnée : de Vos a enseigné à François de Fléron, quand ce dernier étudiait la philosophie et la théologie à l'université de Louvain, entre 1575 et 1585. Sur le second don, Vos ajoute *Pro memoria*, certainement pour que son nom soit, en retour, connu et retenu des pères et élèves du collège. Au total, six individus donnent au collège en leur qualité d'auteur. Leurs dons s'inscrivent certainement dans la même logique que celle de Vos.

Dans le milieu marchand, Philippe Tamison, commerçant en bois de la région de Namur, offre quatre volumes à la bibliothèque⁹⁸⁵. Ce don a certainement un rapport avec la présence de son cousin, Gérard Tamison, au collège wallon⁹⁸⁶. Jean Mariotte, grand industriel liégeois⁹⁸⁷ est peut-être le personnage à l'origine d'une donation de cinq livres⁹⁸⁸. Il n'est toutefois pas souvent à Liège ; son fils, Jean II Mariotte est certainement mieux placé pour donner au collège, étant donné qu'il est l'époux de Suzanne Gal, nièce du jésuite wallon Jean Gal⁹⁸⁹. Ce lien semble d'autant plus évident lorsqu'on sait que le père de Suzanne Gal (et donc frère de Jean), Anthoine Gal, a également fait don d'une Septante Sixtine en deux volumes (dont nous avons déjà parlé *supra*) en 1597⁹⁹⁰. Au total, parmi les 55 donateurs issus du tiers état et les six issus de la noblesse, la plupart a un lien de parenté avec un membre du collège wallon. Pour 22 d'entre eux, c'est la seule qualité que nous avons pu identifier. Ainsi, les typographes (4), juristes (7), fonctionnaires publics (7) ou marchands (3) sont répertoriés selon leur fonction et pas selon ce lien de parenté, ce qui ne signifie pas qu'il n'y en a pas. Une recherche approfondie en archives encore plus rigoureuse et chronophage que celle effectuée pour les testaments des chanoines permettrait certainement

⁹⁸⁴ « L'auteur, Gérard Vos, l'a envoyé en don depuis la ville de Rome, au très révérend père François de Fléron, recteur du collège de la Compagnie de Jésus auprès des Liégeois, autrefois son très attentif et très cher élève, à son propre usage ainsi qu'à celui du collège. » Notre traduction. VOSSIUS G., *Gregorii Papae Noni gesta quaedam insignia*, Rome, Bartolomeo Bonfadino, 1587 (ULiège TH5910) ; CLAIRVAUX B. (de), *S. Bernardi Abbatis Claraevallis de consideratione ad Eugenium papam tertium libri quinque*, éd. par G. VOSSIUS, Rome, Guglielmo Faccioto, 1594 (ULiège 28H21).

⁹⁸⁵ Ms. 93, f. 89r^o.

⁹⁸⁶ Revin, 1573 – Namur, 1621. Gérard Tamison est sous-ministre du collège wallon entre 1605 et 1608. « Gérard Tamison », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 179.

⁹⁸⁷ Verviers, 1601 – Liège, 1667. Jean Mariotte est un marchand d'armes liégeois, qui étend ensuite ses activités à la métallurgie. Il installe des hauts-fourneaux jusque dans l'Empire. YANS M., « Mariotte (Jean) », in *BN*, vol. 30, 1958, col. 542-545.

⁹⁸⁸ EUSTATHE, *S.P.N Eustathii archiepiscopi Antiocheni, et Martyris, in Hexahemeron commentarius*, Lyon, Laurent Durand, 1629 (ULiège TH2960) ; RICCARDUS V., *Tv εν Αγιοις Πατρος Προκλου αρχιεπισκοπου Κωνσταντινουπολεως τα Αναλεκτα. Sancti Patris Procli archiepiscopi Constantinopolitani analecta*, Rome, Héritier de Bartolomeo Zannetti, 1630 (Séminaire 28G2) ; Ms. 93, f. 57r^o.

⁹⁸⁹ Liège, 1601 – Mons, 1627. Jean Gal étudie les humanités à Liège et est une des rares personnes à avoir pu y étudier la métaphysique en 1624. « Jean Gal », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 263-264.

⁹⁹⁰ Ms. 93, f. 31r^o ; *H Παλαια Διαθηκη, κατα τους Εβδομηκοντα, Εκδοθεισα δι Αυθεντιας Ξυστου ε Ακρου Αρχιερεως. Vetus Testamentumi*, (ULiège TH190(1-2)).

de nuancer ou d'affiner certaines conclusions. Toutefois un tel labeur ne vaut pas la peine d'être réalisé dans le cadre de ce travail.

Les liens familiaux permettent bien souvent de donner du sens à des donations autrement assez nébuleuses. Pourquoi Pierre Albert Degrimon, chanoine de la cathédrale Saint-Aubain de Namur donnerait-il au collège wallon de Liège⁹⁹¹ ? On ne peut le comprendre que lorsqu'on sait que la mère d'André Bauchaux, bibliothécaire du collège au moment du don (1749), s'appelle Anne-Josèphe Degrimon, suggérant un évident lien de parenté entre les individus (peut-être l'oncle de Bauchaux)⁹⁹².

8. Les dons des femmes

Enfin, les relations de parenté peuvent être ce qui motive les femmes à donner. Vingt des 229 donateurs que nous avons recensés sont des femmes, soit un peu moins de 10%. Elles totalisent 559 donations sur les 3693 que nous avons dénombrées, soit environ 15%⁹⁹³. Parmi ces donatrices, douze ont des liens de parenté avec un membre du collège ou avec un autre donateur. Quatre parmi ces douze sont caractérisées et nommées uniquement suivant ce lien de parenté (veuve de ..., sœur de ...). Les huit autres sont liées par de telles relations, mais leurs noms et prénoms sont donnés dans le *Ms. 93*. Nous n'avons pas identifié de liens de parenté pour les huit dernières donatrices, caractérisées par leurs simples noms et prénoms⁹⁹⁴. Parmi les douze donatrices identifiées, deux sont des sœurs de jésuites ou de donateurs, deux sont des mères, et huit sont veuves. Certaines se démarquent, comme Marie de Halmal, sur laquelle nous reviendrons. Catherine Gouverneur est peut-être mieux connue au sein du collège, étant donné qu'elle l'a pourvu, avec son époux, d'une rente annuelle de 1000 florins, destinée à la construction d'un parloir⁹⁹⁵. Elle n'a cependant pas attendu son décès pour faire des dons au collège : elle donne par deux fois des œuvres de l'historien jésuite Louis Maimbourg, ainsi que six autres ouvrages dans le *Ms. 93*⁹⁹⁶. Une certaine mademoiselle Libotte donne seize volumes après le décès de son frère M. Libotte, docteur

⁹⁹¹ *Reverendus Dominus (Petrus) Albertus Degrimon Canonicus Ecclesiae Cathedralis Namurcensis dono dedit Bibliothecae Collegii Leodiensis 1749*. GILLES N., *Les Annales de France* (ULiège XXII.42.4).

⁹⁹² « André Bauchaux », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 545.

⁹⁹³ Marie de Halmal compte à elle seule pour 500 volumes, soit environ 13% du total.

⁹⁹⁴ Celles-ci sont : Anne Briet, Barbara Linote, Jeanne Hencart, Marguerite Roclange, Catherine Du Pont, Anne-Marie Thiessen, Marguerite Pochet et Maximiliana Montelet (qui donne également une rente annuelle au collège).

⁹⁹⁵ GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 2, p. 503. Catherine Gouverneur n'a pas pu être identifiée au-delà de cette donation.

⁹⁹⁶ MAIMBOURG L., *Histoire du Schisme des grecs*, 2 vol. (ULiège TH8090(1-2)) ; MAIMBOURG L., *Histoire des croisades pour la délivrance de la Terre Sainte*, vol. 2, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1676 (ULiège XXI.42.3) ; *Ms. 93*, f. 31v^o.

en médecine et autre bienfaiteur de la bibliothèque⁹⁹⁷. Là où le médecin Libotte cède des livres en rapport avec sa profession, sa sœur lègue, quant à elle, des ouvrages touchant plus largement aux sciences naturelles (Athanasius Kircher et Ulisse Aldovrandi).

Les donatrices sont néanmoins souvent des veuves et donnent apparemment en cette qualité. C'est le cas de Marie Jamar d'Emale, veuve de Guillaume Hovius, et d'Anne de Harzé, veuve de Jean I Gaen. L'épouse d'Hubert Loen, docteur en droit et ami du jésuite Jean de Moncheau⁹⁹⁸ (en l'honneur duquel il donne un livre à la bibliothèque⁹⁹⁹), donne trois tomes du *Bouclier de la foy* de Jean Jaubert de Barrault en tant que veuve de Loen. Pourquoi cette précision systématique du statut de veuve ? Il ne faut pas, selon nous, y voir une réduction de la figure féminine comme auxiliaire de l'homme, qui continuerait à être définie par ce dernier après sa mort (bien que cela soit codé en droit)¹⁰⁰⁰. Sur les huit cas où une femme est désignée par son statut familial, sept sont ceux d'une veuve (l'autre étant mademoiselle Libotte). Ainsi, nous pensons plutôt qu'il s'agit d'une forme de respect pour la figure de la veuve sous l'Ancien Régime : le veuvage est un état providentiel à honorer¹⁰⁰¹. Même si elles ne semblent pas donner de livres en lien avec la profession de leur époux, ceux-ci doivent bien souvent être issus de la bibliothèque de ce dernier. Pourquoi donneraient-elles autre chose que les livres du défunt ? Nous ne voyons pas de raison qui pousserait les femmes à donner des ouvrages venant de leur propre bibliothèque personnelle, lors du décès de leur mari. La mention « veuve », lors du don, sert certainement, selon nous, à honorer les deux personnages à la fois, en caractérisant la personne qui donne par le nom du propriétaire précédent du livre. Des sources supplémentaires nous permettraient de savoir si ces dons émanent de la volonté du mari, ou s'ils résultent d'un geste autonome venant de l'épouse. Nous penchons plutôt pour la seconde option : la donatrice pense que la bibliothèque du collège wallon est le meilleur endroit où conserver les ouvrages de son époux et fait « ce que son époux aurait voulu ». Elle lui rend ainsi service, comme contre-

⁹⁹⁷ Ms. 93, f. 53v^o. Mademoiselle Libotte n'a pas pu être identifiée outre cette qualité de sœur.

⁹⁹⁸ Bapaume, 1575 – Liège, 1609. Jean de Moncheau entre au noviciat de Tournai en 1597. Il enseigne le grec à Valenciennes, Douai, et à Liège en 1606. « Jean de Moncheau », in GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 180.

⁹⁹⁹ SLEIDAN J., *Les oeuvres de I. Sleidan qui concernent les histoires qu'il a escrites*, Genève, Jean Crespin, 1566 (ULiège TH08180).

¹⁰⁰⁰ BEAUVALET-BOUTOUYRIE S., *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001, p.186.

¹⁰⁰¹ Les veuves, n'étant *a priori* pas censées se marier, elles peuvent rester chastes jusqu'à la fin de leurs jours. Elles sont exaltées car leur viduité les détache déjà en partie du monde terrestre : *Idem*, p. 29-32.

don de leur relation matrimoniale, et fait en sorte que les pères jésuites prient pour leurs deux âmes, en reconnaissance¹⁰⁰².

9. Conclusion

Dans de nombreux cas, un lien familial unit les donateurs au collège wallon. Les dons des chanoines des collégiales et de la cathédrale de Liège permettent de démontrer une insertion normalisée du collège au sein du panorama conventuel liégeois. Ceux-ci sont généralement traités comme les autres institutions religieuses. Les ecclésiastiques ont tendance à léguer leurs bibliothèques personnelles à leur neveu, souvent leur successeur dans la carrière religieuse. Cela suffirait-il à faire du don de livres une pratique presque strictement familiale ? C'est en partie ce que confirment les dons des autres intervenants. Que le donateur soit un marchand, un clerc, ou un auteur, le don de livre semble plus souvent avoir rempli la fonction d'un contre-don. Peut-être que la théorie de l'échange généralisé, faisant du don perpétuel à tout le monde, suivant le principe chrétien de charité, le moteur du salut, est une grille d'analyse plus pertinente pour les situations ici rencontrées. Néanmoins, dans l'ampleur des livres donnés, ceux légués pour des raisons familiales ne constituent pas une part importante. Ainsi, ils n'offrent qu'une réponse partielle à nos questions. Cela ajoute au caractère exceptionnel des dons que nous allons désormais aborder : ils sont massifs par la quantité de volumes donnés, et semblent *a priori* résulter d'un attachement spécial envers le collège wallon.

C. Les donateurs remarquables

Le dernier angle par lequel nous abordons les donations au collège wallon est celui des donateurs remarquables. Par ce terme, nous entendons les cinq personnages qui ont légué leur bibliothèque personnelle entière et dont les jésuites wallons ont choisi de se souvenir en leur consacrant une section de leur registre de donateurs¹⁰⁰³. Ce type de donation est assez fréquent : la plupart des bibliothèques jésuites peuvent espérer recevoir une donation massive venant d'un particulier local¹⁰⁰⁴. Le collège jésuite de Grenade reçoit par exemple 400 volumes de la part de l'archevêque Pedro de Guerrero¹⁰⁰⁵. La bibliothèque du collège de

¹⁰⁰² Le couple fait ici figure de communauté unie : *Idem*, p. 190-191.

¹⁰⁰³ Ms. 93, f. 117r^ov^o.

¹⁰⁰⁴ JULIA D., « La constitution des bibliothèques des collèges », p. 155-156.

¹⁰⁰⁵ PEÑA DIAZ M., « La cultura del libro en Andalucía en tiempos de Felipe II », in PEREIRA IGLESIAS J.L. (dir.), *Felipe II y su tiempo. Actas de la V reunión científica de la Asociación Española de Historia Moderna*, Cádiz, Servicio de Publicaciones de la Universidad de Cádiz, 1999, p. 537.

Paderborn est fondée sur une donation d'ampleur similaire, datée de 1598¹⁰⁰⁶. Le collège de la Trinité à Lyon, doit sa célébrité à sa collection massive de livres : ceux-ci sont également le résultats de grandes donations venant d'archevêques, conseillers du roi de France et autres théologiens¹⁰⁰⁷. Un dernier exemple notable est le Collegio Romano, qui reçoit des dons des plus grand théologiens italiens, mais aussi de l'humaniste français Marc-Antoine Muret. Leurs dons sont consignés dans un registre similaire à celui du collège wallon¹⁰⁰⁸.

1. Estimation des donations

Les individus qui ont donné leur bibliothèque personnelle au collège wallon sont : Jean Visbroeck, Jean Florbecq, Jean d'Oneux, François d'Anthisnes et Marie de Halmal. L'ampleur des bibliothèques d'Oneux et de Florbecq est connue (respectivement 200 et 160 volumes). Nous n'avons malheureusement trouvé aucun document qui nous permette d'approcher la taille des trois autres collections¹⁰⁰⁹. Nous avons précédemment mentionné que nous estimions l'ensemble de leurs donations à 2360 volumes. Il s'agit désormais d'explicitier la logique derrière ces chiffres, fruit d'une extrapolation basée sur les taux de survie des livres ainsi que sur la lecture de notre bibliographie.

Nous avons retrouvé trois livres issus de la donation de Jean d'Oneux, et deux de celle de Jean Florbecq. Les taux de survie de leurs dons équivalent donc à 3/200 (1,5%) et 2/160 (1,25%). N'ayant pas trouvé de raison apparente qui expliquerait la conservation exceptionnelle des livres d'un de ces donateurs par rapport aux autres, nous avons appliqué ce taux de survie (moyenne de 1,38%) aux volumes conservés¹⁰¹⁰. Ainsi, ce calcul établit les bibliothèques de Marie de Halmal et de Jean Visbroeck à 500 volumes chacune. Celle de François d'Anthisnes s'élèverait à 950 livres.

¹⁰⁰⁶ RIJKERS F., « ... *Qui inter alia legavit Societati 400 librorum Bibliothecam* ». *Das Vermächtnis des Sebastian Schulte an die Paderborner Jesuiten und die Gegenreformation*, Paderborn, Erzbischöfliche Akademische Bibliothek, 2003.

¹⁰⁰⁷ BERTIN M., *Le Collège de la Trinité : Histoire d'une Bibliothèque*, p. 82-84.

¹⁰⁰⁸ VACALEBRE N., *Come le armadure*, p.83. On trouvera également un récapitulatifs des dons aux bibliothèques de la province d'Espagne dans : JATIVA MIRALLES M. V., *La biblioteca de los jesuitas del Colegio San Esteban de Murcia*, p. 73-76. Les exemples sont nombreux : la bibliothèque du collège de Mérida au Venezuela a été fondée sur la collection du missionnaire franciscain Juan Ramos de Lora : NAVA CONTRERAS M., « La formación de la biblioteca del Real Seminario de San Buenaventura de Mérida », in *Actual Investigación*, vol. 71 (2012), n° 1, p. 115 ; pour une série d'exemples français : JULIA D., « La constitution des bibliothèques des collèges », p. 154-158.

¹⁰⁰⁹ Nous avons pourtant cherché les testaments des trois personnages, et trouvé ceux de Visbroeck et d'Anthisnes.

¹⁰¹⁰ Pour rappel : Oneux : 3 livres marqués ; Visbroeck : 7 ; Florbecq : 2 ; Anthisnes : 13 ; Halmal : 7.

Ces chiffres nous semblent toutefois exagérés. La taille des bibliothèques privées, aux XVI^e et XVII^e pouvait, en fait, beaucoup varier¹⁰¹¹. Néanmoins, un certain ordre de grandeur se dégage selon la fonction ou le niveau d'érudition du possesseur. Ainsi, Henri-Jean Martin, en analysant les inventaires après décès de plusieurs personnages parisiens, note qu'en 1641, sur les huit chanoines étudiés, un seul possède une bibliothèque personnelle de plus de 100 volumes. Ce chiffre monte à cinq chanoines entre 1642 et 1670, sans qu'aucun n'ait dépassé les 500 livres au XVII^e siècle¹⁰¹². Nous estimons donc que le nombre de 950 volumes estimé pour François d'Anthisnes doit être revu à la baisse, tout en conservant un caractère exceptionnel, ce qui le fixe à 500 volumes. Cela nous semble en accord avec la bibliothèque du chanoine de Saint-Lambert Guillaume de Pontegonio, forte de 300 volumes¹⁰¹³.

Ceci ramène la collection de François d'Anthisnes à une taille comparable à celle d'Hermann de Lynden, l'époux de Marie de Halmal. La taille des bibliothèques nobiliaires est, elle aussi, fort variable. Certains aristocrates voient le livre comme un instrument incontournable de prestige, d'autres ne le portent pas en haute estime : les opinions divergent au moins jusqu'aux débuts du XVII^e siècle¹⁰¹⁴. Les bibliothèques les plus prestigieuses pouvaient renfermer plusieurs milliers de volumes¹⁰¹⁵. Celles de nobles locaux pouvaient être sensiblement plus petites : la collection de Charles de Lalaing comporte 276 volumes en 1541¹⁰¹⁶, là où Jill Bepler estime la taille d'une bibliothèque de noble local allemand à 700 ouvrages¹⁰¹⁷. Nous pensons donc que le chiffre de 500 volumes calculé pour Lynden est justifié.

¹⁰¹¹ AQUILON P., « Petites et moyennes bibliothèques, 1530-1660 », in JOLLY C., *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 2, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime*, p. 186-188.

¹⁰¹² MARTIN H.-J., *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle*, vol.1, p. 492.

¹⁰¹³ Inconnu – Liège, 1614. Guillaume de Pontegonio est reçu comme chanoine de Saint-Lambert en 1596. DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, vol. 3, p. 196-197 ; DUBOIS A., *Le chapitre*, p. 54. Sa bibliothèque est inventoriée dans son testament : Liège, AËL, *CSL, S*, n° 274, *Testaments (1607-1618)*, f. 202r°-214r°, *Testament de Guillaume de Pontegonio*, 1614.

¹⁰¹⁴ LINDORFER B., « Aristocratic Book Consumption in the Seventeenth Century: Austrian Aristocratic Book Collectors and the Role of Noble Networks in the Circulation of Books from Spain to Austria », in MAILLARD ÁLVAREZ N. (dir.), *Books in the Catholic World during the Early Modern Period*, Leiden, Brill, 2013, p. 145-147.

¹⁰¹⁵ RADIMSKA J., « Les bibliothèques de la noblesse à l'époque baroque. À propos de la bibliothèque privée de Marie-Ernestine d' Eggenberg, née comtesse de Schwarzenberg, duchesse de Krumau (1649-1719) », in *Histoire, économie & société*, vol. 26 (2007), n° 3, p. 103.

¹⁰¹⁶ BESTAOU B., *Charles II de Lalaing. Édition d'une bibliothèque noble inventoriée en 1541*, Mémoire de Master en Histoire, inédit, ULiège, année académique 2017-2018, p. 45.

¹⁰¹⁷ BEPLER J., « Early Modern German Libraries and Collections », in REINHART M. (dir.), *Early Modern German Literature 1350-1700*, Woodbridge, Boydell & Brewer, 2007 (The Camden House History of German Literature – 4), p. 715-717.

Enfin, notre estimation a attribué 500 livres à la bibliothèque de Jean Visbroeck. Selon nos lectures, il s'agit d'une sévère sous-évaluation. Visbroeck est un humaniste de notoriété moyenne dans les Pays-Bas, et est le précepteur du cardinal Giovanni Morone¹⁰¹⁸. En outre, il a beaucoup voyagé en Italie et a fait partie de réseaux humanistes et érudits¹⁰¹⁹. En Allemagne à la même époque, une bibliothèque d'humaniste mesurait entre 500 et 2000 volumes (certaines pouvaient être bien plus grandes)¹⁰²⁰. Parmi les collections de personnalités comparables, nous comptons celles de Beatus Rhenanus (ca. 1520 ; 420 volumes¹⁰²¹), Pieter Gillis (ca. 1530 ; 450 vol.¹⁰²²), Laevinus Torrentius (ca. 1580 ; 1700 vol.¹⁰²³), Philippe de Marnix (ca. 1590 ; 1700 vol.¹⁰²⁴) et Gerhard Vossius (ca. 1620 ; 3800 vol.¹⁰²⁵). En prenant en compte l'époque et la stature de Jean Visbroeck, nous pouvons plutôt estimer la taille de sa bibliothèque à un millier de volumes.

2. Jan Visbroeck

Visbroeck était un personnage important : humaniste, il maîtrisait extrêmement bien les langues anciennes, au point d'être le professeur d'hébreu du cardinal Morone. Ce penchant pour les lettres hébraïques se traduit dans sa donation : tous les livres conservés (7) qu'il a donnés concernent les Écritures, dont notamment un Ancien Testament en hébreu en cinq volumes¹⁰²⁶. Selon la notice de son don dans le registre des donateurs, il décède en 1580 à l'âge de 79 ans¹⁰²⁷. Or, Jean Bertholet, jésuite wallon spécialiste d'histoire ecclésiastique liégeoise a vu son épitaphe dans la collégiale Saint-Martin : selon lui, Visbroeck avait 65 ans

¹⁰¹⁸ Milan 1509 – Rome, 1580. Giovanni Morone est évêque de Modène dès 1529 et nommé cardinal en 1542. Jugé trop conciliant avec les réformés, il est emprisonné de 1557 à 1559. Il préside la dernière phase du concile de Trente (1562-1563). FIRPO M., « Morone, Giovanni », in ROMANELLI R. (dir.) *DBI*, vol. 77, 2012, p. 66-74.

¹⁰¹⁹ PIGHIUS S.V., *Epistolarium*, éd. par H. DE VOCHT, p. 89-90.

¹⁰²⁰ BEPLER J., « Early Modern German Libraries », p. 713-715.

¹⁰²¹ HIRSTEIN J., « La bibliothèque de Beatus Rhenanus : une vue d'ensemble des livres imprimés », in DE SMET R. (dir.), *Les humanistes et leur bibliothèque. Humanists and their Libraries. Actes du colloque international. Proceedings of the International Conference, Bruxelles, 26-28 août 1999*, Louvain, Peeters, 2002 (Travaux de l'Institut Interuniversitaire pour l'Étude de la Renaissance et de l'Humanisme – XIII), p. 125-126.

¹⁰²² TOURNOY G. et OOSTERBOCH M., « The Library of Pieter Gillis », in DE SMET R. (dir.), *Les humanistes et leur bibliothèque*, p. 154-156.

¹⁰²³ DE LANDTSHEER J., « The Library of Bishop Laevinus Torrentius: a Mirror of *Otium* and *Negotium* », in DE SMET R. (dir.), *Les humanistes et leur bibliothèque*, p. 189.

¹⁰²⁴ DE SMET R., « La bibliothèque de Marnix à travers sa correspondance », in DE SMET R. (dir.), *Les humanistes et leur bibliothèque*, p. 213-214.

¹⁰²⁵ RADEMAKER C., « A Famous Humanist's Library. Gerardus Joannes Vossius (1577-1649) and his Books », in DE SMET R. (dir.), *Les humanistes et leur bibliothèque*, p. 250.

¹⁰²⁶ *Biblia Sacra Veteris & Novi Testamenti iuxta vulgatam*, éd. par J. BENOÎT (ULiège TH00220) ; *Novum Testamentum Graece : Cum vulgata interpretatione Latina Graeci contextus lineis inserta*, éd. par B. ARIAS MONTANO, Anvers, Christophe Plantin, 1572 (ULiège TH570) ; *Vetus Testamentum Hebraicum*, 5 vol., éd. par R. ESTIENNE, Paris, Robert Estienne, 1539-1544 (KBR VB 35 A(1-5)).

¹⁰²⁷ Ms. 93, f. 117r^o.

en 1576, et est mort en 1590¹⁰²⁸. En outre, son testament dans le *liber testamentorum* de ladite collégiale a été rédigé en 1585¹⁰²⁹. Les jésuites wallons se seraient donc trompés de dix ans dans la rédaction de la notice. Peut-être cherchaient-ils à donner à ce don une date précédant l'institution officielle du collège ? De tels dons de livres existent : les plus anciens datent de 1570¹⁰³⁰. Cinq ouvrages sont donnés l'année d'après par Jean Militis (ou Chevalier), chanoine de Saint-Martin, lui aussi¹⁰³¹. Au total, nous avons pu compter 26 ouvrages prédatant l'établissement du collège. Six d'entre eux sont des incunables¹⁰³². Ces donations et premiers ouvrages constituent les débuts de la collection de livres de la mission jésuite de Liège. Neuf ans après l'érection du collège (1581), Jean Visbroeck offre, avec sa donation, de solides fondations sur lesquelles baser la bibliothèque. Selon le *Ms. 93*, Visbroeck « a apporté beaucoup de choses de son vivant à la Compagnie de Jésus de Liège¹⁰³³. » Nous n'avons pas pu mesurer la portée de cette affirmation. Est-il, avec Militis, un des premiers amis du collège wallon ? Il semble au contraire qu'il a été assez peu présent à Liège : après avoir obtenu son canonicat à Saint-Martin, il serait retourné en Italie. Nous savons en revanche qu'il était ami avec Laevinus Torrentius, chez qui les jésuites sont logés aux débuts de leur mission (1567). Le don de Visbroeck lui vaut une ressemblance avec Beatus Rhenanus et Laevinus Torrentius : le premier lègue une partie de sa bibliothèque aux jésuites de Sélestat¹⁰³⁴, le second au collège d'Anvers¹⁰³⁵. Les humanistes estimaient visiblement que les jésuites étaient les plus à même de recevoir leurs riches bibliothèques.

¹⁰²⁸ BERTHOLET J., *Histoire de l'institution de la Fête-Dieu, avec la vie des bienheureuses Julienne et Eve, qui en furent les premières promulgatrices ; suivie de l'abrégé historique de l'institution des illustres confréries de l'adoration perpétuelle de l'auguste sacrement des autels, et sur-tout de celle érigée dans l'insigne Eglise Collégiale de Saint Martin, à Liège, en 1765*, Liège, Jacques-Antoine Gerlach, 1781, p. 141-142.

¹⁰²⁹ Malheureusement pour nous, ce registre aux testaments ne reprend que les extraits des testaments qui concernent la collégiale. Il n'y a donc aucune mention du collège wallon. Liège, AÉL, *Collégiale Saint-Martin*, n° 84, *Clauses extraites du livre aux testaments (1510-1749)*, f. 20v^o-21r^o, *Extrait du testament de Jean Visbroeck*.

¹⁰³⁰ ORIGENE, *Origenis Adamantii eximii scripturarum interpretis Opera quae quidem extant omnia*, 2 vol., éd. par D. ÉRASME, Bâle, Jérôme Froben, 1557 (ULiège TH2899(1-2)).

¹⁰³¹ BASSOL J., *Quarti libri sententiarum magistri Ioannis de Bassoliis. Distinctiones quaestiones et articulos enumerans: quibus omnia sacramenta*, Angers, Jean de la Tour, 1478 (ULiège XV.B194) ; DUNS SCOT J., *Scriptus super tertium sententiarum*, Venise, Joannes de Colonia & Nicolas Jenson, 1481 (Séminaire 6F25) ; *Ms. 93*, f. 57r^o ; Militis mentionne les jésuites wallons dans son testament mais ne leur donne pas de livres. Liège, AÉL, *Collégiale Saint-Martin*, n° 86, *Liasse renfermant deux feuilles d'inventaire, des papiers d'administration et des testaments (XVI^e-XVIII^e siècles)*, f. 1r^o-15v^o, *Testament de Jean Militis*.

¹⁰³² Au total, nous avons retrouvé et consulté 19 incunables, ce qui laisse penser que la bibliothèque du collège wallon en recelait plus que celle de Maastricht (25 dans le catalogue de 1733), étudiée par Paul Begheyn : BEGHEYN P., « Incunabula in the Library of the Jesuit College at Maastricht, 1733 », in *Quaerendo*, vol. 28 (1998), n° 4, p. 275.

¹⁰³³ *Qui tum multa alia Soc^{tem} Jesu Leodii vivus contulit*. Notre traduction. *Ms. 93*, f. 117r^o.

¹⁰³⁴ HIRSTEIN J., « La bibliothèque de Beatus Rhenanus », p. 117.

¹⁰³⁵ DE LANDTSHEER J., « The Library of Bishop Laevinius Torrentius », p. 175-191.

3. Marie de Halmal

La donation remarquable suivante est celle de Marie de Halmal. Peu d'informations sont données sur ce leg. Il a dû se faire entre 1603, année de mort de son époux Hermann de Lynden, et 1609, date de son propre décès. Contrairement aux donatrices, nous sommes ici assuré qu'elle donne la bibliothèque de son mari. Nous savons qu'après la mort de celui-ci, Marie de Halmal se consacre aux bonnes œuvres et aux dons charitables : elle octroie de l'argent aux hôpitaux de Visé et Boorse¹⁰³⁶. C'est certainement dans ce mouvement que s'inscrit le leg de la collection d'Hermann de Lynden à la bibliothèque du collège wallon. Ainsi, à la manière des chanoines qui répartissent leurs donations entre plusieurs institutions, nous ne pensons pas qu'il faille voir dans le leg de Marie de Halmal un attachement exceptionnel au collège : elle donne à chaque institution ce qu'elle estime pertinent pour celle-ci. Sur les livres qu'elle donne au collège, il est inscrit « mémorial de l'illustre Hermann de Lynden, autrefois baron de Rekem, pour la Compagnie de Jésus, grâce à la faveur de son épouse et veuve, l'illustre dame Mme Marie de Halmal¹⁰³⁷ ». L'utilisation du terme *monumentum* indique une notion de mémoire. Ainsi, ce don de Marie de Halmal entretient à la fois le souvenir de son mari, et d'elle-même. Il suit donc les mêmes modalités que les donations de veuves évoquées plus haut : le don n'est pas la volonté explicite de son mari, mais est une manière d'assurer le salut des deux époux.

4. Jean d'Oneux

Le don suivant n'a pas été effectivement exécuté lors du décès du donateur : Jean d'Oneux, curé de Theux et doyen du concile de Saint-Remacle (assemblée rassemblant plusieurs cures¹⁰³⁸), lègue ses 200 volumes au collège huit ans avant sa mort (1636). Comme pour Visbroeck, il est difficile de trouver des manifestations de ses accointances avec le collège. Selon Pierre Guérin, il pourrait avoir suscité des vocations jésuites pendant sa fonction de curé de Theux¹⁰³⁹, ce qui expliquerait pour lui les choix des frères Jean¹⁰⁴⁰ et

¹⁰³⁶ CHESTRET DE HANEFFE J. (Baron de), « Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim », p. 51.

¹⁰³⁷ *Societati Jesu Leodii monumentum Illustris Hermannii de Lynden, quondam Baronis de Rekem, beneficio coniugis viduae Illustris D. Dominae Mariae de Halmal*. Notre traduction. CAMDENUS G., *Britannia sive Florentissimorum regnorum, Angliae, Scotiae, Hiberniae, et insularum adiacentium*, Francfort, Joannes Wechel, 1590 (ULiège XXIII.72.3).

¹⁰³⁸ BRASSINE J., « Les paroisses de l'ancien concile de Saint-Remacle à Liège », in *BSAHDL*, vol. 14 (1904), p. 269-270.

¹⁰³⁹ GUERIN P., « Lettres inédites de Nicolas Degné », p. 16.

¹⁰⁴⁰ Jevoumont, 1616 – Liège, 1656. Jean Degné entre au noviciat de Tournai en 1638. Il est sacristain à Liège de 1653 à 1656. « Jean Degné », in GUÉRIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 343-344.

Nicolas Degné¹⁰⁴¹. Il a passé un accord spécial avec le collège lors du leg de sa bibliothèque. Nous reproduisons ici sa notice dans le *Ms. 93*¹⁰⁴² :

« Le révérend seigneur M. Jean d'Oneux, curé de Theux, dans le Pays de Liège, et doyen de Saint-Remacle, grand bienfaiteur et ami de la Compagnie de Jésus, un leg de sa bibliothèque de 200 volumes ayant été fait à la bibliothèque de Liège de la Compagnie de Jésus, huit ans avant son décès, selon ces termes :

Je donne à la Compagnie de Jésus de Liège tous les livres qui se trouvent dans ma maison, ou qui y seront trouvés comme m'appartenant, livres (transmis à la Compagnie de Jésus dans une donation gratuite), dont, moi, soussigné, je reconnais faire usage jusqu'à ce que cette même Compagnie me révoque cet usage et qu'elle s'en attribue pareillement la pleine propriété (qu'elle revendique pour soi, dans son droit le plus grand, moi le voulant).

Fait ce 17 juin 1628

Jean d'Oneux curé de Theux »

Ainsi, Jean d'Oneux donne ses livres au collège, mais les conserve et peut toujours en profiter, jusqu'à ce que la Compagnie de Jésus les réclame. Les marques de donation présentes sur les ouvrages physiques nous font comprendre que le collège wallon a vraisemblablement laissé Jean d'Oneux garder ses livres jusqu'à son décès. Les trois livres qui portent la mention « *Dono D. Jōis D'Oneux Pastoris de Tectis et Decani S. Remacli* », arborent, non pas avec cette note mais à côté de l'ex-libris du collège wallon, la date de 1636¹⁰⁴³. La forme que prend ici le don est décidément particulière : Jean d'Oneux se considère-t-il encore propriétaire entre 1628 (moment de la rédaction du leg) et 1636 ? En théorie il l'est toujours, étant donné que seule l'*inscriptio* par le collège ratifie la pleine propriété de ce dernier. Celle-ci ne prend donc effet qu'en 1636. Ce délai laissé par le collège peut être apparenté à une forme de remerciement pour le don du curé de Theux.

5. Jean Florbecq

Jean d'Oneux meurt en 1636, la même année que Jean Florbecq, et seulement quelques semaines avant François d'Anthisnes, les deux derniers donateurs remarquables. Cette date n'est en fait pas un hasard : elle représente le climax d'une épidémie de peste qui dure depuis quelques années. En 1636, 86 jésuites de la province gallo-belge périrent (pas

¹⁰⁴¹ Jevoumont, 1605 – Zamboanga (Philippines), 1644. Nicolas Degné étudie les humanités au collège des jésuites wallons de Liège. Après divers passages dans des collèges des Pays-Bas, il embarque pour les Philippines en 1642. « Nicolas Degné », in *Idem*, vol. 1, p. 344.

¹⁰⁴² *Ms. 93*, f. 117r^o.

¹⁰⁴³ ERFORDENSIS J., *Vocabularius utriusque iuris, difficillimas quasque voces iuxta receptos iuris interpretes edisserens*, Paris, Claude Chevallon, 1532 (Séminaire 10L32) ; BESSE P. (de), *Concordantiae biblicorum utriusque Testamenti generales* (ULiège TH930) ; SERARIUS N., *In libros regum et Paralipomenon commentaria* (Séminaire 2D1).

tous de la peste), dont huit membres du collège wallon¹⁰⁴⁴. Le prieuré de Saint-Séverin, dont Jean Florbecq est le curé, est également touché. Ce dernier vient mourir au collège wallon et est enterré dans l'église. Sa notice dans le registre des donations dit de lui qu'il « a, de son vivant, aimé la Compagnie de Jésus d'une manière unique¹⁰⁴⁵ ». Jean Florbecq a en effet été curé pendant 52 ans (1583-1635) du prieuré dont les jésuites wallons ont pu jouir des bénéfices afin de subsister financièrement (plus de 3000 florins Brabant annuels). Les relations entre le collège et le prieuré semblent toujours avoir été bonnes : de nombreux jésuites s'y étaient installés dans le prieuré pour y prêcher et y constituer une petite communauté. Selon Pierre Guérin, la plupart des vocations de la région envers la Compagnie datent du priorat de Jean Florbecq et lui seraient imputables (de même qu'avec d'Oneux)¹⁰⁴⁶. En outre, le curé de Saint-Séverin est même mentionné dans le catalogue annuel des fonctions du collège de 1589. Il cède, 21 ans plus tard, une série de biens meubles à la Compagnie, ce qui témoigne de son attachement envers l'ordre ignatien, mais il n'y est pas question de livres¹⁰⁴⁷. Placer sa sépulture au sein-même de l'église du collège est assurément un contre-don de grande valeur de la part des jésuites wallons.

6. François d'Anthises

Enfin, le dernier donateur remarquable est François d'Anthises. Il est issu d'une famille qui a fourni plusieurs personnalités ecclésiastiques à la principauté de Liège : ses frères aînés Aloys et Florent d'Anthises sont respectivement père jésuite et abbé de Waulsort. En outre, son frère Godefroid est avoué d'Anthises¹⁰⁴⁸ François est lui-même chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à partir de 1627 et official en 1633¹⁰⁴⁹. Le registre des donateurs mentionne « sa singulière affection envers notre Compagnie¹⁰⁵⁰ ». Là encore, il s'agit de chercher au-delà des louanges funéraires et de mesurer l'ampleur effective des relations entre François d'Anthises et le collège wallon. Plusieurs éléments sont à retenir de la lecture de son testament. Premièrement, il éprouve une dévotion particulière envers Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie. À cet égard, il lègue à l'église du chapitre cathédrale le revenu que son oncle, Nicolas Rave, ancien chanoine et écolâtre de Saint-

¹⁰⁴⁴ GUÉRIN P., *Les jésuites du collège wallon*, p. 87 ; p. 297-298.

¹⁰⁴⁵ [...] *vivens unice dilexit Societatem Jesu* [...] f. 117r°.

¹⁰⁴⁶ Sur les relations entre le prieuré de Saint-Séverin et le collège wallon : GUÉRIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 96-99.

¹⁰⁴⁷ *Ms. 3, cens et rentes*, f. 402v°.

¹⁰⁴⁸ Liège, AÉL, *CSL, S*, n° 276, *Testaments (1633-1654)*, f. 83v°-84r°, *Testament de François d'Anthises*.

¹⁰⁴⁹ DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le chapitre de Saint-Lambert*, vol. 3, p. 263.

¹⁰⁵⁰ *Ms. 93*, f. 117v°.

Lambert lui avait laissé lors de sa mort (1627). Ce revenu est destiné à la célébration annuelle de la messe tenue en l'honneur de Saint-Ignace, et demandée quelques années plus tôt par le chanoine Adrien de Fléron, frère du recteur du collège wallon François de Fléron. François d'Anthisnes souhaite, en outre, que son nom soit prononcé et associé à cette messe¹⁰⁵¹. On remarque donc que cet attachement à l'ordre ignatien est sincère, et pas réécrit *a posteriori* par le collège wallon. Deuxième élément notable : François d'Anthisnes lègue 25 florins Brabant à la sodalité des ecclésiastiques organisée au sein du collège wallon, afin que les *sodales* et les pères jésuites « se souviennent particulièrement de lui dans les sacrifices et les prières¹⁰⁵² ». L'usage traditionnel préconisé dans les testaments est ici respecté. Enfin, le chanoine cède sa bibliothèque au collège des jésuites wallons, mais plutôt en raison de l'attachement envers son frère qu'envers l'établissement :

« De même, en faveur de mon frère, le recteur, je lègue au collège liégeois de la Compagnie de Jésus ma bibliothèque, soit tous mes livres, parmi lesquels toutefois mon héritier aura pu se servir et garder huit ou dix volumes au choix¹⁰⁵³. »

Nous avons retrouvé treize de ces livres. François d'Anthisnes a obtenu sept d'entre eux de son oncle maternel, chanoine et écolâtre de Saint-Lambert, Nicolas Rave, qu'il tenait en haute estime¹⁰⁵⁴. Rave avait lui-même reçu ces livres de Jean Dullard, un autre chanoine de Saint-Lambert¹⁰⁵⁵. Les marques de possession, comme les testaments, permettent de retracer le cheminement de ces volumes¹⁰⁵⁶. En cédant sa bibliothèque au collège wallon, François d'Anthisnes rompt ainsi avec une tradition de transmission des collections de livres au sein du chapitre cathédral. Il ne s'inscrit que très partiellement dans la coutume

¹⁰⁵¹ GUERIN P., « Livres de chanoines de Saint-Lambert au Séminaire de Liège », p. 99.

¹⁰⁵² Liège, AÉL, CSL, S, n° 276, *Testaments (1633-1654)*, f. 84r°, *Testament de François d'Anthisnes*.

¹⁰⁵³ *Item in gratiam eiusdem fratris mei rectoris, lego Collegio Leodiensi Societatis Jesu meam bibliotecham, seu omnes meos libros, ex quibus tamen haeres meus poterit sibi seligere et retinere octo vel decem volumina ad libitum*. Notre traduction. *Ibidem*.

¹⁰⁵⁴ Ces livres sont sobrement marqués d'un NRave, où les jambages des lettres N et R sont fusionnés. Nicolas Rave cède ses vêtements ecclésiastiques ainsi que sa bibliothèque à son neveu François d'Anthisnes : Liège, AÉL, CSL, S, n° 275, *Testaments (1619-1632)*, f. 188v°-191r°, *Testament de Nicolas Rave* ; GUERIN P., « Livres de chanoines de Saint-Lambert au Séminaire de Liège », p. 100 ; Inconnu – Liège, 1627. D'abord chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste, Nicolas Rave est reçu chanoine de Saint-Lambert en 1591. En 1613, il est nommé écolâtre du chapitre. Il résigne son canonicat en 1626 à François d'Anthisnes. DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le chapitre de Saint-Lambert*, vol. 3, p. 189 ; DUBOIS A., *Le chapitre*, p. 94.

¹⁰⁵⁵ Liège, AÉL, CSL, S, n° 274, *Testaments (1607-1618)*, f. 42r°, *Testament de Jean Dullard* ; Inconnu – Liège, 1606. Dullard est reçu chanoine de Saint-Lambert en 1582. Il est nommé official du chapitre en 1595 et doyen en 1603. DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le chapitre de Saint-Lambert*, vol. 3, p. 167-168 ; DUBOIS A., *Le chapitre*, p. 88.

¹⁰⁵⁶ Par exemple, le livre : BRANDEN G., *Super concordatis inter sanctam Sedem Apostolicam et Inclitam Nationem Germaniae Collectanea*, Rome, Luigi Zanetti, 1600 (KBR II 30.046 A) porte les marques successives de Jean Dullard (qui l'a reçu en don de Gérard de Vos), Nicolas Rave, François d'Anthisnes, et du collège wallon.

ecclésiastique des legs de bibliothèque aux neveux (il lui laisse choisir une poignée d'ouvrages parmi sa bibliothèque). En ce sens, son don est assez exceptionnel.

7. Conclusion

Les dons de François d'Anthisnes relèvent-ils d'une affection particulière pour le collège jésuite ? Il mentionne être attaché à la Compagnie et spécifiquement à Saint-Ignace. Il précise aussi que son don découle de la fonction de son frère, Aloys d'Anthisnes, au sein du collège wallon. Son don s'inscrit-il lui aussi dans la logique familiale que nous avons pu déceler ? Nous pensons en tout cas que les liens de parenté jouent un rôle déterminant dans ces échanges et qu'un travail approfondi sur ces relations pourrait éclairer encore davantage la pratique du don. La plupart des dons émanant des donateurs remarquable ne semblent pas avoir dépassé la formalité : seul Jean Florbecq a réellement entretenu des liens durables et en apparence sincères avec le collège wallon. De tels liens entre le collège et le couple Lynden-Halmal, Jean d'Oneux, ou Jean Visbroeck ne sont pas vraiment documentés. Ceux-ci relèvent plutôt de l'occasionnel : ils doivent trouver une seconde vie à leurs livres avant leur mort, et estiment que le collège wallon est le mieux placé pour les recevoir. D'une certaine manière, c'est la preuve d'une intégration profonde du collège au sein de la cité : il n'y a pas besoin de ressentir un attachement profond envers les jésuites wallons pour leur léguer des livres. Cela ne signifie pas qu'il n'y a aucune intention derrière ces donations ; le geste de donner reste sincère, tout en étant intéressé. En outre, la Compagnie de Jésus est valorisée par ces donations. Chaque donateur qui la choisit spécifiquement pour lui léguer un livre¹⁰⁵⁷ met son salut entre les mains des pères, et leur reconnaît une certaine excellence dans la pratique de l'hommage aux donateurs. Cette pratique semble avoir été dûment respectée, sous la forme d'un registre dédié (*Ms. 93*).

Des parallèles avec le registre des bienfaiteurs du collège de Bruxelles sont assez simples à tracer : rédigé en 1599, il reprend les noms des *benefactores* à honorer¹⁰⁵⁸. Il compte 112 donateurs (contre 156 dans le registre liégeois), la plupart d'un profil social similaire à celui des donateurs du collège wallon : séculiers locaux, typographes ou encore personnalités politiques de la cité. Enfin, plusieurs individus font don de leur bibliothèque complète et reçoivent un hommage plus long (par exemple le chanoine de Sainte-Gudule César Clément ou le chevalier siégeant au conseil du Brabant Georges Uwens). On pourrait

¹⁰⁵⁷ Nous ne parlons pas ici des dons d'argent, assez équitablement répartis, mais bien des dons de livres, consciencieusement sélectionnés et réfléchis.

¹⁰⁵⁸ *Catalogus benefactorum Bibliothecae Collegii Societatis Iesu Bruxellae*, Bruxelles, KBR, ms. KBR4067.

également supposer que, dans la plupart des cas, l'attachement au collège jésuite local n'était pas particulièrement fort, car on retrouve les mêmes formules figées d'« affection particulière pour la Compagnie » dans ce registre¹⁰⁵⁹. Ainsi le collège des jésuites de Bruxelles serait, lui aussi, perçu comme l'institution la mieux placée pour recevoir des livres et prier pour la mémoire des donateurs.

XII. Conclusion de la deuxième partie

Il ressort de cette deuxième partie que les jésuites wallons étaient solidement ancrés dans le panorama conventuel liégeois. Les trois modes d'acquisition des livres rendent compte de cet enracinement chacun à leur manière. Des relations privilégiées étaient entretenues avec les imprimeurs de la ville. Certains éprouvaient un attachement sincère envers le collège, d'autres préféraient une relation plus contractuelle. Cela étant, si les dons de Jean Ouwerx semblent s'inscrire assez commodément dans le modèle maussien du don-contre-don, les cas de Guillaume Henri Streel et Jean Mathias Hovius sont plus difficiles à caractériser ; la frontière entre contrat commercial et don est ici assez floue. La théorie de l'échange généralisé appliquée à la période médiévale par Anita Guerreau-Jalabert nous paraît être une grille de lecture pertinente pour ces dons : tout le monde donne, et attend de tous, en retour. Nous avons également mis en lumière les dimensions budgétaires de la bibliothèque, facette bien souvent occultée ou peu documentée de l'histoire des bibliothèques jésuites. Sur le plan heuristique, ce travail ne fait pas exception : les sources sont rares et les personnages mentionnés difficiles à identifier. Elles permettent néanmoins d'affirmer que certains individus, n'ayant peut-être pas beaucoup de livres à donner, souhaitaient céder un revenu spécifiquement à la bibliothèque, plutôt qu'au collège. Contrairement aux chanoines, qui attendent des messes et des prières en contrepartie de leurs donations financières, les donateurs d'argent enregistrés dans le *Ms. 93* n'exigent pas ce contre-don. D'après nous, il est plus important pour eux que les rentes qu'ils octroient soient affectées à l'achat de livres ; ce serait la meilleure rétribution que pourraient leur faire les jésuites wallons.

Un « âge d'or » des relations entre chapitre cathédral et collège jésuite a pu être distingué : il est à placer au début du XVII^e siècle. C'est à cette période que les chanoines

¹⁰⁵⁹ STROOBANT C., « Catalogue des bienfaiteurs de la bibliothèque de la Compagnie de Jésus à Bruxelles », in *Bulletin du Bibliophile belge*, vol. 14 (1858), p. 257-281.

donnent le plus volontiers des livres et de l'argent au collège, qui a pu profiter d'une génération de donateurs particulièrement généreux lorsqu'il a fallu financer la construction du bâtiment de la bibliothèque. L'étude attentive des testaments des chanoines liégeois a toutefois permis de relativiser la place du collège dans la cité. Lors de dons d'argent, il est très souvent considéré comme un couvent « au milieu d'autres ». En revanche, le don de livres témoigne généralement d'une affection particulière envers les jésuites. Ces donations d'ouvrages s'inscrivent à contre-courant de la coutume habituelle, qui consiste à donner ses livres à un membre de sa famille. En outre, ces dons réalisés du vivant des donateurs impliquent une perte effective de la possibilité de profiter de ces livres, à l'inverse des dons testamentaires. La relation sous-tendant ces dons semble bien souvent avoir été familiale. Faut-il dès lors modérer l'attachement des donateurs envers le collège ? Pour bien faire, il faudrait pouvoir répondre à la question suivante : si le membre de la famille en vertu duquel une personne donne un livre au collège wallon officiait au sein d'une autre institution, cette personne donnerait-elle toujours au collège ? Les donateurs remarquables offrent une réponse nuancée à cette question. D'une part, François d'Anthisnes corrobore cette hypothèse en léguant sa bibliothèque, presque uniquement en raison de son frère. D'autre part, trois de ces donateurs remarquables ne semblent pas avoir développé de liens particulièrement étroits avec le collège wallon, mais ont quand même considéré sa bibliothèque comme étant la meilleure destinataire de leurs livres. Jean Florbecq, quant à lui, donne l'exemple d'un personnage qui paraît sincèrement ami du collège wallon et d'un don en apparence purement désintéressé. Pourtant, il est celui qui reçoit le contre-don d'après nous de plus grande valeur : il est enterré directement dans l'église du collège. En somme, il ressort que chaque situation de don au collège était différente et découlait d'un contexte bien particulier. Certains invariants peuvent être dégagés, qui, selon nous, dépendent avant tout de l'intention derrière les donations. Ces caractéristiques ne sont toutefois jamais communes à tous les individus pratiquant le don, d'où l'intérêt de mettre en place un « répertoire du don » en restituant à chacun son raisonnement et son intention, lorsqu'il donne à la bibliothèque du collège wallon.

Conclusion

XIII. Conclusion

La bibliothèque des jésuites wallons de Liège témoigne admirablement de l'inscription du collège dans un équilibre « entre universel et local ». Tout d'abord, cette bibliothèque est un lieu privilégié de l'expression d'une « manière jésuite de faire ». Cette *way of proceeding* ne se traduit pas par une application à l'extrême des règles composant le corpus normatif jésuite, mais est à trouver dans la réponse aux contraintes empêchant cette application. Bien évidemment, quand cela est possible, les jésuites wallons suivent scrupuleusement les préceptes normatifs de la Compagnie, et tentent de faire mieux : le remarquable système de catalogues qu'ils ont développé en est un bon exemple. Les liens entre classement physique et reconnaissance aisée des ouvrages par l'inscription d'une cote sur leur dos en sont un autre. Des contraintes viennent parfois perturber la mise en place de certaines pratiques : quand il n'est pas possible de disposer la bibliothèque d'une certaine manière, ou de la garnir de portraits d'auteurs illustres, les jésuites wallons font au mieux. Les règles sont parfois dépassées précisément dans des situations où ceux-ci estiment qu'y déroger sert mieux leur apostolat que ne rien faire. L'accès de la bibliothèque majeure et de ses catalogues aux pères ainsi que l'indulgence accordée à ceux-ci dans la pratique de la propriété personnelle sont des marqueurs de cette liberté d'action. Il en va de même au sujet de la confiance que le bibliothécaire place en eux dans la consultation d'ouvrages interdits, ou lorsqu'il les laisse gérer les prêts eux-mêmes. Cet attachement à l'idéal jésuite est évident lorsqu'on constate l'importance accordée par le collège wallon à la mémoire de la Compagnie et des auteurs jésuites. En ce sens, les pratiques bibliothéconomiques et leur adaptation sont une manière de « regarder vers la Compagnie », en s'inscrivant principalement dans la tradition de celle-ci.

À l'inverse, les réseaux de donations qui permettent à la bibliothèque du collège de se constituer sont une manière pour ce dernier de rester ancré localement. En réalité, la simple existence de dons liégeois à la bibliothèque du collège témoignent d'une insertion locale ; le véritable indicateur d'un l'échec de l'implantation jésuite serait l'absence totale de dons. Ainsi, il est plus juste de prétendre chercher à mesurer la nature de cette intégration. C'est là que l'emploi de la notion de « registre (ou répertoire) du don » prend tout son sens. Comprendre les motivations des agents historiques donnant des livres au collège wallon permet de caractériser cette insertion du collège. Celle-ci est particulièrement difficile à évaluer, étant donné la diversité des pratiques du don que nous avons constatée. Il ressort principalement que, pour la plupart des personnages, le collège est une institution parmi

d'autres, qui peut assurer, à sa manière, le salut de ceux qui lui donnent. C'est la conclusion qui ressort de l'analyse des pratiques testamentaires. En revanche, les personnages faisant don de livres au collège considèrent ce dernier un peu différemment : on ne donne pas un livre comme on donne de l'argent. Dans la continuité de ce qui a été dit précédemment, certains, comme Visbroeck et Halmal considèrent néanmoins assez simplement que la bibliothèque du collège wallon est l'institution la plus légitime pour recevoir leurs livres : les jésuites sont perçus comme ceux qui en feront le meilleur usage et qui prieront en retour pour les donateurs. D'autres donnent de manière plus contrainte, sans pour autant y rechigner : les familles (liégeoises) de jésuites remercient le collège d'accueillir un membre de leur parentèle, certains imprimeurs considèrent que c'est leur devoir d'aider les ordres religieux à mettre en œuvre leur apostolat et fournissent ainsi une partie de leur production. Enfin, certains donateurs étaient réellement attachés au collège et semblent lui avoir donné sans aucune attente de retour. C'est souvent cette affection sincère qui est la plus à même de générer un contre-don. Les dons permettent *in fine* de dépeindre un panorama contrasté des relations des jésuites avec les populations locales. Si des doutes subsistent encore dans le chef des jésuites concernant leur insertion effective dans le milieu liégeois, il leur suffit soit d'ouvrir un livre, soit de consulter le registre des donateurs. Les marques matérielles des dons sur ces livres, ainsi que la nécessité de développer un tel instrument pour honorer les bienfaiteurs sont deux indicateurs évidents de la nécessité, pour les jésuites wallons, de s'intégrer efficacement dans le panorama liégeois, afin d'accroître leur bibliothèque.

Enfin, nous estimons n'avoir qu'amorcé le défrichage du terrain fécond que représente la bibliothèque du collège des jésuites wallons. Il suffit de retourner vers notre introduction pour saisir l'ampleur du chemin parcouru, et qu'il reste à explorer. Plusieurs éléments étaient déjà connus concernant le fond de la bibliothèque du collège : d'énormes zones d'ombres demeuraient au sujet des pratiques qui y avaient cours. Ce travail apporte, nous l'espérons, sa part de clarification sur la nature et les fonctions des catalogues de cette bibliothèque et sur la disposition physique de celle-ci et les différentes pièces qui la composent. Nous avons également beaucoup appris sur les multiples configurations et classements qui y ont été mis en œuvre, ainsi que sur la pratique du prêt, encore très mal connue dans de nombreuses bibliothèques jésuites. Le rôle et l'impact de la fonction de bibliothécaire ont également été clarifiés. Des informations très riches peuvent déjà en être tirées rien qu'en dressant le profil des personnes ayant occupé cette fonction, qui apporte à son tour son lot de questions : quelle est la nature des deux bibliothèques des élèves ? Qu'en

est-il de la fonction de *praefectus bibliothecae* aux tout débuts de l'établissement liégeois ? La question de la constitution de la bibliothèque, au centre de ce travail, est également loin d'être close. Une recherche en archives ciblée sur certains personnages ou certains groupes permettrait de nuancer ou d'approfondir les conclusions avancées ici : les relations entre le collègue wallon et les réseaux liégeois du livre ne demandent qu'à être davantage explorées. Nous avons contribué à nuancer une thèse fréquemment répétée selon laquelle les réguliers et les séculiers entraient régulièrement en concurrence au sein du diocèse de Liège. L'étude des dons de livres et particulièrement des marques de provenance permet de tempérer ces affirmations : les clergés séculier et régulier ont activement tissé des liens de soutien mutuel. De même, nous avons pu démontrer de réels liens entre d'autres couches de la population et le collège. D'autres éléments peuvent rendre compte de la formation de ces liens sociaux (ou de leur absence) : les relations de parentèle entre certaines familles et le collège sont un exemple. À l'échelle globale, les échanges épistolaires entre les jésuites liégeois et le gouvernement central de la Compagnie, contribuant à la construction dialectique d'un ensemble normatif ou encore la question des spécificités de l'enseignement au sein du collège, sont autant de dimensions encore mal connues. En définitive, si, dans ce travail, de très nombreuses hypothèses et informations ont été avancées, nous espérons qu'elles ne sont que des jalons d'une histoire encore à écrire

XIV. Bibliographie

A. Sources

1. Inédites

- Manuscrites

Liège, AÉL, *Collégiale Saint-Martin*

- n° 84, *Clauses extraites du livre aux testaments (1510-1749)*.
- n° 86, *Liasse renfermant deux feuilles d'inventaire, des papiers d'administration et des testaments (XVI^e-XVIII^e siècles)*.

Liège, AÉL, *Cathédrale Saint-Lambert, Secrétariat*, n° 270-283, *Registres aux testaments des chanoines et des bénéficiers (1563-1579)-(1770-1793)*.

Liège, AÉL, *Collégiale Saint-Jean l'Évangéliste*, n° 20, *Libri Testamentorum (1571-1702)*.

Liège, AÉL, *Couvent jésuite*

- n° 3, *Lettraiges et Documens de tous les biens, cens, rentes et revenus appartenans a la maison du college des Peres de la Societe de Jesus en la cite de Liege*.
- n° 15, *Estocqs des principaux documens touchant les biens legitez par feu M^r Godefroid d'Anthine Haut Voué dudit Anthine, S^r de Hodi, Fraiture Auwant etc. Aux Colleges de la Comp^{nie} de Jesus a Liege pour subvenir a la battise de leur nouvelle eglise*.
- n° 73, *Bibliothecae Leodiensis Societatis Jesu Pars Prima, Theologia*.
- n° 74, *Inventarium Bibliothecae Leodiensis alias Societatis Jesu in insula incoeptum infra a Sinistra portae ingrediendo...*
- n° 75, *Vente publique de la bibliothèque du collège de Liège*.
- n° 76, *Inventarium quorumcumque in collegio studiorum Leodii ante hanc Patrum Jesuitarum Societatis Jesu in insula repertorum, tam in mobilibus tum in immobilibus*.

Liège, AÉL, *Prieuré et Seigneurie de Muno*, n° 166-167, *Procès civils*.

BASSENGE J.-N., *Premier catalogue*, Université de Liège, Salle Marie Delcourt, ms. 6753.

Catalogus benefactorum Bibliothecae Collegii Societatis Iesu Bruxellae, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. KBR4067.

Catalogus cognominum alphabeticus Bibliothecae maioris Societatis Iesu Leodii, Université de Liège, Salle Marie Delcourt, ms. 90.

Catalogus Scriptorum Externorum qui in Bibliotheca maiore Collegii Leodiensis habentur, Nigro Charactere notati, Université de Liège, Salle Marie Delcourt, ms. 92.

Catalogus Scriptorum Societatis Iesu qui in Bibliotheca maiore Collegii Leodiensis habentur, Rubro Charactere notati, Université de Liège, Salle Marie Delcourt, ms. 1421.

Chronique et origine du Paÿs de Liege commencant aux Roÿs des Tongrois, puis aux eveques, apres aux eveques de Mastraecht, et comment ces sieges episcopalles furent translatez a Liege, et de tout ce qui sest passez de remarquable dans le païs susdit depuis sa fondation, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. KBR10288.

Fondation de la cité de Tongre. Tongris et Tornus en descendant des Almaignes, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. KBR10258.

JEAN D'OUTREMEUSE, *En cestuy livre sont contenue, les gestes des evesques de Tongre et de Liege, translatees de latin en franchois*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. KBR10989.

Liber Majoris Bibliothecae ad inscribendos libros qui ad cubicula afferuntur, Université de Liège, Salle Marie Delcourt, ms. 91.

Nomina benefactorum Bibliothecae Collegii Societatis Iesu Leodii, Université de Liège, Salle Marie Delcourt, ms. 93.

- Imprimées

ADAM J., *Calvin deffait par soi-mesme et par les armes de S. Augustin, qu'il avoit injustement usurpées*, Paris, Gaspar Meturas, 1650 (Séminaire 28B6).

ALEGAMBE P., *Bibliotheca Scriptorum Societatis Iesu*, Anvers, Joannes Meursius, 1643 (ULiège TH06930).

- ALFORD M., *Fides regia sive Annales Ecclesiae*, 4 vol., Liège, Jean Mathias Hovius, 1663 (ULiège TH5540(1-4)).
- ALVA Y ASTORGA P. (de), *Funiculi nodi indissolubilis de conceptu mentis & conceptu ventris*, Bruxelles, Philippe Vleugaert, 1663 (Séminaire 20L6).
- BARTOLI D., *La vie du Reverend Pere Vincent Carafe septième general de la Compagnie de Jesus*, trad. de l'italien par T. LE BLANC, Liège, Jean Mathias Hovius, 1653 (ULiège R4577A).
- BASSOL J., *Quarti libri sententiarum magistri Ioannis de Bassoliis. Distinctiones quaestiones et articulos enumerans: quibus omnia sacramenta*, Angers, Jean de la Tour, 1478 (ULiège XV.B194).
- BAVIERE E. (de), *Institutio et Erectio Seminarii clericorum in Civitate Leodiensi*, Liège, Christian Ouwerx, 1592 (BNF M-5112).
- BELLEMÈRE G., *Tractatus permutationis beneficiorum ecclesiasticorum*, Louvain, Jean de Westphalie, 1483 (ULiège XV.B2).
- BERTHOLET J., *Histoire de l'institution de la Fête-Dieu, avec la vie des bienheureuses Julienne et Eve, qui en furent les premières promulgatrices ; suivie de l'abrégé historique de l'institution des illustres confrairies de l'adoration perpétuelle de l'auguste sacrement des autels, et sur-tout de celle érigée dans l'insigne Eglise Collégiale de Saint Martin, à Liège, en 1765*, Liège, Jacques-Antoine Gerlach, 1781.
- BESSE P. (de), *Concordantiae bibliorum utriusque Testamenti generales, opus plane divinum, omnibusque sacrarum litterarum studiosis utile, & perquam necessarium*, Paris, Pierre Chevallier, 1611 (ULiège TH930).
- Bibla Sacra Vulgatae editionis Sixti V. Pont. Max. iussu*, Anvers, Balthasar Moretus, 1618.
- Biblia Sacra Veteris & Novi Testamenti iuxta vulgatam, quam dicunt, editionem*, éd. par J. BENOÎT, Paris, Guillaume Merlin, Guillaume Desboys & Sebastien Nivelles, 1563 (ULiège TH00220).
- Biblia Sacra Veteris et Novi Testamenti iuxta Vulgatam editionem: ab aliquot theologis Parisiensibus accurate recognita & emendata*, éd. par J. BENOÎT, Paris, Sebastien Nivelles, 1573 (ULiège TH00225).

- Biblia: Veteris ac Novi Testamenti, summa fide ac studio singulari, cum aliorum doctissimorum interpretum*, éd. par F. Vatable et S. Pagnini, Bâle, Thomas Guarinus, 1564 (ULiège TH0370).
- BINIUS S., *Concilia generalia, et provincialia, quotquot reperiri potuerunt omnia, item epistolae decretales et romanor. Pontific. Vitae*, 4 vol., Cologne, Ioannes Gymnicus & Antonius Hieratus, 1606 (ULiège TH3720(1-4)).
- BOMBINO P., *Vita et Martyrium Edmundi Campiani Martyris Angli e Societate Jesu*, Anvers, Héritiers de Martinus Nutius & Joannes Meursius, 1618 (ULiège TH7695).
- BONACINA M., *Martini Bonacinae mediolanensis, S. theologiae, et I.V.D. comitis Palatini, et utriusque signaturae referendarii apostolici, operum de morali theologia, et omnibus conscientiae nodis*, 2 vol., Anvers, Joannes Meursius, 1635 (ULiège TH10210(1-2)).
- BOUHOURS D., *La vie de Saint Ignace fondateur de la Compagnie de Jésus*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1679 (ULiège TH6790).
- BRANDEN G., *Super concordatis inter sanctam Sedem Apostolicam et Inclitam Nationem Germaniae Collectanea*, Rome, Luigi Zanetti, 1600 (KBR II 30.046 A).
- BUISSIERES J. (de), *Historia Francica: a monarchia condita ad annum huius seculi septuagesimum*, 2 vol., Laurent Arnaud & Pierre Borde, 1671 (Séminaire 13G19-20).
- BULLOCK G., *Oeconomia Methodica concordantiarum Scripturae Sacrae*, Anvers, Christophe Plantin, 1572 (ULiège TH920).
- CAECILIUS CYPRIANUS T., *Divi Caecilii Cypriani episcopi Carthaginensis et Martyris opera iam quartum accuratiori vigilantia a mendis repurgata*, éd. par D. Érasme, Paris, Vivant Gotherot, 1541 (Séminaire 28E3).
- CALVIN J., *Commentaires de M. Iean Calvin sur les Canoniques*, Genève, Jean Gerard, 1551 (Séminaire 20L22).
- CALVIN J., *Institutio Christianae religionis*, Genève, Robert Estienne, 1553 (ULiège TH08700).

- CAMDENUS G., *Britannia sive Florentissimorum regnorum, Angliae, Scotiae, Hiberniae, et insularum adiacentium*, Francfort, Joannes Wechel, 1590 (ULiège XXIII.72.3).
- CANDIDUS P., *Belgicarum rerum epitome, deducta a temporibus Carolomanni*, Francfort, Wolfgang Richter & Conrad Nebenius, 1606 (ULiège 903571B).
- CATTANEUS S., *Enchiridion, eorum quae in controversiam vocantur, omnibus verae pietatis cultoribus perutile ac necessarium*, Ingolstadt, David Sartorius, 1589 (Séminaire 4N35).
- CHALEMOT C., *Series Sanctorum et Beatorum ac Illustrum Virorum Sacri Ordinis Cisterciensis*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1670 (ULiège TH6370).
- CICERON M.T., *M. Tullii Ciceronis Epistolarum Libri XVI & Orationum Tomi III*, 10 vol., éd. par J. G. GRAEVIUS, Amsterdam, Petrus Blaeu, Ioannes Blaeu & Henricus Wetstenius, 1684-1698 (KBR VB 5.857 A(I-X)).
- CLAIRVAUX B. (de), *S. Bernardi Abbatis Claraevallis de consideratione ad Eugenium papam tertium libri quinque*, éd. par G. VOSSIUS, Rome, Guglielmo Faccioto, 1594 (ULiège 28H21).
- CLEMENT C., *Musei, sive bibliothecae tam privatae quam publicae Extractio, Instructio, Cura, Usus, Libri IV*, Lyon, Iacobus Prost, 1635.
- DE GUEVARA A., *Libro di Marco Aurelio con l'Horologio de' principi*, Venise, Franciscus Portonaris, 1571 (Séminaire 10J17).
- DE LUGO J., *Disputationes Scholasticae et Morales*, 7 vol., Lyon, Pierre Prost, Héritiers de Pierre Prost, Jacques Prost, Philippe Borde, Laurent Arnaud & Claude Rigaud, 1638-1651 (Séminaire 34C22-28).
- DEL TECHO N., *Historia provinciae Paraquariae Societatis Jesu*, Liège, Jean Mathias Hovius, 1673 (ULiège TH6860).
- Den Bibel. Tgheele Oude ende Nieuwe Testament met grooter naersticheyt naden latijnschen text gecorrigeert*, Anvers, Willem Vorsterman 1544 (ULiège TH00510).
- DU PREAU G., *Histoire de l'estat et succes de l'Eglise, dressee en forme de chronique generale et universelle, où son contenuës les choses plus memorables advenuës*

chacun an par toutes les parties du monde, tant au fait Ecclesiastic, que civil & seculier, 2 vol., Paris, Guillaume Chaudière, 1583 (ULiège TH04920(1-2)).

DUNS SCOT J., *Scriptus super tertium sententiarum*, Venise, Joannes de Colonia & Nicolas Jenson, 1481 (Séminaire 6F25).

ÉRASME D., *In Novum Testamentum Annotationes, ab ipso autore iam postremum sit recognitae ac locupletatae, ut propemodum novum opus videri possit*, Bâle, Jérôme Froben, 1542 (ULiège TH01690).

ERFORDENSIS J., *Vocabularius utriusque iuris, difficillimas quasque voces iuxta receptos iuris interpretes edisserens*, Paris, Claude Chevallon, 1532 (Séminaire 10L32).

ESTIENNE C., *De dissectione partium corporis humani libri tres*, Paris, Simonis Colinaeus, 1545 (ULiège R00931D).

ESTIUS G., *Absolutissima in Omnes Beati Pauli et septem Catholicas Apostolorum Epistolas Commentaria, tribus Tomis distincta*, Cologne, Peter Henning, 1631.

EUSTATHE, *S.P.N Eustathii archiepiscopi Antiocheni, et Martyris, in Hexahemeron commentarius*, Lyon, Laurent Durand, 1629 (ULiège TH2960).

EYSENGRIN G., *Guilielmi Eysengreinei de nemeto Spirensis Centenarii XVI, continentes descriptionem rerum memorabilium in Orthodoxa et Apostolica Christi Ecclesia*, Ingolstadt, Alexander & Samuelis Weissenhornius, 1566 (ULiège TH5060).

FLACCIUS ILLYRICUS M., *Historia certaminum inter Romanos Episcopos & sextam Carthaginensem synodum, Africanasque Ecclesias, de primatu seu potestate Papae bona fide ex authenticis monumentis collecta*, Bâle, Jean Oporinus, 1554 (Séminaire 21B20).

GARNIER J., *Systema bibliothecae collegii Parisiensis Societatis Jesu*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1678.

GILLES N., *Les Annales de France*, Paris, Jehan Roigny, 1549 (ULiège XXII.42.4).

GRATTAROLA M.-A., *Pratique de la vie spirituelle pour les Religieuses*, trad. de l'italien par A. CURIA (a), Liège, s. n., 1631.

- GREGOIRE LE GRAND, *Sancti Gregorii Magni Papae primi Opera. Sixti V Pont. Max. iussu, emendata, aucta, & in tomos sex distributa*, 6 t. en 2 vol., Douai, Balthazar Bellère, 1615.
- GRETSEYER J., *De Iure et More prohibendi, expurgendi, et abolendi Libros haereticos et noxios*, Ingolstadt, Andreas Angermaier, 1603 (Séminaire 23J24).
- HARPSFIELD N., *Dialogi sex contra Summi Pontificatus, Monasticae vitae, Sanctorum, Sacrarum imaginum oppugnatores, et Pseudomartyres*, Anvers, Christophe Plantin, 1566.
- HEESWYCK G.-F. (de), *Controversiae forenses, in quibus selectiores juris & praxis quaestiones, in variis patriae leodiensis tribunalibus in disputationem adductae subjectis decidendi rationibus breviter enodantur*, Liège, Éverard Kints, 1745 (Séminaire 22D34).
- HENRION D., *L'Usage du compas de proportion*, Rouen, Jean Boulanger, 1637.
- HORACE, *Traduction des Œuvres d'Horace par le Père Tarteron, de la Compagnie de Jésus*, trad. par J. TARTERON, Paris, Jean Mariette, 1723 (ULiège XVII.151.2)
- Imago primi saeculi Societatis Iesu a Provincia Flandro-Belgica eiusdem Societatis repraesentata*, Anvers, Balthasar Moretus, 1640 (ULiège TH06600).
- Index expurgatorius librorum qui hoc seculo prodierunt, vel doctrinae non sanae erroribus inspersis, vel inutilis et offensivae maledicentiae fellibus permixtis, iuxta sacri concilii Tridentini decretum*, Anvers, Christophe Plantin, 1571 (ULiège XIV.110.004).
- IUNIUS H., *Nomenclator omnium rerum propria nomina septem diversis linguis explicata indicans*, Francfort, Johann Wechel & Petrus Fischer, 1591.
- JANSENIUS C., *Mars Gallicus, seu de Iustitia Armorum et Foederum Regis Galliae. Libri Duo*, s. l., s. n., 1637 (ULiège XXII.076.006).
- JAY G. F. (le), *Daniel, seu verus Dei cultus in Oriente restitutus*, Paris, Jean Mariette, 1703 (ULiège XVII.223.6).
- KIRCHER A., *Prodromus coptus sive Aegyptiacus*, Rome, Presses de la Congrégation pour la propagation de la foi, 1636 (ULiège XXI.52.4).

- Leges studiosorum Collegii Societatis Jesu*, Liège, Veuve de Guillaume Hovius, 1652 (ULiège R00177E).
- LESSIUS L., *De iustitia et iure caeterisque virtutibus cardinalibus libri quatuor*, Anvers, Balthasar Moretus, 1632.
- LOTTERIUS M., *De Re beneficiaria, tomus in duos libros digestus*, Lyon, Michaëlis Liberal, 1659 (Séminaire 24D11).
- LUCRECE, T. *Lucretii Cari de Rerum Natura libri sex, mendis innumerabilibus liberati; & in pristinum paene, veterum potissime librorum ope ac fide, ab Oberto Gifanio Burano Iuris studioso, restituti*, éd. par H. VAN GIFFEN, Anvers, Christophe Plantin, 1566 (KBR II 20.745 A).
- MAIMBOURG L., *Histoire des croisades pour la delivrance de la Terre Sainte*, vol. 2, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1676 (ULiège XXI.42.3).
- MAIMBOURG L., *Histoire du Grand Schisme d'Occident*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1678 (ULiège TH5800bis).
- MAIMBOURG L., *Histoire du Schisme des grecs*, 2^{de} éd., 2 vol., Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1678 (ULiège TH8090(1-2)).
- MARCHANTIUS J., *Flandria commentariorum lib. IIII. descripta*, Jean Plantin-Moretus, 1596 (ULiège XXIII.30.1).
- MARTENE E. et DURAND U., *[Second] Voyage litteraire de deux religieux benedictins de la congregation de S. Maur*, Paris, François Montalant, 1724.
- MELENCHTON P., *Philippi Melancthonis cum praefationum in quosdam illustres auctores: tum orationum de clarissimorum virorum vitis*, vol. 2, Strasbourg, Craton Mylius, 1544 (Séminaire 20L21).
- MENOCHIO G. S., *Commentarii totius sacrae scripturae, ex optimis quibusque auctoribus collecti*, 2 vol., Paris, Claude Robustel, 1719 (ULiège TH1050(1-2)).
- MENOCHIO G. S., *Hieropoliticon sive Institutionis Politicae e S. Scripturis*, Cologne, Johann Kinck, 1626.
- Missale ad usum insignis ecclesie Leodiensis iam recens a multis mendis (quibus alia scatebant) repurgatum*, Paris, Valerianus Natalis, 1540 (ULiège TH0424D).

- Musae Leodienses, seu carmina a selectis Scholarum superiorum Discipulis proprio Marte composita, & palam recitata in Collegio Societatis Jesu, in Insula, Liège, Sébastien Bourguignon, 1761 (ULiège R04604A).*
- NEGRONI G., *Regulae communes Societatis Iesu commentariis asceticis illustratae*, Milan, Héritiers de Pacifico da Ponte & Giovanni Battista Piccaglia, 1613.
- NOVARINI L., *Electa sacra in quibus qua ex linguarum fontibus explicantur & illustrantur subque Virginea umbra*, 4 vol. Lyon, Laurent Durand, 1633-1639.
- Novum Testamentum Graece : Cum vulgata interpretatione Latina Graeci contextus lineis inserta*, éd. par B. ARIAS MONTANO, Anvers, Christophe Plantin, 1572 (ULiège TH570).
- Novum Testamentum Graece et Latine, studio et industria*, éd. par D. ÉRASME, Leipzig, Andreas Schneider, 1570 (Séminaire 1T36).
- ORIGENE, *Origenis Adamantii eximii scripturarum interpretis Opera quae quidem extant omnia*, 2 vol., éd. par D. ÉRASME, Bâle, Jérôme Froben, 1557 (ULiège TH2899(1-2)).
- PIRES J., *Commentarius in Sanctum Jesu Christi Evangelium secundum Matthaeum etiam collatum cum Evangelio Marci, Lucae et Joannis in iis quae habent communia*, Louvain, Martinus van Overbeke, 1747 (Séminaire 2M24).
- POSSEVINO A., *Bibliotheca selecta qua agitur de ratione studiorum ad disciplinas, et ad salutem omnium gentium procuranda*, Rome, Typographia Apostolica Vaticana, 1593.
- PUTEIO F. (de), *Cathena aurea super psalmos: ex dictis sanctorum: & catholicorum patrum*, Paris, Jehan Petit, 1520 (Séminaire 2G18).
- Regulae Provincialis de iis, quae ad eius personam et communem totius provinciae administrationem spectant*, s. n., Douai, 1584, (Séminaire 17B15).
- Regulae Societatis Iesu, Auctoritate Septimae Congregationis Generalis auctae*, Rome, Collège Romain, 1616.
- Regulae studiorum inferiorum Societatis Iesu*, Lille, Pierre de Rache, 1628 (Séminaire 17B14).

- RIBADENEIRA P. (de), *Catalogus scriptorum religionis Societatis Jesu ; Secunda editio, plurimorum Scriptorum accessione locupletior*, Anvers, Veuve et fils de Joannes Moretus, 1613 (ULiège R4218A).
- RIBADENEIRA P. (de), *Fleurs des vies des saints et des festes de toute l'année, suivant l'usage du Calendrier romain reformé*, trad. de l'espagnol par R. GAULTIER, 2^e éd. augmentée par A. DUVAL, vol. 1, Paris, Charles Chastellain, 1609 (ULiège TH7370).
- RIBADENEIRA P. (de), *Illustrium scriptorum religionis Societatis Iesu Catalogus*, Anvers, Joannes Moretus, 1608.
- RICCARDUS V., *Τῶ ἐν Ἀγίοις Πατρὸς Προκλῶ ἀρχιεπισκοποῦ Κωνσταντινουπόλεως τὰ Ἀναλεκτα. Sancti Patris Procli archiepiscopi Constantinopolitani analecta*, Rome, Héritier de Bartolomeo Zannetti, 1630 (Séminaire 28G2).
- RICHELET P., *Les plus belles lettres des meilleurs auteurs françois, avec des notes*, Amsterdam, Henri Wetstein, 1690 (ULiège XVI.142.2).
- Sacrosancta Concilia ad Regiam editionem exacta quae nunc quarta parte prodit auctior*, éd. par P. LABBE et G. COSSART, 17 t. en 18 vol., Paris, Société typographique de l'office ecclésiastique, 1761-1762 (ULiège TH3750(1-18)).
- SAINT-ANDRÉ A. (de), *La vie de Monsieur Le Nobletz, prestre et missionnaire de Bretagne*, Paris, François Muguet, 1666 (ULiège TH7905).
- SALVIEN, *Salviani episcopi Massiliensis, de veri iudicio et providentia dei libri VIII*, Rome, Paolo Manuzio, 1564 (ULiège TH2610).
- SAUMERY P.-L. (de), *Les Delices du Païs de Liège, ou Description Geographique, Topographique et Chorographique des Monumens sacrés et profanes de cet évêché-principauté et de ses limites*, 5 vol., Liège, Éverard Kints, 1738-1744 (BM 2 6125D).
- SERARIUS N., *In libros regum et Paralipomenon commentaria posthuma*, Lyon, Claude Landry, 1618 (Séminaire 2D1).
- SIMONON P., *Traité de la reduction des rentes, selon les Loix et Coutûmes du Pays de Liège*, Liège, Aux dépens de l'auteur, 1753 (KBR III 14.276 A).

- SIRMOND J., *Opera varia nunc primum collecta, ex ipsius schedis emendatiora, notis posthumis, epistolis et opusculis aliquibus auctiora*, 5 vol., Paris, Jean Anisson, 1696 (ULiège TH10390(1-5)).
- SLEIDAN J., *Les oeuvres de I. Sleidan qui concernent les histoires qu'il a escrites*, Genève, Jean Crespin, 1566 (ULiège TH08180).
- SOUTHWELL N., *Bibliotheca Scriptorum Societatis Iesu*, Rome, Jacobus Antonius de Lazzaris Varesius, 1676 (ULiège TH06630).
- SUAREZ F., *Commentatorium ac disputationum in tertiam partem Divi Thomae*, 4 vol., Lyon – Mayence, Jean Baptiste Buysson, Jacques Roussin, Balthasar Lipp & Horace Cardon, 1592-1603 (Séminaire 3D3).
- TERTULLIEN, *Scripta, & plura quam ante, & diligentius per industriam bene literatorum... non omissis accuratis Beati Rhenani annotationibus*, Bâle, Jérôme Froben, 1550 (Séminaire 27E18).
- TERWANGNE J. P. J., *Catalogue des livres de la bibliothèque de la ville de Liège*, Liège, Desoer, 1813.
- Vetus Testamentum Hebraicum*, éd. par. R. ESTIENNE, Paris, Robert Estienne, 1539-1544 (KBR VB 35 A(1-5)).
- VOSSIUS G., *Gregorii Papae Noni gesta quaedam insignia*, Rome, Bartolomeo Bonfadino, 1587 (ULiège TH5910).
- WOODHEAD A., *A Discourse of the Necessity of Church-Guides, for Directing Christians in Necessary Faith*, Londres, s.n., 1675 (ULiège TH8773).
- ZAMORA G. (de), *Sacrorum Bibliorum concordantiae*, Rome, Héritier de Bartholomaeus Zannettus, 1627 (Séminaire 1D13).
- H Καινή Διαθήκη. Testamentum Novum. Est autem interpretatio Syriaca novi Testamenti, Hebraeis typis descripta plerisque etiam locis emendata. Eadem latino sermone reddita*, 2 vol., éd. par E. TREMELLIO, Lyon, Jacques & Jean Senneton, 1571 (ULiège R718D ; TH0760B(2))

Η Παλαια Διαθηκη, κατα τους Εβδομηκοντα, Εκδοθεισα δι Αυθεντιας Ξυστου ε Ακρου Αρχιερεως. Vetus Testamentum, secundum LXX et ex Autoritate Sixti V Pont. Max. editum, 2 vol., éd. par F. NOBILI, Paris, Nicolas Buon, 1628 (ULiège TH190(1-2)).

2. Éditées

BERGERON P., *Voyage de Pierre Bergeron ès Ardennes, Liège & Pays-Bas en 1619*, éd. par H. MICHELANT, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1875.

DEMOUSTIER A., JULIA D. et COMPERE M.-M., *Ratio Studiorum. Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, trad. du latin par L. ALBRIEUX et D. PRALON-JULIA, Paris, Belin, 1997.

LOYOLA I. (de), *Constitutions de la Compagnie de Jésus*, éd. par F. ROUSTANG, trad. du latin par F. COUREL, 2 vol., Paris, Desclée de Brouwer, 1967 (Christus – 23).

PIGHUS S.V., *Epistolarium*, éd. par H. DE VOCHT, Louvain, Librairie Universitaire, 1959 (Humanistica Lovaniensia – 15).

RAGUEAU F., *Glossaire du droit françois, contenant l'explication des mots difficiles qui se trouvent dans les ordonnances des Roys de France, dans les coutumes du Royaume, dans les anciens arrests et les anciens titres*, Genève, Slatkine Reprints, 1969.

B. Instruments de travail

AUDENAERT W., *Prosopographia Iesuitica Belgica Antiqua (PIBA). A Biographical Dictionary of the Jesuits in the Low Countries (1542-1773)*, 4 vol., Louvain-Heverlee, Filosofisch en Theologisch College S.J., 2000.

Biographie Nationale, 44 vol., Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1866-1986.

DE BUJANDA J. M. (dir.), *Index des livres interdits*, 11 vol., Genève, Droz, 1985-2002.

DE THEUX DE MONTJARDIN J., *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, 4 vol., Bruxelles, François Gobbaerts, 1871-1872.

Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques, 32 vol., Paris-Turnhout, Letouzey & Ané – Brepols, 1912-2019.

- Dictionnaire de biographie française*, 21 vol. [en cours de parution], Paris, Letouzey et Ané, 1933-2016.
- Dizionario Biografico degli Italiani*, 100 vol., Rome, Treccani, 1960-2020.
- DUBOIS S., DEMOULIN B. et KUPPER J.-L. (dir.), *Les institutions publiques de la principauté de Liège (980-1794)*, 2 t., Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2012.
- GUSTIN J., *Catalogue des imprimés du XVI^e siècle conservés à la Bibliothèque du Séminaire de Liège*, Bruxelles, Archives et Bibliothèques de Belgique, 1996.
- JEDIN H., LATOURETTE K. et MARTIN J. (dir.), *Atlas d'histoire de l'Église. Les églises chrétiennes hier et aujourd'hui*, trad. de l'allemand, Turnhout, Brepols, 1990.
- MACHIELS J., *Catalogus van de boeken gedrukt voor 1600 aanwezig op de Centrale Bibliotheek van de Rijksuniversiteit Gent*, 2 vol. Gand, Uitgaven van de Centrale Bibliotheek, 1979.
- MATTHEW H. et HARRISON B. (dir.), *Oxford Dictionary of National Biography. From the earliest times to year 2000*, 60 vol., Oxford, Oxford University Press, 2004.
- MOFFARTS D'HOUCHEENEE S. (Baron de) et BOULVAIN S., *Les commissaires de la Cité de Liège (1424-1794)*, 3 t. en 4 vol., Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 2005-2016.
- ROUSSEAU G., *Catalogue chronologique des ouvrages des anciens Collèges Jésuites de Liège conservés à la bibliothèque du Grand Séminaire (Liège)*, Travail pour l'obtention du titre de bibliothécaire-documentaliste gradué, inédit, Institut Supérieur de l'Information et du Social (Liège), année académique 1992-1993.
- SOMMERVOGEL C., *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, nouvelle éd., 12 vol., Bruxelles – Paris, Schepens – Picard, 1890-1960.
- WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017.

C. Travaux

- ADAM R. et SNIJDERS T., « La bibliothèque de Saint-Jacques, arsenal du savoir », in ALLART D., PIAVAUX M., VAN DEN BOSSCHE B. et WILKIN A. (dir.), *L'église Saint-Jacques à Liège. Templum pulcherrimum. Une histoire, un patrimoine*, Namur, Institut du Patrimoine wallon, 2016, p. 79-91.
- ADAM R., « La fin du rêve ? La circulation des œuvres d'Érasme après le concile de Trente dans les anciens Pays-Bas et en Principauté de Liège », in *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. 114 (2019), n° 3-4, p. 715-750.
- ADAM R., « Les marques de provenance des incunables conservés à la Bibliothèque royale de Belgique : essai de synthèse (1) », in *Archives et bibliothèques de Belgique*, vol. 75 (2003), n° 1-4, p. 219-275.
- ANDRIESEN J., « L'apostolat de la plume », in DENEFF A., DUSAUSOIT X., EVERS C. et ROUSSEAU X. (dir.), *Les Jésuites belges, 1542-1992. 450 ans de Compagnie de Jésus dans les Provinces belgiques*, Bruxelles, AESM éditions, 1992, p. 65-73.
- AQUILON P., « Petites et moyennes bibliothèques, 1530-1660 », in JOLLY C., *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 2, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris, Promodis, p. 181-205.
- ARIAS DE SAAVEDRA I., « La biblioteca de los jesuitas de Granada en el siglo XVIII. Una aproximación », in MESTRE SANCHIS A., GIMENEZ LOPEZ E. et FERNANDEZ ALBALADEJO P. (dir.), *Actas de la IV Reunión Científica de la Asociación Española de Historia Moderna. Alicante, 27-30 de mayo de 1996*, vol. 1, *Disidencias y exilios en la España Moderna*, Alicante, Universidad de Alicante, 1997, p. 609-626.
- BALSAMO L., « How to doctor a bibliography: Antonio Possevino's practice », in FRAGNITO G. (dir.), *Church, Censorship and Culture in Early Modern Italy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 50-78.
- BALSAMO L., *Antonio Possevino S.I., bibliografo della Controriforma, e diffusione della sua opera in area anglicana*, Florence, Leo Olschki, 2006 (Biblioteca di bibliografia italiana – 186).
- BANCHOFF T. et CASANOVA J. (dir.), *The Jesuits and Globalization. Historical Legacies and Contemporary Challenges*, Washington, Georgetown University Press, 2016.

- BANCHOFF T. et CASANOVA J., « Introduction. The Jesuits and Globalization », in BANCHOFF T. et CASANOVA J. (dir.), *The Jesuits and Globalization. Historical Legacies and Contemporary Challenges*, Washington, Georgetown University Press, 2016, p. 1-24.
- BARBIER F., « 1958 : Henri-Jean Martin et l'invention de la "nouvelle histoire du livre", in BARBIER F. et MONOK I. (dir.), *Cinquante ans d'histoire du livre, de L'apparition du livre (1958) à 2008*, Budapest, Országos Széchényi Könyvtár, 2009 (L'Europe en réseaux. Contributions à l'histoire de la culture écrite, 1650-1918 – V), p. 7-26.
- BARBIER F., « Où en est l'histoire des bibliothèques ? », in *Histoire et civilisation du livre*, vol. 10 (2014), p. 7-12.
- BARTOLOME MARTINEZ B., « Las librerías e imprentas de los jesuitas (1540-1767) : una aportación notable a la cultura española », in *Hispania Sacra*, vol. 40 (1988), n° 81, p. 315-388.
- BAUDOT O., « Les tribulations d'une bibliothèque : le témoignage des ex-libris des livres du séminaire de Vence », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 83 (1997), n° 210, p. 97-115.
- BEAUXVALET-BOUTOUYRIE S., *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001.
- BEGHEYN P., « Incunabula in the Library of the Jesuit College at Maastricht, 1733 », in *Quaerendo*, vol. 28 (1998), n° 4, p. 273-278.
- BEPLER J., « Early Modern German Libraries and Collections », in REINHART M. (dir.), *Early Modern German Literature 1350-1700*, Woodbridge, Boydell & Brewer, 2007 (The Camden House History of German Literature – 4), p. 699-735.
- BEPLER J., « Vicissitudo Temporum: Some Sidelights on Book Collecting in the Thirty Years' War », in *The Sixteenth Century Journal*, vol. 32 (2001), n° 4, p. 953-968.
- BERTIN M., *Le Collège de la Trinité : Histoire d'une Bibliothèque et de son Cabinet de Curiosités*, Mémoire de Master en Histoire, Université Lumière-Lyon 2, année académique 2013-2014.
- BERTRAND A.-M., « Anthropologie de la bibliothèque, in VARRY D. (dir.), *50 ans d'histoire du livre : 1958-2008*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2019, p. 173-182.

- BESTAOUI B., *Charles II de Lalaing. Édition d'une bibliothèque noble inventoriée en 1541*, Mémoire de Master en Histoire, inédit, Université de Liège, année académique 2017-2018.
- BETRAN MOYA J.L., « Bibliotecas de ultramar : la biblioteca del Colegio de San Luís de Potosí de la Compañía de Jesús en Nueva España en el momento de la expulsión », in FERNANDEZ CORTIZO C., MIGUES RODRIGUEZ V.M. et PRESEDO GARAZO A. (dir.), *El mundo urbano en el siglo de la Ilustración*, vol. 1, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 2009, p. 307-320.
- BIASIORI L., « Il controllo interno della produzione libraria nella Compagnia di Gesù e la formazione del Collegio dei Revisori generali (1550-1650) », in *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa. Classe di Lettere e Filosofia*, série 5, vol. 2 (2010), n° 1, p. 221-249.
- BIERLAIRE F., « Des. Erasmi Rot. In Novum Testamentum Annotationes, ab ipso autore iam postremum sit recognitae ac locupletatae ... », in DONUM, *Arm@rium Universitatis Leodiensis*, [en ligne], <http://hdl.handle.net/2268.1/3575> (Consulté le 04/07/2022 ; Dernière mise à jour en octobre 2017).
- BIERLAIRE F., *Érasme au fil du temps*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2021.
- BIJSTERVELD A.-J., « The Medieval Gift as Agent of Social Bonding and Political Power: A Comparative Approach », in COHEN E. et DE JONG M. (dir.), *Medieval Transformations: Texts, Power, and Gifts in Context*, Leiden, Brill, 2001, p. 123-156.
- BIRON J., « Les ex-libris, ex-dono, lettres et notes manuscrites, ces témoins de l'unité et de la dispersion des collections des jésuites du Québec », in *Mémoires du livre. Studies in Book Culture*, vol. 5 (2013), n° 1, p. 1-54.
- BLANCHARD D., « Une archéologie du livre. Les marques manuscrites comme sources de l'histoire des bibliothèques bénédictines sous l'Ancien Régime », in FROESCHLE-CHOPARD M.-H. et DOMPNIER B. (dir.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne. Actes du colloque de Marseille, 2 et 3 avril 1997*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2000, p. 195-212.

- BONENFANT P., *La suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas autrichiens (1773)*, Bruxelles, Maurice Lamertin, 1925 (Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques – 19/5).
- BORMANS S., « Généalogie des premiers imprimeurs liégeois », in *Le Bibliophile Belge*, vol. 1 (1866), p. 36-42.
- BOUCHARD C., *Holy Entrepreneurs. Cistercians, Knights and Economic Exchange in Twelfth-Century Burgundy*, Ithaca, Cornell University Press, 1991.
- BOULVAIN S., « La fondation de couvents à Liège aux Temps modernes », in *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, vol. 110 (1999), p. 61-95.
- BRASSINE J., « Les paroisses de l'ancien concile de Saint-Remacle à Liège », in *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, vol. 14 (1904), p. 267-352.
- BRUNI F., « How to Untangle Historic Libraries. Illuminating Collections through Inventories », in *Quaerendo*, vol. 46 (2016), n° 2-3, p. 165-177.
- BULST N., « Objet et méthode de la prosopographie », in GENET J.-P. et LOTTES G. (dir.), *L'état moderne et les élites. XIII^e-XVIII^e : Apports et limites de la méthode prosopographique*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1996, p. 467-482.
- BURSON J. et WRIGHT J. (dir.), *The Jesuit Suppression in Global Context. Causes, Events, and Consequences*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.
- CAILLÉ A., *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.
- CASALINI C., « Rise, Character, and Development of Jesuit Education: Teaching the World », in ŽUPANOV I. (dir.), *The Oxford Handbook of the Jesuits*, Oxford, Oxford University Press, 2019, p. 153-176.
- CASTAGNET V., « Les catalogues des bibliothèques, reflet du commerce des livres au profit des établissements scolaires durant les XVI^{ème} -XVIII^{ème} siècles. Réflexion menée à partir des archives des collèges jésuites de la France du Nord », in *Revue du Nord*, Hors-série n° 29 (2013), p. 73-88.
- CHAPRON E., « Histoire du livre et des bibliothèques », in LE ROUX N., (dir.), *Faire de l'histoire moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2020 (Rencontres – 483), p. 141-159.

- CHAPRON E., « Lire plume à la main. Lire et écrire à l'époque moderne à travers les ouvrages annotés du fonds ancien du Centre culturel irlandais de Paris », in *Revue française d'histoire du livre*, vol. 39 (2010), n° 131, p. 45-69.
- CHARLIER Y. et GUSTIN J., « La bibliothèque du Séminaire de Liège », in *Archives et bibliothèques de Belgique*, vol. 84 (2013), n° 1-4, p. 159-174.
- CHARLIER Y., « Les princes-évêques et la formation des prêtres : le Grand Séminaire de Liège », in *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, vol. 69 (2011), p. 129-142.
- CHARRON A. et PARINET É. (dir.), *Les ventes de livres et leurs catalogues, XVII^e-XX^e siècle. Actes des Journées d'études organisées par l'École nationale des Chartes (Paris, 15 janvier 1998) et par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Villeurbanne, 22 janvier 1998)*, Paris, École des Chartes, 2000.
- CHARTIER R., *Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 1996.
- CHATELLIER L., « À l'origine d'une société catholique. Le rôle des congrégations mariales aux XVI^e-XVIII^e siècles », in *Histoire, économie et société*, vol. 3 (1984), n° 2, p. 203-220.
- CHATELLIER L., « Les jésuites et l'ordre social » in GIARD L. et VAUCELLES L. (de), (dir.), *Les jésuites à l'âge baroque. 1540-1640*, Grenoble, Jérôme Millon, 1996, p. 143-154.
- CHATELLIER L., « Les jésuites et la naissance d'un type : le dévot », in DEMERSON G., DEMERSON G., DOMPNIER B. et REGOND A. (dir.), *Les jésuites parmi les hommes aux XVI^e et XVII^e siècles. Actes du Colloque de Clermont-Ferrand (avril 1985)*, Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Clermont-Ferrand, 1987, p. 257-264.
- CHATELLIER L., GIARD L., O'MALLEY J. et JULIA D., « Questions posées à Louis Châtelier, Luce Giard, Dominique Julia et John O'Malley », in *Revue de synthèse*, vol. 120 (1999), n° 2-3, p. 409-431.
- CHATELLIER L., *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, 1987.

- CHESTRET DE HANEFFE J. (Baron de), « Anthisnes. Une seigneurie ecclésiastique sous l’Ancien Régime. La seigneurie de Vien », in *Bulletin de l’Institut archéologique liégeois*, vol. 33 (1903), p. 115-219.
- CHESTRET DE HANEFFE J. (Baron de), « Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim », in *Publications de la Société Historique et Archéologique dans le duché de Limbourg*, vol. 10 (1873), p. 5-96.
- CINOTTI M., *Saint-Omer, un collège et ses livres. Étude des livres et de la bibliothèque du collège des jésuites anglais de Saint-Omer (1593-1762)*, Thèse pour le diplôme d’archiviste paléographe, inédit, École des Chartes, année académique 2020-2021.
- CLOSSEY L., *Salvation and Globalization in the Early Jesuit Missions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
- CODINA MIR G., *Aux sources de la pédagogie des jésuites. Le « Modus Parisiensis »*, Rome, Institutum Historicum Societatis Iesu, 1968 (Bibliotheca Instituti Historici Societatis Iesu – XXVIII).
- COMERFORD K., « Jesuit Tuscan Libraries in the 1560s and 1570s: *Bibliotheca non-yet Selecta* », in *Archivum Historicum Societatis Iesu*, vol. 81 (2012), n° 162, p. 515-531.
- COMERFORD K., « Jesuits and Their Books. Libraries and Printing around the World », in *Journal of Jesuit Studies*, vol. 2 (2015), n° 2, p. 179-188.
- COMERFORD K., « The European Jesuit Libraries Provenance Project », in *Journal of Jesuit Studies*, vol. 7 (2020), n° 2, p. 299-310.
- CONNOLLY B., « Jesuit Library Beginnings », in *The Library Quarterly*, vol. 30 (1960), n° 4, p. 243-252.
- CONNOLLY B., *The Roots of Jesuit Librarianship: 1540-1599*, Thèse de doctorat en Philosophie, inédit, University of Chicago, année académique 1954-1955.
- CORDEY J., « Le surintendant Fouquet et la bibliothèque du collège de Clermont », in *Bibliothèque de l’École des chartes*, vol. 84 (1923), n° 1, p. 347-354.
- CORSWAREM E., « Les jésuites et la musique à Liège ou l’exemple d’une intégration urbaine au XVII^e siècle », in *Revue de la société liégeoise de musicologie*, vol. 27 (2008), p. 23-65.

- CREMONINI G., SILVERMAN D.E. et GARONE GRAVIER M., « *Brevis vita typographica: la imprenta jesuita del Colegio de Monserrat en Córdoba, Argentina* », in *Progressus*, vol. 3 (2016), n° 2, p. 108-136.
- DAINVILLE F. (de), *L'éducation des jésuites (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de Minuit, 1978.
- DE LANDTSHEER J., « The Library of Bishop Laevinus Torrentius: a Mirror of *Otium* and *Negotium* », in DE SMET R. (dir.), *Les humanistes et leur bibliothèque. Humanists and their Libraries. Actes du colloque international. Proceedings of the International Conference, Bruxelles, 26-28 août 1999*, Louvain, Peeters, 2002 (Travaux de l'Institut Interuniversitaire pour l'Étude de la Renaissance et de l'Humanisme – XIII), p. 175-191.
- DE SMET R., « La bibliothèque de Marnix à travers sa correspondance », in DE SMET R. (dir.), *Les humanistes et leur bibliothèque. Humanists and their Libraries. Actes du colloque international. Proceedings of the International Conference, Bruxelles, 26-28 août 1999*, Louvain, Peeters, 2002 (Travaux de l'Institut Interuniversitaire pour l'Étude de la Renaissance et de l'Humanisme – XIII), p. 211-230.
- DE VOCHT H., *History of the Foundation and the Rise of the Collegium Trilingue Lovaniense 1517-1550*, 4 vol., Louvain, Libraire Universitaire, 1951-1955 (Humanistica Lovaniensia – 10-13).
- DEL REY FAJARDO J., « The role of libraries in the missionary regions of Orinoquia », in *Journal of Jesuit Studies*, vol. 2 (2015), n° 2, p. 208-222.
- DELFOSSÉ A., « La Compagnie de Jésus à Liège. Aperçu historique », in *Revue de la société liégeoise de musicologie*, vol. 27 (2008), p. 13-22.
- DELFOSSÉ A., « La correspondance jésuite : communication, union et mémoire. Les enjeux de la *Formula scribendi* », in *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, vol. 104 (2009), n° 1, p. 71-114.
- DELPUE P.-M., « La prosopographie, une ressource pour l'histoire sociale », in *Hypothèses*, vol. 18 (2015), n° 1, p. 263-274.

- DEMOULIN B., « De 1505 à 1795. De la Renaissance à la Révolution », in DEMOULIN B. (dir.), *Histoire de Liège. Une cité, une capitale, une métropole*, Bruxelles, Marot, 2017, p. 109-152.
- DEMOULIN B., *Les finances d'un pays d'états aux marches de l'Empire, la principauté de Liège (1688-1728)*, Liège, Crédit Communal, 1986.
- DEMOULIN B., *Politique et croyances religieuses d'un évêque et prince de Liège. Joseph-Clément de Bavière (1694-1723)*, Liège, Société des Bibliophiles Liégeois, 1983.
- DEMOUSTIER A., « La distinction des fonctions et l'exercice du pouvoir selon les règles de la Compagnie de Jésus », in GIARD L. (dir.), *Les jésuites à la Renaissance. Système éducatif et production du savoir*, Paris, PUF, 1995, p. 3-33.
- DENEFF K. et ROUSSEAU X. (dir.), *Quatre siècles de présence jésuite à Bruxelles. Vier eeuwen jezüïeten te Brussel. Actes du colloque scientifique international, Bruxelles, Palais des Académies, 22-25 novembre 2006*, Bruxelles, Prosopon, 2012.
- DESAIVE L., *L'histoire à travers les catalogues de la bibliothèque du collège jésuite en Isle de Liège*, Mémoire de Licence en Histoire, inédit, Université de Liège, année académique 2006-2007.
- DIDIER H., « Un franc-comtois au service de l'Espagne. Claude Clément S.I. (1594-1642) », in *Archivum Historicum Societatis Iesu*, vol. 44 (1975), n° 88, p. 254-264.
- DIDIER S., « La prosopographie, une méthode historique multiscalair entre individuel et collectif », in *Cahiers d'histoire*, vol. 35 (2017), n° 1, p. 59-84.
- DONDI C., « "15cBooktrade". An evidence-based assessment and visualization of the distribution, sale and reception of printed books in the Renaissance », in *Gazette du livre médiéval*, vol. 60 (2013), n° 1, p. 83-101.
- DONDI C., « CERL's work and vision for provenance research I: CERL Thesaurus, Material Evidence in Incunabula, and the 15cBOOKTRADE Project », in *La Bibliofilia*, vol. 117 (2015), n° 3, p. 317-321.
- DROLET A., « La bibliothèque du collège des Jésuites », in *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 14 (1961), n° 4, p. 487-544.

- DUBOIS A., *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège au XVII^e siècle*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, 1949 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège – CXI).
- FABRE P.-A. et ROMANO A., « Présentation », in *Revue de synthèse*, vol. 120 (1999), n° 2-3, p. 247-260.
- FAESEN R., « Jesuit Spirituality in the Low Countries in Dialogue with the Older Mystical Tradition », in FAESEN R. et KENIS L. (dir.), *The Jesuits of the Low Countries: Identity and Impact (1540-1773). Proceedings of the International Congress at the Faculty of Theology and Religious Studies, KU Leuven (3-5 December 2009)*, Louvain, Peeters, 2012, (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium – 251), p. 3-16.
- FAGGION L., « Une civilisation du don ? Les usages d'un paradigme à l'époque moderne », in FAGGION L. et VERDON L. (dir.), *Le don et le contre-don. Usages et ambiguïtés d'un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2010, p. 59-97.
- FEBVRE L. et MARTIN H.-J., *L'apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1958.
- FERAL C., « Les lectures des Jésuites de Rodez (1562-1762) », in *Revue du Rouergue*, vol. 63 (2000), p. 375-414.
- FORGEUR R., « Un maître maçon liégeois peu connu, Paquay Barbière », in *Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège*, vol. 9 (1983), p. 60-64.
- FOUILLOUX É. et HOURS B. (dir.), *Les jésuites à Lyon. XVI^e-XX^e siècle*, Lyon, ENS Éditions, 2005.
- FRANCHIMONT J.-N., « Un établissement liégeois d'enseignement à la fin de l'Ancien Régime : le Grand Collège en Île (1773-1794) », in *Annuaire d'histoire liégeoise*, vol. 18 (1977), p. 193-250.
- FRANCHIMONT J.-N., *Un établissement liégeois d'enseignement à la fin de l'Ancien Régime. Le Grand Collège en Île (1773-1794)*, Mémoire de Licence en Histoire, inédit, Université de Liège, année académique 1972-1973.
- FRIEDRICH M., « “Government in India and Japan is different from government in Europe” : Asian Jesuits on Infrastructure, Administrative Space, and the Possibilities for a

- Global Management of Power », in *Journal of Jesuit Studies*, vol. 4 (2017), n° 1, p. 1-27.
- FRIEDRICH M., « Jesuit Organization and Legislation: Development and Implementation of a Normative Framework », in ŽUPANOV I. (dir.), *The Oxford Handbook of the Jesuits*, Oxford, Oxford University Press, 2019, p. 23-43.
- FRIEDRICH M., *The Jesuits. A History*, trad. de l'allemand par J. D. DILLON, Princeton, Princeton University Press, 2022.
- FROESCHLE-CHOPARD M.-H. et DOMPNIER B. (dir.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne. Actes du colloque de Marseille, 2 et 3 avril 1997*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2000.
- FROESCHLÉ-CHOPARD M.-H., (dir.), *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 83 (1997), n° 210, *Livres et culture du clergé à l'époque moderne*.
- FROESCHLE-CHOPARD M.-H., « Les inventaires de bibliothèques ecclésiastiques, témoins de l'évolution intellectuelle et spirituelle des religieux », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 86 (2000), n° 217, p. 493-512.
- FROESCHLE-CHOPARD M.-H., « Une porte ouverte sur les lectures des religieux. Les catalogues des bibliothèques à l'époque révolutionnaire », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 83 (1997), n° 210, p. 15-24.
- FROESCHLE-CHOPARD M.-H., *Regards sur les bibliothèques religieuses d'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, 2014.
- GARBERSON E., « Libraries, memory and the space of knowledge », in *Journal of the History of Collections*, vol. 18 (2006), n° 2, p. 105-136.
- GARCIA AGUILAR I., « Imprenta y librerías jesuitas en la Nueva España », in GARCIA AGUILAR I. et RUEDA RAMIREZ P. (dir.), *El libro en circulación en la América colonial. Producción, circuitos de distribución y conformación de bibliotecas en los siglos XVI al XVIII*, México, Quivira, 2014, p. 205-237.
- GARCIA AGUILAR I., « Suma de bibliotecas novohispanas: hacia un estado de la investigación », in GARCIA AGUILAR I. et RUEDA RAMIREZ P. (dir.), *Leer en Tiempos de la Colonia: Imprenta, bibliotecas y lectoras en la Nueva España*, México, Universidad Nacional Autónoma de México, 2010, p. 281-307.

- GARCIA AGUILAR M. I., « Entre el olvido y la supervivencia: los libros jesuitas del colegio de San Luis Potosí », in *Revista de El Colegio de San Luis*, vol. 6 (2016), n° 11, p. 48-105.
- GARCIA GOMEZ M. D., *Testigos de la memoria. Los inventarios de las bibliotecas de la Compañía de Jesús en la expulsión de 1767*, Alicante, Universidad de Alicante, 2011.
- GASON P.-M., « Le livre imprimé sous l'Ancien Régime », in BRUYERE P. et MARCHANDISSE A. (dir.), *Florilège du livre en principauté de Liège du IX^e au XVIII^e siècle*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 2009, p. 213-227.
- GEAL F., *Figures de la bibliothèque dans l'imaginaire espagnol du siècle d'Or*, Paris, Honoré Champion, 1999 (Bibliothèque littéraire de la Renaissance – 3 ; XL).
- GIARD L. et VAUCELLES L. (de), (dir.), *Les jésuites à l'âge baroque. 1540-1640*, Grenoble, Jérôme Millon, 1996.
- GIARD L. (dir.), *Les jésuites à la Renaissance. Système éducatif et production du savoir*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995.
- GIARD L., « Au premier temps de la Compagnie de Jésus : du projet initial à l'entrée dans l'enseignement », in GANTY É., HERMANS M. et SAUVAGE P. (dir.), *Tradition jésuite. Enseignement, spiritualité, mission*, Bruxelles, Lessius, 2002, p. 11-45.
- GIARD L., « Le devoir d'intelligence, ou l'insertion des jésuites dans le monde du savoir », in GIARD L. (dir.), *Les jésuites à la Renaissance. Système éducatif et production du savoir*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, p. XI-LXXIX.
- GIARD L., « Les choix de la *Ratio studiorum* publiée en 1599 », in DENEFF K. et ROUSSEAU X. (dir.), *Quatre siècles de présence jésuite à Bruxelles. Vier eeuwen jezùieten te Brussel. Actes du colloque scientifique international, Bruxelles, Palais des Académies, 22-25 novembre 2006*, Bruxelles, Prosopon, 2012, p. 17-27.
- GIARD L., « Les collèges jésuites des anciens Pays-Bas et l'élaboration de la *Ratio studiorum* », in FAESEN R. et KENIS L. (dir.), *The Jesuits of the Low Countries: Identity and Impact (1540-1773). Proceedings of the International Congress at the Faculty of Theology and Religious Studies, KU Leuven (3-5 December 2009)*, Louvain, Peeters, 2012 (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium – 251), p. 83-108.

- GIARD L., « Relire les "Constitutions" », in GIARD L. et VAUCELLES L. (de), (dir.), *Les jésuites à l'âge baroque. 1540-1640*, Grenoble, Jérôme Millon, 1996, p. 37-59.
- GODBOUT J., *L'esprit du don*, Paris, La Découverte, 1992.
- GODELIER M., *L'énigme du don*, Paris, Fayard, 1996.
- GOLVERS N., « Jesuit Libraries in the Old and the New Society of Jesus as a Historiographical Theme », in CASALINI C., COLOMBO E. et MEEHAN S. (dir.), *Engaging Sources: The Tradition and Future of Collecting History in the Society of Jesus. International Symposium on Jesuit Studies, June 11-13, 2019*, Boston, Institute for Advanced Jesuit Studies, 2019, n. p., DOI : 10.51238/ISJS.2019.07.
- GOLVERS N., « The Jesuits in China and the Circulation of Western Books in the Sciences (17th-18th Centuries): The Medical and Pharmaceutical Sections in the SJ Libraries of Peking », in *East Asian Science, Technology & Medicine*, vol. 34 (2011), p. 15-85.
- GOLVERS N., *Libraries of Western Learning for China. Circulation of Western Books Between Europe and China in the Jesuit Mission (ca. 1650 – 1750)*, 3 vol., Louvain, Ferdinand Verbiest Instituut, 2012-2015 (Leuven Chinese Studies – 23 ; 26 ; 30).
- GORMAN M., *The Scientific Counter-Revolution: the Jesuits and the Invention of Modern Science*, New York, Bloomsbury Academic, 2020.
- GOUJON P., « Elites and the Constitution of Jesuit Identity », in ŽUPANOV I. (dir.), *The Oxford Handbook of the Jesuits*, Oxford, Oxford University Press, 2019, p. 177-192.
- GUASTI N., « The Age of Suppression: From the Expulsions to the Restoration of the Society of Jesus (1759-1820) », in ŽUPANOV I. (dir.), *The Oxford Handbook of the Jesuits*, Oxford, Oxford University Press, 2019, p. 918-950.
- GUERIN P., « Jésuites réfugiés à Liège au temps de leur suppression », in *Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège*, vol. 13 (1994-1999), p. 42-60.
- GUERIN P., « Lettres inédites de Nicolas Degné », in *Bulletin trimestriel du Cercle historique de Fléron*, vol. 34 (1994), n° 3, p. 14-17.
- GUERIN P., « Livres de chanoines de Saint-Lambert au Séminaire de Liège », in *Bulletin trimestriel du Cercle historique de Fléron*, vol. 33 (1993), n° 3, p. 97-100.

- GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon de Liège durant l'Ancien Régime*, 2 vol., Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1999.
- GUERREAU-JALABERT A., « Caritas y don en la sociedad medieval occidental », in *Hispania*, vol. 60 (2000), n° 204, p. 27-62.
- GUERREAU-JALABERT A., « Formes et conception du don : problèmes historiques, problèmes méthodologiques », in MAGNANI E. (dir.), *Don et sciences sociales. Théories et pratiques croisées*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, p. 193-208.
- GUSTIN J., « La bibliothèque du Séminaire », in DELVILLE J.-P. (dir.), *Le Grand Séminaire de Liège, 1592-1991*, Liège, Bibliothèque du Grand Séminaire, 1992, p. 257-275.
- HALKIN L.-E., « Les origines du collège des jésuites et du séminaire de Liège », in *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, vol. 51 (1926), p. 83-191.
- HALKIN L.-E., « Un projet de partage du collège Saint-Jérôme de Liège entre les Frères de la vie commune et les jésuites », in PEETERS K. C. (dir.), *Miscellanea J. Gessler*, s.l., s.n., vol. 1, 1948, p. 585-589.
- HENRYOT F., « Classement des livres et représentations des savoirs dans les couvents mendiants (XVII^e-XVIII^e siècles) », in *Revue française d'histoire du livre*, vol. 41 (2012), n° 133, p. 49-85.
- HENRYOT F., « Le livre dans l'économie du don et la constitution des bibliothèques ecclésiastiques à l'époque moderne », in *Histoire et civilisation du livre*, vol. 10 (2014), p. 69-92.
- HENRYOT F., « Les réguliers et la patrimonialisation du manuscrit au XVIII^e siècle », in HENRYOT F. (dir.), *L'historien face au manuscrit. Du parchemin à la bibliothèque numérique*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2012, p. 127-145.
- HENRYOT F., *Livres et lecteurs dans les couvents mendiants. Lorraine, XVI^e-XVIII^e siècles*, Genève, Droz, 2013 (Cahiers d'Humanisme et Renaissance – 110).
- HERMANS M., « La fondation des collèges jésuites dans les Pays-Bas et la principauté de Liège, et l'intervention des pouvoirs urbains », in *Cahiers du Centre de Recherches en Histoire du Droit et des Institutions*, vol. 29 (2008), p. 9-31.

- HERMANS M., « Le livre liégeois. Stratégies éditoriales au début du XVII^e siècle », in BOUSQUET-BRESSOLIER C. (dir.), *François de Dainville. Pionnier de l'histoire de la cartographie et de l'éducation. Actes du colloque international organisé par l'UMR 8586 PRODIGUE à Paris, les 6 et 7 juin 2002*, Paris, École des Chartes, 2004 (Études et rencontres de l'École des Chartes – 15), p. 123-142.
- HIRSTEIN J., « La bibliothèque de Beatus Rhenanus : une vue d'ensemble des livres imprimés », in DE SMET R. (dir.), *Les humanistes et leur bibliothèque. Humanists and their Libraries. Actes du colloque international. Proceedings of the International Conference, Bruxelles, 26-28 août 1999*, Louvain, Peeters, 2002 (Travaux de l'Institut Interuniversitaire pour l'Étude de la Renaissance et de l'Humanisme – XIII), p. 113-142.
- HOLT G., « The English Jesuits at Liège and Chèvremont », in *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, vol. 100 (1988), p. 111-127.
- HOLT I., « Die Solothurner Jesuitenbibliothek (1646-1773) und ihre Gönner. Die Bibliothek Franz Haffners und weitere Schenkungen und Vermächtnisse », in *Jahrbuch für Solothurnische Geschichte*, vol. 80 (2007), p. 247-277.
- HOURS B., « Introduction : les jésuites, Lyon et les Lyonnais », in FOUILLOUX É. et HOURS B. (dir.), *Les jésuites à Lyon. XVI^e-XX^e siècle*, Lyon, ENS Éditions, 2005, p. 7-13.
- JATIVA MIRALLES M. V., *La biblioteca de los jesuitas del Colegio San Esteban de Murcia*, Thèse de doctorat en Information et Documentation, inédit, Universidad de Murcia, année académique 2007-2008.
- JAVAUX J., LECHAT R. et WILLAERT L., *Les jésuites inaugurent Place du XX août. Le 30 avril 1582*, Liège, Collège Saint-Servais, 1982.
- JOCTEUR-MONTROZIER Y., « Des Jésuites et de la bibliothèque municipale de Lyon », in FOUILLOUX É. et HOURS B. (dir.), *Les jésuites à Lyon. XVI^e-XX^e siècle*, Lyon, ENS Éditions, 2005, p. 95-109.
- JULIA D., « Entre universel et local : le collège jésuite à l'époque moderne », in *Paedagogica Historica. International Journal of the History of Education*, vol. 40 (2004), n° 1-2, p. 15-31.

- JULIA D., « Généalogie de la "Ratio studiorum" », in GIARD L. et VAUCELLES L. (de), (dir.), *Les jésuites à l'âge baroque. 1540-1640*, Grenoble, Jérôme Millon, 1996, p. 115-130.
- JULIA D., « La constitution des bibliothèques des collèges. Remarques de méthode », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 83 (1997), n° 210, p. 145-161.
- KEMPENEERS T., *Étude des ouvrages à caractère scientifique de la bibliothèque des jésuites wallons de Liège*, Mémoire de Licence en Histoire, inédit, Université de Liège, année académique 2005-2006.
- KEUNEKE H.-O., « Maximilian von Bayern und die Entführung der Bibliotheca Palatina nach Rom », in *Archiv für Geschichte des Buchwesens*, vol. 19 (1978), p. 1401-1446.
- LAFFINEUR-CREPIN M., « L'ancien Collège des jésuites wallons », in DELVILLE J.-P. (dir.), *Le Grand Séminaire de Liège, 1592-1991*, Liège, Bibliothèque du Grand Séminaire, 1992, p. 225-234.
- LAPLANA GIL J. E., « Noticias y documentos relativos a la biblioteca del colegio de la Compañía de Jesús en Huesca », in *Voz y Letra*, vol. 9 (1998), n° 1, p. 123-140.
- LEVI-STRAUSS C., *Les Structures Élémentaires de la Parenté*, 2^e éd., Berlin, De Gruyter, 1967 [1947].
- LINDORFER B., « Aristocratic Book Consumption in the Seventeenth Century: Austrian Aristocratic Book Collectors and the Role of Noble Networks in the Circulation of Books from Spain to Austria », in MAILLARD ÁLVAREZ N. (dir.), *Books in the Catholic World during the Early Modern Period*, Leiden, Brill, 2013, p. 145-169.
- LOACH J., « Revolutionary Pedagogues? How Jesuits used Education to Change Society », in O'MALLEY J., GAUVIN A., HARRIS S. et KENNEDY T. (dir.), *The Jesuits II. Cultures, sciences, and the Arts, 1540-1773*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, p. 66-85.
- LOVAY S., « Las bibliotecas en las estancias jesuíticas. El caso de Santa Catalina (Córdoba-Argentina) », in *IHS. Antiguos Jesuitas en Iberoamérica*, vol. 5 (2017), n° 2, p. 166-200.
- MACOURS F., « L'École centrale du département de l'Ourthe à Liège (1797-1804) », in *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, vol. 74 (1961), p. 267-405.

- MAGNANI E., « Avant-propos. Don et sciences sociales : une question irrésolue d'actualité », in MAGNANI E. (dir.), *Don et sciences sociales. Théories et pratiques croisées*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, p. 7-14.
- MAGNANI E., « Du don aux églises au don pour le salut de l'âme en Occident (IV^e-XI^e siècle) : le paradigme eucharistique », in BERIOU N., CASEAU B. et RIGAUX D. (dir.), *Pratiques de l'eucharistie dans les Églises d'Orient et d'Occident (Antiquité et Moyen Âge). Actes du séminaire tenu à Paris, Institut catholique (1997-2004)*, vol. 2, *Les réceptions*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 2009 (Collection des Études Augustiniennes, Série Moyen Âge et Temps Modernes – 45), p. 1021-1042.
- MAGNANI E., « Le don au Moyen Âge : pratique sociale et représentations. Perspectives de recherche », in *Revue du MAUSS*, vol. 19 (2002), n° 1, p. 309-322.
- MAGNANI E., « Les médiévistes et le don. Avant et après la théorie maussienne », in MAGNANI E. (dir.), *Don et sciences sociales. Théories et pratiques croisées*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, p. 15-28.
- MAGNANI E., *Monastères et aristocratie en Provence. Milieu X^e – début XII^e siècle*, Münster, LIT Verlag, 1999 (*Vita regularis* – 10).
- MANCINI L., « I bibliotecari del Collegio Romano (1551-1873): un contributo per la storia delle biblioteche della Compagnia di Gesù », in *Archivum Historicum Societatis Iesu*, vol. 89 (2020), n° 177, p. 45-115.
- MANCINI L., « L'Ordine e i libri: fonti per la storia dell'uso delle biblioteche della Compagnia di Gesù », in ARDOLINO E. P., PETRUCCIANI A. et PONZANI V. (dir.), *Cosa è successo in biblioteca? Lettori e biblioteche tra indagine storica e problemi attuali. Seminario internazionale di ricerca (Roma 27-28 settembre 2018)*, Rome, Associazione italiana biblioteche, 2020, p. 157-171.
- MARTIN H.-J., *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, 2 vol., Genève, Droz, 1999 [1969] (Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IV^e section de l'École pratique des hautes études – 6).
- MARTIN H.-J. (dir.), *La naissance du livre moderne. Mise en page et mise en texte du livre français (XIV^e-XVII^e siècles)*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2000.

- MARTIN H-J. et CHARTIER R. (dir.), *Histoire de l'édition française*, 4 vol. Paris, Promodis, 1982-1986.
- MARTIN H-J. et VEZIN J. (dir.), *Mise en texte et mise en page du livre manuscrit*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1990.
- MARTIN PRADAS A. et BARDON MARTINEZ A., « La librería del Colegio de San Fulgencio de la Compañía de Jesús de Écija y su destino final », in MARTIN PRADAS A. (dir.), *La escritura en Écija: Bibliografía, libros y prensa. Actas de las XIV Jornadas de Protección del Patrimonio Histórico de Écija (Celebrado en Écija, los días 25 y 26 de octubre de 2019)*, Écija, Asociación de Amigos de Écija, 2020, p. 55-70.
- MARYKS R., « Introduction », in MARYKS R. (dir.), *Exploring Jesuit Distinctiveness. Interdisciplinary Perspectives on Ways of Proceeding within the Society of Jesus*, Leiden – Boston, Brill, 2016 (Jesuit Studies – 6), p. 1-3.
- MAUSS M., *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Payot & Rivages, 2021.
- MECH P., « Les bibliothèques de la Compagnie de Jésus », in JOLLY C. (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 2, *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime : 1530-1789*, Paris, Promodis, 1988, p. 57-62.
- MELLOT J.-D., « Qu'est-ce qu'un livre ? Qu'est-ce que l'histoire du livre ? Points de départ et perspectives », in *Histoire et civilisation du livre*, vol. 2 (2006), p. 6-18.
- MIGUEL ALONSO A., « El sistema clasificatorio de las bibliotecas de la Compañía de Jesús y su presencia en la bibliografía española », in VERGARA CIORDIA J. (dir.), *Estudios sobre la Compañía de Jesús: los jesuitas y su influencia en la cultura moderna (s. XVI-XVIII)*, Madrid, Universidad Nacional de Educación a Distancia, 2003, p. 361-422.
- MIGUEL ALONSO A., « La evolución del "Systema Bibliothecae" de la Compañía de Jesús y su influencia en la historia de la bibliografía española », in *Biblioteca Virtual Miguel de Cervantes* [en ligne], https://www.cervantesvirtual.com/obra-visor/la-evolucion-del-systema-bibliothecae-de-la-compaa-de-jess-y-su-influencia-en-la-historia-de-la-bibliografa-espaola-0/html/009016ca-82b2-11df-acc7-002185ce6064_5.html (page consultée le 19/06/2022 ; pas de date de mise à jour).

- MIGUEL ALONSO A., *La Biblioteca de los Reales Estudios de San Isidro*, Thèse de doctorat en Histoire Moderne, inédit, Universidad Complutense de Madrid, année académique 1991-1992.
- MOFFARTS D'HOUCHEENEE S. (de), « Une bibliothèque de héraut d'armes au XVIII^e siècle. Le catalogue des livres de Le Fort », in *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, vol. 23 (1997), p. 201-239.
- MOREAU É. (de), « La suppression de la Compagnie de Jésus dans la principauté de Liège », in *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, vol. 110 (1945), p. 75-95.
- MOSTACCIO S., *Early Modern Jesuits between Obedience and Conscience during the Generalate of Claudio Acquaviva (1581-1615)*, Farnham, Ashgate, 2014.
- MOUREN R., « De la bibliographie à l'histoire du livre, la réception des travaux d'Henri-Jean Martin en Grande-Bretagne », in *Histoire et civilisation du livre*, vol. 16 (2020), p. 87-97.
- NAVA CONTRERAS M., « La formación de la biblioteca del Real Seminario de San Buenaventura de Mérida », in *Actual Investigación*, vol. 71 (2012), n^o 1, p. 107-117.
- NEBBIAI-DALLA GUARDA D. et GERZ VON BÜREN V., « Les catalogues de bibliothèque comme source pour l'histoire intellectuelle : le cas de trois bibliothèques monastiques françaises à la fin du XV^e siècle », in CHEVALIER B. et CONTAMINE P. (dir.), *La France de la fin du XV^e siècle. Renouveau et apogée*, Paris, Éditions du CNRS, 1985, p. 283-299.
- NEVEU V., « Catalogues et classifications à l'âge de l'imprimé », in BARBIER F., DUBOIS T. et SORDET Y. (dir.), *De l'argile au nuage. Une archéologie des catalogues (II^e millénaire av. J.-C.-XXI^e siècle)*, Genève, Éditions des Cendres, 2015, p. 63-78.
- O'MALLEY J., « Historical Perspectives on Jesuit Education and Globalization », in BANCHOFF T. et CASANOVA J. (dir.), *The Jesuits and Globalization. Historical Legacies and Contemporary Challenges*, Washington, Georgetown University Press, 2016, p. 147-166.
- O'MALLEY J., « Introduction: The Pastoral, Social, Ecclesiastical, Civic and Cultural Mission of the Society of Jesus », in O'MALLEY J., GAUVIN A., HARRIS S. et

- KENNEDY T. (dir.), *The Jesuits II. Cultures, sciences, and the Arts, 1540-1773*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, p. XXIII-XXXVI.
- O'MALLEY J., « Past, Present, and Future of Jesuit Studies: Historiographical Thoughts », in *Journal of Jesuit Studies*, vol. 5 (2018), n° 4, p. 501-510.
- O'MALLEY J., « The Distinctiveness of the Society of Jesus », in *Journal of Jesuit Studies*, vol. 3 (2016), n° 1, p. 1-16.
- O'MALLEY J., « The Historiography of the Society of Jesus: Where Does It Stand Today ? », in O'MALLEY J., GAUVIN A., HARRIS S. et KENNEDY T. (dir.), *The Jesuits. Cultures, sciences, and the Arts, 1540-1773*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p. 3-37.
- O'MALLEY J., *Art, Controversy and the Jesuits : the Imago Primi Saeculi (1640)*, Philadelphie, Saint Joseph's University Press, 2015.
- O'MALLEY J., GAUVIN A., HARRIS S. et KENNEDY T. (dir.), *The Jesuits. Cultures, sciences, and the Arts, 1540-1773*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.
- O'MALLEY J., GAUVIN A., HARRIS S. et KENNEDY T. (dir.), *The Jesuits II. Cultures, sciences, and the Arts, 1540-1773*, Toronto, University of Toronto Press, 2006.
- O'MALLEY J., *The First Jesuits*, Cambridge, Harvard University Press, 1993.
- O'MALLEY J., *The Jesuits. A History from Ignatius to the Present*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2014.
- OGER C. et MICHA E., « Livres et architecture : les bibliothèques de l'Université de Liège », in *Art&Fact*, vol. 28 (2009), p. 7-14.
- OGER C., « Les bibliothèques des anciennes congrégations religieuses à l'origine des fonds patrimoniaux des bibliothèques de l'Université de Liège », in KAIRIS P.-Y. (dir.), *Nouveaux regards sur les saisies patrimoniales en Europe à l'époque de la Révolution française. Actes de colloque, Bruxelles, Institut royal du Patrimoine artistique, 30-31 mai 2018*, Turnhout, Brepols, 2020, p. 193-207.
- OLIVER MUÑOZ V., « La biblioteca del Colegio Máximo de San Pablo de Lima (1585-1767) : una descripción », in *Anuario del Archivo y Biblioteca Nacionales de Bolivia*, vol. 10 (2004), p. 817-828.

- OP DE BEECK B., « De bibliotheek van de Brusselse jezuïetencollege tijdens het Ancien Régime », in DENEFF A. et ROUSSEAU X. (dir.), *Quatre siècles de présence jésuite à Bruxelles. Vier eeuwen jezuïeten te Brussel. Actes du colloque scientifique international, Bruxelles, Palais des Académies, 22-25 novembre 2006*, Bruxelles, Prosopon, 2012, p. 49-90.
- OP DE BEECK B., *Jezuïetenbibliotheken in de Zuidelijke Nederlanden. De liquidatie 1773-1838*, 2 vol., Thèse de doctorat en Histoire, inédit, Katholieke Universiteit Leuven, année académique 2007-2008.
- OPSOMER C., « La science au service de l’apostolat : l’enseignement des jésuites anglais à Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Archives Internationales d’Histoire des Sciences*, vol. 52 (2002), n° 148, p. 212-226.
- OPSOMER C., « Un foyer d’études sous l’Ancien Régime : le Collège des Jésuites anglais de Liège », in *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques de l’Académie royale de Belgique*, vol. 12 (2001), n° 1-6, p. 11-39.
- OPSOMER C., GASON P.-M. et JOZIC D., « Les bibliothèques d’Ancien Régime », in BRUYERE P. et MARCHANDISSE A. (dir.), *Florilège du livre en principauté de Liège du IX^e au XVIII^e siècle*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 2009, p. 497-520.
- ORII Y., « The Dispersion of Jesuit Books Printed in Japan: Trends in Bibliographical Research and in Intellectual History », in *Journal of Jesuit Studies*, vol. 2 (2015), n° 2, p. 189-207.
- ÖZER E., *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert au siècle des Lumières : analyse institutionnelle, sociale et politique*, Mémoire de Master en Histoire, inédit, Université de Liège, année académique 2017-2018.
- PARRY J., « The Gift, the Indian Gift and the “Indian Gift” », in *Man*, vol. 21 (1986), no 3, p. 453-473.
- PEARSON D., *Provenance Research in Book History. A Handbook*, 2^e éd., Oxford, The Bodleian Library, 2019.
- PEDRAZA GRACIA M. J., « Lector, lecturas, bibliotecas...: el inventario como fuente para so investigación histórica », in *Anales de documentación*, vol. 2 (1999), p. 137-158.

- PEDRAZA GRACIA M. J., *Inventari e biblioteche: una questione di metodo*, trad. de l'espagnol par N. VACALEBRE, Milan, Milano CUSL, 2013.
- PEIFFER J. et SECKEL R.-J., « Le géométral de la bibliothèque ou comment l'espace détermine la conception du catalogue », in *Le catalogue. Revue de la Bibliothèque nationale de France*, vol. 9 (2001), p. 52-56.
- PEÑA DIAZ M., « La cultura del libro en Andalucía en tiempos de Felipe II », in PEREIRA IGLESIAS J.L. (dir.), *Felipe II y su tiempo. Actas de la V reunión científica de la Asociación Española de Historia Moderna*, Cádiz, Servicio de Publicaciones de la Universidad de Cádiz, 1999, p. 529-539.
- PEPE L., « La biblioteca maggiore e minore del collegio dei gesuiti di Ferrara », in BORGATO M. T. (dir.), *Giambattista Riccioli e il merito scientifico dei gesuiti nell'età barocca*, Florence, Leo Olschki, 2002, p. 397-418.
- PÉREZ GOYENA A., « La biblioteca del antiguo Colegio de Jesuítas de Pamplona », in *Revista internacional de los estudios vascos*, vol. 19 (1928), n° 3, p. 404-416.
- PILETTE M., « Le collège et la ville, partenaires emblématiques », in STENUIT B. (dir.), *Les Collèges jésuites de Bruxelles. Histoire et pédagogie, 1604 – 1835 – 1905 – 2005*, Bruxelles, Lessius, 2005, p. 85-141.
- PITTION J.-P., *Le Livre à la Renaissance. Introduction à la bibliographie historique et matérielle*, Turnhout, Brepols, 2013.
- PONCELET A., « Sébastien La Ruelle et les jésuites de Liège », in *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, vol. 8 (1908), p. 179-215.
- PONCELET A., *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas*, 2 vol. Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1927.
- PUT E., « Un nouveau modèle pastoral », in PUT E. (dir.), *Les jésuites dans les Pays-Bas et la principauté de Liège (1542-1773)*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 1991, p. 49-60.
- PUTTEMANS B., *Le catalogue de l'abbé-bibliothécaire : Approche de la bibliothèque de la ville de Liège en 1813. Histoire, collections et provenances*, Mémoire de Licence complémentaire en Sciences du Livre, inédit, Université de Liège, année académique 1997-1998.

- RADEMAKER C., « A Famous Humanist's Library. Gerardus Joannes Vossius (1577-1649) and his Books », in DE SMET R. (dir.), *Les humanistes et leur bibliothèque. Humanists and their Libraries. Actes du colloque international. Proceedings of the International Conference, Bruxelles, 26-28 août 1999*, Louvain, Peeters, 2002 (Travaux de l'Institut Interuniversitaire pour l'Étude de la Renaissance et de l'Humanisme – XIII), p. 247-257.
- RADIMSKA J., « Les bibliothèques de la noblesse à l'époque baroque. À propos de la bibliothèque privée de Marie-Ernestine d'Éggenberg, née comtesse de Schwarzenberg, duchesse de Krumau (1649-1719) », in *Histoire, économie & société*, vol. 26 (2007), n° 3, p. 101-109.
- RAYON VALPUESTA P., *La biblioteca del colegio de los jesuitas en Bilbao durante el Antiguo Régimen*, Thèse de doctorat en Histoire de l'éducation, inédit, Universidad Nacional de Educación a Distancia, année académique 2014-2015.
- RIFFAUD A., *Une archéologie du livre français moderne*, Genève, Droz, 2011 (Travaux du Grand Siècle – 39).
- RIJKERS F., « ... *Qui inter alia legavit Societati 400 librorum Bibliothecam* ». *Das Vermächtnis des Sebastian Schulte an die Paderborner Jesuiten und die Gegenreformation*, Paderborn, Erzbischöfliche Akademische Bibliothek, 2003.
- ROBERTS K., « Archiving Jesuit Libraries: Past, Present, and Future », in CASALINI C., COLOMBO E. et MEEHAN S. (dir.), *Engaging Sources: The Tradition and Future of Collecting History in the Society of Jesus. International Symposium on Jesuit Studies, June 11-13, 2019*, Boston, Institute for Advanced Jesuit Studies, 2019, n. p., DOI : 10.51238/ISJS.2019.08.
- ROMANI V., « 'Dispersione' vs 'Disseminazione'. Note e materiali per una storia delle biblioteche gesuitiche », in SABBA F. (dir.), *Le biblioteche private come paradigma bibliografico. Atti del convegno internazionale: Roma, Tempio di Adriano, 10-12 ottobre 2007*, Rome, Bulzoni, 2008, p. 155-180.
- ROMANI V., « Note e documenti sulla prima editoria gesuitica », in *Archivio della Società Romana di Sotria Patria*, vol. 117 (1994), p. 187-214.
- ROMANO A., « Modernité de la *Ratio studiorum*, (plan raisonné des études) : genèse d'un texte normatif et engagement dans une pratique enseignante », in GANTY É.,

- HERMANS M. et SAUVAGE P. (dir.), *Tradition jésuite. Enseignement, spiritualité, mission*, Bruxelles, Lessius, 2002, p. 47-83.
- ROMANO A., *La Contre-Réforme mathématique. Constitution et diffusion d'une culture mathématique jésuite à la Renaissance (1540-1640)*, Rome, École française de Rome, 1999 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome – 306).
- RORIVE J.-P., *Les misères de la guerre sous le Roi-Soleil*, Liège, Éditions de l'Université de Liège, 2000.
- ROSENWEIN B., *To Be the Neighbor of Saint Peter. The Social Meaning of Cluny's Property, 909-1049*, Ithaca, Cornell University Press, 1989.
- ROUSSEAU X., « Introduction. Inleiding », in DENEFF K. et ROUSSEAU X. (dir.), *Quatre siècles de présence jésuite à Bruxelles. Vier eeuwen jezùieten te Brussel. Actes du colloque scientifique international, Bruxelles, Palais des Académies, 22-25 novembre 2006*, Bruxelles, Prosopon, 2012, p. 7-14.
- ROUSSEAU X., « La nébuleuse des dévots (1563-1824). Les sodalités », in DENEFF A., DUSAUSOIT X., EVERS C. et ROUSSEAU X. (dir.), *Les Jésuites belges, 1542-1992. 450 ans de Compagnie de Jésus dans les Provinces belgiques*, Bruxelles, AESM éditions, 1992, p. 89-91.
- ROUSSEL S., « *En pur et vray don* ». *Donateurs et donations pieuses aux Célestins de Paris à la fin du Moyen âge*, Thèse pour l'obtention du titre d'Archiviste-Paléographe, inédit, École des Chartes, année académique 2006-2007.
- ROVELSTAD M., « Claude Clement's Pictorial Catalog: a Seventeenth-Century Proposal for Physical Access and Literature Evaluation », in *The Library Quarterly*, vol. 61 (1991), n° 2, p. 174-187.
- ROVELSTAD M., « Two Seventeenth-Century Library Handbooks, Two Different Library Theories », in *Libraries & Culture*, vol. 35 (2000), n° 4, p. 540-556.
- SAHLINS M., « The Spirit of the Gift. *Une explication de texte* », in POUILLON J. et MARANDA P. (dir.), *Échanges et communications. Mélanges offerts à Claude Lévi-Strauss à l'occasion de son 60^{ème} anniversaire*, vol. 2, La Haye, Mouton, 1970, p. 998-1012.
- SANCHEZ GONZALEZ R., « La biblioteca del colegio San Bernardo de la Compañía de Jesús en Oropesa (Toledo) », in *Hispania Sacra*, vol. 63 (2011), n° 127, p. 41-74.

- SANCHEZ HERRADOR M. Á., *La biblioteca del Colegio de la Encarnación de los jesuitas de Montilla*, Thèse de doctorat en Philosophie et Lettres, inédit, Universidad de Córdoba, année académique 2014-2015.
- SCADUTO M., « Laínez e l'Indice del 1559. Lullo, Sabunde, Savonarola, Erasmo », in *Archivum Historicum Societatis Iesu*, vol. 24 (1955), n° 47, p. 3-32.
- SEICHEPINE F., « Les bibliothèques de collèges jésuites en Bourgogne d'après les inventaires de 1763 », in *Annales de Bourgogne*, vol. 77 (2005), n° 1-2, p. 199-226.
- SERRAI A., « La Bibliotheca Secreta del Collegio Romano », in *Il Bibliotecario*, vol. 3 (2011), n° 2-3, p. 17-51.
- SERRAI A., *Le classificazioni. Idee e materiali per una teoria e per una storia*, Florence, Leo Olschki, 1977 (Biblioteconomia e bibliografia. Saggi e studi – 10).
- SHORE P., « The Historiography of the Society of Jesus », in ŽUPANOV I. (dir.), *The Oxford Handbook of the Jesuits*, Oxford, Oxford University Press, 2019, p. 759-782.
- SILBER I., « Entre Marcel Mauss et Paul Veyne. Pour une sociologie historique comparée du don », in *Sociologie et sociétés*, vol. 36 (2004), n° 2, p. 189-205.
- SILBER I., « Gift-giving in the great traditions: the case of donations to monasteries in the medieval West », in *Archives Européennes de Sociologie*, vol. 36 (1995), n° 2, p. 209-243.
- SILBER I., « Registres et répertoires du don : avec mais aussi après Mauss ? », in MAGNANI E. (dir.), *Don et sciences sociales. Théories et pratiques croisées*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, p. 123-143.
- SJÖKVIST P., « On the order of the books in the first Uppsala University Library building », in *Journal of Jesuit Studies*, vol. 6 (2019), n° 2, p. 315-326.
- SOIL DE MORIALMÉ E., *Les maisons de la Compagnie de Jésus à Tournai*, Bruges, Desclée de Brouwer, 1889.
- SOLANA PUJALTE J., SANCHEZ HERRADOR M.Á. et SUAREZ M.A., « Las bibliotecas españolas e hispanoamericanas de la Compañía de Jesús de los siglos XVI-XVIII (proyecto SIBHA) », in MARTINEZ MILLAN J., PIZARRO LLORENTE H. et JIMENEZ

- PABLO E. (dir.), *Los jesuitas. Religión, política y educación (siglos XVI-XVIII)*, vol. 3, Madrid, Universidad de Comillas, 2012, p. 1585-1597.
- SORDET Y., « Pour une histoire des catalogues de livres : matérialités, formes, usages », in BARBIER F., DUBOIS T. et SORDET Y. (dir), *De l'argile au nuage. Une archéologie des catalogues (II^e millénaire av. J.-C.-XXI^e siècle)*, Genève, Éditions des Cendres, 2015, p. 15-46.
- STROOBANT C., « Catalogue des bienfaiteurs de la bibliothèque de la Compagnie de Jésus à Bruxelles », in *Bulletin du Bibliophile belge*, vol. 14 (1858), p. 257-281.
- STURAM C., *Le théâtre scolaire de la Compagnie de Jésus dans la province gallo-belge durant le XVII^e et la première moitié du XVIII^e siècle (1605-1830)*, Mémoire de Licence en Histoire, inédit, Université de Liège, année académique 2007-2008.
- TEZANOS A. (de), « El isomorfismo de la bibliotecas jesuitas (siglos XVI-XVIII) », in *Revista de Historia Social y de las Mentalidades*, vol. 18 (2014), n° 2, p. 105-138.
- TEZANOS A. (de), *Un lecteur collectif. La Compagnie de Jésus (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Thèse de doctorat en Lettres, Langues Spectacles, inédit, Université Paris Ouest – Nanterre-La Défense, année académique 2009-2010.
- TINTI P., « Ratio e usus nei cataloghi manoscritti delle biblioteche gesuitiche fra Sei e Settecento », in GUERCIO M., TAVONI M. G., TINTI P. et VECCHI GALLI P. (dir.), *Disciplinare la memoria. Strumenti e pratiche nella cultura scritta (secoli XVI-XVIII). Atti del Convegno Internazionale Bologna, 13-15 marzo 2013*, Bologne, Pàtron, 2014, p. 247-264.
- TOURNOY G. et OOSTERBOCH M., « The Library of Pieter Gillis », in DE SMET R. (dir.), *Les humanistes et leur bibliothèque. Humanists and their Libraries. Actes du colloque international. Proceedings of the International Conference, Bruxelles, 26-28 août 1999*, Louvain, Peeters, 2002 (Travaux de l'Institut Interuniversitaire pour l'Étude de la Renaissance et de l'Humanisme – XIII), p. 143-158.
- TOUSSAINT É., *Guillaume Henri Streel, imprimeur liégeois (1654-1710)*, Mémoire de Master en Histoire, inédit, Université de Liège, année académique 2008-2009.
- TROMBETTA V., « Libri e biblioteche della Compagnia di Gesù a Napoli dalle origini all'Unità d'Italia », in *Hereditas Monasteriorum*, vol. 4 (2014), p. 127-160.

- VACALEBRE N., « “Como un hospital bien ordenado”. Alle origini del modello bibliotecario della Compagnia di Gesù », in *Histoire et civilisation du livre*, vol. 10 (2014), p. 51-68.
- VACALEBRE N., « I canali di acquisizione libraria negli ordini di chierici regolari. Il caso della Compagnia di Gesù », in *Bibliothecae.it*, vol. 3 (2014), n° 2, p. 187-202.
- VACALEBRE N., « Il midollo e la corteccia. Uso dei libri e pratiche di lettura nell’antica Compagnia di Gesù », in *La Bibliofilia*, vol. 119 (2017), n° 1, p. 93-118.
- VACALEBRE N., « Produzione e distribuzione libraria gesuitica nel Cinquecento: il caso delle *Anotationes et meditationes in Evangelia* di Jerónimo Nadal (Anversa, Martin Nuyts, 1593-1595) », in *Titivillus. Revista Internacional sobre Libro Antiguo*, vol. 1 (2015), p. 305-323.
- VACALEBRE N., *Come le armadure e l’armi. Per una storia delle antiche biblioteche della Compagnia di Gesù. Con il caso di Perugia*, Florence, Leo Olschki, 2016 (Biblioteca di Bibliografia – 205).
- VALENZUELA MATUS C., « Griegos y romanos en un colegio jesuita del fin del mundo. Renacimiento y libros clásicos en el inventario de la biblioteca del Colegio Máximo de San Miguel », in *Revista Historias del Orbis Terrarum*, vol. 17 (2016), p. 73-93.
- VALLERY-RADOT J., *Le recueil de plans d’édifices de la Compagnie de Jésus conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris*, Rome, Institutum Historicum Societatis Iesu, 1960 (Bibliotheca Instituti Historici Societatis Iesu – XV).
- VAN CALSTER G., « La censure louvaniste du Nouveau Testament et la rédaction de l’index érasmien expurgatoire de 1571 », in COPPENS J. (éd.), *Scrinium Erasmianum : Mélanges historiques publiés sous le patronage de l’Université de Louvain à l’occasion du cinquième centenaire de la naissance d’Érasme*, vol. 2, Leyde, Brill, 1969, p. 379-436.
- VAN DAMME S., « Le collège, la cité et les livres : stratégies éducatives jésuites et culture imprimée à Lyon (1640-1730) », in *Littératures classiques*, vol. 37 (1999), n° 1, p. 169-183.
- VAN DAMME S., « Sociabilité et culture urbaines. Le rôle du collège de la Trinité à Lyon (1640-1730) », in *Histoire de l’éducation*, vol. 90 (2001), p. 79-100.

- VAN DAMME S., *Le temple de la sagesse. Savoirs, écriture et sociabilité urbaine (Lyon, XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005.
- VAN DELFT M., « Researching Provenance with Two New Tools Developed by the Consortium of European Research Libraries (CERL) », in *Quaerendo*, vol. 50 (2020), n° 1-2, p. 194-206.
- VAN MEERBEECK M., « “L’affaire du Séminaire” dans les luttes entre jansénistes et anti-jansénistes, 1697-1700 », in DELVILLE J.-P. (dir.), *Le Grand Séminaire de Liège, 1592-1991*, Liège, Bibliothèque du Grand Séminaire, 1992, p. 69-78.
- VAN DELFT M., « CERL’s work and vision for provenance research II: The Provenance Digital Archive in CERL », in *La Bibliofilia*, vol. 117 (2015), n° 3, p. 321-324.
- VANDEVELDE A., « Towards a Conceptual Map of Gift Practices », in VANDEVELDE A. (dir.), *Gifts and Interests*, Louvain, Peeters, 2000, p. 1-20.
- VANHOORNE F., *À propos de la bibliothèque des jésuites en Isle*, Mémoire de Licence complémentaire en Sciences du Livre, inédit, Université de Liège, année académique 1992-1993.
- VARRY D., « La bibliographie matérielle : renaissance d’une discipline », in VARRY D. (dir.), *50 ans d’histoire du livre : 1958-2008*, Villeurbanne, Presses de l’enssib, 2019, p. 96-109
- VAUCELLES L. (de), « Introduction », in GIARD L. et VAUCELLES L. (de), (dir.), *Les jésuites à l’âge baroque. 1540-1640*, Grenoble, Jérôme Millon, 1996, p. 13-19.
- VERBEECK M., « Les bibliothèques de Liège de 1789 à 1914 », in *Archives et bibliothèques de Belgique*, vol. 59 (1988), n° 1-2, p. 103-126.
- VERDON L., « Don, échange, réciprocité. Des usages d’un paradigme juridique et anthropologique pour comprendre le lien social médiéval », in FAGGION L. et VERDON L. (dir.), *Le don et le contre-don. Usages et ambiguïtés d’un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2010, p. 9-22.

- VERGARA CIORDIA J. et SANCHEZ BAREA F., « Marco documental para el estudio de los colegios y bibliotecas jesuíticas en la España moderna », in *Anuario de Historia de la Iglesia*, vol. 20 (2011), p. 373-391.
- VEYNE P., *Le Pain et le Cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Seuil, 1976.
- WHITE S., *Customs, Kinship and Gifts to Saints. The Laudatio Parentum in Western France (1050-1150)*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1988.
- WILSON P., *The Thirty Years War. Europe's Tragedy*, Cambridge, Harvard University Press, 2009.
- WORCESTER T., « Introduction », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Companion to the Jesuits*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p. 1-10.
- WRIGHT J., « The Suppression and Restoration », in WORCESTER T. (dir.), *The Cambridge Companion to the Jesuits*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p. 263-277.
- ZEMON DAVIS N., « Beyond the Market: Books as Gifts in Sixteenth-Century France. The Prothero Lecture », in *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 33 (1983), p. 69-88.
- ZEMON DAVIS N., *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle*, trad. de l'anglais par D. TRIERWEILER, Paris, Seuil, 2003.
- ZIEGLER T., « *I was sick and you visited me: » The Hospital of Saint John in Brussels and its Patrons*, Thèse de doctorat en Histoire, inédit, University of Missouri-Columbia, année académique 2008-2009.
- ŽUPANOV I., « Introduction: Is One World Enough for the Jesuits ? », in ŽUPANOV I. (dir.), *The Oxford Handbook of the Jesuits*, Oxford, Oxford University Press, 2019, p. XI-XXXV.

XV. Annexes

Annexe 1. Explication du système de cotation des catalogues topographiques

(Mss. 92 et 1421)¹⁰⁶⁰.

Ad faciliorem Ordinis servandi intelligentiam Notandum

1° *Singulis classibus huius Bibliothecae praefixam esse litteram & numerum : Littera (A, B, C &c.) indicat Classem ; Numerus (1, 2, 3 &c.) denotat Loculamentum, sive seriem librorum in classe dispositorum*

2° *Litteram illam classium dorso cuiusque libri esse impositam, eamque inter binos numeros mediam : Numerus prior designat quotum sit istius Classis Loculamentum ; Numerus posterior, quotum locum obtineat liber in eodem Loculamento : v.g. liber sic notatus 3B6 significat librum illum in Classe B esse in tertio Loculamento sextum, ibique et quaerendum & reponendum.*

3° *Litteram illam, sive Classi praefixa sit, sive libri dorso impressa, diversi esse coloris, Rubri videlicet vet Nigri : si Rubra est Littera, indicat scriptorem Societatis ; si Nigra, scriptorem Externum.*

Annexe 2. Règles du préfet de la bibliothèque¹⁰⁶¹.

« 1. Qu'il [le bibliothécaire] possède un index des livres interdits dans la bibliothèque, et qu'il prenne garde à ce qu'aucun, parmi ces livres interdits, ou dont l'usage ne doit pas être commun, ne s'y trouve.

2. Que la bibliothèque soit verrouillée, qu'il en possède les clefs, et qu'il les transmette à ceux qui peuvent les avoir, selon l'appréciation du supérieur.

3. Que tous les livres dans la bibliothèque soient disposés dans un ordre tel que leur emplacement soit déterminé par leurs sujets et soit inscrit sur sa propre étiquette.

¹⁰⁶⁰ Ms. 92, f. 1v° ; Ms. 1421, f. 1v°.

¹⁰⁶¹ *Regulae Societatis Iesu, Auctoritate Septimae Congregationis Generalis auctae*, Rome, Collège Romain, 1616, f. Q1r°-Q2v°. Notre traduction.

4. Que chaque livre soit identifié par une inscription à l'extérieur, afin qu'il puisse facilement être reconnu.

5. Qu'il possède un catalogue de tous les livres qui se trouvent dans l'établissement, les auteurs des diverses disciplines étant répartis par ordre alphabétique en différentes catégories.

6. Que les livres qui ont été prêtés hors de la bibliothèque à l'usage des nôtres soient inscrits dans un autre catalogue, les disciplines y ayant également été divisées en catégories. Ces livres qui sont empruntés doivent être restitués endéans huit jours, et être notés sur un tableau consacré à cet effet attaché au mur. Une fois les livres rendus, que ce qui avait été noté soit effacé.

7. Il ne prêtera hors de la bibliothèque aucun livre à quiconque sans autorisation spéciale ou générale du supérieur ; et qu'il fasse également attention à ce que personne ne reçoive un livre, même avec licence, sans que ce dernier [le supérieur] ne le sache.

8. Que la bibliothèque soit bien munie et entretenue, qu'il la balaye deux fois par semaine, et à l'occasion, qu'il dépoussière les livres : il doit même faire attention à ce que les livres ne soient pas endommagés par l'humidité ou autre chose.

9. Quand il aura déterminé que des livres nécessaires manquent au collège, ou que des livres grandement utiles viennent de paraître, qu'il mande au supérieur que ceux-ci soient achetés, si leur nécessité lui est apparue : si au contraire des livres du collège sont inutiles, qu'il avertisse le supérieur de s'ils doivent être échangés avec d'autres livres meilleurs.

10. Dans les lieux publics, et surtout dans les grands collèges, que certains livres soient plus communs, afin que chacun puisse faire usage de ceux-ci dans le cadre de ses études.

11. Qu'il dispose d'un livre dans lequel tout ce qui a été retenu par le jugement du supérieur soit inscrit : ce qui est publiquement représenté dans le collège, comme les comédies, les dialogues, les discours, et autres choses du genre. En outre, qu'il conserve dans la bibliothèque les conclusions de chaque année, qui ont été publiquement défendues, de même que les conclusions courantes.

12. Si des livres sont donnés en prêt hors du collège, qu'il emploie sa diligence à ce qu'ils soient récupérés à temps, ; et pendant ce temps, il notera dans un registre quels sont les livres en question, et à qui il les aura prêtés. »

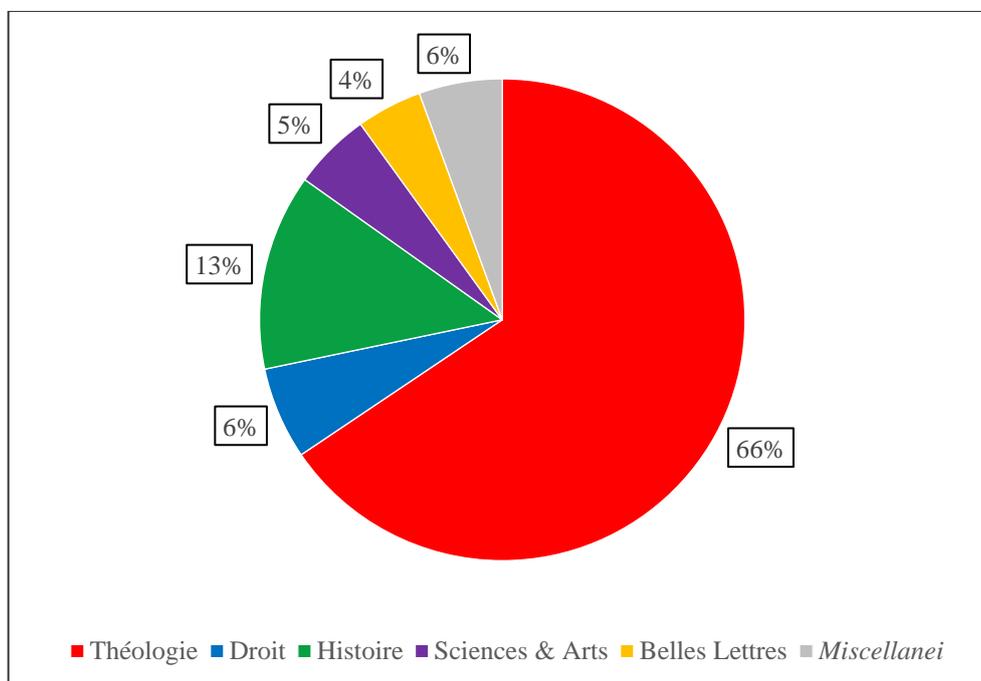
Annexe 3. Catégories de classement de la bibliothèque du collège des jésuites wallons¹⁰⁶².

<i>Catalogus scriptorum externorum (Ms. 92)</i>		<i>Catalogus scriptorum Societatis Iesu (Ms. 1421)</i>	
A.	Interpretes in Vetus Testamentum	A.	Scripturae Sacrae Interpretes
B.	Interpretes in Novum Testamentum	B.	Scripturae Sacrae Interpretes
C.	Patres Graeci et Latini	C.	Theologi Scholastici
D.	Patres Graeci et Latini	D.	Theologi Morales
E.	Theologi Scholastici	E.	Societatis Historici Latini
F.	Theologi Scholastici	F.	Concionatores et Loci Communes Societatis
G.	Controversistae Latini	G.	Catechistae Latini Societatis
H.	Controversistae Gallici. Biblia & Concordantiae	H.	Catechistae Gallici Societatis
I.	Casuistae	I.	Pii Latini Societatis
K.	Ius Mixtum	K.	Pii Gallici Societatis
L.	Ius Canonicum	L.	Meditationes Societatis
M.	Ius Civile	M.	Meditationes Societatis
N.	Concionatores Gallici. Appendix ad Ius	N.	Controversistae Societatis
O.	Concionatores Latini	O.	Philosophi Historici Gallici
P.	Concionatores Latini	P.	Humanistae Societatis
Q.	Historici Sacri & Latini	Q.	Grammatici Societatis
R.	Historici Sacri & Latini	MM.	Libri Miscellanei Societatis
S.	Historici Profani & Latini	MM.	Concionatores Societatis
T.	Historici Profani & Latini		
V.	Historici Gallici		
X.	Historici Graeci & Romani		
Y.	Pii Latini. Appendix ad Ius Civile		
Z.	Pii Gallici. Appendix ad Ius		
AA.	Loci Communes Latini		
BB.	Loci Communes Gallici et Rituales		
CC.	Catechistae		
DD.	Catechistae		
EE.	Philosophi, Medici, &c		
FF.	Humanistae Externi et Linguae		
GG.	Humanistae Graeci		
HH.	Politici		
MM.	Miscellanei externi		
N ^{2a} .	Concionatores externi		

¹⁰⁶² Ms. 92 ; Ms. 1421.

Annexe 4. Composition relative de la bibliothèque du collège des jésuites wallons
selon les genres littéraires de ses livres¹⁰⁶³.

n = 6218



¹⁰⁶³ Établie à partir du comptage des livres présents dans chaque armoire, correspondant à une discipline.

Annexe 5. Dédicace des bourgmestres Paul-Jean Preudhomme de Borre et Jean-Pierre de Warnotte à Jean David Delaveux, premier de sa classe, des humanités jusqu'à la rhétorique¹⁰⁶⁴.

*Ex Liberalitate et Munificentia
Nobilium amplissimorumque Dominorum
Domini*

Pauli Joannis Preudhomme de Borre

Sacri Romani Imperii Equitis, Toparchae in Oumael et Thourisne-la-Chaussée, a Consilio et Secretis S.S.E. in rei aerariae Curia et inclytæ Civitatis Leodiensis Consulis, &c. &c.

et Domini

Joannis Petri de Warnotte

Sacri Romani Imperii Equitis, Toparchae in Froidcourt, in Curia revisorum Consilarii, inclytæ Civitatis Leodiensis Mamburni et Consulis, &. &.

E Schola humanitatis ad Scholam eloquentiæ

Primus

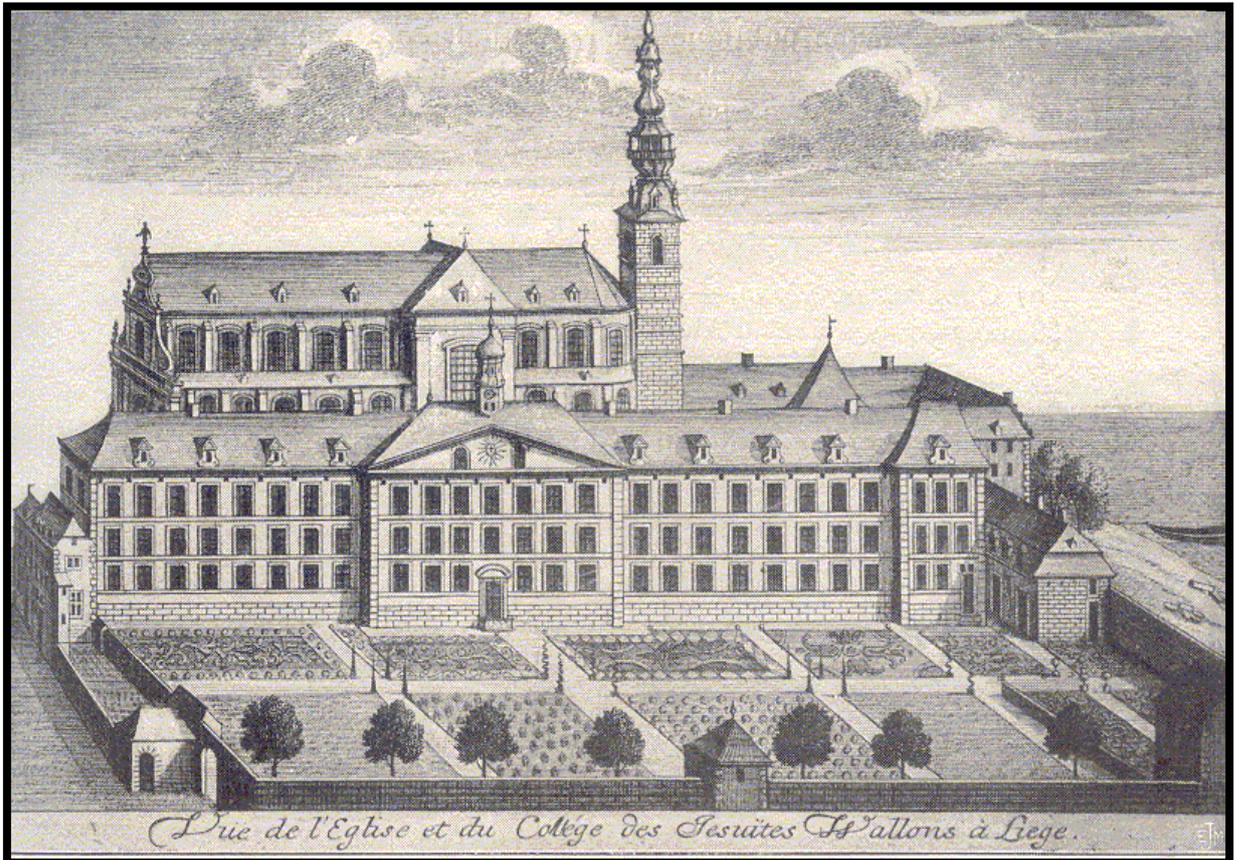
Joannes David Delaveux Leodius

Si celeri cursu socios, si sanguine tincto ense, vel innexis pugiles superasse lacertis, tam claris Latei dignum duxere triumphis an minus ingenis est, toties superasse sodales ? Ergo triumphali circumdes temporal auro, vicisti ast hostem nimium ne tennito victum, ut minus incautum valeat statione movere.

Leodii in Coll. Soc. Jesu 25^a augusti 1755.

¹⁰⁶⁴ HEESWYCK G.-F. (de), *Controversiæ forenses, in quibus selectiores juris & praxis quaestiones, in variis patriæ leodiensis tribunalibus in disputationem adductæ subjectis decidendi rationibus breviter enodantur*, Liège, Éverard Kints, 1745 (Séminaire 22D34).

Annexe 6. Gravure représentant le collège des jésuites wallons
par Remacle Le Loup (1740)¹⁰⁶⁵.



¹⁰⁶⁵ SAUMERY P.-L. (de), *Les Delices du País de Liège, ou Description Geographique, Topographique et Chorographique des Monumens sacrés et profanes de cet évêché-principauté et de ses limites*, vol. 1, Liège, Éverard Kints, 1738, p. 212-213.

Annexe 7a. Liste des préfets de la bibliothèque du collège des jésuites wallons¹⁰⁶⁶.

Année scolaire de début de mandat	Année scolaire de fin de mandat	Préfet de la bibliothèque
1583-1584		Bernard Olivier
1584-1585	1586-1587	Non mentionné/Perdu
1587-1588		Henri de Sommal
1588-1589	1589-1590	Non mentionné/Perdu
1590-1591		Henri de Sommal
1591-1592	1613-1614	Non mentionné/Perdu
1614-1615		Charles de le Nort
1615-1616		Thomas Opplaeus
1616-1617		Non mentionné/Perdu
1617-1618		Jean-Baptiste Vendelin
1618-1619	1637-1638	Non mentionné/Perdu
1638-1639		Alard le Roy
1639-1640	1640-1641	Non mentionné/Perdu
1641-1642	1646-1647	Jean III Gaen
1647-1648	1652-1653	Non mentionné/Perdu
1653-1654	1666-1667	Sébastien Van Berlée
1667-1668	1677-1678	Non mentionné/Perdu
1678-1679	1684-1685	Michel Lenglet
1685-1686	1686-1687	Non mentionné/Perdu
1687-1688		Nicaise Roels
1688-1689		Guillaume de Waha
1689-1690		Non mentionné/Perdu
1690-1691	1692-1693	François de Wespín
1693-1694	1711-1712	Étienne de la Haye
1712-1713	1728-1729	Barthélemy de Charneux
1729-1730	1731-1732	Non mentionné/Perdu
1732-1733	1745-1746	Arnold Michaux
1746-1747	1765-1766	André Bauchaux
1766-1767	1773-1774	Charles Wastelain

¹⁰⁶⁶ GUERIN P., *Les jésuites du collège wallon*, vol. 1, p. 27-28. Lorsque les cellules sont fusionnées, le mandat ou la période de vacance de celui-ci ne dure qu'un an. 21 catalogues annuels des fonctions ont été perdus. 53 ne mentionnent pas le poste de bibliothécaire.

Annexe 7b. Liste des préfets des bibliothèques des élèves du collège des jésuites wallons¹⁰⁶⁷.

Année scolaire	B. Majeure des élèves	B. Mineure des élèves
1691-1692	Non mentionné	Joseph Pigeolet
1692-1693	Non mentionné	François Delrocque
1693-1694	François Delrocque	François Wattecamps
1694-1695	Non mentionné	Non mentionné
1695-1696	François Wattecamps	André Maudhuy
1696-1697	Non mentionné	Non mentionné
1697-1698	Non mentionné	Non mentionné
1698-1699	Nicolas Fyes	Théodore Laloux
1699-1700	Nicolas Delionne	Bernard Pigache
1700-1701	Non mentionné	Non mentionné
1701-1702	Non mentionné	Non mentionné
1702-1703	Non mentionné	Non mentionné
1703-1704	Frédéric Duquesnoy	Henri de Perenchies
1704-1705	François Forien	Philippe Dupont
1705-1706	Non mentionné	Non mentionné
1706-1707	Non mentionné	Non mentionné
1707-1708	Georges Driessens	Antoine de Catelan
1708-1709	Non mentionné	André Casback
1709-1710	Non mentionné	Non mentionné
1710-1711	Non mentionné	Non mentionné
1711-1712	François Coësmans	Non mentionné
1712-1713	Non mentionné	Albert Macaux

¹⁰⁶⁷ *Idem.*

Annexe 8 : Limitation du budget de la bibliothèque par le supérieur provincial François de Beeckman (4 juillet 1735)¹⁰⁶⁸.

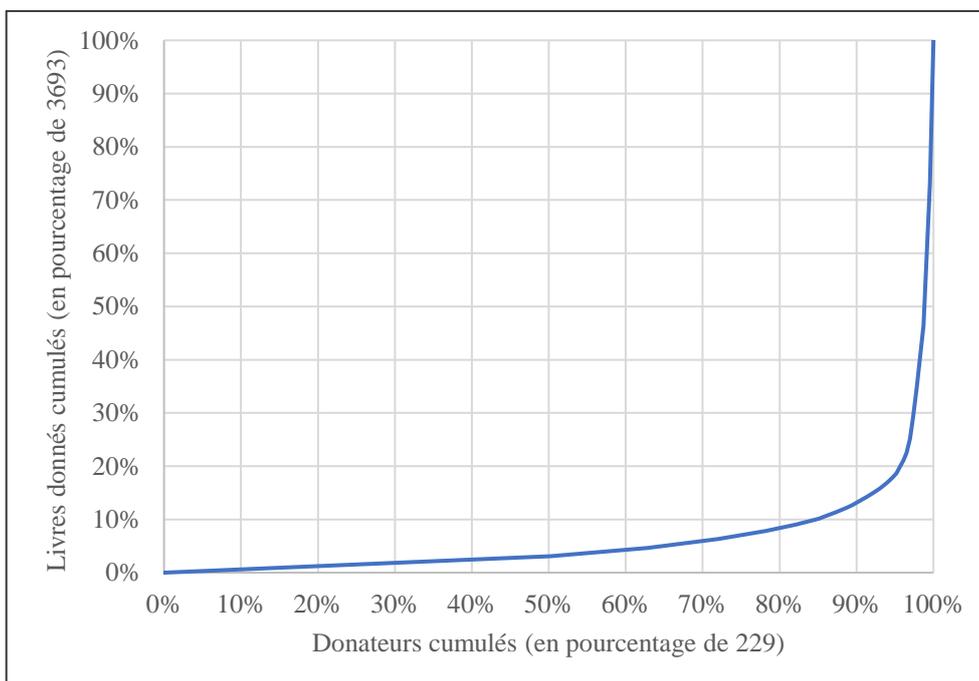
Omnibus mature perpensis, quae a Collegii Procuratore ex una parte, et ex alia a Bibliothecae Procuratore allata sunt, aequum visum est statuere sequentia.

Cum multas pecunias Collegii Procurator expenderit, et etiam nunc expendit in construendis iis quae ad Novam Bibliothecam spectant, redditus proveniens ex summa 1700 fl. ad censum data Collegio, quotannis et successive a dicto Procuratore Collegii impendatur in eiusdem Bibliothecae aut ornatum aut perfectionem, donec dictum Capitale 1700 fl. ex toto simul refundatur. Ea tamen lege ut etiam dictus Procurator Collegii, dicti redditus quotannis expositi ad id operis, rationem R.P. Provinciali reddat.

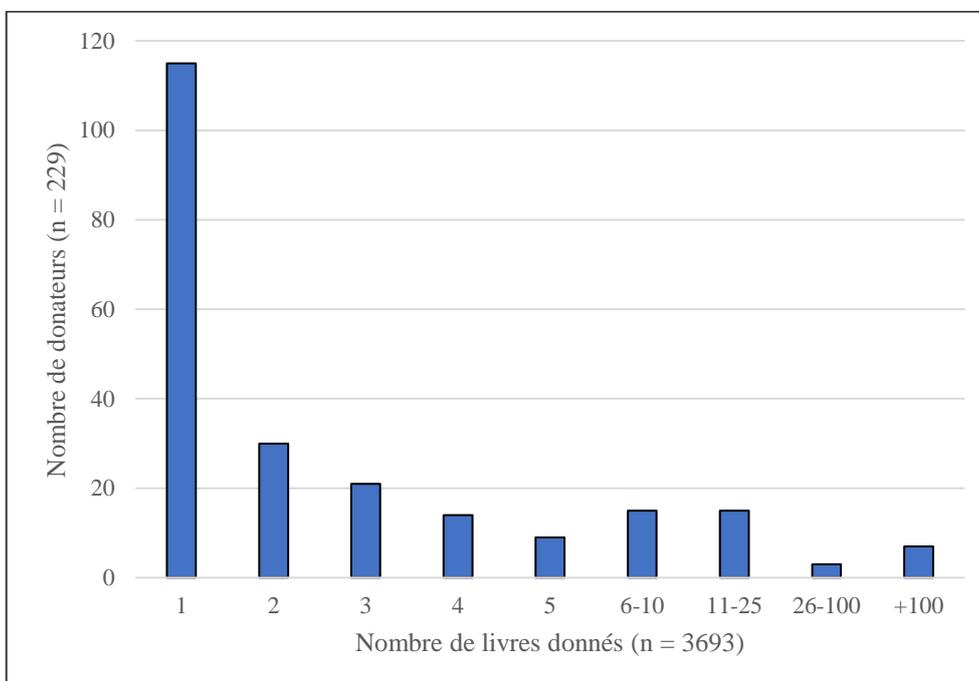
Leodii 4^a Julii 1735. Subsignatus Franciscus de Beeckman

¹⁰⁶⁸ Ms. 12, registre aux charges, f. 20^{bis}r^o.

Annexe 9 : Nombre de livres donnés rapporté au nombre de donateurs
(en pourcentages cumulés) – Courbe de Lorenz¹⁰⁶⁹.



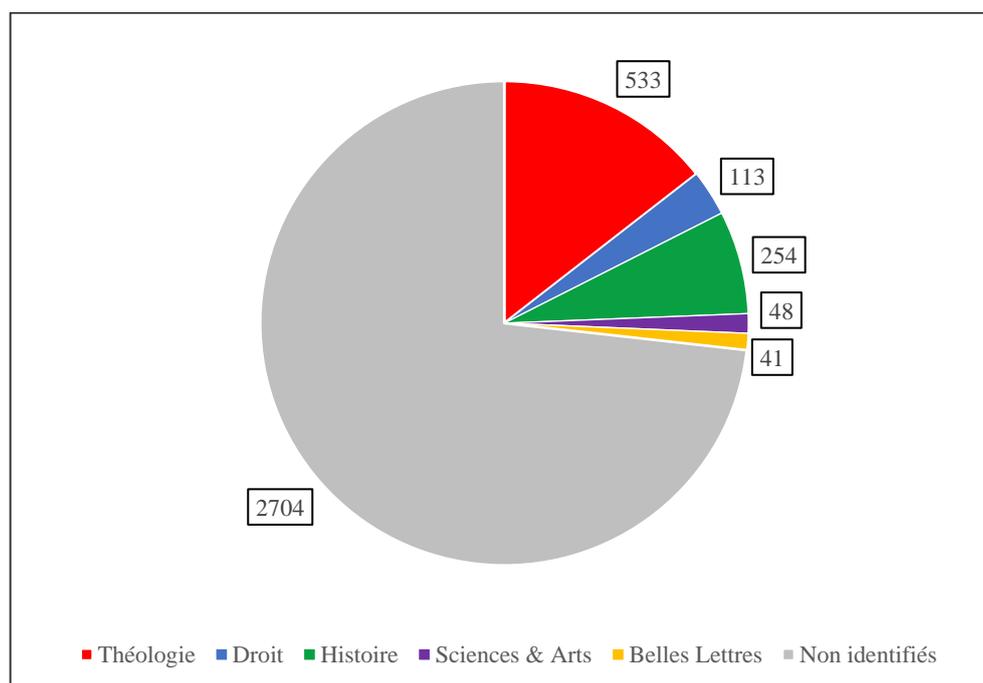
Annexe 10 : Répartition des donateurs par quantité de livres donnés¹⁰⁷⁰.
(en données brutes)



¹⁰⁶⁹ Base de données établie à partir de notre dépouillement des marques manuscrites sur les livres consultés, ainsi que de la consultation du registre des donateurs (*Ms. 93*).

¹⁰⁷⁰ *Idem*.

Annexe 11. Genres littéraires des livres donnés à la bibliothèque du collège wallon¹⁰⁷¹.



Annexe 12. Statuts et origines géographiques des donateurs¹⁰⁷².

Lieu d'activité des donateurs	Clergé		Noblesse	Tiers état	Sous-total	Non identifiés
	Séculiers	Réguliers				
Liège (Ville)	50	35	3	46	135	49
Liège (Principauté)	6	8	2	2	17	
Pays-Bas	3	8	0	0	11	
Autres	5	4	1	7	17	
Sous-total	64	55	6	55	180	

¹⁰⁷¹ *Idem.*

¹⁰⁷² *Idem.*

XVI. Table des matières

Table des abréviations	5
Introduction	6
I. État de la question et repères contextuels	9
A. Histoire du livre et bibliographie matérielle	9
B. Histoire des bibliothèques	12
C. La Compagnie de Jésus	13
D. L'intégration urbaine des jésuites et leur projet de société	16
E. Les jésuites à Liège	20
F. La bibliothèque du collège wallon	25
G. Les bibliothèques de la Compagnie de Jésus	27
II. Problématique et questions de recherche	29
III. Corpus de sources	31
A. Les catalogues de la bibliothèque du collège des jésuites wallons	31
1. Le catalogue des auteurs externes	32
2. Le catalogue des auteurs jésuites	33
3. Le catalogue alphabétique	34
4. La taille du fonds	35
5. L'inventaire de septembre 1773	36
6. L'inventaire d'octobre 1773	37
B. Les sources secondaires	38
C. Les anciens livres de la bibliothèque	40
1. Méthodologie et dépouillement des différents fonds	40
2. Exceptions	42
IV. Cadre normatif des bibliothèques de la Compagnie de Jésus	45
A. Les <i>Constitutions</i>	45
1. L'esprit des <i>Constitutions</i>	46
2. Implications des <i>Constitutions</i> pour les bibliothèques	46
B. La <i>Ratio studiorum</i>	47
1. Une élaboration dialectique	47
2. Implications de la <i>Ratio studiorum</i> pour les bibliothèques	49
C. Les <i>Regulae praefecti bibliothecae</i>	50
1. Historique	50
2. Contenu des <i>Regulae praefecti bibliothecae</i>	51

3.	Fondements des <i>Regulae Societatis Iesu</i>	52
D.	Les manuels de bibliothéconomie jésuite.....	53
1.	Le <i>Musei sive bibliothecae</i> de Claude Clément.....	53
2.	Le <i>Systema bibliothecae parisiensis</i> de Jean Garnier.....	55
	Première partie.....	56
V.	Les catalogues de la bibliothèque : rôles et modalités de rédaction.....	57
A.	Le contexte de rédaction des catalogues.....	57
1.	Avant les catalogues.....	57
2.	Le rédacteur : le <i>praefectus bibliothecae</i> ?.....	59
3.	Datation des catalogues.....	61
4.	Les raisons de la rédaction.....	62
5.	Les trois rôles des catalogues.....	64
B.	Les catalogues comme instruments vivants de la pratique bibliothéconomique	64
1.	Les mouvements de la collection, départs et arrivées.....	64
2.	Informé le lecteur.....	67
3.	Le destinataire des catalogues.....	68
4.	Conclusion.....	70
C.	Les catalogues comme outils de structuration des savoirs.....	70
1.	Le système de classement : dans la Compagnie de Jésus et ailleurs.....	70
2.	Le système de classement du collège wallon.....	72
3.	Les étagères et les catégories.....	73
4.	Les manuscrits.....	75
5.	La section ajoutée de 1744.....	77
6.	Les bibles et leurs commentaires : un genre à part ?.....	78
7.	Les cotes comme indices de l'évolution de la bibliothèque.....	79
8.	Le découpage des connaissances.....	81
9.	Conclusion.....	82
D.	Les catalogues comme outils mémoriels.....	85
1.	La mémoire dans la Compagnie de Jésus.....	85
2.	Les livres écrits par d'autres jésuites.....	86
3.	Les <i>vitae nostrorum</i>	88
4.	La production interne au collège wallon.....	89
5.	Le fonds de livre comme unité patrimoniale : l'acte d' <i>inscriptio</i>	90
6.	Conclusion.....	92
VI.	La disposition physique de la bibliothèque.....	93
A.	Le bâtiment.....	93

1. L'extérieur du collège.....	93
2. L'intérieur de la bibliothèque	95
3. Les pratiques au sein de la Compagnie	97
4. Conclusion.....	97
B. La <i>bibliotheca minor</i>	98
1. Les hypothèses concernant le collège wallon.....	99
2. L'existence d'une bibliothèque mineure	100
3. L'utilité d'une bibliothèque mineure.....	101
4. Les fondements normatifs d'une bibliothèque mineure	104
C. La bibliothèque : un lieu du livre parmi d'autres	105
1. Les sodalités	105
2. Le réfectoire.....	106
3. L'infirmerie	107
4. L'académie	108
5. La marque de la bibliothèque	108
6. Un musée ?	109
7. Les livres dans les chambres des pères : des propriétés personnelles ?	109
8. L'enfer de la bibliothèque.....	112
9. L'expurgation	113
10. Conclusion.....	116
VII. Le <i>praefectus bibliothecae</i>	117
A. L'évolution de la fonction de bibliothécaire.....	117
1. Les premières réglementations	117
2. Les variations locales.....	118
3. Rappel : le bibliothécaire comme guide du lecteur	119
B. Le prêt des livres	121
1. Les pratiques au sein de la Compagnie	121
2. Le <i>Ms. 91</i> : un registre de prêts	122
3. Première section : les chambres des pères.....	123
4. Deuxième section : un prêt élargi.....	124
5. L'ouverture des prêts aux externes.....	125
6. Le rôle de la famille.....	127
7. L' <i>agency</i> du bibliothécaire	128
8. Conclusion.....	129
C. Les profils des bibliothécaires.....	131
1. Aperçu général.....	131

2.	Les préfets de la bibliothèque majeure	133
3.	Durée des mandats et fonctions associées	134
4.	Les préfets des bibliothèques des élèves	136
5.	Durée des mandats et fonctions associées	137
6.	Conclusion	138
VIII.	Conclusion de la première partie.....	139
Deuxième partie.....		141
IX.	Introduction.....	142
A.	L'acquisition des livres : une collaboration entre jésuites.....	142
1.	Les marques manuscrites.....	143
2.	La languette des <i>desiderata</i> insérée.....	144
B.	La sociologie historique du don.....	146
1.	Rappel : l'apport de Mauss.....	146
2.	La postérité du don chez les historiens.....	148
3.	L'échange généralisé	149
4.	Vers un répertoire des pratiques du don	150
C.	Les sources disponibles.....	152
1.	Le catalogue des donateurs.....	153
2.	Les marques de provenance : dons et propriétés	155
3.	Le total des donations	156
X.	Le collège wallon et le monde du livre : achats et relations.....	157
A.	Les presses des collèges et les relations avec les imprimeurs.....	157
1.	L'intérêt de la typographie pour la Compagnie de Jésus.....	158
2.	Les Hovius.....	159
3.	Les Streel	160
4.	Les Bronckart	161
5.	Les Ouwerx	161
6.	Conclusion.....	162
B.	L'achat de livres	163
1.	Les dons d'argent aux collèges jésuites.....	164
2.	Les rentes allouées à la bibliothèque par des particuliers.....	164
3.	Le budget alloué par le collège à la bibliothèque	166
4.	La fondation d'Anthisnes : une aubaine pour la bibliothèque.....	170
5.	Conclusion.....	171
XI.	Le don de livres à la bibliothèque du collège wallon	173
A.	Esquisse générale du don à la bibliothèque du collège	174

1.	La prosopographie : une piste abandonnée.....	174
2.	Tendances générales et répartition des dons.....	175
3.	Les genres des livres donnés	176
4.	Les dates des dons	177
B.	Les groupes de donateurs	177
1.	Les jésuites du collège wallon	178
2.	Les chanoines de Liège.....	179
3.	Les dons d'argent au collège wallon : l'apport des testaments	180
4.	Le collège wallon, un couvent parmi les autres.....	182
5.	Le don de livres dans les testaments.....	183
6.	Les dons familiaux	184
7.	Les dons des bourgeois.....	186
8.	Les dons des femmes	188
9.	Conclusion	190
C.	Les donateurs remarquables	190
1.	Estimation des donations	191
2.	Jan Visbroeck	193
3.	Marie de Halmal	195
4.	Jean d'Oneux	195
5.	Jean Florbecq.....	196
6.	François d'Anthisnes	197
7.	Conclusion	199
	Conclusion.....	202
XIII.	Conclusion.....	203
XIV.	Bibliographie.....	206
A.	Sources	206
1.	Inédites	206
2.	Éditées	217
B.	Instruments de travail	217
C.	Travaux.....	219
XV.	Annexes	247
XVI.	Table des matières	258

Abstract

La Compagnie de Jésus est un ordre religieux à ambition globale, qui doit pourtant son succès à ses capacités d'adaptation locale. Ce travail se fixe pour objectif de mesurer le niveau d'intégration du collège des jésuites wallons au sein de la cité de Liège, par le prisme de sa bibliothèque. L'étude de la constitution de ce fonds de livres permet d'éclairer non seulement les pratiques bibliothéconomiques ayant cours dans cette bibliothèque, mais également les réseaux de donations activés par le collège wallon afin de s'approvisionner en ouvrages. Une analyse des traces matérielles laissées sur les livres et instruments de cette bibliothèque encore conservés, telles que les marques de don, de possession, et de la pratique sert ici une double problématique. Premièrement, une mesure de l'écart entre les pratiques bibliothéconomiques du collège wallon et le cadre normatif imposé par la Compagnie de Jésus démontre en quoi les accommodations du collège wallon témoignent d'une « manière de faire » typiquement jésuite. Dans un second temps, ces traces manuscrites révèlent les spécificités de la pratique du don à une bibliothèque jésuite ainsi que les modalités d'inscription du collège wallon dans un contexte liégeois. Enfin, ce travail est l'occasion de clarifier de nombreuses questions sur la bibliothèque du collège des jésuites wallons.

Bibliothèque jésuite – Bibliographie matérielle – Don

